

SÉNAT

DÉBATS PARLEMENTAIRES

JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DES JOURNAUX OFFICIELS
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15.
TELEX 201176 F DIRJO PARIS



TÉLÉPHONES :
STANDARD : (1) 40-58-75-00
ABONNEMENTS : (1) 40-58-77-77

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1993-1994

COMPTE RENDU INTÉGRAL

44^e SÉANCE

Séance du jeudi 9 décembre 1993

SOMMAIRE

PRÉSIDENTE DE M. JEAN FAURE

1. **Procès-verbal** (p. 5849).
2. **Loi de finances pour 1994.** - Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 5849).

Services du Premier ministre

I. - SERVICES GÉNÉRAUX (ET FONCTION PUBLIQUE) (p. 5849)

MM. Roger Romani, ministre délégué aux relations avec le Sénat, chargé des rapatriés ; André Rossinot, ministre de la fonction publique ; Maurice Couve de Murville, rapporteur spécial de la commission des finances ; René Trégouët, rapporteur spécial de la commission des finances, pour la fonction publique ; Jacques Bimbenet, Robert Pagès, Jacques Machet, Claude Estier, René Régnauld.

MM. le ministre délégué, le ministre.

Crédits des titres III à V. - Adoption (p. 5862)

IV. - PLAN (p. 5862)

MM. Roger Romani, ministre délégué aux relations avec le Sénat, chargé des rapatriés ; Michel Moreigne, rapporteur spécial de la commission des finances ; Jean Boyer, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques ; Bernard Barbier, président de la délégation du Sénat pour la planification ; Louis Minetti, Robert Laucournet.

MM. le ministre délégué, Louis Minetti.

Crédits des titres III et IV. - Adoption (p. 5872)

Sur les crédits du titre VI (p. 5872)

MM. Emmanuel Hamel, le ministre délégué.

Adoption des crédits.

Suspension et reprise de la séance (p. 5872)

PRÉSIDENTE DE M. MICHEL DREYFUS-SCHMIDT

3. **Candidature à un organisme extraparlémenaire** (p. 5873).
4. **Rappel au règlement** (p. 5873).
MM. Louis Minetti, le président.
5. **Loi de finances pour 1994.** - Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 5873).

Industrie, postes et télécommunications et commerce extérieur (p. 5873)

MM. Gérard Longuet, ministre de l'industrie, des postes et télécommunications et du commerce extérieur ; Bernard Barbier, rapporteur spécial de la commission des finances, pour l'industrie ; Francisque Collomb, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques, pour l'industrie ; Robert Laucournet, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques, pour l'énergie ;

Bernard Barbier, en remplacement de M. Henri Torre, rapporteur spécial de la commission des finances, pour les postes et télécommunications ; André Fosset, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques, pour les postes et télécommunications ; Mme Maryse Bergé-Lavigne, rapporteur spécial de la commission des finances, pour le commerce extérieur ; Marcel Daunay, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques, pour le commerce extérieur ; Mme Anne Heinis, MM. Gérard Larcher, Louis Minetti, François Delga, Xavier de Villepin, Charles Metzinger, le président, Louis Brives, Félix Leyzour.

6. **Nomination d'un membre d'un organisme extraparlémenaire** (p. 5905).

Suspension et reprise de la séance (p. 5905)

PRÉSIDENTE DE M. YVES GUÉNA

7. **Loi de finances pour 1994.** - Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 5905).

Industrie, postes et télécommunications et commerce extérieur (suite) (p. 5905)

MM. Hubert Durand-Chastel, Pierre Lagourgue, Roland Huguet, Pierre Laffitte, Emmanuel Hamel, Gérard Delfau.

M. le ministre.

INDUSTRIE, POSTES ET TÉLÉCOMMUNICATIONS (p. 5920)

Sur les crédits du titre III (p. 5920)

Amendement n° II-6 rectifié de la commission des affaires économiques. - MM. André Fosset, rapporteur pour avis ; Bernard Barbier, rapporteur spécial ; le ministre. - Retrait.

Adoption des crédits.

Crédits des titres I^{er} à VI. - Adoption (p. 5921)

CHARGES COMMUNES (p. 5921)

Crédits des titres I^{er} à VI. - Vote réservé (p. 5921)

SERVICES FINANCIERS (p. 5921)

Crédits des titres III à V. - Vote réservé (p. 5921)

Article 61 (p. 5921)

Amendement n° II-44 de la commission des finances. - MM. Bernard Barbier, rapporteur spécial ; le ministre. - Adoption.

Adoption de l'article modifié.

8. **Transmission de projets de loi** (p. 5922).
9. **Dépôt de propositions d'actes communautaires** (p. 5922).
10. **Dépôt de rapports** (p. 5923).
11. **Ordre du jour** (p. 5923).

COMPTE RENDU INTÉGRAL

PRÉSIDENTE DE M. JEAN FAURE

vice-président

La séance est ouverte à dix heures.

M. le président. La séance est ouverte.

1

PROCÈS-VERBAL

M. le président. Le compte rendu analytique de la précédente séance a été distribué.

Il n'y a pas d'observation ?...

Le procès-verbal est adopté sous les réserves d'usage.

2

LOI DE FINANCES POUR 1994

Suite de la discussion d'un projet de loi

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi de finances pour 1994, adopté par l'Assemblée nationale [N^{os} 100 et 101. (1993-1994).]

Services du Premier ministre

I. - SERVICES GÉNÉRAUX (ET FONCTION PUBLIQUE)

M. le président. Le Sénat va examiner les dispositions du projet de loi concernant les services du Premier ministre : I. - Services généraux (dont fonction publique et à l'exclusion des crédits relatifs à l'information, au Conseil supérieur de l'audiovisuel et aux rapatriés).

La parole est à M. le ministre délégué.

M. Roger Romani, ministre délégué aux relations avec le Sénat, chargé des rapatriés. Monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, je remercie M. Couve de Murville, rapporteur spécial, pour l'analyse du budget à laquelle il s'est livré, ainsi que pour les observations très pertinentes qu'il a formulées.

L'examen des crédits des services généraux du Premier ministre fait apparaître une augmentation de 7,2 p. 100, le budget passant de 4 495 millions de francs à 4 821 millions de francs. Cette progression résulte, pour l'essentiel, de l'accroissement de 862 millions de francs de la contribution forfaitaire de l'Etat aux exonérations de redevances télévision, qui passe ainsi de 362 millions de francs à 1 225 millions de francs.

Par ailleurs, ce projet de budget doit s'analyser au regard des différents transferts consécutifs au changement des structures gouvernementales, soit le rattachement aux

services du Premier ministre des crédits d'intervention et de fonctionnement des rapatriés, ainsi que le transfert, au profit du budget de la culture, de la délégation à la langue française, au bénéfice de celui des affaires sociales, de la délégation à la lutte contre la drogue et la toxicomanie, et à celui de l'équipement, des actions de prévention de la délinquance.

L'ensemble de ces crédits transférés s'élève à un peu plus de 50 millions de francs. Ces mouvements participent d'une volonté gouvernementale de rationaliser les structures en vue d'une gestion plus rigoureuse de la dépense publique.

Ce projet de budget, mesdames, messieurs les sénateurs, marque en outre la volonté du Gouvernement de poursuivre les efforts déjà engagés dans le domaine des revalorisations de carrières et des délocalisations.

Sur ce dernier point, les dotations, au titre des deux précédentes lois de finances, des chapitres budgétaires concernés n'ont pas été consommées et le montant des reports de crédits permettra de faire face aux dépenses nécessaires aux nouvelles opérations de transfert, conformément aux orientations retenues par le Comité interministériel pour l'aménagement du territoire, le CIAT, du 12 juillet dernier.

Par ailleurs, les nouvelles orientations retenues pour le financement des opérations de délocalisation, qui prévoient une gestion plus rigoureuse des mouvements patrimoniaux liés aux délocalisations, permettront de contenir les dépenses nécessaires aux nouvelles opérations de transfert. (*Applaudissements sur les travées du RPR, des Républicains et Indépendants, de l'Union centriste, ainsi que sur certaines travées du RDE.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. André Rossinot, ministre de la fonction publique. Monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, parce qu'elle constitue l'armature de l'Etat républicain, la fonction publique doit être à même de remplir ses missions au service de la société, dans le respect intégral de la règle de droit et dans un souci constant d'adaptation aux besoins du pays.

Les orientations que nous suivons depuis maintenant neuf mois se résument en trois principes : le rétablissement des bases de l'Etat républicain tout d'abord, la priorité donnée au dialogue social avec les fonctionnaires ensuite, la poursuite intensive de la modernisation des services publics et l'affirmation de leur rôle dans le cadre de l'aménagement du territoire enfin.

Le premier axe du renforcement de l'Etat républicain consiste à assurer l'impartialité des recrutements dans la fonction publique.

Il s'agit de mieux encadrer la pratique de ce que l'on appelle le « tour extérieur », qui permet d'accéder à certains corps de fonctionnaires en dehors du recrutement par concours. Appliquée aux juridictions administratives et aux corps de contrôle, cette pratique a pu donner lieu à certains abus, qui rendent nécessaire une plus grande transparence du dispositif, de façon à garantir l'impartialité et la qualité professionnelle des candidats.

Un projet de loi a été déposé par le Gouvernement dans cet objectif. Il sera examiné la semaine prochaine en première lecture à l'Assemblée nationale. Il prévoit notamment la publication des avis émis par les responsables des corps concernés et l'exigence d'un niveau professionnel suffisant des candidats.

La deuxième manifestation de l'Etat républicain tient au respect des règles de déontologie applicables dans la fonction publique. Je serai particulièrement vigilant dans ce domaine et je veillerai strictement à ce que soient respectées les obligations portant notamment sur les départs de fonctionnaires dans le secteur privé.

M. Robert Pagès. Très bien !

M. André Rossinot, *ministre de la fonction publique.* Le projet de loi auquel je faisais allusion tout à l'heure renforce le contrôle applicable à ces départs en les faisant précéder de l'avis obligatoire d'une commission interministérielle.

Le renforcement de l'Etat républicain passe ensuite par le rétablissement de la confiance que la fonction publique peut avoir en elle-même. Cela vaut à l'évidence pour l'encadrement, et particulièrement pour l'encadrement supérieur.

La haute fonction publique de l'Etat connaît un grave malaise. Il provient d'une politisation excessive - j'en ai parlé à l'instant - de la désinvolture avec laquelle ses membres ont été traités pendant les années écoulées, et de la dégradation de la situation matérielle et des perspectives de carrière des intéressés.

Le Gouvernement est soucieux de maintenir la qualité de l'encadrement supérieur, de lui donner confiance dans ses missions et de la conforter dans la place qu'elle doit occuper dans la société. C'est pourquoi, à la demande du Premier ministre, j'ai confié à M. Jean Prada, président de chambre à la Cour des comptes, le soin d'établir un rapport sur la formation, le recrutement, la carrière, la situation matérielle des fonctionnaires en charge de responsabilités importantes. Ce rapport est presque achevé et sera disponible dans peu de temps.

La deuxième priorité de notre action est tournée vers le dialogue social dans la fonction publique. Là aussi, la confiance se prouve par l'action.

Le Gouvernement est très attaché à la relance de la pratique contractuelle dans notre pays et il entend l'appliquer, naturellement, dans la fonction publique.

Cela suppose évidemment le respect des accords déjà conclus. Le Gouvernement a ainsi décidé de respecter intégralement les accords signés par les gouvernements précédents, qu'il s'agisse de l'accord-cadre sur la formation du 10 juillet 1992 ou du protocole d'accord du 9 février 1990 sur la rénovation de la grille.

Le Gouvernement ne s'en est pas tenu là. En effet, dès le 30 septembre 1993, il a ouvert des négociations salariales avec les sept fédérations de fonctionnaires représentées au Conseil supérieur de la fonction publique. Ces négociations ont abouti à la conclusion, le 22 octobre, d'un accord qui a été paraphé le 9 novembre avec cinq fédérations, soit une de plus que dans le cas du précédent accord salarial conclu en 1991.

Ainsi que je l'ai déclaré à l'issue des négociations, il s'agit d'un accord global et équilibré, salarial et social, qui me paraît être un bon compromis entre les revendications salariales des organisations syndicales et les contraintes économiques et financières résultant de la situation de notre pays.

Cet accord, applicable dans les trois fonctions publiques, prévoit sur les deux exercices 1994 et 1995 une hausse des traitements et des pensions de retraites de 4,99 p. 100, dont 0,99 p. 100 valent au titre de 1993.

Le pouvoir d'achat prévisionnel des fonctionnaires et des retraités de l'Etat, des collectivités locales et des hôpitaux sera ainsi préservé.

Par-delà ce volet salarial qui se fonde, je crois, sur un constat honnête et qui traduit l'invitation à la modération salariale pour 1993 - pas moins mais pas plus que pour les autres Français - garantissant tout de même la protection du pouvoir d'achat global sur les trois ans, cet accord représente une contribution importante de la fonction publique à la bataille pour l'emploi. Des mesures sociales d'accompagnement seront prises notamment en matière de logement.

Je m'arrête un instant sur les aspects touchant à l'emploi. Le Gouvernement a déjà manifesté son attachement à la défense de l'emploi en prévoyant la stabilité des effectifs dans la fonction publique de l'Etat, qui comptera en 1994 2 083 602 agents hors PTT, soit seulement 930 de moins qu'en 1993. Si on se limite aux fonctionnaires civils, on constate une progression de près de 2 000 agents par rapport à 1993 ; ces derniers ont été recrutés notamment dans les secteurs de l'éducation, de la police et de la justice.

Le Gouvernement a ainsi le souci de défendre l'emploi et de garantir l'application des politiques prioritaires, notamment la politique de la ville et le maintien des services publics en zones rurales.

Par-delà cet effort, nous avons réfléchi, au cours de cette négociation, à la manière dont nous pourrions utiliser de façon optimale les possibilités de pourvoir des emplois budgétaires qui restent vacants en raison de certains problèmes tenant à une gestion prévisionnelle encore insuffisante et à l'organisation pratique des concours.

De la même façon, il est prévu d'étendre, dans les trois fonctions publiques, les possibilités pour les agents de recourir au temps partiel, qui est un avantage social important et peut se révéler créateur d'emplois.

Au total, l'objectif visé par l'accord est de parvenir, sur sa durée, à un nombre de recrutements supplémentaires variant entre 7 000 et 10 000 agents dans les trois fonctions publiques.

La contribution des administrations à l'emploi passe aussi par la formation des jeunes : j'ai ainsi proposé, en association avec mon collègue M. Michel Giraud, que soient offerts par les administrations des contrats d'apprentissage à des jeunes âgés de dix-huit ans à vingt-cinq ans. Une circulaire datée du 16 novembre a été publiée en ce sens le 23 novembre au *Journal officiel*.

J'insiste tout particulièrement sur l'importance de ce dispositif, qui s'adresse aussi bien aux services de l'Etat qu'à ceux des collectivités territoriales - j'attire l'attention du Sénat sur ce point - ou aux autres personnes publiques, comme les établissements hospitaliers ; il leur permet d'apporter de façon très concrète leur contribution à la lutte pour l'emploi à travers la formation professionnelle.

D'autres domaines du champ social vont être prochainement explorés : l'hygiène et la sécurité, la médecine de prévention, le développement de la participation, qui ne doit pas laisser à l'écart la fonction publique.

La poursuite de la modernisation des services publics constitue notre troisième priorité.

Les mutations du service public que le Gouvernement entend favoriser visent à renforcer le rôle de l'administration au service de la nation.

Le service public ne tourne pas sur lui-même ; il est un instrument au service du pays, au service du public.

A côté des fonctions régaliennes - la justice, la sécurité, la défense - le service public est investi d'un puissant rôle de médiation sociale.

Les fonctionnaires sont ainsi souvent les premiers interlocuteurs - pour ne pas dire quelquefois les seuls - de nombreuses personnes en détresse, qu'il faut informer, écouter, orienter, aider.

Il me paraît indispensable, en partenariat avec les collectivités locales, d'intensifier les actions d'amélioration de l'accueil du public, spécialement des personnes défavorisées, et de progresser sur la voie de la simplification des procédures.

La modernisation passe aussi par la réforme en profondeur de nos structures administratives pour adapter ces dernières aux nouveaux besoins du corps social ; la déconcentration en constitue le premier élément.

En m'appuyant sur les propositions formulées par le comité pour la réorganisation et la déconcentration des administrations, que j'ai la charge d'animer, j'ai l'intention, en association avec mes collègues MM. Charles Pasqua et Daniel Hoeffel, de mener une relance vigoureuse de la politique de déconcentration. A cette fin, j'ai présenté une communication au conseil des ministres du 28 juillet 1993, faisant elle-même suite aux décisions arrêtées par le comité interministériel de l'administration territoriale du 23 juillet 1993. Parmi ces décisions, je dois notamment mentionner la création, dans chaque ministère, de comités de pilotage qui devront établir pour le 31 janvier 1994 des schémas de déconcentration pour chacune des administrations.

Dans le même esprit, les administrations doivent être un puissant levier au service de l'aménagement du territoire, dont le Gouvernement a fait l'une de ses priorités.

La fonction publique doit se mobiliser pour cette grande cause nationale, qui dépasse les clivages et qui constitue l'un des enjeux majeurs des dix prochaines années. Elle doit particulièrement s'investir dans la politique de la ville et dans la politique en faveur des zones rurales fragiles. C'est, pour elle, l'une des missions les plus importantes qu'elle ait à assurer.

Cet effort de reconquête du territoire suppose que soit proposée une « offre » de services publics renforcée en qualité et en efficacité.

Aussi bien dans les banlieues difficiles que dans les cantons ruraux en voie de dépeuplement, il importe de faire preuve de souplesse et d'imagination pour y attirer les fonctionnaires bien formés et suffisamment motivés afin que la continuité du service public soit assurée. Les dispositifs d'incitation existants seront renforcés.

J'ai décidé de revoir le système d'avancement accéléré introduit par la loi du 26 juillet 1991 pour les fonctionnaires affectés dans les quartiers difficiles, dispositif dont la lourdeur et le manque d'attractivité sont évidents. Je puis annoncer au Sénat que la majorité des crédits affectés à la nouvelle bonification indiciaire dans la quatrième tranche du protocole Durafour seront redéployés au titre de la politique de la ville, avec effet au 1^{er} août 1993.

Le même souci d'assurer une présence efficace des services publics s'applique aux zones rurales. M. le Premier ministre a décidé, en avril, un moratoire sur la fermeture des services publics, qui a été reconduit

récemment jusqu'au début de l'an prochain, en attendant la remise des conclusions de la mission confiée à M. Bernard Stasi sur les entreprises publiques.

Le comité interministériel de l'aménagement du territoire qui s'est tenu à Mende, le 12 juillet, m'a confié la mission de proposer les mesures d'adaptation statutaires et réglementaires nécessaires pour maintenir la qualité et l'accessibilité des services publics en zones rurales. Cela comprend déjà le renforcement des procédures de concertations existantes, notamment pour la mise en place des schémas départementaux des services publics, comme pour le recours à l'innovation et à l'expérimentation.

Ainsi, il pourrait être proposé la mise en place de contrats entre toutes les parties prenantes sur le terrain - représentants de l'Etat, exploitants publics, collectivités territoriales, organismes sociaux, voire privés.

Ici, comme pour la politique de la ville et pour la déconcentration, je suis persuadé que c'est par le développement de la pratique interministérielle et de la collaboration avec les autres acteurs publics que passe l'amélioration du service public.

Le dispositif que nous soumettrons prochainement à l'approbation de M. le Premier ministre sera inspiré non seulement par la recherche de la simplicité et du pragmatisme, mais aussi par une volonté politique forte : à une situation d'urgence critique, nous devons répondre par la volonté et par l'imagination.

La contribution des services publics à l'aménagement du territoire se manifeste aussi par l'intensification des transferts d'administrations à l'extérieur de la région parisienne. Le comité interministériel d'aménagement du territoire du 12 juillet a confirmé cette orientation et a tracé une méthode qui faisait défaut précédemment.

Tout particulièrement, j'ai personnellement veillé à ce que soient renforcés les dispositifs d'accompagnement social proposés aux agents qui sont appelés à rejoindre une ville d'accueil, que ce soit pour le logement, pour l'inscription des enfants à l'école ou pour les soutiens financiers versés aux personnes concernées.

Tels sont, mesdames et messieurs les sénateurs, les grands axes de la politique que je mène depuis plus de six mois avec l'ensemble du Gouvernement.

Pour appuyer cette action, nous disposons d'un budget correctement dimensionné, sans être pour autant excessif. Je ne parle là que du budget propre du ministère.

En 1994, les crédits de fonctionnement dont je dispose en propre, en dehors des réimplantations d'administration, s'élèveront à 1 124,5 millions de francs, cette somme étant quasi identique, à périmètre constant, à celle de 1993.

Il faut préciser ici, en effet, que les sommes mises à la disposition de la mission pour les délocalisations publiques ont été transférées, après la formation du Gouvernement, au ministère de l'intérieur, désormais en charge de l'aménagement du territoire, pour un total de 450 millions de francs.

Si l'on raisonne encore une fois à structure constante, les crédits du ministère de la fonction publique sont pratiquement les mêmes en 1994 que ceux dont il bénéficiait en 1993.

Une fonction publique de qualité au service de la cohésion sociale et de l'aménagement du territoire, le rétablissement des traditions républicaines et la relance active du dialogue avec les partenaires sociaux, la poursuite de la modernisation au service des citoyens : telles sont, mesdames et messieurs les sénateurs, les grandes lignes de mon action, qui s'inscrit dans le cadre de la

politique de redressement que conduit le Gouvernement. (*Applaudissements sur certaines travées du RDE, ainsi que sur les travées de l'Union centriste, du RPR et des Républicains et Indépendants.*)

M. le président. La parole est à M. Couve de Murville, rapporteur spécial.

M. Maurice Couve de Murville, rapporteur spécial de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation. Monsieur le président, messieurs les ministres, mes chers collègues, le projet de budget des services généraux du Premier ministre regroupe, cette année, les crédits destinés aux cabinets du Premier ministre et de quatre autres ministres - ministre de la fonction publique, ministre de la communication, ministre délégué aux relations avec l'Assemblée nationale et ministre délégué aux relations avec le Sénat, chargé des rapatriés - les crédits du secrétariat général du Gouvernement ainsi que ceux des nombreux organismes qui lui sont rattachés.

Les crédits demandés pour 1994 s'élèvent à 4,8 milliards de francs, en augmentation de 7,2 p. 100 par rapport au budget de 1993 et de près de 15 p. 100 par rapport à la loi de finances rectifiée par le collectif du mois de juin dernier. Cette forte progression, qui est à la fois supérieure à celle de l'ensemble des dépenses du budget général - 1,1 p. 100 - et à celle de la hausse des prix prévue pour 1994 - 2,2 p. 100 - résulte en réalité de l'évolution de quelques chapitres de caractère particulier.

Il apparaît néanmoins de façon très nette que les dépenses de fonctionnement diminuent sensiblement, tandis que les crédits d'intervention augmentent de façon significative.

L'ensemble des dépenses de fonctionnement diminuent de 3,8 p. 100. Je ferai part au Sénat des principales économies.

Tout d'abord, trente et un emplois, notamment dans les services centraux, sont supprimés.

Par ailleurs, on observe, dans le cadre de la contribution des services à la maîtrise des dépenses de l'Etat et de la révision des services votés, la diminution de plus de 10 p. 100 des dépenses de matériel et de fonctionnement courant, la diminution de 25 p. 100 des dépenses informatiques, la réduction des frais de déplacement de 7,6 p. 100, la diminution des dépenses du service d'information et de diffusion à hauteur de 15 p. 100, la réduction des crédits destinés à la réalisation d'enquêtes et d'études, la diminution des dépenses de formation et de modernisation de l'administration, ainsi que des fonds spéciaux.

Enfin, on constate la diminution de 80 p. 100 des dépenses liées aux réimplantations d'administrations.

Au total, les économies effectuées avoisinent 150 millions de francs, soit un montant dix fois supérieur à celui des économies réalisées en 1993.

Quelques crédits du titre III augmentent néanmoins.

Il s'agit d'abord des dépenses de personnel, notamment du fait de la poursuite de la mise en œuvre des mesures de revalorisation des rémunérations décidées précédemment, en application du protocole Durafour.

Il s'agit aussi de l'augmentation de certaines aides à la presse et des moyens de fonctionnement du Conseil supérieur de l'audiovisuel.

Enfin, je constate l'augmentation significative - plus 5,6 p. 100 - des subventions de fonctionnement aux organismes de formation, notamment à l'ENA, cette dernière devant augmenter son budget d'indemnités de transport et de mission pour les enseignants et les élèves

contraints de se déplacer à Strasbourg. Cela représente un gaspillage, que j'avais déjà dénoncé à propos du précédent exercice budgétaire.

S'agissant des dépenses d'intervention, l'examen des crédits montre que celles-ci font plus que doubler en 1994 en raison, d'une part, de l'augmentation de la contribution forfaitaire de l'Etat au financement des exonérations de redevances de télévision, d'autre part, du transfert des crédits d'intervention en faveur des rapatriés, qui figuraient auparavant au budget des affaires sociales.

Après cette brève présentation des crédits, j'en viens maintenant à un certain nombre de remarques sur l'ensemble extrêmement divers que constituent les services généraux du Premier ministre.

Les crédits de plusieurs cabinets ministériels, outre celui du Premier ministre, sont rattachés à ce budget. Cela me permet d'attirer, une fois de plus, votre attention sur les structures gouvernementales, mais, cette année, pour me féliciter du changement radical qui est intervenu avec la constitution du nouveau gouvernement.

En effet, de quarante-neuf dans le gouvernement Rocard et de quarante-quatre dans le gouvernement Bérégovoy, le nombre de ministres est passé à trente, aucun secrétaire d'Etat n'ayant été nommé.

De ce fait, le nombre des membres des cabinets a enfin diminué, ainsi que les dépenses correspondantes de secrétariat, de fonctionnement et du parc automobile.

En outre, dès son arrivée à Matignon, le Premier ministre a demandé que des économies substantielles soient réalisées au sein des cabinets et il a appelé les membres de son Gouvernement à la plus grande vigilance.

Cela était indispensable dans le contexte budgétaire actuel et du point de vue du simple bon sens. On ne peut donc que s'en féliciter.

Ma deuxième remarque porte sur le nombre toujours important d'organismes, de missions, de délégations, de comités ou de commissions qui gravitent autour des services du Premier ministre, chacun de ces organismes ayant droit à des crédits budgétaires et à un certain nombre de fonctionnaires, ce qui représente des dépenses conséquentes.

Pour être précis, j'ai fait rechercher le nombre d'organismes dépendant des services du Premier ministre en 1968 et en 1969 : il y en avait une vingtaine. Actuellement, le chiffre est proche de cinquante, soit nettement plus du double.

Le Gouvernement a commencé à mettre un peu d'ordre dans ces organismes, en transférant certains aux ministères dont ils sont les plus proches. Par exemple, la délégation à la langue française a été transférée au ministère de la culture et de la francophonie. La délégation à la lutte contre la toxicomanie a été transférée au ministère des affaires sociales et de la ville. Cela va dans le bon sens. Toutefois, cette démarche doit être poursuivie, car nombre d'organismes sont encore désuets, inutiles, concurrents ou redondants.

A cet égard, je voudrais me féliciter de l'initiative prise récemment par le Premier ministre d'installer une commission de réflexion sur les responsabilités et l'organisation de l'Etat. Les objectifs assignés à cette commission doivent permettre de remettre en cause les structures administratives actuelles et de rechercher de véritables économies. Cela répond à une incontestable nécessité, à laquelle il serait intéressant d'associer le Parlement.

Enfin, je voudrais m'élever, une fois de plus, contre la progression des dépenses de personnel. Je constate, en effet, que, dans le seul budget des services généraux du Premier ministre, la progression des dépenses de rémunérations représente la part essentielle de l'augmentation des crédits de fonctionnement.

Les nombreuses mesures de revalorisation catégorielle des rémunérations décidées au cours des dernières années, auxquelles s'ajoutent les effets du protocole Durafour, dont la mise en œuvre n'est pas encore terminée, ont entraîné des dépenses importantes qui pèsent lourdement sur le projet de budget pour 1994 et pèseront encore sur les budgets à venir.

Il en va de même pour les créations d'emplois effectuées entre 1988 et 1993 : en l'espace de cinq ans, près de 50 000 emplois auront été créés.

Ces mesures n'auront permis ni de réduire le train de vie de l'Etat ni *a fortiori*, d'améliorer la situation des finances publiques. Au contraire, elles aggravent le déficit, donc la progression de la charge de la dette.

Le projet de budget qui nous est présenté cette année ne crée pas d'emplois supplémentaires et revient, de façon courageuse, sur les services votés, ce qui permet de réaliser de réelles économies.

Pour manifester son soutien à cette démarche, différente de celle qui prévalait au cours des années antérieures, la commission des finances a décidé de donner un avis favorable au projet de budget des services généraux du Premier ministre pour 1994. (*Applaudissements.*)

M. le président. La parole est à M. Tréguët, rapporteur spécial.

M. René Tréguët, rapporteur spécial de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation, pour la fonction publique. Monsieur le président, messieurs les ministres, mes chers collègues, comme vous le savez, notre pays possède le secteur public le plus important d'Europe. Ce sont, en effet, 6,9 millions de personnes qui travaillent directement ou indirectement pour l'Etat, ce qui représente environ 31 p. 100 de la population active totale.

Toutefois, il faut bien distinguer le groupe formé par les trois fonctions publiques, qui est un groupe aux effectifs stables, du secteur public marchand, dont le poids va décroître considérablement lorsque le processus des privatisations aura été mené à son terme.

En effet, ce sont environ 1 750 entreprises et près de 665 000 salariés qui devraient quitter le secteur public. Celui-ci, toutes choses inchangées par ailleurs, devrait donc voir sa part ramenée aux environs de 28 p. 100 de la population active.

Ensemble, les effectifs des trois fonctions publiques représentaient, en 1991, 18 p. 100 de la population active. Leur rémunération, dépenses induites comprises, représente, en 1993, une masse financière de l'ordre de 855 milliards de francs, soit environ 13 p. 100 de la richesse nationale. Dans ce total, la fonction publique d'Etat compte pour plus de la moitié, la fonction publique territoriale pour un tiers et la fonction publique hospitalière pour un sixième.

S'agissant des fonctionnaires de l'Etat, qui sont les seuls concernés par le projet de loi de finances, la progression de leurs effectifs semble bien maîtrisée.

Ils représentaient, l'an dernier, 2 084 532 emplois budgétaires. Le Gouvernement propose, dans le projet de loi de finances, de stabiliser les effectifs à ce niveau.

Pour y parvenir, il prévoit une augmentation de 2 359 emplois de fonctionnaires civils et une diminution de 2 842 emplois de fonctionnaires rattachés au budget de la défense.

Cette politique des effectifs participe donc aux objectifs de redressement des finances publiques et rompt avec la politique suivie par les gouvernements qui se sont succédé de 1988 à 1993, et qui s'est traduite par une augmentation régulière des effectifs de la fonction publique de l'Etat. Il est clair que, compte tenu de la situation actuelle, une telle politique ne pouvait être poursuivie.

Par ailleurs, la politique des salaires entend lier l'évolution des rémunérations aux grands équilibres économiques. Un accord salarial d'importance vient d'être signé au mois d'octobre dernier ; il manifeste la solidarité des fonctionnaires avec le reste du corps social, au travers d'un effort de modération effective des exigences salariales.

Le Gouvernement et les organisations signataires sont, en effet, convenus - M. le ministre y a fait allusion tout à l'heure - d'une augmentation des salaires progressive de 4,99 p. 100 entre le 1^{er} janvier 1994 et le 1^{er} novembre 1995. Compte tenu des hypothèses de cadrage économique associées au projet de loi de finances, cela représente, pour 1994, un gain de pouvoir d'achat d'environ 0,9 p. 100.

Bien que l'on ne dispose pas encore d'indications très précises, le coût de cet accord devrait être compris entre 15 milliards et 20 milliards de francs. Si l'on prend en compte également ses incidences sur l'année 1993, il représentera, au total, entre 35 milliards et 40 milliards de francs.

S'agissant des politiques spécifiques, le Gouvernement met en œuvre une politique de déconcentration active, mais réfléchie, dans le but de permettre une amélioration effective des services rendus au public, sans pour autant céder à la tentation d'opérations médiatiques, non justifiées sur un plan budgétaire.

En ce qui concerne la politique d'ouverture de notre fonction publique à l'Europe, des progrès sensibles ont été enregistrés : bientôt, 70 p. 100 de notre fonction publique sera ouverte aux autres ressortissants des pays membres de l'Union européenne.

Cette présentation rapide étant effectuée, je vous renvoie à mon rapport écrit pour plus de détails. J'entends maintenant vous présenter les quatre observations que la commission des finances a formulées cette année.

La première a trait à la nécessité de promouvoir la notion d'efficacité dans la fonction publique.

A un moment du développement économique où les flux d'échanges de biens et de services entre les nations n'ont jamais été aussi importants et où la concurrence internationale se fait chaque jour plus âpre, la fonction publique doit, en effet, constituer un élément de la compétitivité globale de notre pays.

Dans ce contexte, l'exigence d'efficacité signifie non seulement la capacité de notre secteur public à offrir plus de services à un coût inchangé, mais aussi, et surtout, l'impérieuse nécessité d'offrir des services de meilleure qualité. L'efficacité, c'est donc la combinaison de ces deux facteurs que sont la productivité et la qualité.

A cet égard, la commission des finances se déclare satisfaite des orientations retenues par le Gouvernement en matière de modernisation de la fonction publique.

Cette politique s'ordonne aujourd'hui autour de quatre axes clairement définis : une gestion plus dynamique des personnels, le développement des responsabilités, une évaluation constante des politiques publiques et une véritable politique d'accueil et de service à l'égard des usagers.

Toutes ces actions, qui ne passent pas nécessairement par un accroissement des crédits budgétaires, vont dans le bon sens.

Néanmoins, votre rapporteur regrette l'attention insuffisante accordée à l'amélioration de l'évaluation personnelle des fonctionnaires.

Des progrès ont, certes, été accomplis. La « nouvelle bonification indiciaire », par exemple, représente un instrument d'une nature nouvelle, attachée non pas au grade mais à la fonction. Elle marque un progrès incontestable, en permettant de mieux rémunérer les fonctionnaires qui exercent leur métier dans des conditions difficiles.

Mais les crédits en jeu - 1,2 milliard de francs sur sept ans, alors que les dépenses pour la fonction publique d'État représenteront approximativement sur cette même période 4 000 milliards de francs - sont insuffisants pour en faire un instrument véritable de développement du potentiel humain.

Aussi, de nouvelles voies doivent être explorées, en concertation avec les partenaires habituels du ministère de la fonction publique, afin d'étudier la possibilité de prendre en compte la qualité du travail fourni par les fonctionnaires.

Je crains en effet que tant que nous n'aurons pas trouvé les moyens permettant de récompenser davantage les fonctionnaires méritants ou ceux qui exercent leur métier dans des conditions particulièrement difficiles - je pense notamment aux instituteurs affectés dans les banlieues de nos grandes villes - le souci d'une plus grande efficacité de notre fonction publique risque fort de n'être qu'un vœu pieux.

Le deuxième point, sur lequel la commission des finances m'a chargé d'appeler votre attention, est le rôle de la fonction publique dans l'aménagement du territoire.

A cet égard, la politique de délocalisations, poursuivie par le Gouvernement, va dans le bon sens. Comme vous l'avez dit, monsieur le ministre, une politique des implantations administratives a même été définie en juillet dernier, lors du comité interministériel de Mende. Attendons de voir quels seront ses effets.

Toutefois, sans remettre en cause le bien-fondé des délocalisations administratives, dans le cadre d'une politique active de l'aménagement du territoire, je m'interroge sur la rigueur de la politique suivie jusqu'à présent en matière de délocalisations.

Certaines délocalisations - je pense notamment à l'ENA - ont sans doute été effectuées dans des conditions où la volonté d'assurer une couverture médiatique de l'opération l'emportait sur les considérations de bonne gestion des deniers publics.

C'est pourquoi je me félicite du cadre temporel dans lequel s'inscrit désormais les délocalisations. La démarche aujourd'hui proposée se situe en effet dans un cadre pluriannuel, à la fois plus serein et plus pragmatique, ce qui ne peut que profiter à la concertation avec les personnels intéressés. Cette politique mérite le soutien de la Haute Assemblée.

Toutefois, je voudrais dire un mot sur le rôle que sont susceptibles de jouer les nouvelles technologies, dans cette politique globale de déconcentration et d'aménagement du territoire.

En effet, le travail à distance, ou télétravail, permettrait de fixer sur place un nombre non négligeable de travailleurs routiniers, aujourd'hui amenés à se déplacer pour effectuer des tâches, tels que des travaux devant des écrans, qu'ils pourraient parfaitement accomplir chez eux ou dans des centres de regroupements locaux.

Une réflexion récente et approfondie a été engagée dans le cadre d'une mission commune du ministère de l'intérieur et de l'aménagement du territoire et du ministère des entreprises et du développement économique, dirigée par M. Thierry Breton.

Elle montre la faiblesse actuelle du nombre de télétravailleurs dans notre pays. Seulement 16 000 personnes seraient concernées en France en 1993, alors que, dans les pays nordiques, par exemple, les technologies de ce type connaissent une diffusion très rapide.

En France, plusieurs sociétés, dont France Télécom, ont mis ou sont en train de mettre en place, des expériences de télétravail, et la mission Breton conclut que « l'évolution vers cette nouvelle forme d'organisation est irréversible ».

Il serait donc souhaitable, monsieur le ministre, que les résultats de cette enquête fassent l'objet d'une exploitation sérieuse et approfondie, afin de permettre l'introduction du télétravail dans la fonction publique, là où c'est possible et là où c'est utile.

Le troisième point que la commission des finances m'a chargé de souligner a trait aux problèmes liés à la gestion des effectifs et, en particulier, à la connaissance quantitative des personnels en place.

De gros progrès restent à faire en ce domaine, notamment en matière de gestion prévisionnelle, et les conditions dans lesquelles le Parlement est amené à donner son autorisation budgétaire ne sont pas, de ce point de vue, toujours satisfaisantes.

En effet, monsieur le ministre, je trouve regrettable que le Gouvernement ne soit pas en mesure de donner, pour l'ensemble des ministères, des indications précises sur la position des fonctionnaires qui en dépendent.

Je comprends qu'une telle tâche soit difficile, particulièrement en ce qui concerne le ministère de l'éducation nationale, qui emploie plus d'un million de personnes, et qu'elle suppose la mise en place d'outils de gestion perfectionnés. Mais, tout de même, il n'est pas normal que l'on ne puisse obtenir des informations sur ce qu'il est convenu d'appeler les « entrées » et « sorties » des fonctionnaires au sein de chaque ministère. Il n'est pas normal, monsieur le ministre, que l'on ne sache pas combien de gens sont en mobilité, combien sont en détachement, en vacances ou en congé.

Pensez-vous qu'une entreprise pourrait fonctionner longtemps de la sorte ? Sans même parler de gestion prévisionnelle, il faut d'abord que l'on sache combien de gens travaillent effectivement dans la fonction publique. Une telle connaissance est possible. Elle existe même dans beaucoup de ministères. Il vous appartient, en tant que ministre de la fonction publique, de veiller à ce que ces informations soient centralisées et surtout harmonisées.

Je sais que ces questions ne vous sont pas indifférentes. Selon les indications qui m'ont été fournies, la direction générale de l'administration et de la fonction publique a lancé une enquête auprès de tous les ministères sur l'état actuel de leur gestion prévisionnelle, les difficultés rencontrées et les perspectives envisagées.

Il faut souhaiter que le dépouillement de cette enquête soit rapidement suivi des décisions appropriées afin d'améliorer la connaissance des effectifs et des rémunérations.

Par ailleurs, je regrette que le Parlement soit amené à se prononcer sur un projet de loi de finances pour lequel le Gouvernement n'a pas été en mesure de lui indiquer le montant des dépenses induites de la fonction publique.

Je trouve en effet anormal, monsieur le ministre, que nous ne connaissions cet agrégat comptable qu'un an après le vote de la loi de finances. Nous ne sommes pas en train de faire de l'histoire. Nous votons des crédits. Si l'on veut conserver à l'autorisation budgétaire tout son sens, il serait souhaitable, pour l'année prochaine au moins, que nous disposions des informations pertinentes, en temps et en heure.

Enfin, et ce sera ma dernière observation, je voudrais évoquer d'un mot les problèmes spécifiques de la haute fonction publique.

Longtemps laissée pour compte des politiques catégorielles, celle-ci n'en assume pas moins des responsabilités essentielles dans le bon fonctionnement de l'État.

Or, aujourd'hui, la haute fonction publique connaît un certain trouble.

Vous n'êtes pas sans le savoir, puisque vous avez vous-même confié à une commission – la commission Prada – le soin d'étudier ce problème.

Il serait donc souhaitable que, une fois les conclusions de la commission Prada connues, des mesures appropriées soient prises pour y remédier.

En conclusion, je voudrais dire que la fonction publique française conserve une réputation de qualité et de dynamisme. Elle constitue un instrument de cohésion sociale et de reconquête du territoire.

Sa modernisation est un impératif constant qui s'impose à chaque gouvernement. Elle doit cependant être menée dans le respect des traditions qui font sa force, car il serait regrettable qu'un tel capital humain se perde ou se dégrade par un manque de motivation ou de reconnaissance sociale.

Sous réserve des observations qui viennent d'être présentées, la commission des finances propose au Sénat d'adopter les crédits inscrits dans le projet de budget des services généraux du Premier ministre, concernant la fonction publique. (*Applaudissements.*)

M. le président. J'indique au Sénat que, compte tenu de l'organisation du débat décidée par la conférence des présidents, les temps de parole dont disposent les groupes pour cette discussion sont les suivants :

Groupe socialiste, 12 minutes ;

Groupe de l'Union centriste, 12 minutes ;

Groupe de Rassemblement démocratique et européen, 5 minutes ;

Groupe communiste, 5 minutes.

La parole est à M. Bimbenet.

M. Jacques Bimbenet. Monsieur le président, messieurs les ministres, mes chers collègues, l'examen des crédits du ministère de la fonction publique est une occasion pour la Haute Assemblée de s'intéresser à l'organisation et au fonctionnement de l'administration et des services publics.

Cet examen prend aujourd'hui un relief particulier. En effet, les bouleversements économiques et sociaux que connaît notre pays rendent indispensable une adaptation de l'administration de l'État.

D'abord, nous devons être conscients que le coût, l'efficacité et la qualité des services publics sont désormais un élément important de la compétitivité internationale des États.

Ensuite, les difficultés économiques et sociales que nous connaissons entraînent des phénomènes nombreux d'exclusion et, en conséquence, de forts besoins de réinsertion. Plus que jamais, l'efficacité et la qualité des services publics sont des éléments essentiels au maintien de la cohésion sociale. Nous devons constater que le traitement de ces problèmes nouveaux nécessite une coordination renforcée des services de l'État à l'échelon local et un partenariat étroit avec les collectivités territoriales, qui exercent, vous le savez, monsieur le ministre, des compétences importantes dans ce domaine.

Dans le cadre de la politique de déconcentration, vous avez annoncé des mesures pour renforcer l'interministérialité locale. Le Sénat serait heureux que vous puissiez préciser ces orientations, car, bien souvent, nous sommes confrontés dans nos collectivités locales à des blocages, à des retards dans le traitement des dossiers, dès lors qu'ils intéressent plusieurs services de l'État.

La politique de déconcentration permet une gestion plus proche des usagers. Elle doit être poursuivie et approfondie, car elle constitue un élément indispensable au bon fonctionnement de la décentralisation. Mais elle doit également être accompagnée d'un renforcement de la coordination entre les services.

Enfin, l'évolution de la répartition géographique de la population sur le territoire rend nécessaire une adaptation de l'offre de services publics.

Vous avez souligné combien, dans certaines agglomérations, les administrations n'avaient pas anticipé, ni même parfois pu suivre, l'urbanisation rapide, et qu'ainsi un déficit de l'offre de services publics existait.

Il en est de même dans les secteurs ruraux, pour des raisons inverses, où le départ précipité et souvent désordonné des services publics a renforcé les phénomènes de dévitalisation et limité par là même les chances de redéveloppement économique.

Au moment où se déroule, dans les régions, le débat national sur l'aménagement du territoire, la place des services publics en milieu rural est au cœur de nos préoccupations.

M. le Premier ministre a établi un moratoire de la fermeture des services publics, mesure indispensable et que nous approuvons sans réserve. Mais nous devons faire preuve de réalisme et surtout, je l'espère, d'ambition dans ce domaine. Le moratoire ne peut être qu'une mesure provisoire. Il faudra bien permettre l'adaptation des services publics au milieu rural.

Nous souhaitons que la sortie du moratoire s'accompagne de mesures ambitieuses, destinées non seulement à éviter le départ des services publics qui constituent, ne l'oublions pas, une structure indispensable à la vie sociale dans nos campagnes, mais, plus encore, contribuent à restaurer une dynamique de développement économique et sociale de celles-ci.

Cela suppose une réflexion sur l'offre de services publics en milieu rural, car la population du monde rural et ses besoins ont évolué.

Cela suppose, une réflexion sur l'adaptation au terrain des structures administratives chargées de délivrer les prestations.

Cela suppose une véritable réflexion d'aménagement du territoire sur l'implantation et la déconcentration de certains emplois administratifs dans les petites villes qui

irriguent les secteurs ruraux, réflexion qui n'a été qu'esquissée à l'occasion de l'élaboration des schémas départementaux. Ne peut-on pas utiliser, à cette fin, le télétravail comme le suggère M. le rapporteur spécial dans son excellent rapport ?

Cela suppose, enfin, une réflexion sur l'affectation des fonctionnaires, car, dans de nombreux secteurs, les vacances d'emplois perturbent le fonctionnement des services publics.

Pourriez-vous, monsieur le ministre, nous indiquer les pistes de réflexion qui sont actuellement explorées par le Gouvernement ?

Dans ce domaine, comme dans celui de la déconcentration, le Gouvernement doit faire preuve d'audace. Nous savons qu'il existe des freins de toute nature, notamment dans le domaine des règles statutaires, ou dans le domaine des règles budgétaires et comptables, mais aussi dans les pratiques et dans la culture des administrations de l'Etat. Nous savons bien que ces freins rendent difficile le repositionnement local des administrations de l'Etat. Le Gouvernement doit savoir que, chaque fois qu'il aura besoin de faire évoluer les dispositifs, qui reposent parfois sur des règles anciennes, pour améliorer la qualité, l'accessibilité, et l'efficacité des services publics et les rendre plus proches des usagers, il saura trouver dans la Haute Assemblée un large soutien.

Fort des ambitions que vous avez affichées au cours des derniers mois, et compte tenu des qualités personnelles de conviction et de pédagogie qui marquent votre présence au ministère de la fonction publique et qui sont susceptibles de faire évoluer les mentalités, je veux voir dans la prise en compte d'un volet social dans les accords salariaux qui conduit les organisations syndicales à s'intéresser à l'emploi autant qu'à l'évolution du pouvoir d'achat, et dans l'association des trois fonctions publiques à la formation des jeunes par l'apprentissage, les signes de cette action.

C'est pourquoi, monsieur le ministre, les sénateurs du groupe du Rassemblement démocratique et européen voteront, à la quasi-unanimité, les crédits de votre ministère.

M. le président. La parole est à M. Pagès.

M. Robert Pagès. Monsieur le président, mesieurs les ministres, mes chers collègues, la fonction publique, tant par le nombre de ses agents - 4,7 millions de personnes - que par la place que ceux-ci occupent dans notre pays, méritait mieux, à notre sens, que les quatre-vingt-dix minutes consacrées à l'examen de son budget.

Le temps de parole imparti au groupe communiste et apparenté s'élevant à cinq minutes, je me limiterai donc à quelques généralités.

L'ensemble des services publics représente environ 35 p. 100 de l'emploi salarié en France. Ce n'est pas négligeable. En outre, leur poids dans l'économie est très important, puisqu'ils jouent un rôle déterminant dans l'investissement en France. Aussi conviendrait-il de renforcer la place de ces services, plutôt que de les amoindrir, sans prendre en compte leur vocation particulière, au nom des seuls critères de rentabilité et de compétitivité.

Subordonner ainsi le rôle de la fonction publique à ces impératifs va à l'encontre de la modernité et de l'efficacité.

Les politiques menées dans la fonction publique ces dernières années ont souvent été justifiées par plusieurs arguments : les fonctionnaires coûtent trop cher, la masse salariale progresse trop vite, ils sont trop nombreux et ils ont trop de droits. Permettez-moi de rétablir ici la vérité.

En fait, c'est la troisième fois, depuis 1982, qu'un gouvernement décide de bloquer pratiquement les traitements des fonctionnaires.

Selon l'Observatoire français des conjonctures économiques, pour que la masse salariale de la fonction publique retrouve la place qu'elle occupait dans le budget de l'Etat en 1979, il faudrait augmenter les crédits de 72 milliards de francs.

Le blocage des salaires des fonctionnaires a-t-il profité à l'emploi, à la croissance, au progrès social ? La réponse ne peut-être que négative.

En effet, les fonctionnaires ont vu leur pouvoir d'achat chuter depuis 1982 en raison de la politique de désindexation des salaires.

De surcroît, avec la hausse de la CSG, les fiches de paie ont accusé, dès le mois de juillet dernier, une baisse de près de 1,5 p. 100.

Dans ces conditions, comment voulez-vous, monsieur le ministre, que les fonctionnaires participent à la nécessaire relance de la consommation ?

Certes, leurs traitements figurent dans la rubrique « dépenses » du budget de l'Etat. Toutefois, ne sont-ils réellement qu'un coût pour la société ? Ne faut-il pas reconsidérer la question ?

A y regarder de plus près, le gel des traitements représente un manque à gagner important pour la sécurité sociale et le régime des retraites. A combien se chiffre-t-il ?

Je ne parle même pas des conséquences du blocage des salaires sur la consommation et, par voie de conséquence, sur les recettes fiscales.

Poursuivons ce raisonnement. Les suppressions d'emplois de fonctionnaires dans les domaines de la lutte contre la fraude fiscale, de la formation, de la prévention et de la santé, ainsi que dans les services des collectivités territoriales engendrent un manque à gagner certain. A combien peut-on le chiffrer ?

Réalise-t-on que les besoins en personnels non satisfaits dans nos écoles, dans notre enseignement, coûteront fort cher à l'ensemble de la société ?

Prend-on bien la mesure de l'effet des réductions d'emplois statutaires et publics sur l'aménagement du territoire, la désertification des campagnes, le mal-vivre en ville et l'aggravation des inégalités sociales et régionales ?

Or chaque citoyen usager doit avoir accès à un réseau de services publics diversifiés, et ce dans des conditions identiques sur tout le territoire national, quel que soit son statut social.

La fonction publique, aujourd'hui, c'est aussi 700 000 salariés sous contrat emploi-solidarité, des dizaines de milliers de non-titulaires et de salariés précaires démunis de tout droit.

C'est aussi des prestations qui ont été soit abandonnées, soit non assumées par les services publics.

Les délocalisations avaient prétendument pour objet de déboucher sur une meilleure implantation des administrations. En fait, elles ont engendré nombre de situations intolérables pour les personnels concernés que n'ont pu compenser ni le complément exceptionnel de localisation en province ni l'allocation à la mobilité du conjoint.

En réalité, les délocalisations ont trop souvent eu pour conséquence essentielle de diminuer les effectifs, de casser les statuts, de dégrader les services publics et de les restructurer dans la perspective, en définitive, de les offrir à la finance et à la logique capitaliste des privatisations.

Bien évidemment, le statut général des fonctionnaires n'a pas échappé aux mauvais coups, d'autant qu'il représente un obstacle aux politiques d'austérité et à l'intégration européenne.

Je tiens à vous dire, monsieur le ministre, que, contrairement à ce qu'on affirme souvent, les fonctionnaires ne sont pas des privilégiés, sécurisés par leur statut.

Les fonctionnaires, qu'ils soient actifs ou retraités, sont encore des victimes des politiques de régression sociale et de recul des services publics.

Leur seul privilège est finalement d'être directement concerné par la volonté du Gouvernement de faire pression sur leurs salaires et les emplois.

L'exemple de la journée du 12 octobre est significatif. Les salariés du secteur public, à cette occasion, ont montré qu'ils n'entendaient pas se résigner.

Pour toutes ces raisons et afin d'affirmer sa volonté de voir se développer une autre politique de la fonction publique, le groupe communiste et apparenté votera contre le présent budget. (*Applaudissements sur les travées communistes.*)

M. le président. La parole est à M. Machet.

M. Jacques Machet. La situation économique et financière de notre pays ne vous permet pas, monsieur le ministre, de présenter au Parlement le budget que vous auriez, sans nul doute, souhaité proposer à son approbation.

La politique que vous conduisez n'en est que plus méritoire, et je tiens à rendre hommage tant aux qualités de dialogue que vous savez manifester - vous venez encore de le prouver à cette tribune - qu'au sens des responsabilités dont témoignent les fonctionnaires et leurs organisations syndicales.

Dans ce contexte et durant les quelques minutes qui me sont imparties, je souhaiterais attirer votre attention sur quelques points.

Le Sénat sera prochainement amené à examiner un projet de loi relatif à certaines modalités de nomination dans la fonction publique de l'Etat et aux modalités d'accès de certains fonctionnaires ou anciens fonctionnaires à des fonctions privées.

Cette initiative est destinée à réaffirmer le caractère républicain, c'est-à-dire non partisan, de l'administration française.

Comment ne pas y souscrire avec conviction ? Dans un pays souvent divisé, il est essentiel que la fonction publique continue d'être inspirée par le seul souci de l'intérêt général. Nous voterons donc, le moment venu, ce texte.

Mais affirmer le caractère nécessairement apolitique de l'administration ne suffit pas à la rendre attractive pour un certain nombre de jeunes diplômés.

La dégradation matérielle de la fonction publique explique largement le manque d'engouement des jeunes pour les postes administratifs et risqué, à terme, de n'attirer vers eux-ci que les étudiants qui n'auront pas trouvé ailleurs l'occasion de faire valoir leurs talents.

C'est donc, à terme, la qualité de la fonction publique française qui est en cause.

La nation souhaite des fonctionnaires de qualité. Il faut les rémunérer à leur juste valeur. Sans doute me répondrez-vous, monsieur le ministre, que la situation financière du pays ne le permet pas.

Je constate avec regret qu'elle ne le permet jamais. En période de croissance, on fait valoir que les fonctionnaires ont choisi la meilleure part, à savoir le service du bien commun, ce qui vaut bien quelques sacrifices.

En période de crise économique, on souligne que la garantie des emplois en fait des privilégiés. Il faudra un jour sortir de cette logique de l'immobilisme.

Il est également impératif que vous puissiez convaincre les syndicats de la nécessité de l'attribution de certaines primes en fonction du mérite. Le découragement gagne en effet progressivement ceux qui assument non seulement leur tâche, mais aussi celle de certains de leurs collègues moins motivés - c'est connu ! - et qui s'aperçoivent, qu'à travail inégal leur rémunération est, en fin de compte, la même.

Vous insistez, en outre, tout particulièrement, et avec raison, sur la nécessaire formation et l'adaptation des fonctionnaires à un monde mouvant. Mais certaines rigidités découragent les velléités de promotion personnelle. Je citerai deux exemples.

A l'heure actuelle, les fonctionnaires de préfecture qui passent un concours administratif d'un niveau supérieur à leur qualification initiale ne peuvent poursuivre leur carrière sur place.

Il s'agit souvent, en raison de la grande féminisation de la fonction publique, de femmes mariées, mères de famille, qui ont construit leur vie dans la ville où elles travaillent. Elles doivent donc choisir entre renoncer au bénéfice d'un concours qui reconnaît leur mérite, ou accepter le déchirement de quitter un cadre de vie et de travail auquel elles sont accoutumées.

Le paradoxe veut que, souvent dans les mêmes préfectures, des postes vacants de même niveau soient pourvus par des fonctionnaires, venus d'autres préfectures, à qui ont été imposés les mêmes déchirements.

Cette situation bien connue des différentes administrations constitue une aberration à laquelle il faudrait remédier.

De la même manière, il faudrait cesser de considérer les effectifs des différents services de façon purement nominale, en refusant de prendre en compte les arrêts de maladie de longue durée, les congés de maternité ou les détachements.

La différence entre le nombre des effectifs prétendument affectés à un service et le nombre de fonctionnaires réels qui y sont en poste se traduit concrètement par une charge de travail supplémentaire pour ces derniers, qu'on refuse de prendre en compte.

Ces deux points sont bien secondaires par rapport aux préoccupations qui sont les vôtres. Mais sur les plans humain, social et familial, la fonction publique est vécue au quotidien par des milliers de fonctionnaires. Des mesures intervenant dans des domaines comme ceux-ci sont de nature à montrer tout l'intérêt que vous portez aux conditions quotidiennes de travail.

La décentralisation s'est accompagnée d'un effort réel de déconcentration. L'autorité réaffirmée des préfets sur les chefs des services déconcentrés de l'Etat en témoigne.

Il faut aller plus loin. Les préfets devraient disposer d'un « bleu budgétaire » leur permettant de conduire une politique plus autonome et plus dynamique d'animation et de coordination dans leur département et dans leur région.

Aller dans ce sens revient à répondre à la logique d'une évolution souhaitée non seulement par les présidents de conseils généraux et de conseils régionaux, mais également par les préfets eux-mêmes.

Les élus doivent avoir en face d'eux, aujourd'hui et plus encore demain, de véritables décideurs.

Les citoyens attendent, pour leur part, une simplification accrue des formalités administratives et le regroupement, chaque fois que cela est possible, des services de l'Etat. Vous avez d'ailleurs évoqué cette question dans votre propos liminaire, monsieur le ministre.

N'est-il pas possible de tenter une expérimentation, notamment en milieu rural ?

Nos concitoyens auraient tout à gagner à la création de « maisons du service public », qui leur permettraient de trouver en un seul lieu des représentants des principales administrations.

L'Etat ne peut, en effet, demander aux communes de se regrouper dans des communautés de communes ou dans des districts et ne pas entreprendre, en ce qui le concerne, un effort de regroupement de ses propres services.

N'était-ce pas un « plus » dans l'aménagement de notre territoire ?

Enfin, et bien que cette question, monsieur le ministre, ne relève pas de votre compétence, je souhaite, en tant que conseiller général, évoquer brièvement la fonction publique territoriale.

Notre excellent collègue M. Albert Vecten et notre ancien collègue Jean Puech, aujourd'hui ministre de l'agriculture et de la pêche, ont déposé conjointement, l'année dernière, une proposition de loi tendant à assouplir un statut qui s'avère inadapté et qui constitue un obstacle à la dynamique de la décentralisation. Nous n'échapperons pas, un jour prochain, le plus tôt possible, à un véritable débat sur cet important sujet, qui constitue l'un des enjeux d'une véritable politique d'aménagement du territoire.

Telles sont, monsieur le ministre, quelques-unes des observations et des considérations dont je voulais vous faire part à l'occasion de l'examen du budget de la fonction publique.

En peu d'années, beaucoup a été fait. Vous avez manifesté votre détermination de poursuivre cet effort ; aussi pouvez-vous être assuré de notre concours et de notre soutien. *(Applaudissements sur les travées de l'Union centriste, du RPR, des Républicains et Indépendants, ainsi que sur certaines travées du RDE.)*

M. le président. La parole est à M. Estier.

M. Claude Estier. Monsieur le ministre, dans le cadre du budget des services généraux du Premier ministre, je souhaiterais brièvement évoquer le sort réservé aux fondations politiques.

Elles jouent un rôle d'une grande utilité, et ce n'est pas un hasard si toutes les démocraties européennes s'en sont dotées. Tel est le cas, depuis longtemps, des fondations allemandes, mais aussi des fondations autrichiennes, espagnoles, suédoises, norvégiennes, anglaises, italiennes ou néerlandaises.

Par leur action internationale - colloques de réflexion, séminaires de formation, missions de surveillance des élections - ces fondations politiques constituent un atout d'importance pour le rayonnement de leur pays.

La décennie quatre-vingt a connu un essor de la démocratie. Or, qui dit démocratie dit également volonté d'ouverture et demande de formation. Effectivement, les demandes adressées aux pays démocratiques se sont multipliées.

La France, très présente dans le monde pour la défense des droits de l'homme ou pour les causes humanitaires, l'était moins que les autres dans le domaine politique.

Il fallait se doter d'outils pour répondre à ces demandes que les autres pays ne manquaient pas d'honorer. C'est ainsi que sont nées, en 1992, la Fondation Robert-Schuman et la Fondation Jean-Jaurès, puis, en 1993, la Fondation Charles-de-Gaulle.

Pour mesurer l'ampleur du travail accompli par ces fondations, je vous dirai, par exemple, que la seule Fondation Jean-Jaurès est intervenue, lors des dix premiers mois de cette année, dans plus de quarante pays, en Amérique latine, en Afrique, en Europe de l'Est et en Asie. Or le Gouvernement a fait part de son intention de ne pas renouveler les dotations allouées aux fondations politiques.

A l'étranger, toutes ces fondations sont financées principalement, voire quasi exclusivement, sur fonds publics. Elles le sont quelles que soient les situations politiques et pour des montants importants. Sachez qu'en Allemagne, par exemple, la Fondation Friedrich-Ebert reçoit chaque année l'équivalent de 600 millions de francs.

Dans la loi de finances rectificative de 1992, 20 millions de francs avaient été alloués aux deux fondations qui existaient alors sur les services généraux du Premier ministre. Il serait regrettable de ne pas renouveler ces crédits compte tenu du rôle positif que ces jeunes fondations ont déjà joué. Aussi, je demande au Gouvernement d'ouvrir à nouveau, dans le projet de loi de finances pour 1994, un chapitre pour aider au fonctionnement de ces fondations. *(Applaudissements sur les travées socialistes.)*

M. le président. La parole est à M. Régault.

M. René Régault. Monsieur le président, messieurs les ministres, mes chers collègues, l'essentiel des crédits de la fonction publique, que nous examinons aujourd'hui, est constitué par les dépenses de rémunérations inscrites aux budgets de différents départements ministériels.

Avec 1 174,5 millions de francs, soit une diminution globale de 27,8 p. 100 par rapport à 1993, les crédits relatifs à l'action « fonction publique » sont en nette régression. Si l'on prend en compte le transfert des crédits « délocalisations » vers le ministère de l'intérieur, force est de constater, messieurs les ministres, que vos moyens d'action sont effectivement en baisse.

Ces moyens d'action intéressent 8,5 millions de personnes : 2,7 millions d'agents de l'Etat, 1,2 million d'agents des collectivités territoriales, 700 000 fonctionnaires des établissements hospitaliers et 3,8 millions d'inactifs, des retraités notamment.

Certains des points contenus dans l'accord intervenu voilà quelques semaines ont conduit des organisations professionnelles à apposer leur signature près de la vôtre et méritent quelques éclaircissements ou appellent des observations que je vais vous soumettre. Malheureusement, faute de temps, je ne pourrai pas développer longuement mon propos.

La réussite de la décentralisation passe par la déconcentration, parfois les délocalisations. Elle s'appuie fondamentalement sur le partenariat non seulement entre les collectivités et l'Etat, mais aussi entre fonctions publiques. Il n'est, en effet, de vrais partenaires qu'égaux en droits et en devoirs.

La France traverse une crise profonde. Les inégalités sociales et territoriales s'amplifient. Les services publics, voire les services au public, sont essentiels, car ils tempèrent les fractures et préparent l'avenir en relevant les défis de demain.

Plus que jamais la fonction publique doit être reconnue et encouragée. Elle a besoin de formation, d'effectifs adaptés, d'une hiérarchie mieux respectée, y compris en matière de rémunération.

Le service au public est directement, voire indirectement par le biais du traitement de l'insertion notamment, réducteur du chômage.

Enfin, il n'y aura pas d'aménagement équilibré du territoire sans une redéfinition de la place et des objectifs du service public pour passer d'une gestion fondée sur le quantitatif, le normatif et la rentabilité à une gestion d'intérêt social fondée sur la qualitatif, la diversification et la polyvalence d'activités.

Les nécessités et les échéances sont là - le moratoire se prolonge par exemple - mais, dans vos actions, je ne vois ni volonté politique ni moyens financiers permettant d'engager délibérément cette transformation nécessaire.

Plus ponctuellement, l'objectif qui vise à recruter de 7 000 à 10 000 agents d'ici à la fin de 1995 va-t-il créer des emplois nets nouveaux ? Ne s'agit-il pas d'une procédure, comme c'est habituellement le cas, visant à pourvoir des emplois existants, budgétés par conséquent, et répondant, avec un coup d'accélérateur peut-être, à la classique politique de gestion des personnels ? Nous attendons de vous, monsieur le ministre des précisions sur ce point pour plus de clarté et donc de transparence.

Le temps partiel mérite une attention toute particulière car, en répondant à l'attente de nombreux agents, il permet de lutter contre le chômage en accroissant les effectifs d'agents. Un groupe de travail doit étudier cette question avant le 28 février 1994. Peut-on connaître les directives et la lettre de mission assignées à ces membres ? Entendez-vous vous référer au rapport Guillaumont, qui portait sur la même question et qui avait été commandé par M. Michel Rocard, alors Premier ministre ?

Le temps partiel, qui est souhaité, doit faire l'objet d'un réel statut répondant à la problématique de la rémunération, de la protection sociale, du déroulement de carrière, de la formation etc. En effet - je le dis seulement pour éclairer partiellement mon propos - l'idée prévaut que le travail à temps partiel fait peser des risques sur l'évolution de carrière. Ainsi, 63 p. 100 des hommes et 42 p. 100 des femmes pensent même qu'ils ne pourraient pas conserver la même fonction.

Pour relancer le temps choisi, des incitations financières sont nécessaires - une rémunération à 90 p. 100 d'un travail à 80 p. 100 par exemple - avec la volonté de compenser par le recours non pas à la seule productivité, mais à la création d'emplois nouveaux en contrepartie exacte des réductions d'horaires. C'est là la condition d'un vrai partage du travail.

Monsieur le ministre, je voudrais faire une parenthèse ici pour dire que le secteur des collectivités territoriales est particulièrement concerné, compte tenu de sa spécificité. Ainsi, le dossier des emplois à temps non complet, avec révision de l'adhésion à la Caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales, devrait être ouvert ou réouvert sans délai.

S'agissant des retraites, tout en plaidant pour une harmonisation et une simplification des régimes indemnitaires des différentes fonctions publiques, je veux dire, même si je suis quelque peu isolé sur ce sujet, mon intérêt pour une réflexion en faveur du développement de

régimes complémentaires permettant de compenser l'absence d'intégration des primes et indemnités dans l'assiette des cotisations aux régimes de retraites de base. C'est une étape intermédiaire sur la voie d'une telle intégration de ces primes et de ces indemnités.

Il faut également, en vue d'un meilleur aménagement du territoire, accorder à des fonctionnaires des incitations à la mobilité géographique afin qu'ils acceptent des postes dans les banlieues à risques ou dans les zones rurales particulièrement frappées par le dépeuplement, la désertification.

S'agissant des délocalisations, qui ont fortement été décriées par la majorité actuelle, permettez-moi, monsieur le ministre, de me réjouir des décisions qui ont visé, pour les unes, à maintenir les actions engagées et, pour les autres, à continuer, en l'aidant, la politique engagée par Mme Edith Cresson, poursuivie par Pierre Bérégovoy.

Enfin, je terminerai par la fonction publique territoriale. Monsieur le ministre, je ne doute pas un instant de l'intérêt que vous lui portez, dans le domaine de la formation notamment, puisque le maire de Nancy soutient vivement la création d'une troisième école de formation des cadres territoriaux dans sa ville. Chargé par le président du Centre national de la fonction publique territoriale de suivre tout particulièrement la mise en route de cet équipement, j'en suis réjoui.

Il faut souligner la faiblesse inquiétante des crédits prévus pour la formation des fonctionnaires, en général, et de ceux qui dépendent de votre action notamment.

La fonction publique territoriale souffre du fait qu'elle dispose de moyens inférieurs à ceux de l'Etat. C'est assez dire leur insuffisance ! Ils sont impitoyablement plafonnés par la loi à 1 p. 100 alors que le CNFPT doit assurer des charges qui n'ont rien à voir avec la formation.

Un projet de loi de modernisation de la fonction publique territoriale est annoncé pour le printemps. Je voulais donc, en cet instant, attirer l'attention de M. le ministre « des fonctions publiques » sur plusieurs points.

La fonction publique territoriale, difficile à construire à partir du concept de fonction publique nationale, doit satisfaire aux attentes éclairées d'autonomie et de responsabilisation accrues - par la décentralisation entre autre mesures - de plus de 40 000 employeurs.

En outre, la réforme de 1984, modifiée en 1987, s'applique à quelque 246 métiers actuellement dénombrés, les cadres d'emplois pour l'ensemble des filières étant maintenant définis.

Si des améliorations peuvent être apportées en matière de recrutement, de formation initiale et de déroulement des carrières grâce à plus de souplesse, d'efficacité et d'autonomie, il serait bien imprudent, voire dangereux et inapproprié de vouloir trop en faire. Oui aux adaptations intelligentes, non aux imprudences !

Quant à la formation, je crois que son efficacité dépend d'abord de son acceptation par ceux à qui elle est destinée. Ces derniers doivent être associés à la définition des besoins et à la mise en œuvre des moyens ainsi qu'à l'évaluation de son efficacité.

La gestion paritaire, à tous les niveaux, est la première étape vers une utilisation pertinente des moyens et donc vers la lutte contre tout gaspillage.

Il faut également, pour que la politique de formation soit mieux perçue par les élus, qu'elle se rapproche de ceux-ci à l'échelon des régions, largement responsabilisées jusqu'au suivi et au contrôle des actions.

Enfin, on ne peut pas faire l'économie d'une structure nationale, garante des grands principes de cette fonction publique nationale, chargée de missions de gestion pour certains agents et, surtout, réunissant la compétence et les moyens nécessaires en matière de mutualisation et de péréquation : il en va, là aussi, de l'aménagement équilibré du territoire.

Telles sont, monsieur le ministre, les quelques observations que je voulais formuler au nom du groupe socialiste. Nous aurions voulu davantage d'assurances et de perspectives. C'est pourquoi nous sanctionnerons vos propositions par un vote négatif. (*Applaudissements sur les traversées socialistes.*)

M. Roger Romani, ministre délégué. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. Roger Romani, ministre délégué. Je tiens d'abord à remercier M. Couve de Murville d'avoir approuvé, au nom de la commission des finances, les économies réalisées dans le projet de budget des services généraux du Premier ministre. Croyez bien, monsieur le rapporteur spécial, que M. le Premier ministre entend veiller à la réalisation d'autres économies.

Vous avez évoqué, à juste titre, les dépenses de personnels. Ces dépenses, qui sont les seules à augmenter, résultent des effets mécaniques du protocole Durafour.

La Haute Assemblée sera bien sûr associée, comme l'Assemblée nationale, aux travaux de la mission de réflexion confiée à M. Jean Picq sur les responsabilités et l'organisation de l'Etat.

M. Claude Estier a évoqué le non-renouvellement des dotations accordées aux fondations politiques. Le précédent budget, chapitre 43-03 leur apportait une dotation en capital.

S'il est tout à fait normal que les fondations bénéficient, lors de leur création, d'une dotation de l'Etat, celui-ci n'est pas censé, par la suite, contribuer à leur fonctionnement, ne serait-ce qu'en égard à leur nécessaire autonomie. Rappelons que les fondations ont, par définition, vocation à collecter des ressources privées pour les affecter à un objet d'intérêt général.

M. le Premier ministre a donc souhaité que la puissance publique continue à appuyer les fondations au moment de leur lancement mais que celles-ci ne reçoivent plus de subventions de fonctionnement, particulièrement lorsque la situation budgétaire est difficile.

Toutefois, cela n'exclut pas que des fonds publics soient mobilisés en faveur d'opérations ponctuelles d'intérêt général organisées par telle ou telle fondation.

M. André Rossinot, ministre de la fonction publique. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. André Rossinot, ministre de la fonction publique. M. Tréguët, au nom de la commission des finances, que je remercie de son soutien, a tout d'abord évoqué la notion d'efficacité de l'administration, souhaitant que, dans cette perspective, les femmes et les hommes qui la composent soient plus et mieux responsabilisés.

La formation est indiscutablement un moyen essentiel pour répondre à cette exigence légitime. C'est pourquoi je veille méticuleusement au respect de l'accord de 1992. C'est ainsi que l'Etat dispose, au titre de la formation des personnels, d'une somme représentant à peu près 3 p. 100 de la masse salariale, ce qui est tout à fait exemplaire.

Toujours en vue d'assurer l'efficacité de l'administration, il convient que nous disposions d'outils d'évaluation des politiques qui sont conduites, de manière à en apprécier la pertinence.

La nouvelle bonification indiciaire, qui permet de prendre en compte la technicité particulière ou les contraintes spécifiques de certains emplois de la fonction publique, offre également, à cet égard, des perspectives intéressantes.

Je rappelle que, à la différence d'une prime, la bonification indiciaire présente, pour les fonctionnaires concernés, l'avantage d'être intégrée dans le calcul de la retraite.

M. Tréguët m'a, par ailleurs, interrogé sur l'Ecole nationale d'administration. Je précise que l'installation du siège de l'ENA à Strasbourg s'accompagne d'une adaptation de la scolarité.

Celle-ci va désormais reposer sur trois modules : un enseignement, profondément rénové, touchant à ce qui concerne l'Europe ; un enseignement axé sur la territorialité, intégrant la dimension de la déconcentration et de la décentralisation ; un enseignement centré sur l'administration centrale.

Il va de soi que les deux premiers modules trouveront naturellement leur place à Strasbourg. En revanche, le troisième, l'ENA étant tout de même une école d'application, sera maintenu à Paris, rue de l'Université.

Ainsi y aura-t-il une adéquation entre la matière enseignée et le lieu d'enseignement. Qu'il s'agisse de l'Europe ou de la territorialité, il est évident que Strasbourg offre des avantages.

M. Tréguët a tout à fait raison de souligner que, en matière de gestion prévisionnelle, nous avons des progrès à faire, qu'il s'agisse du recrutement ou de l'appréhension des mouvements à l'intérieur des différents ministères et au niveau interministériel.

Nous cherchons à avoir une meilleure connaissance des besoins et à introduire plus de souplesse dans la gestion prévisionnelle. C'est d'ailleurs un des points importants de l'accord que nous avons conclu avec les organisations syndicales qui intègre la dimension prévisionnelle.

S'il est possible de procéder plus rapidement aux recrutements, nous accroîtrons l'effet de levier qu'a évoqué M. Régnault tout à l'heure.

Il est évident que, si nous pouvons offrir de 7 000 à 10 000 postes - dans la période couverte par l'accord - sur le marché de l'emploi et les pourvoir plus promptement, nous apporterons une contribution intéressante à la résolution des problèmes auxquels notre pays est confronté.

Plusieurs des intervenants ont abordé la question de la haute fonction publique. Nous partageons leur analyse, qui est d'ailleurs celle de l'ensemble des organisations syndicales.

Nous avons besoin d'une haute fonction publique de l'Etat mieux considérée, mieux rémunérée - il ne faut pas avoir peur des mots - et qui soit susceptible d'occuper successivement des postes en administration centrale, dans un service déconcentré, voire dans une institution européenne. Il n'est pas normal, en effet, qu'un administrateur civil fasse toute sa carrière dans la même administration centrale.

C'est à partir de ce redéploiement des cadres de haut niveau que nous obtiendrons une meilleure adaptation de notre haute fonction publique et, par voie de conséquence, de l'ensemble de notre administration.

M. Bimbenet a justement évoqué la pratique de « l'interministérialité », notamment au niveau local.

Au-delà de la charte de déconcentration, un certain nombre d'instructions ont demandé aux préfets d'opérer des rapprochements entre certains services de l'Etat sur le terrain. La constitution de pôles de compétences est l'une des réponses.

Pour traiter, par exemple, le problème délicat de l'eau, il faut travailler à la fois avec la DDE, la DDA, la direction des affaires sociales et les services du ministère de l'environnement. Il est donc nécessaire de constituer des équipes pluridisciplinaires sur le terrain. Seul le préfet a, je crois, la possibilité de coordonner ce dispositif.

Ces expériences progressent. En tout cas, le rapprochement entre la DDE et la DDA doit être généralisé.

Je vous indique, par ailleurs, monsieur le sénateur, que nous avons demandé à chaque ministère de mettre en œuvre un schéma de déconcentration pluriannuel. Pour bien montrer que la déconcentration n'était pas une démarche visant à octroyer aux services déconcentrés de l'Etat un certain nombre de prérogatives, dans chaque ministère, le groupe constitué comprend des fonctionnaires des administrations centrales et des fonctionnaires des services déconcentrés. Nous y avons adjoint un préfet et un trésorier-payeur général. Ainsi se trouveront, enfin, autour de la table, tous les acteurs susceptibles de mettre en œuvre ce processus de déconcentration.

Ce processus s'échelonne sur plusieurs années, et sera validé, à intervalles réguliers, par un conseil interministériel. Cela permettra de renforcer la décentralisation, car une bonne déconcentration est un moyen de mettre en œuvre une décentralisation de façon plus efficace.

MM. Bimbenet et Machet ont évoqué les problèmes relatifs à la présence et au rôle des services publics en milieu rural. Il y a là une véritable urgence, dont le signal politique en a été donné avec le moratoire décidé par le Premier ministre.

Décider un moratoire, c'est, en quelque sorte, arrêter l'hémorragie. Au-delà, il faut soigner, traiter.

Plusieurs expertises sont en cours. J'ai déjà fait allusion au rapport de M. Stasi sur les entreprises publiques. M. Leurquin mène actuellement, dans le cadre de la DATAR, une réflexion afin de mettre au point un certain nombre de solutions.

Les schémas départementaux des services publics font l'objet d'une expérimentation sur le terrain, en même temps qu'ils sont analysés par les administrations centrales et par la DATAR.

Une fois que les services publics auront été ainsi renforcés sur le terrain, nous serons amenés au printemps à envisager les modalités selon lesquelles nous pourrions « sortir » du moratoire.

Ce sera certainement difficile, mais c'est absolument indispensable. Nous devons mettre au point des procédures de partenariat entre les services de l'Etat. En effet, il convient qu'ils se concertent pour trouver le niveau optimal de disponibilité territoriale.

Des expériences de partenariat devront également impliquer les collectivités territoriales, les services de l'Etat, les entreprises publiques, les associations, voire le secteur privé.

Ainsi obtiendrons-nous, sur l'ensemble du territoire, une organisation garantissant l'égalité d'accès au service public, donc l'égalité des chances, qui est une des conditions du fonctionnement de la République.

M. Pagès s'est inquiété de la stabilité des effectifs qu'on observe depuis quelque temps. Il n'y a pas eu de blocage au sens où vous l'indiquez, monsieur Pagès.

Compte tenu de la gravité de la situation, nous avons demandé à l'ensemble des hommes et des femmes de ce pays d'accomplir un effort. C'est le même effort, ni plus ni moins, qu'il est demandé aux fonctionnaires de consentir. Nous l'avons dit et répété : nous ne les considérons ni comme des nantis ni comme des boucs émissaires.

Au contraire, nous souhaitons qu'ils soient, particulièrement dans la période actuelle, des agents de cohésion sociale, qu'ils apparaissent comme des éléments de référence, de solidité, de disponibilité et de compétence. Nous leur assignons une mission très importante sur le plan de la cohésion du tissu social : offrir un accueil de qualité. En effet, là où la situation est particulièrement difficile, cette fonction d'accueil est tout à fait déterminante.

Par ailleurs, monsieur Pagès, contrairement ce que vous avez affirmé, le pouvoir d'achat des fonctionnaires n'a pas diminué au cours des dernières années : le CERC l'a récemment démontré.

En effet, pour apprécier l'évolution du pouvoir d'achat, il faut prendre en compte d'autres éléments que les revalorisations générales. L'application des accords Durafour concerne 1,5 point par an de la masse salariale en moyenne. Certes, cela ne profite pas à l'ensemble des fonctionnaires, mais cela représente néanmoins 1,5 point de la masse salariale pour l'Etat.

J'en viens aux délocalisations, thème qui a été abordé par plusieurs intervenants.

Dans cette affaire, le Gouvernement a été obligé de normaliser, en quelque sorte, une procédure qui, précédemment, avait été appliquée de manière un peu brutale, sans souci des formes ni même des règles de droit. On avait avant tout recherché un effet d'affichage, sans doute pour pallier l'absence d'une véritable politique d'aménagement du territoire.

Nous avons donc pris, d'abord, des dispositions afin qu'un certain nombre de règles soient respectées.

De surcroît, nous avons pris des dispositions sociales importantes. Le complément exceptionnel de délocalisation a été porté de 30 000 francs à 45 000 francs par le CIAT du 12 juillet 1993. L'allocation à la mobilité du conjoint a été portée de 20 000 francs à 40 000 francs, non imposables. Autrement dit, à l'occasion du CIAT qui s'est tenu le 12 juillet dernier à Mende, le Gouvernement a consenti des efforts considérables.

Cette procédure prendra dorénavant un caractère permanent, mettant ainsi un terme au fait du hasard et au fait du prince. En liaison avec les préfets et les collectivités territoriales, nous procéderons à l'identification, dans chacune de nos régions, de pôles de compétences susceptibles d'être renforcés par des implantations administratives venant de la région d'Ile-de-France. Il y aura donc la recherche d'un effet de synergie entre les collectivités qui accueillent et les implantations administratives qui seront délocalisées.

M. Yvon Bourges. Très bien !

M. André Rossinot, *ministre de la fonction publique.* M. Machet a également évoqué le problème très important de la mobilité fonctionnelle.

A juste titre, il a déploré l'obligation pour le fonctionnaire qui poursuit un cursus normal de déménager lorsque sa propre administration ne peut lui offrir un poste favorisant le bon déroulement de ce cursus. Quelquefois, il se voit obligé, pour 500 ou 600 francs supplémentaires par mois, de s'installer dans un autre département. Nous étudions donc un processus appelé « mobilité

fonctionnelle », qui offre la possibilité de passer d'une administration à une autre tout en restant dans le même département ou la même région.

Une première expérience a été tentée avec le préfet du département du Rhône, M. Paul Bernard. Elle a fait l'objet d'un colloque auquel nous avons participé. Nous envisageons d'étendre cette expérience à un certain nombre de départements pour encourager la pratique de ce processus de mobilité fonctionnelle entre administrations situées dans un rayon géographique compatible avec la qualité de vie des fonctionnaires.

Plusieurs intervenants ont évoqué la fonction publique territoriale. Vous savez que mon collègue M. Daniel Hoeffel prépare un texte qui sera présenté lors de la session de printemps. Il va de soi que les propositions de loi émanant de la Haute Assemblée - je veux parler notamment de la proposition déposée par M. le sénateur Vecten et notre ancien collègue M. Jean Puech - seront prises en considération !

Enfin, monsieur Régnauld, vous avez évoqué un problème très important, celui du temps choisi et du temps partiel.

Aujourd'hui, le bénéfice du temps partiel est octroyé pour une durée de six mois à un an, sous réserve de l'intérêt du service. Bien sûr, cette autorisation est renouvelable mais, comme elle est de courte durée, l'application de cette mesure perturbe souvent la vie des services.

Lorsque, dans un service, plusieurs agents souhaitent travailler à temps partiel, les chefs de service n'ont pas la certitude que le temps de travail perdu par l'addition des postes à temps partiel sera compensé par une embauche correspondante d'agents à temps plein pour assurer le bon fonctionnement du service.

Nous avons donc l'intention - cette disposition est incluse dans les accords salariaux que nous avons signés - d'allonger la durée de l'autorisation de temps partiel et, pour faire en sorte que les temps rompus soient « recollés », si je puis dire, de permettre les recrutements nécessaires. Voilà bien une action dynamique, qui associe la gestion prévisionnelle à la bataille pour l'emploi.

De même, nous étudions la notion de mi-temps parental, qui sera intégrée dans le projet de loi sur la famille, que présentera Mme Veil.

M. Jean Chérioux. Très bien ! Excellente mesure !

M. André Rossinot, ministre de la fonction publique. Je crois que toutes ces mesures ne peuvent qu'aller dans le sens que vous souhaitez, mesdames, messieurs les sénateurs.

Monsieur Régnauld, vous avez évoqué le problème de la formation, notamment à travers le CNFPT. J'ai perçu le clin d'œil adressé au maire de Nancy, qui doit accueillir une école du CNFPT. Nous savons comme vous que le montant des sommes affectées à la formation est un élément très important.

En conclusion, je rappellerai ce que j'indiquais tout à l'heure pour l'ENA, à savoir que toute formation doit être adaptée aux futurs fonctionnaires : administration centrale, administration déconcentrée, institutions européennes.

Dans l'intérêt de notre pays, l'Etat doit disposer de hauts fonctionnaires mieux formés. Le secteur public comme le secteur privé doivent participer à cette formation. Nous envisageons donc l'institution d'un centre des hautes études européennes, qui associera l'ENA, l'Ecole nationale de la magistrature, mais aussi, comme je l'ai

écrit à M. Vaillant, le CNFPT, éventuellement par l'intermédiaire de son école de Nancy, ainsi que le secteur privé et le secteur universitaire.

Mesdames, messieurs les sénateurs, à travers la fonction publique, sa déontologie, sa rigueur, sa neutralité, sa disponibilité et son sens de l'égalité qui forgent la République, nous avons essayé, dans un esprit d'économie, d'adapter notre pays aux circonstances, en contribuant à son aménagement et à une meilleure présence de la France en Europe et dans le monde. (*Applaudissements sur certaines travées du RDE, ainsi que sur les travées de l'Union centriste, des Républicains et Indépendants et du RPR.*)

M. le président. Je vous rappelle que les crédits relatifs aux rapatriés, inscrits au budget des services généraux du Premier ministre, ont été examinés samedi 4 décembre et que les crédits d'aides à la presse et à l'audiovisuel et du Conseil supérieur de l'audiovisuel, qui sont compris dans les crédits des services généraux du Premier ministre, ont été examinés hier mercredi 8 décembre avec les crédits relatifs à la communication.

ÉTAT B

M. le président. « Titre III : moins 69 772 016 francs. »

Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix les crédits figurant au titre III.

M. Robert Pagès. Le groupe communiste vote contre. (*Ces crédits sont adoptés.*)

M. le président. « Titre IV : 989 320 542 francs. » - (*Adopté.*)

ÉTAT C

M. le président. « Titre V. - Autorisation de programme : 152 400 000 francs ;

« Crédits de paiement : 41 600 000 francs. » - (*Adopté.*)

Nous avons achevé l'examen des dispositions du projet de loi concernant les services du Premier ministre : I. - Services généraux et fonction publique.

IV. - PLAN

M. le président. Le Sénat va examiner les dispositions du projet de loi concernant les services du Premier ministre : IV. - Plan.

La parole est à M. le ministre.

M. Roger Romani, ministre délégué aux relations avec le Sénat, chargé des rapatriés. Monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, je tiens à remercier tout de suite vos rapporteurs, M. Michel Moreigne, rapporteur spécial de la commission des finances, M. Jean Boyer, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques et du Plan, ainsi que M. Bernard Barbier, président de la délégation du Sénat pour la planification, pour leurs analyses qui ne manqueront pas d'enrichir la réflexion du Gouvernement.

Je voudrais tout d'abord vous rassurer, s'il en était besoin, mesdames, messieurs les sénateurs, sur un point qu'ont justement mis en exergue les rapporteurs, à savoir l'avenir de la planification.

Le Gouvernement est attaché à la planification, qui permet d'inscrire son action dans un cadre cohérent de moyen terme.

Dès sa déclaration de politique générale, le 8 avril dernier, le Premier ministre a clairement manifesté ce souci lorsqu'il s'est engagé, dans les domaines prioritaires de

son action, à préparer des lois quinquennales traduisant les orientations majeures de sa politique économique et sociale et qui devaient porter sur l'emploi, le travail et la formation professionnelle, sur les finances publiques, sur la protection sociale et sur quelques autres sujets. La mise en chantier d'une loi d'orientation sur l'aménagement du territoire, dont le Parlement aura à débattre le printemps prochain, relève de cette même démarche.

Plus récemment encore, M. le Premier ministre vient de décider de confier au Commissaire au Plan, conformément aux priorités économiques et sociales à moyen terme du Gouvernement, six missions, dont les conclusions devront être rendues dans les meilleurs délais.

La première mission a pour objet d'examiner les conséquences du caractère plus cyclique de l'économie française sur ses perspectives à moyen terme et sur la gestion de la politique économique, notamment des finances publiques et sociales.

La deuxième mission tend à explorer de façon approfondie la contribution que des facteurs aussi divers que l'allègement du coût du travail, la redistribution et l'amélioration de la qualité de l'environnement quotidien des ménages peuvent apporter à la création d'emplois.

Pour accompagner ces deux premières missions, M. le Premier ministre a demandé au Commissaire au Plan de mettre en place un groupe de travail consacré aux perspectives à moyen terme de l'économie française.

La troisième mission vise à évaluer les perspectives à long terme des retraites en France, après les mesures de sauvegarde de l'assurance vieillesse adoptées par le Gouvernement.

La quatrième mission doit présenter un état détaillé de l'exclusion sociale et de la grande pauvreté en France, en vue de formuler des propositions d'action concrètes.

Quant à la cinquième mission, elle est chargée de développer l'évaluation des politiques publiques sur la base d'une procédure allégée par rapport aux structures existantes, de façon à disposer rapidement d'éléments d'appréciation suffisants sur les moyens qui permettraient de rendre plus efficace et de revaloriser le service public.

Enfin, la sixième mission contribuera activement à l'élaboration des contrats de plan Etat-région et à la définition de la nouvelle politique d'aménagement du territoire, en veillant notamment à sa cohérence économique, financière et sociale au niveau national, conformément à la mission traditionnelle du Commissariat général du Plan en la matière.

Ces missions nouvelles s'ajoutent aux travaux en cours du Commissariat général du Plan. Je mentionnerai simplement la poursuite d'une importante réflexion dans le domaine des transports. Ainsi, le rapport du groupe présidé par M. Alain Bonnafous sur les orientations stratégiques de la politique des transports à moyen terme a-t-il été transmis au Sénat dans le cadre du débat sur la politique des transports qui s'est déroulé dans cette enceinte le 29 septembre dernier.

Le Premier ministre vient également de décider de créer une commission française du développement durable dans le cadre des engagements pris lors de la conférence des Nations unies sur l'environnement et le développement, qui s'est tenue à Rio, l'année dernière. Cette commission du développement durable, présidée par M. Bernard Esambert, sera placée auprès du Commissariat général du Plan.

Enfin, le Premier ministre a informé le Commissaire au Plan de sa décision de confier très prochainement à une personnalité une mission de réflexion approfondie sur l'avenir de la planification et l'adaptation de ses méthodes et de ses procédures.

En ce qui concerne le bilan d'exécution des contrats de plan Etat-région, je voudrais tout d'abord vous rappeler, mesdames, messieurs les sénateurs, que la responsabilité de la gestion des contrats de plan – donc de leur suivi d'exécution incombe à la Délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale, la DATAR, le Commissariat général du Plan étant associé à leur mise en œuvre.

Pour la part de l'Etat, le Commissariat général du Plan a transmis un tableau portant sur la période 1989-1993. En revanche, pour la part des régions, les demandes réitérées de l'Etat aux collectivités locales sont restées, hélas ! sans réponse.

Les difficultés méthodologiques de cet exercice sont connues. Comme le note le rapport du groupe Plan – DATAR, remis au Premier ministre à l'automne 1991, « les informations sont d'inégale qualité, parfois défailtantes, jamais normalisées, ce qui limite très largement tout traitement et rend donc les opérations de suivi particulièrement difficiles à conduire ».

Le Gouvernement est parfaitement conscient de cette situation. C'est la raison pour laquelle le Premier ministre, dans une circulaire du 30 septembre dernier, a demandé aux préfets de région de mieux associer à l'élaboration des contrats de plan les trésoriers-payeurs généraux, afin d'assurer les meilleures conditions de leur suivi et de leur exécution. Une circulaire conjointe du ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire et du ministre du budget est en cours d'élaboration.

En outre, la nouvelle génération de contrats de plan Etat-région, pour la période 1993-1997 comprendra pour la première fois un dispositif d'évaluation de la réalisation des objectifs et de leur impact sur l'environnement socio-économique.

C'est la raison pour laquelle figurera, en 1994, au budget du Plan, une ligne « Evaluation des contrats de plan Etat-région », qui sera abondée au fur et à mesure de la signature des contrats et de la mise en place des crédits correspondants. Cela répond bien au souhait exprimé par le Premier ministre de voir le Commissariat général du Plan jouer un rôle d'animation du dispositif interministériel d'évaluation des politiques publiques.

Je voudrais revenir sur deux points essentiels du rapport de M. Barbier : la croissance et l'emploi.

Il faut se garder de la morosité ambiante. Certes, la situation conjoncturelle n'est pas bonne. La récession européenne a touché la France et le volume des richesses produites aura diminué en 1993. Pour 1994, le Gouvernement retient une hypothèse de 1,4 p. 100 de croissance.

Evidemment, cette croissance est insuffisante pour réduire à elle seule le chômage. Au niveau européen, pour que le taux de chômage soit réduit à 5 p. 100 en l'an 2000, il faudrait une croissance d'environ 5 p. 100 par an. C'est sans doute irréaliste ; mais la France peut faire mieux et le Gouvernement agit dans ce sens.

Ainsi, des mesures structurelles ont été prises en faveur des entreprises afin d'améliorer leur situation financière, gage d'investissements à venir quand la croissance reparaitra. Parmi elles figurent la suppression du décalage d'un mois du remboursement de la TVA, qui pénalisait les

entreprises, particulièrement les petites et moyennes entreprises, et la budgétisation progressive des allocations familiales.

De plus, l'action du Gouvernement vise à une réduction des déficits publics. L'objectif affiché dans le projet de loi quinquennale sur les finances publiques est d'atteindre 2,4 p. 100 du PIB en 1998 ; ce taux sera compatible avec le respect des critères du traité de Maastricht et, surtout, permettra d'éviter que la dette publique ne s'envole. Cette réduction des déficits contribuera à la détente des taux d'intérêt et favorisera ainsi l'investissement des entreprises et des ménages.

La croissance et donc l'emploi peuvent être plus élevés que ne le prévoient les projections macroéconomiques ; en effet, celles-ci illustrent des évolutions tendanciennes qui n'incorporent pas, notamment, les effets attendus des mesures de la loi quinquennale relative au travail, à l'emploi et à la formation professionnelle. Mais il faut aussi - le rapport de M. Barbier le souligne d'ailleurs à juste titre - augmenter le contenu en emplois de la croissance. A cet égard, deux pistes méritent l'attention.

La première piste avancée par M. Barbier est la réduction du coût du travail, en particulier de celui des personnes les moins qualifiées. En effet, l'accélération de la spécialisation internationale et l'émergence de nouveaux concurrents remettent en cause les situations établies des pays de l'OCDE et menacent l'emploi dans les économies qui ne savent pas s'adapter suffisamment rapidement. Ces menaces concernent en premier lieu l'emploi non qualifié.

Cela pose le problème de l'ajustement de notre système de redistribution en vue de promouvoir l'emploi. En ce domaine, le Gouvernement a déjà engagé l'effort en budgétisant les allocations familiales, tout d'abord pour les salaires les plus bas. Plus récemment, M. le Premier ministre s'est engagé à doubler l'effort du Gouvernement en la matière dans les prochaines années et à porter à 30 p. 100 la réduction des charges sociales patronales sur les bas salaires, en diminuant notamment les cotisations patronales d'assurance maladie.

A cet égard, le groupe chargé d'étudier les perspectives économiques à moyen terme, dont j'ai parlé précédemment - il commencera prochainement ses travaux - s'inscrit dans cette orientation. Je rappelle également que M. le ministre du budget a mis en place, conformément aux souhaits de M. le Premier ministre, une commission d'étude sur les prélèvements fiscaux et sociaux pesant sur le revenu des ménages. Cette commission est composée de M. Bernard Ducamin, président de la section des finances du Conseil d'Etat, de M. Raoul Briet, commissaire adjoint au Plan, et de M. Robert Baconnier, ancien directeur général des impôts.

La seconde piste avancée par M. Barbier - à juste titre avec prudence - est la réduction du temps de travail. La loi quinquennale relative au travail, à l'emploi et à la formation professionnelle ouvre en ce domaine des possibilités d'expérimentation nombreuses et nouvelles qu'il appartient aux acteurs économiques et sociaux d'utiliser au mieux.

Monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, telle est la présentation que je souhaitais faire devant vous du projet de budget du Plan. (*Applaudissements sur les travées du RPR, des Républicains et Indépendants et de l'Union centriste.*)

M. le président. La parole est à M. le rapporteur spécial.

M. Michel Moreigne, rapporteur spécial de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, je voudrais, pour commencer, faire le point sur les travaux du XI^e Plan, qui est entré, cette année, dans sa phase de lancement. Le calendrier prévisionnel, rendu public au mois d'avril 1992, a été pour l'essentiel respecté lors des dernières étapes de son processus d'élaboration.

Les rapports des commissions et des groupes du Plan ont été publiés au premier trimestre de 1993, tandis que le Gouvernement adoptait en janvier dernier les « orientations fondamentales du XI^e Plan », qui ont fait ensuite l'objet d'un débat au Conseil économique et social.

Le seul point sur lequel le calendrier n'a pas été respecté est la discussion du Plan devant le Parlement. Il ne s'agit cependant nullement d'un retard, mais d'un choix délibéré du nouveau gouvernement, qui a préféré recourir à des lois quinquennales spécialisées par domaine - finances publiques, emploi, protection sociale - plutôt qu'à une loi de Plan trop générale, dont l'adoption aurait sans doute été assez formelle. Ces lois quinquennales sont élaborées selon un processus interministériel qui associe, en amont, le Commissariat général du Plan.

Il n'est pas certain que l'ensemble formé par ces lois quinquennales sectorielles puisse prétendre au même degré de cohérence qu'une loi de plan unique. Nous le verrons à l'usage.

Parallèlement, la planification régionale est entrée dans une phase de concertation finale après la définition de la stratégie de l'Etat envers les régions lors du comité interministériel de l'aménagement du territoire de Mende, le 12 juillet dernier, et l'adoption des divers projets de plans régionaux, cet automne. La négociation des contrats de plan Etat-région est actuellement en cours et devrait aboutir assez rapidement.

Je voudrais cependant signaler que cette négociation paraît achopper sur le principe des « noyaux durs », c'est-à-dire la fraction intangible de 75 p. 100 fixée pour chacune des enveloppes par le mandat de négociation donné au préfet de région.

Permettez-moi d'indiquer que ce problème se pose, entre autres régions, pour le Limousin. Tout à l'heure, mon collègue M. Laucournet, sénateur de la Haute-Vienne, abordera sans doute ce point que ma qualité de rapporteur spécial ne me permet d'évoquer que brièvement, même si les crédits d'Etat du contrat de plan consacrés à mon propre département semblent réduits à une portion un peu trop congrue à mon gré.

Par ailleurs, la commission des finances s'est étonnée de ne pas disposer d'un premier bilan d'exécution des contrats de plan - vous y avez d'ailleurs fait allusion tout à l'heure, monsieur le ministre - bilan qui comparerait pour chaque région le taux de réalisation des engagements de l'Etat et celui des engagements de la région, comme cela avait été fait à mi-parcours du Plan précédent. Un tel bilan semble être pourtant, en toute logique, une référence indispensable pour la négociation d'une nouvelle génération de contrats de plan.

Ces remarques faites, j'aborderai l'examen des crédits proprement dits.

Les crédits demandés pour 1994 atteignent 166,8 milliards de francs, en diminution de 2,24 p. 100 par rapport à 1993.

Le budget du Plan est donc présenté en diminution pour la troisième année consécutive. Si, l'an dernier, cette baisse des crédits pouvait s'expliquer par l'arrivée à

échéance des travaux du XI^e Plan, elle correspond, cette année, à la contribution du budget du Plan à l'effort de rigueur général.

Cependant, si l'on prend comme base la loi de finances rectificative du 22 juin dernier, qui avait déjà réduit le budget du Plan de 4,66 p. 100, on constate non plus une diminution, mais une augmentation des crédits de 2,54 p. 100.

Les dépenses ordinaires représentent 95 p. 100 des crédits du Plan, dont plus de 64 p. 100 pour le seul titre III « moyens des services ».

Pour 1994, les crédits du titre III s'élèvent à 107 millions de francs, soit une diminution de 4,5 p. 100 par rapport aux crédits votés initialement pour 1993. Par rapport au collectif budgétaire, on observe certes une légère progression de 0,83 p. 100, mais elle reste inférieure à la hausse des prix prévue pour 1994.

Les crédits du titre IV, principalement consacrés à des subventions à divers organismes, représentent 30 p. 100 du budget du Plan. Pour 1994, ils atteignent 51,25 millions de francs, soit une diminution de 3,1 p. 100 par rapport aux crédits votés initialement pour 1993. Par rapport au collectif budgétaire, ils sont tout juste maintenus à niveau en francs courants.

Les seules dépenses en capital inscrites au budget du Plan sont les crédits du titre VI, destinés à la recherche en socio-économie.

Pour 1994, ces dotations sont réduites de moitié, s'agissant des autorisations de programme, soit 3,5 millions de francs. Toutefois, les crédits de paiement afférents augmentent de plus de 50 p. 100, pour atteindre 8,5 millions de francs. Cette forte augmentation correspond à la poursuite d'un rattrapage amorcé en 1993, après la baisse enregistrée en 1992. C'est le seul poste du budget du Plan qui soit en progression.

J'ai voulu, cette année, dans mon rapport écrit, accorder une attention particulière aux organismes d'études liés au Commissariat général du Plan. Deux d'entre eux lui sont rattachés et voient leurs budgets directement intégrés aux crédits du Plan : il s'agit du Centre d'études des revenus et des coûts le CERC, et du Centre d'études prospectives et d'informations internationales, le CEPRII.

Quatre autres organismes bénéficient simplement des subventions du Commissariat général du Plan. Ces subventions constituent cependant souvent l'essentiel de leurs budgets propres : 20 p. 100 seulement pour le Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie, le CREDOC, mais 80 p. 100 pour le Centre d'études prospectives d'économie mathématique appliquées à la planification, le CEPREMAP, 90 p. 100 pour l'Institut de recherches économiques et sociales, l'IRES, et, enfin, plus de 96 p. 100 pour l'Observatoire français des conjonctures économiques, l'OFCE.

Avec 50,3 millions de francs, la dotation globale pour 1994 aux quatre organismes subventionnés est en diminution de 3 p. 100 par rapport à 1993. Cette diminution, constante depuis plusieurs années, risque de rendre difficile pour ces organismes le maintien à niveau de leurs effectifs actuels.

Seule fait exception la subvention à l'OFCE, qui augmente de 250 000 francs, marquant ainsi une progression de 1,3 p. 100. On ne peut que s'en réjouir, s'agissant d'un organisme dont les publications sont de grande qualité ; cet organisme apporte d'ailleurs chaque année au Sénat un concours précieux en élaborant, à son usage, des perspectives à moyen terme pour l'économie mondiale.

J'en viens aux deux organismes d'études directement rattachés au Plan. Avec 20,53 millions de francs prévus pour 1994, le CEPRII voit son budget augmenter de 0,6 p. 100 par rapport à 1993. Cette augmentation ô combien modeste fait pourtant figure de traitement de faveur : on la compare à l'évolution du budget du CERC. En effet, avec 17,93 millions de francs inscrits pour 1994, ce dernier est présenté en baisse de 8,8 p. 100 par rapport à 1993. Cette diminution vient encore amplifier celle qui avait été amorcée par le collectif budgétaire de juin dernier.

Mais cette réduction marquée des moyens financiers du CERC ne fait sans doute qu'annoncer la mise en cause de son existence même, ce qui m'amène à ma dernière remarque. Un élément d'information nouveau concernant le CERC a en effet été porté à ma connaissance depuis la présentation des crédits du Plan en commission. Je ne pourrai donc le commenter qu'à titre personnel.

L'article 78 de la loi quinquennale relative au travail, à l'emploi et à la formation professionnelle, adoptée définitivement le 19 novembre dernier, résulte d'un amendement proposé par la commission des affaires sociales du Sénat créant un organisme dénommé « Conseil supérieur de l'emploi, des revenus et des coûts ». Ce dernier est chargé, à compter du 1^{er} janvier 1994, d'une part, de contribuer à la connaissance des revenus, des coûts de production et des liens entre l'emploi et les revenus et, d'autre part, de formuler des recommandations de nature à favoriser l'emploi.

Le deuxième alinéa de l'article 78 ajoute que ce Conseil se substitue à tout organisme existant chargé de missions similaires. Comme les débats en font foi, c'est le CERC qui paraît ici visé et qui serait ainsi, semble-t-il, menacé de disparition.

Hormis l'accent mis sur l'emploi, les missions du Conseil supérieur de l'emploi, des revenus et des coûts différeront peu, sans doute, de celles du CERC. Ce dernier était d'ailleurs déjà loin d'ignorer complètement les préoccupations d'emploi.

Cette réforme sera sans doute considérée comme une mesure que je qualifierai de défiance à l'égard du CERC. Je ne puis qu'espérer que le nouvel organisme témoignera d'une indépendance aussi grande que celle dont le CERC a su faire preuve à l'égard des précédents gouvernements.

Telle est, mes chers collègues, la remarque que je souhaitais formuler à titre personnel avant de conclure.

Les crédits du Plan n'étant pas, dans leur ensemble, plus particulièrement frappés que d'autres par la rigueur budgétaire imposée pour 1994, la commission des finances vous recommande de les adopter. (*Applaudissements.*)

M. le président. La parole est à M. le rapporteur pour avis.

M. Jean Boyer, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques et du Plan. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, les crédits du Plan inscrits au projet de loi de finances pour 1994 s'élèvent à 166,8 millions de francs en moyens d'engagement - dépenses ordinaires et crédits de paiement - et à 3,5 millions de francs en autorisations de programme.

Ce budget connaît donc un fléchissement de ses moyens d'engagement - 2,2 p. 100 - et une diminution très sensible des autorisations de programme - 55 p. 100 - qui n'en constituent toutefois qu'une part très minime.

Après avoir brièvement présenté l'activité et les moyens mis à la disposition du Commissariat général du Plan et des organismes d'étude et de recherche subventionnés ou rattachés, j'évoquerai les perspectives de la planification qui, sans que son existence soit remise en cause, connaît aujourd'hui une profonde mutation.

Le Commissariat général du Plan a connu, au cours de l'année écoulée, une activité très soutenue, fortement marquée par la préparation du XI^e Plan. La publication, au premier trimestre de 1993, des rapports des commissions et des groupes de travail, la tenue de cinq « Rencontres du Plan » sur les thèmes majeurs issus de cette phase de concertation, le rapport de synthèse du commissaire au Premier ministre, le débat au Conseil économique et social en février 1993 sur les orientations proposées par le précédent gouvernement, ont représenté les principales étapes des travaux qui ont été conduits à l'échelon national.

Parallèlement, le Commissariat général du Plan a largement contribué au processus de planification décentralisée, au niveau tant des régions, responsables de l'élaboration des plans régionaux, que de l'Etat, en participant à l'élaboration progressive, par les préfets de région, dans un dialogue avec les administrations centrales, des « stratégies de l'Etat en région », et en étant associé à la préparation des contrats de plan entre l'Etat et les régions.

Le projet de budget pour 1994 du Commissariat général du Plan traduit la volonté d'économie budgétaire exprimée par le Gouvernement, à travers la réduction de 4,3 p. 100 des moyens de fonctionnement du Commissariat et la suppression de deux emplois sur un effectif total de 154 personnes.

Seuls bénéficient d'une progression les crédits de paiement de la recherche en socio-économie.

Les organismes rattachés au Commissariat général du Plan et financés par le budget du Plan que sont le Centre d'études prospectives et d'informations internationales, le CEPIL, et le Centre d'étude des revenus et des coûts, le CERC, comme les organismes d'étude et de recherche subventionnés par ce budget, sont soumis au même principe d'économie sans que, toutefois, les réductions de crédits prévues par le projet de budget mettent en péril la poursuite de leur activité.

Ainsi, les crédits du CEPIL progressent de 0,6 p. 100, alors que ceux du CERC diminuent de 8,8 p. 100 et que le montant total des subventions aux organismes de recherche et d'étude enregistre une diminution globale de 3 p. 100.

Au-delà de ces observations, l'examen du projet de budget du Plan est aussi l'occasion d'évoquer les perspectives de l'activité de planification.

Contrairement au calendrier initialement retenu, le Parlement n'a pas été saisi, au printemps 1993, du projet de XI^e Plan après son examen par le Conseil économique et social.

Au début de l'année 1993, l'ensemble des groupes et commissions du dispositif national de concertation pour la préparation du XI^e Plan, qui devait couvrir la période 1993-1997, ont rendu publics leurs rapports.

Le précédent gouvernement avait alors tiré les premières conclusions de ces travaux préparatoires en présentant, le 3 février 1993, les grandes orientations du XI^e Plan.

Ces grandes orientations ont été soumises au Conseil économique et social, qui les a examinées au cours du mois de février 1993. Elles ont donné lieu à un avis publié le 15 mars 1993 au *Journal officiel*.

Le nouveau gouvernement n'a pas poursuivi cette procédure, qui aurait dû donner lieu à un débat parlementaire au printemps prochain.

Pour autant, dès ses premières déclarations – notamment dans sa déclaration de politique générale devant l'Assemblée nationale – le Premier ministre a rappelé son attachement à la planification, qui permet d'inscrire l'action d'un gouvernement dans un cadre cohérent de moyen terme.

De fait, l'absence de plan national signifie non pas la fin de la planification, mais plutôt son adaptation. La planification régionale constitue toujours, en effet, une priorité du Gouvernement, qui a, par ailleurs, adopté une nouvelle démarche de planification « sectorielle » en mettant en chantier une série de lois quinquennales dans des domaines divers.

Les travaux de préparation des contrats de plan Etat-région se sont déroulés au cours de l'année 1992 à l'échelon régional, du point de vue tant de la stratégie de l'Etat en région que de l'élaboration des plans régionaux, sous la responsabilité des conseils régionaux.

Ces contrats de plan entre l'Etat et les régions, dont la préparation a été activement poursuivie depuis le mois d'avril 1993, aussi bien par l'Etat que par les collectivités territoriales, seront, conformément aux principes énoncés lors de la réunion du CIAT à Mende le 12 juillet 1993, conclus d'ici à la fin de l'année. Contrairement aux exercices précédents, cette génération aura été précédée d'un véritable travail de réflexion stratégique mené parallèlement par les conseils régionaux et les préfets de région et associant les diverses collectivités décentralisées.

Par ailleurs, afin d'inscrire son action dans une stratégie économique et sociale, articulée à moyen terme – cela constitue l'esprit même de la planification – le Gouvernement a immédiatement engagé, dès son entrée en fonctions, la préparation de lois quinquennales traduisant les orientations majeures de sa politique économique et sociale dans les domaines prioritaires que constituent l'emploi, les finances publiques et la protection sociale.

Il a également mis en chantier une loi d'orientation sur l'aménagement du territoire, dont l'horizon se situe en 2015.

Les lois quinquennales, la loi d'orientation sur l'aménagement du territoire, qui ont été et seront déposées devant le Parlement, participent d'une nouvelle approche de la planification, en ce sens qu'elles renforcent l'articulation entre l'orientation stratégique générale retenue par le Gouvernement et les diverses politiques publiques sectorielles.

Ces nouvelles perspectives pour la planification comme le maintien à un niveau satisfaisant des dotations inscrites au budget du Plan ont reçu l'approbation de votre commission, qui a donné un avis favorable à l'adoption du projet de budget du Plan pour 1994. (*Applaudissements.*)

M. Emmanuel Hamel. Elle a bien fait !

M. le président. La parole est à M. le président de la Délégation du Sénat pour la planification.

M. Bernard Barbier, président de la Délégation du Sénat pour la planification. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, permettez-moi de vous faire part de quelques scrupules en ce qui concerne la procédure. Il est désormais de tradition que je m'exprime à cet instant de la discussion budgétaire pour m'acquitter de la tâche que la loi du 29 juillet 1982 a confiée à la délégation pour la planification.

Or, de cette loi qui portait réforme de la planification, il ne subsiste pas grand-chose. A ce jour, il ne reste même plus de Plan national, ce qui a conduit notre délégation à s'interroger sur son rôle.

Le Gouvernement souhaite toutefois – vous venez de le rappeler, monsieur le ministre – inscrire sa mission dans une perspective de moyen terme. Pour cela, je crois savoir qu'il réfléchit sur les dispositifs législatifs les plus appropriés : faut-il mettre en place une planification nationale globale ou bien doit-on lui préférer une planification thématique au moyen de lois quinquennales ? Vous y avez, par avance, répondu.

Quelle que soit la réponse à cette question, il me semble que l'idée de planification n'est pas totalement étrangère à l'action et à la réflexion du Gouvernement, ce qui justifie que la Délégation continue d'apporter au Sénat quelques éléments d'information.

Elle le fait, notamment, au moyen du rapport d'information sur les résultats des projections économiques, qui vous a été distribué au début de la discussion budgétaire.

La finalité de ce document est, je le rappelle, de favoriser la diffusion d'une information sur des travaux dont le degré de technicité ne facilite guère l'utilisation, mais qui peuvent aider à la compréhension des mécanismes économiques : il s'agit des résultats de projections réalisées à l'aide de modèles économiques.

De tels instruments d'analyse ne donnent pas de réponse à tout et ils ne sont pas plus infaillibles que ne le sont les hommes qui les utilisent. Mais, devant la complexité des mécanismes économiques, ils peuvent aider à comprendre les phénomènes observés et à réfléchir aux décisions à prendre.

Certes, on peut s'étonner d'entendre des pronostics économiques à cinq ans : c'est bien loin, et il peut survenir beaucoup de choses d'ici là ! Cependant, l'objet d'une simulation réalisée avec un modèle est non pas d'établir réellement un pronostic, mais plutôt de montrer quels sont les grands problèmes de l'heure et ce qu'il en adviendra si rien ne change.

Après avoir cerné l'ambition de cet exercice, j'en viens au rapport lui-même, dont je n'évoquerai que quelques éléments.

Reconnaissons, d'entrée de jeu, que la tonalité de ce rapport n'est pas optimiste. Cela peut paraître surprenant, si l'on souscrit à l'idée que l'économie française et, plus globalement, l'économie européenne se trouvent au creux d'un cycle économique.

Selon cette idée, en effet, à la récession succéderait la reprise et celle-ci irait en s'amplifiant au cours des prochaines années. Or ce n'est pas précisément ce que décrivent les projections : certes, la reprise ne tarderait pas à survenir, mais elle serait d'une ampleur limitée, en tout cas inférieure à ce que l'on pourrait attendre dans une phase ascendante du cycle économique. Cela serait particulièrement vrai pour l'Europe, dont le taux de croissance moyen au cours des cinq prochaines années serait modeste : environ 2 p. 100 par an.

Ces perspectives médiocres pour l'Europe me conduisent à évoquer trois problèmes :

Le premier est celui de l'investissement. Traditionnellement, l'investissement joue un rôle d'accélérateur : il est plus fort que la croissance de l'économie en phase d'expansion et plus faible en phase de récession. Ainsi, lorsque la croissance était forte à la fin des années quatre-vingt, les entreprises ont beaucoup investi, à un point tel qu'elle sont aujourd'hui en surcapacités. Pour éliminer ces surcapacités, ne faudra-t-il pas, au cours des prochaines

années, que se produise un freinage important de l'investissement, ce qui, évidemment, contribuera à freiner la croissance ? Je sais que cette analyse n'est pas partagée par tout le monde, mais peut-être mériterait-elle d'être soumise à la réflexion des économistes.

Le deuxième problème a trait aux politiques budgétaires.

Vous constaterez, dans le rapport écrit, que les pays européens connaissent aujourd'hui des déficits et des dettes publics très élevés et que, spontanément, si on les prolonge en fonction de la croissance attendue, ces dettes et déficits devraient fortement s'aggraver dans les prochaines années. C'est donc un double danger que devront éviter les politiques budgétaires : si elles sont insuffisamment rigoureuses, la dette publique continuera à s'accroître ; si, au contraire, elles sont trop rigoureuses, elles freineront la croissance, avec les conséquences que l'on imagine pour l'emploi.

J'en viens justement à la troisième question qui concerne les perspectives du chômage. Elles sont très pessimistes pour l'Europe, en particulier pour la France : le taux de chômage en 1998 y serait de 14 p. 100.

Des simulations montrent que, pour revenir à un taux de chômage de 5 p. 100 en l'an 2000 pour l'ensemble de l'Europe, il faudrait que la croissance annuelle soit de 5 p. 100. Cela n'est évidemment pas envisageable et conduit à réfléchir sur les mesures de politique économique qui pourraient se traduire par une diminution du chômage.

C'est à ce titre qu'est évoquée, dans le rapport écrit, la question du taux de change des monnaies européennes par rapport aux monnaies des autres grands pays ou grandes zones. On dit souvent que le taux de change en Europe est surévalué, ce qui expliquerait la faiblesse de la croissance.

Le yen s'est toutefois apprécié de 20 p. 100 de 1992 à 1993 par rapport aux monnaies européennes. Le bénéfice que les pays européens peuvent en tirer est donc encore à venir. Si l'on en croit le modèle, ce bénéfice serait substantiel : le supplément de production pour la France, au bout de quatre ans, serait quasiment de 1 p. 100.

Je voudrais par ailleurs revenir sur la thèse défendue par certains économistes selon laquelle les monnaies des pays en développement d'Asie du Sud et de l'Est seraient très sous-évaluées ; ces pays pratiqueraient non pas un dumping social, mais un dumping monétaire.

Ces économistes considèrent ainsi qu'un taux de change correspondant de manière plus juste au niveau de développement respectif des économies conduirait à une très forte réappréciation des monnaies des pays d'Asie, notamment par rapport aux monnaies européennes.

Les modèles économiques nous montrent qu'il en résulterait une répartition de la croissance mondiale et de l'emploi beaucoup plus favorable aux pays européens. Il faut également souligner que la transition et l'adaptation des secteurs les plus directement touchés par la concurrence des pays d'Asie en seraient grandement facilitées.

Mon propos n'est pas de défendre cette thèse, mais il y a là un élément de réflexion à ne pas négliger au moment où la question de la concurrence des pays d'Asie prend de plus en plus d'importance. Puis-je ajouter que certains aspects des négociations du GATT peuvent paraître minimales par rapport à ces déséquilibres monétaires ?

J'en viens maintenant à deux types de mesures qui pourraient avoir un impact sensible sur l'emploi.

La première concerne l'abaissement du coût du travail.

C'est un sujet sur lequel je me suis exprimé à de nombreuses reprises à cette tribune. La première fois c'était en 1988, et il me semble que ce que je déclarais à l'époque est toujours d'actualité.

Je continue à penser que le facteur le plus abondant, à savoir le travail, est excessivement taxé, alors que le facteur rare, à savoir le capital, puisque celui-ci est largement importé, est peu taxé.

Je crois donc plus que jamais que c'est notre système fiscal et parafiscal - je vise la plupart des pays européens - qui est en cause. Il fausse en effet la comparaison des coûts des facteurs de production en créant ce que l'on pourrait appeler une « illusion fiscale » : pour une entreprise, embaucher signifie payer plus de cotisations sociales, alors que l'investissement, par le jeu des amortissements, diminue la charge fiscale. Cela peut inciter certaines entreprises à faire des choix techniques de production qui ne soient pas les plus rationnels.

Réduire les cotisations sociales des entreprises assises sur les salaires serait donc un moyen de rendre notre système de prélèvements obligatoires un peu plus neutre à l'égard des choix des agents techniques. Je me réjouis que cela soit précisément l'un des objectifs du Gouvernement qui a confié à un groupe de sages le soin d'étudier cette question.

Je regrette néanmoins, comme je l'ai fait au moment du X^e Plan, que la préparation du XI^e Plan n'ait pas été l'occasion d'une réflexion de grande ampleur sur notre système de prélèvements obligatoires.

Dans le prolongement de cette réflexion, partant de l'idée que le chômage est un problème européen et qu'il serait illusoire de croire que des mesures prises isolément seraient efficaces, je présente dans mon rapport les effets d'une baisse concertée en Europe des cotisations patronales.

Je retiens de cette simulation que l'impact sur l'emploi serait très positif, et surtout qu'une mesure de ce type aurait un fort effet désinflationniste. C'est pourquoi on peut imaginer qu'elle s'accompagnerait d'une baisse des taux d'intérêt. Dans ce cas, la mesure serait encore plus positive sur l'emploi, et ce sans dégradation du solde public.

Je suis évidemment conscient de la difficulté de mener au niveau européen des politiques de ce type ; cela exige en effet coordination et, surtout, une grande volonté. Mais je rappelle que le cadre juridique d'actions de cette nature existe désormais : l'article 103 du traité de Maastricht donne en effet aux chefs d'Etat et de Gouvernement la possibilité de fixer des orientations de politique économique.

Le second type de proposition évoquée dans ce rapport concerne l'abaissement de la durée du travail.

Le message des modèles sur cette question est à la fois très clair et très complexe. Une réduction de la durée du travail, qui respecterait un certain nombre de conditions très strictes, aurait des effets positifs massifs sur l'emploi, mais - toute la difficulté est là - ces conditions sont très difficiles à réunir.

Autrement dit, c'est la mise en œuvre pratique qui est déterminante et, sur ce point, les modèles nous sont peu utiles même s'ils ont le mérite de montrer les pistes de réflexion possibles.

C'est pourquoi je crois qu'il faut se méfier des évaluations mirobolantes des effets d'une baisse de la durée du travail, dont je me demande finalement si elles ne contribuent pas plus à polluer ce débat qu'elles ne l'éclairent.

J'ajouterais néanmoins deux commentaires sur ce sujet.

La durée du travail en France n'a pas varié depuis 1982. De 1963 à 1981, elle avait baissé de 15 p. 100 alors que l'emploi progressait de 11 p. 100. Je crois que la baisse de la durée du travail a été, dans cette période, un mécanisme d'ajustement non négligeable. L'économie française ne devrait-elle pas retrouver cet élément de flexibilité ?

De 1986 à 1991, la durée du travail a baissé de 7 p. 100 en Allemagne sans que la productivité augmente plus rapidement : cela n'explique-t-il pas que la croissance allemande soit plus « riche en emplois » que la croissance française ?

Je conclurai par un aperçu des perspectives des finances publiques.

La projection présentée cette année dans mon rapport diffère sensiblement dans son esprit des exercices que nous avons l'habitude de réaliser.

Les années précédentes, en effet, la projection des finances publiques prolongeait les tendances passées, sans inflexion marquée de la politique budgétaire. Cette année, l'exercice est encadré par le projet de loi quinquennale sur la maîtrise des finances publiques. Pour cela, les dépenses de l'Etat ne devraient pas progresser plus vite que l'inflation.

Je tire de cet exercice deux remarques pour ce qui concerne les comptes de l'Etat.

D'abord, les hypothèses qui permettent de respecter les objectifs du projet de loi quinquennale de maîtrise des finances publiques sont extrêmement rigoureuses. Je n'en citerai que deux à titre d'exemple : les effectifs de fonctionnaires devraient diminuer de 9 000 par an ; les investissements de l'Etat devraient diminuer en francs courants à partir de 1995.

Ensuite, même si l'on atteint l'objectif ambitieux de stabilisation des dépenses, lequel permet de ramener le déficit budgétaire en 1998 à 2,4 p. 100 du PIB, la dette publique mesurée en pourcentage du PIB poursuit sa progression, dans la mesure où les taux d'intérêt sont plus élevés que le taux de croissance de l'économie.

En ce qui concerne les régimes sociaux, deux remarques s'imposent.

Depuis l'augmentation de 1,3 point de la CSG intervenue en juillet 1993, le déficit tendanciel du régime général de sécurité sociale est essentiellement imputable à l'assurance maladie.

Toutefois, malgré le relèvement de la CSG en 1993, en raison des faibles perspectives de croissance, il serait nécessaire de relever de 1,2 point la CSG d'ici à 1998.

Telles sont, monsieur le ministre, les quelques idées que je souhaitais vous soumettre afin de répondre à l'exigence de « planification partagée » entre le Gouvernement et le Parlement, pour reprendre l'excellente expression du Commissaire au Plan, et aussi de faire très modestement en sorte que la réflexion prospective ne soit pas l'apanage du pouvoir exécutif. (*Applaudissements.*)

M. le président. J'indique au Sénat que, compte tenu de l'organisation du débat décidée par la conférence des présidents, les temps de parole dont disposent les groupes pour cette discussion sont les suivants :

Groupe socialiste, 12 minutes ;

Groupe communiste, 5 minutes.

La parole est à M. Minetti.

M. Louis Minetti. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, la baisse des crédits budgétaires destinés au financement des instruments de plani-

fication qu'on nous propose d'entériner aujourd'hui, s'inscrit, hélas, dans la logique de la politique du Gouvernement en matière de développement économique.

Ce budget de régression annonce en fait, à terme, la remise en cause de toute réelle planification. J'en veux pour preuve la diminution de 50 p. 100 des autorisations de programme que l'on voudrait nous faire accepter.

Imposer dès l'an prochain une baisse de 4,5 p. 100 des dépenses de fonctionnement, de 10,5 p. 100 pour celles qui sont liées aux politiques publiques et de 3,2 p. 100 pour les organismes rattachés au Plan n'est pas acceptable.

Une telle politique et de telles orientations budgétaires ne peuvent qu'aller à l'encontre des intérêts du pays, accroître les disparités de développement entre les régions et, pour tout dire, altérer la cohésion économique et sociale de la nation.

Ces orientations visent avant tout, dans le cadre étroit des schémas imposés par la CEE, avant l'Union européenne aujourd'hui, à concentrer l'essentiel de la production et des richesses, l'essentiel de la recherche et des capacités universitaires autour de quelques pôles de développement - certains disent « d'excellence » - situés à certains carrefours de communication, délaissant ainsi toute ambition de développement des potentialités de notre industrie, de notre agriculture et de la créativité de notre peuple.

A mes yeux, le Plan, ce n'est pas que quelques chiffres, quelques orientations générales. Le Plan et l'aménagement du territoire sont intimement mêlés.

C'est pourquoi je note que la poursuite de la politique de délocalisation des administrations et des entreprises publiques en province s'inscrit tout à fait dans ces sombres perspectives.

Elle coûte très cher à l'Etat, pour des transferts qui se traduisent en définitive par des suppressions nettes d'emplois et par une relance de la spéculation immobilière en région parisienne.

Nous refusons, pour notre part, les décisions prises lors du comité interministériel de l'aménagement du territoire et de la mise en œuvre d'un plan plus global. Or les délocalisations des productions et le recul de l'emploi tiennent lieu de politique industrielle. Dans ma région, par exemple, et sans être exhaustif, où en est-on du développement du port de Marseille, de la réindustrialisation de cette ville ? Où en est-on au sujet des mines de Gardanne, du chantier naval de La Ciotat, d'Eurocopter, de Procida, de Saint-Marcel Ferroviaires.

De la même manière, nous refusons également la baisse des crédits globaux que ce projet de budget consacre aux instruments de planification que sont des organismes aussi importants que le Centre d'études des revenus et des coûts, dont on annonce d'ailleurs un recul plus important à l'avenir.

C'est seulement lorsqu'une réponse sera apportée à ces questions, que devraient être abordés les problèmes de l'occupation du territoire, de l'aménagement du territoire et de la mise en œuvre d'un plan plus global. Or les délocalisations des productions et le recul de l'emploi tiennent lieu de politique industrielle. Dans ma région, par exemple, et sans être exhaustif, où en est-on du développement du port de Marseille, de la réindustrialisation de cette ville ? Où en est-on au sujet des mines de Gardanne, du chantier naval de La Ciotat, d'Eurocopter, de Procida, de Saint-Marcel Ferroviaires.

Le Plan ne résoudra rien si les questions concrètes essentielles ne sont pas abordées.

Je ne traiterai pas de la politique agricole ni du GATT, qui font aussi l'objet de mes préoccupations. Nous aurons l'occasion d'en débattre plus longuement.

Reste le problème des communes de France. La question des moyens financiers est actuellement primordiale. Pour l'instant, les formules liées entre elles, du type dota-

tion globale d'équipement et dotation globale de fonctionnement, ainsi que le transfert des charges dépendent du pouvoir régalién de l'Etat. A mes yeux, trois questions évidemment communes sont à l'ordre du jour.

Premièrement, il faut arrêter et rattraper le décalage grandissant entre les moyens financiers que s'attribue l'Etat et ceux des collectivités.

Deuxièmement, il importe d'établir un véritable partage des moyens financiers dont disposent l'Etat et les collectivités locales. Ce partage pourrait être inscrit dans les institutions afin qu'il n'évolue pas au gré des divers gouvernements.

Troisièmement, le partage établi implique évidemment un rattrapage.

Enfin, j'aborderai, d'une manière plus globale, le problème du cadre de vie et des écosystèmes.

La catastrophe de Vaison-la-Romaine et les récentes inondations, notamment en Camargue, démontrent de façon indéniable que l'on ne peut débattre du Plan uniquement en se fondant sur quelques chiffres ou en proposant quelques mesures incitatives. Il importe, au contraire, d'avoir une vue globale de la politique française.

Votre projet de budget ne répond pas à ces impératifs. Nous voterons donc contre. (*Mme Bergé-Lavigne applaudit.*)

M. le président. La parole est à M. Laucournet.

M. Robert Laucournet. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, avec 167 millions de francs, le budget du Plan accuse une régression de 1,8 p. 100 par rapport à celui de 1993. Mais, au-delà de cette diminution, il marque sans conteste un glissement inquiétant vers l'éclatement de toute planification à l'échelon national.

A l'exception d'un effort en faveur des organismes de recherche, l'ensemble des crédits consacrés au Plan connaît des coupes claires que l'on ne peut pas qualifier de mesures d'économie. La baisse est de 4,5 p. 100 pour les dépenses de fonctionnement, de 3,2 p. 100 pour les organismes rattachés au Plan et de 10,5 p. 100 pour les dépenses liées à l'évaluation des politiques publiques alors qu'elles mériteraient d'être vivement soutenues.

Il s'agit donc d'un budget en régression, qui risque de mettre en danger nos pratiques et la cohérence de nos actions.

Le groupe socialiste demeure, en effet, convaincu que la planification, sans être la solution à tous les problèmes d'emploi et de mutations industrielles, est un facteur de solidarité nationale. Mais existe-t-il encore une planification nationale ?

A cet égard, je m'interroge, monsieur le ministre, sur vos propos et sur ceux de M. le président de la délégation du Sénat pour la planification. Planification globale ou planification thématique ? Nous verrons bien !

Quoi qu'il en soit, le foisonnement des lois quinquennales sur l'emploi, sur les finances publiques et sur la protection sociale ainsi que la mise en chantier d'une loi d'orientation sur l'aménagement du territoire, dont l'horizon se situe en 2015, sont autant de commencements de réponses à notre crainte.

De la même façon, l'absence de projet de loi relatif au XI^e Plan, alors que l'ensemble des travaux préparatoires est achevé et que le Conseil économique et social s'est prononcé sur les grandes orientations, laisse mal augurer de la future planification et du rôle qui sera le sien à l'égard des orientations à moyen terme définies de façon sectorielle.

Comme je viens de le dire, le Plan risque, désormais, de ne plus demeurer une ardue obligation et, moins que par le passé, l'expression d'un projet collectif, bien que les travaux de planification fournissent, dans de très nombreux domaines, l'occasion d'une prise de conscience commune et de définitions d'orientations souhaitables.

Selon un récent rapport du Secrétariat général du Plan, deux orientations resteraient alors envisageables : ou bien le Gouvernement ne présente plus de loi de Plan et propose un débat parlementaire sur les orientations de sa stratégie générale, ou bien il conserve une loi de Plan évolutive en fonction des changements de majorité politique et de gouvernement.

Mais, quelle que soit l'hypothèse retenue, cela reviendrait à distinguer une fonction politique de conseil de Gouvernement, qui pourrait être assurée par une structure chargée de la planification des politiques publiques, et une fonction d'expertise, qui serait confiée à un commissariat général du Plan transformé en centre de prospective et d'analyse des politiques publiques.

En suivant cette logique, on se demande comment pourra être maintenue une cohésion sociale forte, ayant pour objectif la mise en œuvre de nouvelles politiques sociales et culturelles luttant contre l'exclusion et favorisant le développement équilibré du territoire.

En effet, la planification et l'aménagement du territoire sont indissociables. L'aménagement du territoire, qui, selon le Gouvernement, doit être au cœur de nos préoccupations, est l'affirmation d'un développement équilibré du territoire par la réduction de ses disparités, alors que la planification est le moyen de mettre en œuvre et d'inscrire dans les faits cette politique.

Sans planification, une politique d'aménagement du territoire ne peut être ni cohérente ni solidaire.

La relance d'une grande politique d'aménagement du territoire ambitieuse est un leurre si nous nous attachons aux orientations du présent budget, lequel ne parvient pas à masquer la politique actuellement pratiquée qui conduit à abandonner toute notion de planification.

S'agissant des contrats de plan Etat-région qui demeurent, je m'interroge sur le taux d'accroissement réel des concours de l'Etat sur la période 1994-1998.

L'augmentation de 16,5 p. 100 annoncée par le Gouvernement paraît très satisfaisante. Elle est pourtant contestable dans la mesure où elle relève, plutôt, d'un effet d'optique, qui fait confondre francs courants et francs constants et qui intègre, par ailleurs, le programme Université 2000 sur la base des trois cinquièmes des engagements de l'Etat et de diverses actions conventionnelles concernant, par exemple, le développement culturel.

Ainsi, nous pouvons ramener à de plus justes proportions l'effet d'annonce du Gouvernement. Le taux d'augmentation correspondrait simplement à l'actualisation de la formation brute de capital fixe des administrations publiques.

Enfin, pour démontrer que les contrats de plan Etat-région vont être fragilisés - ils le sont déjà, d'ailleurs - je reprendrai une orientation retenue par le Gouvernement, telle qu'elle a été exposée dans une circulaire ministérielle du 28 juillet 1993. Celle-ci énonce la volonté de réduire les financements croisés et privilégie la recherche de partenariats financiers plutôt que la complémentarité des compétences et des moyens.

Pour nombre de régions, le développement économique semble donc déjà négligé par le biais de la participation de l'Etat à ces contrats de plan Etat-région.

Pour illustrer mon propos, je prendrai l'exemple de ma région. Le Limousin pâtit d'un processus au terme duquel les propositions d'affectation de la dotation de l'Etat ont été déterminées par le seul bon vouloir de ce dernier, sans aucune concertation préalable avec la région.

Les propositions de contractualisation de l'Etat pour le XI^e Plan sont exclusivement financières. Elles ne font référence à aucun objectif de développement. Elles n'expriment ni stratégie ni priorité. Le rôle des contrats de plan est, au contraire, de définir les moyens que l'Etat et la région mettront au service des objectifs qu'ils auront dégagés en commun.

Depuis dix ans, le développement du Limousin est fondé sur deux actions simultanées mais distinctes : d'une part, le rattrapage de son retard en matière routière et, d'autre part, la modernisation du tissu économique.

Dans les contrats de plan, la région acceptait de participer au financement de certaines actions relevant officiellement de la compétence exclusive de l'Etat, comme les routes nationales, les constructions et les équipements pour l'enseignement supérieur et la recherche. Parallèlement, l'Etat et la région acceptaient de financer ensemble des actions de développement économique, social et culturel pour lesquelles ils étaient, l'un et l'autre, compétents.

Les propositions de l'Etat pour le troisième contrat de plan Etat-région 1994-1998 modifient profondément cette logique. L'insuffisance globale de l'enveloppe budgétaire ne permet de répondre ni aux besoins de financement du programme routier, ni aux exigences de la modernisation du tissu économique.

L'affectation proposée des crédits sacrifie le développement économique, social et culturel au profit des actions en faveur des routes nationales et des universités, que l'Etat devrait financer seul et pour lesquelles il veut mobiliser le plus de crédits régionaux possible.

Si l'on compare le « noyau dur » des propositions de l'Etat pour le Limousin à celui de l'ensemble des régions françaises, la distorsion est criante. Les chiffres sont là pour le démontrer.

S'agit-il d'un choix politique ou d'une erreur stratégique ? Il s'agit sans doute d'un peu des deux. Cela augure mal de l'avenir de la contractualisation Etat-régions dans un tout libéral qui aimerait pourtant bien se parer du souci de solidarité sous les auspices d'un aménagement du territoire équilibré.

Mais comment croire à ce credo de l'aménagement du territoire sans une stratégie globale et sans une coordination planifiée des actions ?

Je voudrais, avant de conclure, indiquer qu'il me paraît indispensable, afin d'éclairer l'avenir, de réaliser un bilan détaillé de l'exécution des contrats de plan Etat-région du X^e Plan et de clarifier le rôle de la planification globale au regard des orientations à moyen terme définies de façon sectorielle.

Je souhaite, par ailleurs que la délégation du Sénat pour la planification puisse se réunir et statuer, dans les meilleurs délais, sur le bilan global du X^e Plan.

Le groupe socialiste s'opposera donc à ce budget dans la mesure où il jette aux oubliettes l'idée même de planification qui fait pourtant partie d'une grande tradition et qui devrait être largement partagée dans cette assemblée. Il fragilise également la qualité des contrats de plan Etat-région.

Nous restons, quant à nous, persuadés que la planification est l'occasion d'un projet collectif pour la France et pour nos régions devant aboutir à la définition des orien-

tations souhaitables pour notre pays dans la perspective d'une plus grande solidarité pour l'aménagement du territoire, et pour la lutte contre l'exclusion, principal défi de l'avenir.

Puisque ce budget ne répond pas à ces attentes, nous nous y opposerons. (*Applaudissements sur les travées socialistes.*)

M. Roger Romani, ministre délégué. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. Roger Romani, ministre délégué. Les différents orateurs de la minorité qui se sont exprimés ont manifesté leur crainte de voir le Gouvernement abandonner la planification. Or j'avais cru montrer dans mon propos liminaire à quel point il y était attaché. En effet, elle seule permet, vous l'avez tous reconnu, d'inscrire l'action gouvernementale dans un cadre cohérent à moyen terme.

Dès sa prise de fonctions, le Gouvernement a manifesté sa volonté en ce domaine. Il a immédiatement préparé des projets de loi quinquennale traduisant les orientations majeures de sa politique économique et sociale.

Vous avez déjà examiné le projet de loi quinquennale sur l'emploi, le travail et la formation professionnelle. Vous aurez à débattre prochainement du projet de loi quinquennale relative à la maîtrise des finances publiques. Par ailleurs, un projet de loi quinquennale est en cours d'élaboration sur la protection sociale. Enfin, vous avez tous souligné la nécessité de mettre en chantier une loi d'orientation sur l'aménagement du territoire. Je puis d'ores et déjà vous annoncer qu'elle sera soumise au Parlement au printemps prochain.

Après avoir rassuré, je l'espère, les membres de la Haute Assemblée, je tiens à féliciter les différents rapporteurs de leur intervention.

M. Moreigne m'a interrogé à propos de la substitution au CERC du conseil supérieur de l'emploi, des revenus et des coûts.

Il est encore difficile d'apprécier toutes les conséquences de cette modification, qui vise d'abord à renforcer les fonctions actuellement exercées par le CERC en élargissant, en quelque sorte, le champ de sa réflexion en relation avec les revenus et l'emploi et, ainsi, nous l'espérons, à accroître l'indépendance dans laquelle cette réflexion sera menée.

Au-delà des études, le nouvel organisme aura également pour vocation de faire au Gouvernement et au Parlement des recommandations de nature à favoriser l'emploi. L'ensemble de ces missions correspond bien à une préoccupation formulée par de nombreux parlementaires, dont vous-même, monsieur Moreigne, notamment au sein de la Haute Assemblée.

La préparation du décret en Conseil d'Etat relatif au Conseil supérieur de l'emploi, des revenus et des coûts se fera, je m'y engage, après toutes les consultations nécessaires, et une attention toute particulière sera bien sûr accordée au devenir du personnel actuel du CERC.

Monsieur Boyer, j'ai apprécié votre souci d'adapter la planification aux nouvelles conditions de la vie économique et sociale, notamment au niveau régional. Le Gouvernement en est conscient et il approfondira sa réflexion en tenant compte de l'aménagement du territoire.

Je tiens à dire l'admiration du Gouvernement pour les travaux de la Délégation du Sénat pour la planification et à féliciter M. Barbier. Les analyses de l'équipe qu'il anime et les propositions qu'elle formule sont très appréciées par les pouvoirs publics. La Délégation entretient d'ailleurs de

bonnes relations avec le Commissariat général du Plan et avec le Centre d'études prospectives et d'informations internationales. Je tiens à réaffirmer devant la Haute Assemblée que cette délégation joue un rôle important et très utile.

M. Barbier a raison d'insister sur les effets de cycle. Jusqu'ici, notre pays était moins immergé que d'autres dans l'économie mondiale et avait, c'est vrai, une croissance plus régulière. La notion de cycle signifie tout simplement qu'après un ralentissement, plus sévère que prévu nous pouvons espérer une croissance plus forte que celle qui est envisagée. Il importe en tout cas de nous préparer à cette éventualité.

Vous l'avez dit, monsieur Barbier, le coût du travail est en effet trop élevé dans notre pays pour les emplois peu qualifiés. Le Gouvernement a déjà présenté des mesures qu'il envisage d'étendre, mais cela implique une adaptation du mode de financement de la protection sociale.

Sur ces deux points - effet de cycle et adaptation du mode de financement de la protection sociale - le Gouvernement tiendra compte des recommandations du groupe de travail qui va se mettre en place, suivant en cela votre propre recommandation, monsieur Barbier.

Enfin, je tiens à rassurer les orateurs qui s'inquiètent de la diminution des crédits du Plan. Ils restent néanmoins suffisants, c'est clair, et la baisse tient au simple fait que les travaux préparatoires à la réflexion sur la période 1993-1997 sont achevés.

M. Minetti a évoqué de nombreux problèmes. Il est tout à fait normal que la culture du Gouvernement et de la majorité soit différente de la sienne. Il est en effet partisan d'une forme de planification qui, malheureusement, a eu dans certains pays des résultats désastreux, que nous regrettons.

M. Pierre Louvot. Très bien !

M. Louis Minetti. Monsieur le ministre, me permettez-vous de vous interrompre ?

M. Roger Romani, ministre délégué. Je vous en prie, avec grand plaisir !

M. le président. La parole est à M. Minetti, avec l'autorisation de M. le ministre.

M. Louis Minetti. Monsieur le ministre, je vous en prie, ne faites aucun amalgame avec les expériences pratiquées dans certaines régions du monde. Je ne suis qu'un élu communiste français et rien de plus !

M. Pierre Louvot. Bien entendu !

M. le président. Veuillez poursuivre, monsieur le ministre.

M. Roger Romani, ministre délégué. Monsieur Minetti, je n'en ai jamais douté, mais vous comprendrez que, dans le cadre de l'économie mondiale qui est la nôtre depuis quelques années, il est tout à fait normal que nous puissions non pas faire des amalgames, mais pratiquer des comparaisons...

M. Pierre Louvot. Mais oui, ce ne sont que des comparaisons !

M. Roger Romani, ministre délégué. ... qui me paraissent utiles pour éclairer les membres de la Haute Assemblée.

Je répète donc qu'une planification trop rigide a eu, malheureusement pour la population de certains pays, des résultats regrettables !

M. Jean Boyer, rapporteur pour avis. Très bien !

M. Roger Romani, ministre délégué. Je vous rassure, monsieur Minetti, le Gouvernement porte un intérêt réel à la planification et à la réflexion stratégique. Il se réjouit d'ailleurs du rôle nouveau qui est joué à l'échelon régional.

Il s'efforce également, c'est le rôle du Commissariat général du Plan, de renouveler les méthodes d'action à l'échelon national. Ainsi, la mise en place à moyen terme d'une loi quinquennale sur la maîtrise des finances publiques comblera, surtout dans les circonstances difficiles que connaît notre pays en ce domaine, une grande lacune, et lui permettra de s'adapter aux défis auxquels nous sommes confrontés.

M. Laucournet m'a posé une question qui est d'ordre philosophique ! (*Sourires.*) Doit-on établir une planification globale ou une planification thématique ?

Chacune des thèses défendues présente des avantages et des inconvénients, vous l'avez dit vous-même. Selon le Gouvernement elles ne sont d'ailleurs pas incompatibles. Pour y voir plus clair et pour répondre à votre souci, le Gouvernement a décidé de mettre en place une mission de réflexion sur les méthodes de planification.

Vous avez évoqué également - et vous avez eu raison de le faire - les handicaps de votre région, la région Limousin...

M. Adrien Gouteyron. Et l'Auvergne !

M. Roger Romani, ministre délégué. ... qui est peut-être, plus que d'autres, non pas déshéritée, mais soumise à des difficultés plus grandes, comme l'Auvergne, pour des raisons peut-être différentes.

M. Emmanuel Hamel. Et la région Rhône-Alpes ! (*Sourires.*)

M. Roger Romani, ministre délégué. Je vous rappelle qu'il nous appartient à tous, à vous particulièrement, de veiller à la solidarité nécessaire et vitale entre les régions !

M. Adrien Gouteyron. Très bien !

M. Emmanuel Hamel. C'était le sens de ma déclaration !

M. Roger Romani, ministre délégué. Monsieur Lacournet, vous connaissez le souci du Gouvernement d'aider ces régions défavorisées. Des efforts ont été réalisés en faveur de la région Limousin et sans doute d'autres mesures seront-elles annoncées.

Enfin, monsieur Laucournet, vous avez bien fait d'évoquer l'ardente obligation de la planification. Mais comme je le disais à l'instant à M. Minetti, nous devons tenir compte aussi des variations économiques mondiales. Nous ne pouvons pas prévoir notre développement économique uniquement en fonction des réalités de notre pays.

Je me réjouis de voir ainsi mise en œuvre notre politique de planification. Je félicite le Commissariat général du plan de prévoir toutes ces adaptations, qui, malheureusement, à cause des difficultés que connaît l'économie mondiale, seront encore nécessaires et peut-être plus nombreuses. (*Applaudissements sur les travées du RPR, des Républicains et Indépendants, de l'Union centriste, ainsi que sur certaines travées du RDE.*)

M. le président. Nous allons procéder à l'examen et au vote des crédits concernant le Plan et figurant aux états B et C.

ÉTAT B

M. le président. « Titre III : moins 3 734 611 francs. »
Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix les crédits figurant au titre III.

(*Ces crédits sont adoptés.*)

M. le président. « Titre IV : moins 1 395 909 francs. » - (*Adopté.*)

ÉTAT C

M. le président. « Titre VI. - Autorisations de programme : 3 500 000 francs ;

« Crédits de paiement : 1 400 000 francs. »

La parole est à M. Hamel.

M. Emmanuel Hamel. Monsieur le ministre, il faut que vous en soyez conscient, parmi les parlementaires, tant à l'Assemblée nationale qu'au Sénat, qui soutiennent le Gouvernement, nombreux sont ceux qui souhaitent que cette ardente obligation dont on a parlé, la planification, ne soit pas abandonnée et que des moyens soient accordés au Commissariat général du Plan pour exercer une influence éminente.

Elle le fut, au lendemain de la guerre, pour promouvoir la modernisation de l'équipement et la reconstruction de la France. Dans un monde qui a changé, elle est aujourd'hui nécessaire pour éviter que nous ne soyons emportés par les excès d'un libéralisme destructeur des aspirations sociales de la France. Nous ne nous reconnaitrions pas dans un gouvernement qui n'aurait pas la volonté de faire contrepois aux conséquences souvent néfastes de l'ouverture des marchés et de la mondialisation. Sans une telle volonté nous risquerions de connaître de graves crises.

M. Bernard Barbier, président de la Délégation du Sénat pour la planification. Très bien !

M. Emmanuel Hamel. Par conséquent, pour la cohésion sociale, pour l'avenir de l'industrie et de l'agriculture française, il faut maintenir un Commissariat général du Plan doté de moyens intellectuels - ce qui est le cas - et politiques - ce qui est encore plus nécessaire - afin que nous ne soyons pas emportés par un libéralisme dont nous connaissons les excès et dont nombre d'entre nous se sentent très éloignés ! (*Applaudissements sur les travées du RPR, des Républicains et Indépendants, de l'Union centriste, ainsi que sur les travées socialistes.*)

M. Robert Laucournet. Voilà la sagesse !

M. Adrien Gouteyron. Le Gouvernement, j'en suis sûr, monsieur Hamel y veillera !

M. Roger Romani, ministre délégué. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. Roger Romani, ministre délégué. Le Gouvernement partage la volonté que vient d'exprimer M. Hamel, et ce dernier sait que là où il y a volonté, il y a un chemin pour notre pays !

M. le président. Personne ne demande plus la parole ?...

Je mets aux voix les crédits figurant au titre VI.

(*Ces crédits sont adoptés.*)

M. le président. Nous avons achevé l'examen des dispositions du projet de loi concernant les services du Premier ministre : IV. - Plan.

Le Sénat va interrompre maintenant ses travaux ; ils les reprendra à quinze heures quinze.

La séance est suspendue.

(*La séance, suspendue à treize heures quinze, est reprise à quinze heures quinze, sous la présidence de M. Michel Dreyfus-Schmidt.*)

**PRÉSIDENTICE
DE M. MICHEL DREYFUS-SCHMIDT
vice-président**

M. le président. La séance est reprise.

3

**CANDIDATURE À UN ORGANISME
EXTRAPARLEMENTAIRE**

M. le président. Je rappelle que M. le Premier ministre a demandé au Sénat de bien vouloir procéder à la désignation de son représentant au sein de la commission centrale de classement des débits de tabac.

La commission des finances a fait connaître à la présidence qu'elle propose la candidature de M. Auguste Cazalet pour représenter le Sénat au sein de cet organisme.

Cette candidature a été affichée.

Elle sera ratifiée s'il n'y a pas d'opposition dans le délai d'une heure conformément à l'article 9 du règlement.

4

RAPPEL AU RÈGLEMENT

M. Louis Minetti. Je demande la parole pour un rappel au règlement.

M. le président. La parole est à M. Minetti.

M. Louis Minetti. Monsieur le président, mon rappel au règlement porte sur l'organisation de nos travaux.

Le Gouvernement, c'est maintenant une évidence, veut éviter un débat parlementaire sur les négociations du GATT.

Nous avons en effet appris hier que M. Balladur engageait sa responsabilité sur l'ensemble de la politique du Gouvernement, au titre de l'article 49-1 de la Constitution.

Il faut noter qu'aucune discussion n'est prévue au Sénat à ce jour et nous souhaiterions sur ce point obtenir des précisions.

Les parlementaires communistes et apparentés demandent avec insistance, et ce depuis des mois, l'organisation d'un débat, suivi d'un vote, afin d'engager le Gouvernement à exercer son droit de veto si les intérêts de la France étaient mis en cause par le projet d'accord. Or, de toute évidence, ils le sont.

Nous demandons donc solennellement au Gouvernement d'organiser dans les plus brefs délais - pourquoi pas lundi prochain ou même avant - un débat suivi d'un vote sur les négociations en cours, avant la signature de ces accords.

Il serait inacceptable, en effet, sur une question aussi lourde d'enjeux pour l'avenir de notre pays, que la représentation nationale ne soit pas clairement consultée avant l'aboutissement des discussions internationales.

Le Gouvernement doit cesser de tergiverser. Les députés et les sénateurs doivent être informés précisément du contenu des négociations actuelles et se prononcer clairement sur l'attitude future du Gouvernement, à qui ils pourraient donner un mandat. (*Très bien ! et applaudissements sur les travées communistes.*)

Mme Hélène Luc. M. Longuet qui est là, pourrait nous rappeler.

M. le président. Madame Luc, le Gouvernement a entendu M. Minetti et, pour ma part, je ne peux que vous demander de vous reporter à l'ordre du jour tel qu'il a été décidé par la dernière conférence des présidents.

Il est possible que la conférence des présidents se réunisse lundi soir.

Pour l'instant, monsieur Minetti, je ne peux que transmettre votre rappel au règlement à M. le président du Sénat.

5

LOI DE FINANCES POUR 1994

Suite de la discussion d'un projet de loi

M. le président. Nous reprenons la discussion du projet de loi de finances pour 1994, adopté par l'Assemblée nationale. [N^{os} 100 et 101 (1993-1994).]

**Industrie, postes et télécommunications
et commerce extérieur**

M. le président. Le Sénat va examiner les dispositions du projet de loi concernant l'industrie, les postes et les télécommunications : I. - Industrie, II. - Postes et télécommunications, ainsi que les crédits relatifs au commerce extérieur qui sont inscrits au budget des charges communes et au budget des services financiers.

La parole est à M. le ministre.

M. Gérard Longuet, ministre de l'industrie, des postes et télécommunications et du commerce extérieur. Monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, l'actualité, c'est vrai, commande que le Parlement français soit informé sur l'éventuelle conclusion d'un accord dans le cadre des négociations du GATT.

S'il ne m'appartient pas de préjuger les décisions qui seront prises par la conférence des présidents du Sénat, en concertation avec le ministre délégué aux relations avec le Sénat, M. Romani, je puis cependant tenter modestement de vous apporter quelques éléments d'information, d'autant plus précieux que, compte tenu de mes fonctions, j'ai l'honneur de participer à la totalité de ces négociations tant sur le volet traditionnel du commerce extérieur que sur les volets spécialisés dont font l'objet les échanges de services et les échanges agricoles.

Le débat sur ce projet de budget de l'industrie des postes, des télécommunications et du commerce extérieur me paraît donc être l'occasion de satisfaire votre légitime curiosité, mesdames, messieurs les sénateurs.

C'est la première fois que j'ai l'honneur de présenter un projet de budget regroupant les crédits de La Poste, des télécommunications mais aussi de l'industrie et du commerce extérieur.

Ce budget est, en apparence, considérable, avec plus de 31,7 milliards de francs de dépenses ordinaires et d'autorisations de programme pour l'industrie, La Poste et les télécommunications, 30,4 milliards de francs en ce qui concerne les dépenses ordinaires et les crédits de paiement, auxquels il convient d'ajouter, au titre du commerce extérieur, 13 milliards de francs en dépenses ordinaires et en autorisations de programme et 14,6 milliards de francs en dépenses ordinaires et en crédits de paiement.

Il s'agit donc d'un ensemble de près de 45 milliards de francs, sans compter les 10 milliards de francs d'impayés sur accord de consolidation de dette après passage au

Club de Paris, qui sont comptabilisés dans l'aide publique au développement. Il s'agit de la consolidation et de l'étalement de la dette des pays clients de la France, c'est-à-dire, pour l'essentiel, des dettes de commerce extérieur.

Ces chiffres ne doivent cependant pas nous tromper sur le poids réel du ministère face à des réalités économiques beaucoup plus fortes et contraignantes. C'est la raison pour laquelle les sommes que je viens d'évoquer ne sont, pour l'essentiel, que des éléments d'incitation, de stimulation, d'accompagnement, sachant par ailleurs qu'à l'intérieur de ce volume global certaines dépenses revêtent un caractère obligatoire.

Il en est ainsi des subventions de fonctionnement des grands organismes, je pense au Centre national d'études spatiales, le CNES, ou au Commissariat à l'énergie atomique, le CEA ; il en est ainsi également du soutien à des activités traditionnelles dont la nation assume le repli progressif, notamment celui de l'entreprise Charbonnages de France, qui, à elle seule, représente 6,5 milliards de francs.

Voilà pourquoi nous devons, avec une certaine modestie, considérer que la marge de manœuvre effective du ministère sur une longue période est tout au plus de 5 milliards de francs. Les autres crédits correspondent à des dépenses récurrentes dont l'évolution ne peut se concevoir que sur une très longue période.

Somme toute, c'est, chaque année, à hauteur de quelques centaines de millions de francs que peut être évaluée notre capacité d'adapter l'action publique.

Aussi, abandonnons un instant les chiffres pour saisir l'opportunité de cette discussion budgétaire et analyser ce que peut être une politique de l'industrie, des postes et télécommunications et du commerce extérieur dans un environnement économique tant européen que mondial très difficile. Vous êtes d'ailleurs parfaitement à même, dans vos contacts avec les représentants des différents secteurs d'activité, de mesurer le poids de ces contraintes.

Certes, nos partenaires les plus éloignés connaissent des situations enviables. Il en est ainsi aux Etats-Unis, où la croissance reprend, ainsi que dans l'ensemble de l'Asie, où de nombreux pays connaissent des taux de croissance à deux chiffres.

A l'inverse, l'Europe, qui constitue l'essentiel des relations économiques de la France, traverse une phase de dépression. C'est le cas, notamment, de l'Allemagne, dont la croissance est clairement négative en 1993. Les perspectives pour 1994 sont plus réjouissantes, le taux constaté au troisième trimestre de 1993 étant considéré comme une sorte de plancher. On peut ainsi espérer pour nos partenaires allemands une croissance de l'ordre de 1 p. 100 à 1,5 p. 100, au maximum.

Un tel environnement est peu propice à une relance forte de l'activité économique dans notre pays, qui seule nous permettrait de régler le douloureux dossier de l'emploi et le lancinant problème de l'équilibre du budget de l'Etat.

Le budget de l'Etat repose, naturellement, sur des recettes variables en fonction de la conjoncture. Hélas ! les dépenses publiques, elles, revêtent un caractère rigide et sont peu sensibles aux évolutions conjoncturelles, puisque l'Etat doit tenter de compenser, notamment par la politique qu'il mène en faveur de l'emploi, les effets de la conjoncture.

Dans ce contexte difficile, les budgets des départements ministériels dont j'ai la charge et que je vous présente aujourd'hui regroupés, sont grevés d'un lourd héritage. Je crois qu'il est tout simplement honnête, sans goût de l'exces, de la caricature ou de la polémique, de rappeler que

nous ne partons pas d'une situation équilibrée et neutre. Au contraire, le budget que j'ai l'honneur de vous présenter est marqué par un important effort de rattrapage sur certains postes, pour lesquels les autorisations de programme décidées antérieurement n'avaient pas été suivies des crédits de paiement nécessaires.

C'est ainsi, par exemple, que j'ai trouvé à mon arrivée le CNES, pour les activités spatiales, débiteur pour près de deux millions de francs de l'Agence spatiale européenne. Le retard pris dans les paiements sera comblé en 1994, mais il contraindra l'Agence spatiale européenne, dont nous assurons avec l'Allemagne la plus grande part du financement, à un endettement supplémentaire et coûteux.

C'est le cas également du CEA, pour lequel il nous a fallu rebudgétiser des dotations que nos prédécesseurs avaient débudgétisées en laissant espérer un financement sur des recettes de privatisation par ailleurs non prévues par le gouvernement d'alors !

Ainsi, pour ce qui concerne les crédits de recherche industrielle, il nous manquait près d'un milliard de francs. Je n'évoquerai par le cas de la construction navale, vous savez qu'elle n'est pas soutenue, sauf pour relever que les engagements qui avaient été pris ne permettaient pas, en fait, de faire face auxancements qui avaient été par ailleurs programmés.

C'est la raison pour laquelle l'un des premiers devoirs de mon administration a été de remettre en ordre la situation financière et de combler le retard pris dans les paiements publics, particulièrement exaspérant pour nos interlocuteurs qui souhaitent, et c'est légitime, que l'Etat, surtout dans une situation de crise, donne l'exemple.

Avant de vous présenter les lignes de force de l'action que je souhaite voir menée par les trois administrations désormais regroupées dont j'ai la charge, je souhaite revenir sur les raisons qui ont présidé à ce regroupement.

Au-delà de la simple considération d'économie de moyens qui a conduit M. le Premier ministre à retenir une structure gouvernementale limitée à vingt-neuf ministres - ce qui oblige évidemment chacun d'entre eux à couvrir des espaces administratifs plus vastes - il y a d'abord le fait que l'activité industrielle ne peut être découplée de la réflexion sur son environnement international.

Réfléchir sur les efforts qui peuvent être consentis en faveur de l'automobile n'a de sens que si l'on maîtrise les données concernant les échanges internationaux en matière d'automobile. De même, réfléchir à l'avenir des services de télécommunication et des industries d'équipement qui se trouvent en amont n'a de sens que si l'on intègre les décisions communautaires en faveur de la dérégulation de ce secteur d'activité.

Je prendrai aussi l'exemple tout à fait actuel, puisque c'est l'un des enjeux de la négociation du GATT, de la situation tragique de la filière du bois et du papier. Ce sont, en effet, à la fois les dévaluations de combat opérées par la Finlande et la Suède et l'incapacité de la Communauté européenne à mettre en œuvre rapidement des mesures de sauvegarde qui expliquent la crise grave que traverse ce secteur d'activité.

Quant à l'incidence de l'environnement international sur un secteur comme celui de la confection, directement exposé au dumping social des pays à bas salaires, elle est suffisamment connue dans cette enceinte pour que je n'aie pas besoin d'y insister.

Ainsi, le regroupement de l'industrie et du commerce extérieur exprime la dimension internationale de nos entreprises industrielles. Le Gouvernement et son admi-

nistration se mettent au diapason des efforts de l'industrie française, qui s'est elle-même fortement internationalisée au cours des dix dernières années.

Il est clair que le secteur des postes et télécommunications s'intègre dans l'ensemble industriel. Cela résulte très largement de la décision prise en 1990 par le Parlement de doter La Poste et France Télécom d'un statut nouveau d'établissement public, leur accordant une plus grande autonomie.

De ce fait, l'intervention ministérielle sur les activités considérées est plus modeste, se limitant à une mission de régulation. Les relations entre le ministère et ces deux établissements peuvent être rapprochées de celles qu'entretient, dans le domaine de l'énergie, ce même ministère avec EDF.

Nous sommes dans une logique d'allègement des structures administratives puisque La Poste et France Télécom, qui sont appelées à entrer dans le droit commun des entreprises, gagnent des galons d'indépendance. Si le processus n'est pas encore achevé, il est fortement engagé.

Il y a donc bien cohérence entre industrie, commerce extérieur, postes et télécommunications. Dès lors, le regroupement est un facteur d'unité et de solidité pour l'action gouvernementale.

Au service de quelles missions, le ministre de convictions libérales que je suis doit-il assumer ce regroupement ?

Il s'agit d'abord, pour moi, d'intervenir sur les terrains politiques naturels, au premier rang desquels figure le Parlement. Je me dois d'établir un dialogue avec les députés et les sénateurs pour faire en sorte que la législation non seulement ne pénalise point les efforts des entreprises mais encore les accompagne.

Autre terrain politique : celui des négociations internationales, notamment européennes. Il convient en effet que le Gouvernement soutienne, sur le « tapis vert » des tables de négociation, les batailles que les entreprises industrielles mènent dans les domaines technique, industriel, commercial et sur le plan des prix.

Une très grande solidarité doit s'exercer entre les efforts des entreprises françaises qui gagnent des parts de marché à l'exportation et la représentation des intérêts industriels de la France dans les enceintes politiques que sont les enceintes communautaires et le GATT, où seul le Gouvernement a compétence pour s'exprimer.

Le deuxième domaine dans lequel doit s'exercer ma mission, c'est celui du patrimoine industriel de l'Etat.

Pour des raisons historiques, pour des raisons d'héritage politique - mais c'est l'histoire de notre pays, et il faut l'assumer en totalité - la puissance publique, en France, est responsable de services et d'industries.

En bon gestionnaire, je dois m'efforcer de faire de ce patrimoine économique de l'Etat la meilleure utilisation possible, tout en considérant que la restitution progressive au secteur privé des activités qui sont soumises à la concurrence est la règle.

C'est dans cet esprit, par exemple, que le Gouvernement vous a demandé d'adopter une loi aux termes de laquelle un certain nombre d'entreprises, notamment d'entreprises industrielles, avaient vocation à être privatisées. C'est chose faite pour Rhône-Poulenc et, en janvier prochain, cette démarche concernera Elf-Aquitaine.

Bien entendu, cela n'interdit pas de se poser la question de l'avenir des autres entreprises du secteur public, quel que soit leur statut, qu'il s'agisse de sociétés anonymes ou d'établissements publics.

La troisième mission est liée à la durée dans laquelle s'inscrit nécessairement l'action de l'Etat. Il s'agit en effet de mener une réflexion pour imaginer, évidemment avec les industriels eux-mêmes, les pistes d'action qui sont susceptibles d'offrir à nos entreprises un environnement juridique favorable.

Je mentionnerai deux de ces pistes qui sont actuellement au cœur de mes préoccupations.

La première concerne la transmission des entreprises. Le lancement d'une entreprise, son développement et son succès ne sont pas nécessairement le fait d'une seule génération d'entrepreneur. Seule la durée peut conforter la réussite d'une entreprise.

Il convient, par conséquent, de se poser la question de savoir si le droit et la fiscalité des successions n'anéantissent pas, par leur caractère rigoureux et éloigné des réalités industrielles, les efforts que l'Etat accomplit par ailleurs en faveur des entreprises.

Nous sommes dans cette situation paradoxale : d'un côté, l'Etat et les collectivités consacrent des sommes importantes à la création d'entreprises et d'emplois ; mais, d'un autre côté, l'Etat contribue à la destruction d'emplois et d'entreprises par l'application d'un droit successoral et d'une fiscalité successorale qui ne favorisent certainement pas la continuité des entreprises.

De la même façon, il convient de se demander s'il ne faudrait pas - c'est la deuxième piste - réfléchir à la possibilité d'associer plus solidement notre industrie à l'épargne française. Ce dont manquent nos entreprises industrielles, c'est naturellement d'un accès à l'épargne.

M. Pierre Laffitte. Très bien !

M. Gérard Longuet, *ministre de l'industrie, des postes et télécommunications et du commerce extérieur.* La constitution d'une épargne de sécurité est apparue dans des pays tels que l'Allemagne ou la Grande-Bretagne comme une source, non pas inépuisable, mais du moins généreuse de financement pour l'industrie.

En Allemagne, cela s'est fait par le système intégré des fonds de pension. En Grande-Bretagne, cela passe par une activité boursière beaucoup plus libre, permettant aux investisseurs d'intervenir plus facilement, plus rapidement et plus directement dans la vie des entreprises ; il est vrai que ce capitalisme exclusivement financier risque toutefois, dans certains cas, d'avoir lui-même des effets destructeurs pour l'industrie.

L'industrie française pourra-t-elle trouver des moyens de financement dans l'avenir si les grandes activités de services génératrices de *cash flow* régulier appartiennent au domaine de l'Etat - je pense à France Télécom et à EDF - et, par conséquent, ne participent directement que très modestement au soutien de l'industrie et si, par ailleurs, elle ne peut s'appuyer sur les investissements importants de fonds de pension, tant il est vrai que, en France, la couverture du risque est assurée quasi exclusivement par un financement par transfert ?

Toute cette réflexion doit naturellement être menée avec les entreprises, mais aussi avec les salariés, avec les organismes concernés. Le devoir du ministre est de l'organiser, de la mener, avant de passer au stade de l'élaboration législative.

Je voudrais insister sur le devoir absolu qu'a le Gouvernement, moi en particulier, dans les négociations internationales, de faire en sorte que les règles du jeu du commerce mondial ne viennent pas compromettre les performances et les réussites de nos entreprises.

A cet égard, je tiens à souligner les performances spectaculaires récemment accomplies par notre économie. Pour les huit premiers mois de 1993, l'excédent commercial de la France atteint plus de 50 milliards de francs. Nous pouvons espérer terminer l'année avec un excédent avoisinant 70 milliards de francs, ce qui est tout à fait exceptionnel, et un taux de couverture de l'ordre de 108 p. 100.

Certes, une partie de cet excédent résulte de la forte diminution de nos importations. Mais il convient d'indiquer que nos entreprises ont gagné des parts de marché.

Il convient également d'observer une évolution dans nos échanges avec ceux de nos grands partenaires vis-à-vis desquels ils sont structurellement déséquilibrés.

Ainsi, avec les Etats-Unis, nous avons réduit de près de 8 milliards de francs notre déficit, qui atteindra environ 20 milliards de francs en 1993, contre plus de 28 milliards de francs voilà trois ans. Nous avons également abaissé notre déficit avec l'Allemagne, jusqu'à nous rapprocher de l'équilibre.

Si nous souffrons des dévaluations de combat pratiquées par l'Italie, l'Espagne et la Grande-Bretagne, nos échanges restent excédentaires avec ces deux derniers pays.

En ce qui concerne l'Asie, nous enregistrons globalement un excédent vis-à-vis des nouveaux pays industriels pris dans leur ensemble. Notre déficit avec la Chine, en dépit des difficultés politiques que vous connaissez, n'a cessé de se réduire aux cours des trois derniers semestres. Notre déficit à l'égard de la Chine continentale et de Hong Kong - il est légitime d'additionner les deux chiffres, tant il est vrai que Hong Kong est la porte d'entrée de la Chine continentale - est passé, de 1992 à 1993, d'un peu plus de 7 milliards de francs à un peu plus de 4,5 milliards de francs.

Tout cela signifie que nos entreprises se battent, marquent des points à l'exportation, et cela dans un contexte où les points d'interrogation et les inquiétudes l'emportent très largement sur les certitudes et sur les satisfactions.

En effet, nous devons nous battre sur trois fronts, chacun d'entre eux méritant un traitement particulier.

Le front le plus spectaculaire, mais qui n'est pas quantitativement le plus important, est celui des pays nouvellement industrialisés à bas salaires.

Je salue au passage le travail réalisé par votre rapporteur général, M. Arthuis, qui a eu l'immense mérite d'attirer l'attention des pouvoirs publics et de l'opinion sur le grave problème des délocalisations vers ces pays.

Les chiffres sont inquiétants. Ils sont encore inscrits dans des limites que nous pouvons maîtriser, à l'exception de certains secteurs, qui sont complètement en désarroi.

Permettez-moi de vous citer un chiffre sur la confection et sur le textile. Les pays de l'accord multifibres avec lesquels nous commerçons et qui n'appartiennent pas à la Communauté ou ne sont pas liés à la France par des accords privilégiés dans le cadre des procédures de perfectionnement de passifs - je pense en particulier aux pays maghrébins et aux pays d'Europe de l'Est -, c'est-à-dire les pays de pleine concurrence, représentent 15 p. 100 de nos importations textiles. Autrement dit, 85 p. 100 de nos importations viennent encore d'Europe - d'Italie, du Portugal - du Maghreb ou des pays de l'Est.

Nous avons à mener cette bataille sur le front des nouveaux pays industriels. Leur potentiel industriel ne fait que commencer à se développer et si nous ne menons pas une politique de long terme avec ces pays, nous encourons les plus graves déconvenues.

Le deuxième front est porteur de plus graves dangers dans l'immédiat. Il concerne le secteur des hautes technologies : télécommunications, aéronautique, aérospatiale, chimie fine, pharmacie. Si nous perdons la bataille, nous perdons la maîtrise d'un secteur particulièrement générateur de devises, qui nous permet de maintenir des salaires élevés et une protection sociale satisfaisante. Les pays européens, la France en particulier, les Etats-Unis et, d'une certaine façon, le Japon disposent, en la matière, d'une véritable rente de situation.

Mais la lutte est grande entre chaque bloc. En effet, les grandes puissances conduisent une stratégie d'éviction. Le groupe qui ne sera pas en mesure de résister sera exclu du jeu.

L'aéronautique civile, par exemple, compte trois grands constructeurs : Boeing, Mac Donnell-Douglas et Airbus. D'eux d'entre eux considèrent que le troisième est de trop. La bataille commerciale que nous conduisons dans le cadre du GATT a pour objet de faire en sorte que, s'il y en a effectivement un de trop, ce ne soit pas le constructeur européen.

Je le répète, nous sommes face à de véritables stratégies d'éviction. C'est vrai pour l'informatique et pour l'aéronautique. Dans l'aérospatiale, si Ariane détient aujourd'hui la moitié du marché mondial de lancement de satellites commerciaux, nous avons à craindre en permanence des actions de dumping intervenant notamment dans le cadre d'accords entre les Etats-Unis et la Russie.

Il est évident que, dans ce type d'activités de haut de gamme, lorsqu'on a quitté le peloton de tête, on est inexorablement conduit à la marginalisation ou à ne plus tenir qu'un rôle strictement supplétif.

M. Philippe François. Très juste !

M. Gérard Longuet, *ministre de l'industrie, des postes et télécommunications et du commerce extérieur.* Le troisième front est celui des échanges dans le cadre communautaire.

Dans ce domaine, nous avons constamment à nous battre pour tenir face à des pays qui sont proches de nous mais dont les variations de conjonctures ou les écarts de structures peuvent nous pénaliser fortement. C'est ainsi que nous sommes directement et fortement tributaires de la conjoncture allemande.

La convergence des politiques conjoncturelles en Europe est un devoir absolu. Nous sommes tous soumis à des rythmes de vie à peu près comparables, et nous avons à faire partager à nos partenaires nos propres préoccupations. Tel est l'objectif d'une construction européenne réfléchie.

L'exemple anglais est là pour montrer le risque qui pèse sur notre économie si nous acceptons que nos voisins, au sein de la Communauté européenne, conservent des structures sociales, fiscales ou salariales fortement différentes des nôtres.

Si le coût de la main-d'œuvre est plus élevé en Allemagne qu'en France, il est nettement inférieur, en Grande-Bretagne. En effet, ce pays a été pendant des années le bastion d'un syndicalisme conservateur, cause de rigidités dans l'outil de production. Il négocie au cas par cas des accords de paix sociale, signe des renoncements unilatéraux à l'usage de la grève par exemple, qui sont autant d'incitations pour les investisseurs étrangers à s'établir en Grande-Bretagne.

Nous devons donc amener nos partenaires proches, qui représentent les deux tiers de notre commerce extérieur, à vivre le plus possible à notre diapason, et inversement d'ailleurs. En effet, nous ne sommes pas le nombril du monde. Nous devons aussi nous adapter et tenir compte des évolutions de nos voisins, sans jamais prendre le risque de l'isolement.

Que dire des négociations sur le GATT qui se déroulent dans cet environnement ?

Pour expliquer les mérites d'un accord sur le GATT, je dirai, en paraphrasant Lamennais, qu'entre le fort et le faible, c'est la loi qui libère et c'est la liberté qui asservit, même s'il peut sembler paradoxal d'entendre un ministre libéral rappeler ce propos.

Permettez-moi une autre référence historique : Théodore Roosevelt disait des Etats-Unis que leur voix pouvait être douce puisqu'ils avaient un gros bâton.

Dans le système économique mondial, à ne pas accepter une régulation des échanges et à ne pas fixer des règles du jeu transparentes - si possible jugées et arbitrées par une organisation multilatérale - nous prenons le risque de subir la discipline imposée par la plus grande puissance.

La France est engagée dans le commerce mondial ; nos échanges représentent 6 p. 100 du commerce mondial ; 25 p. 100 de nos salariés de l'industrie travaillent pour le commerce extérieur ; nous avons le devoir d'exporter. En effet, si nous ne sommes pas, hélas ! la première puissance au monde, nous sommes la quatrième en terme de commerce extérieur - ce qui est déjà extraordinaire -, et la deuxième quant aux performances de nos exportations rapportées à chaque salarié.

Nous avons le devoir de faire notre possible pour que les règles du jeu soient équilibrées, pour que ne se renouvelle pas ce qui est arrivé à la sidérurgie européenne, pénalisée, du jour au lendemain, par la décision unilatérale des Etats-Unis de frapper à des taux prohibitifs, au titre de l'anti-dumping, nos exportations.

C'est dans la perspective d'un marché ouvert, d'une diminution des obstacles à la fois tarifaires et administratives, de la mise en place d'une organisation mondiale du commerce, d'une adoption de règles raisonnables de subventions - en particulier, en matière de recherche et de développement - que nous avons accepté de cheminer vers un accord.

Je ne traiterai pas de la question agricole. Je rappellerai simplement que, dans les négociations, la France doit s'efforcer de se fixer comme objectif majeur de doter la Communauté européenne d'un outil de politique commerciale extérieure efficace face aux pays qui trichent par le jeu des subventions, du dumping, de la contrefaçon, de l'absence de respect de la propriété intellectuelle, mais aussi par leur refus d'ouvrir leurs propre marché comme ils entendent que nous ouvrons le nôtre.

Si nous n'avons pas encore aujourd'hui la certitude de pouvoir conclure cet accord, c'est parce que nous demandons à la Communauté européenne, au regard des progrès insuffisants offerts par les négociations du GATT, de se doter de ce véritable outil de politique commerciale capable de prendre des mesures énergiques.

C'est l'un des enjeux du sommet de Bruxelles, et ce sera l'un des sujets de discussion du Conseil des ministres des affaires générales qui se tiendra le lundi 13 décembre en fin d'après-midi.

Si nous ne devons pas disposer de cet outil, nous émettrions les plus extrêmes réserves quant à l'accord car, dans le contexte de mondialisation de l'économie, nous

ne devons pas succomber à l'angélisme et faire comme si nous étions dans une cour de récréation peuplée de boy-scouts.

Nous avons affaire à des puissances qui ont un sens aigu de leurs intérêts, les plus petites n'étant pas nécessairement les plus ouvertes ni les plus tolérantes. Nous devons être attentifs à chacun de nos partenaires, tant il est vrai que la crainte du Seigneur reste le commencement de la sagesse. (*Sourires.*)

Je voudrais donner un exemple de ce qui peut être fait lorsque les pays de la Communauté sont unis ; je veux parler de l'application judicieuse de l'accord entre la Communauté européenne et le Japon sur l'automobile.

L'accord de 1991 n'était pas parfait ; nous l'avions d'ailleurs très honnêtement critiqué en son temps ou, plus exactement, l'opposition avait attiré l'attention du Gouvernement sur ses imperfections.

Néanmoins, puisque nous avons la responsabilité de l'appliquer, M. Lamassoure et moi-même, dès le mois d'avril, avons attiré l'attention de la Commission sur les dispositions très insuffisantes et très irréalistes proposées pour 1993 et qui ne tenaient pas compte de l'effondrement du marché communautaire.

Après quatre mois de bataille juridique, administrative et politique, nous avons obtenu gain de cause. Nous avons abouti à un accord d'auto-limitation des exportations japonaises à destination de la Communauté européenne.

C'est ce type de mobilisation permanente de la Communauté en matière de commerce international que nous souhaitons renforcer par la mise en œuvre d'un instrument de politique commerciale communautaire.

Dans cet effort, si nous avons le soutien d'un certain nombre de pays, nous rencontrons l'hostilité résolue de grands pays libéraux, en particulier celle de nos voisins et amis allemands.

M. Jean Arthuis, rapporteur général de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation. Ils ont tort !

M. Gérard Longuet, ministre de l'industrie, des postes et télécommunications et du commerce extérieur. Ils craignent que ces procédures ne soient utilisées systématiquement et qu'elles ne paralysent le commerce international.

L'Allemagne est un grand exportateur, qui détient plus de 11 p. 100 des parts de marché du commerce international. Elle craint de se trouver confrontée à des ripostes de certains clients qui pourraient se voir évincés du marché communautaire par des dispositions mises en œuvre dans le cadre de la politique commerciale extérieure de la Communauté.

Il nous faut convaincre nos partenaires allemands que si nous nous dotons d'un outil, c'est précisément pour ne pas avoir à nous en servir. La vertu de la dissuasion est d'éviter la confrontation. C'est ainsi que le système nucléaire a assuré la paix dans le monde pendant cinquante ans, du moins entre les grandes puissances, et ce n'est déjà pas si mal !

Tel est l'enjeu de cette bataille du GATT. Je n'entrerai pas dans la technique des négociations, mais je suis bien obligé de vous dire que, sur un certain nombre de sujets, les points d'interrogation l'emportent sur les satisfactions. C'est vrai du textile où, à ma connaissance, le négociateur européen n'a pas obtenu les contreparties suffisantes de la part des Etats-Unis, ce qui impliquera une mobilisation communautaire.

Nous sommes parvenus, en revanche, à des situations équilibrées dans des domaines sensibles ; je pense à l'aluminium, aux jouets, à l'électronique. En revanche, nous n'avons pas obtenu satisfaction dans le secteur de la pâte à papier et du bois puisque le désarmement douanier complet dans un délai de dix ans est aujourd'hui évoqué.

Mais, faute d'une rédaction précise du contenu de cet accord, je me garderai bien de porter un jugement à l'emporte-pièce aujourd'hui. Je m'efforce simplement, avec mes collaborateurs, de faire pression d'une façon systématique sur le négociateur européen, M. Brittan, pour qu'il n'oublie aucun de nos intérêts.

Dans le chapitre des satisfactions, je peux mentionner l'aéronautique, pour laquelle l'accord bilatéral entre les Etats-Unis et la Communauté économique européenne serait en voie de multilatéralisation. Par ailleurs, en ce qui concerne la sidérurgie, les Etats-Unis accepteraient des droits zéro de part et d'autre, première étape vers un accord multilatéral sur l'acier dont nous avons besoin dans ce secteur particulièrement exposé et sinistré.

Cependant, on ne peut évoquer le GATT sans parler de l'agriculture. Par conséquent, bien que cela ne relève pas de mon domaine de compétence, je ne résiste pas au devoir de vous apporter des informations qui complèteront celles qui ont été largement commentées par la presse.

A l'origine, la volonté de faire en sorte que le commerce international des produits agricoles soit le plus vrai et le plus transparent possible, fondé sur des prix exprimant un vrai coût de production, paraît être une bonne idée.

La France, dont la productivité céréalière dans ses grandes régions de tradition est incontestable, n'a pas à craindre ou à redouter cette compétition. Avec une parité raisonnable du dollar, en termes de pouvoir d'achat, on peut même considérer que la productivité des régions françaises les plus naturellement favorisées est comparable, voire supérieure, à celle de notre partenaire américain. Le « désarmement » des subventions est une perspective qui ne doit pas nous inquiéter. Force est cependant de constater que la position initiale est très éloignée de la vérité et de la transparence. Dès lors que l'on chemine vers la vérité et la transparence, on doit être certain, à tout instant, que l'on n'est pas victime d'une générosité unilatérale et d'un désarmement à sens unique.

C'est la raison pour laquelle si la demande américaine de diminution des exportations bénéficiant de restitutions peut avoir une logique à long terme, nous, Européens, devons être prudents et nous demander si l'on parle des mêmes réalités économiques.

Cela dit, les Européens n'ont pas, en matière agricole, les mêmes intérêts sur le plan céréalière. Certains d'entre eux souhaitent des prix élevés et des productions modestes, alors que d'autres, comme la France et la Grande-Bretagne, réclament des prix vrais et des productions libres.

Entre ces deux catégories de pays figurent, évidemment, toutes les nuances de l'arc-en-ciel agricole.

Nous avons obtenu, au regard de ce que la Communauté européenne nous avait laissé en héritage lorsque nous avons pris nos responsabilités, des modifications substantielles sur deux points importants.

Le premier, c'est un renforcement des capacités exportatrices de l'Europe en conformité avec la politique agricole commune. En ce qui concerne les céréales, la période de référence est non plus 1986-1990, mais 1990-1992. Cela permet de tenir compte des gains de productivité qui ont été réalisés au cours des dernières années. Nous

aboutirons ainsi pour les céréales de blé et pour les farines, sur la période 1995-2001, à une diminution progressive des exportations bénéficiant de restitutions et à une baisse effective de la production de 4,5 p. 100, au lieu de 12,5 p. 100 si l'accord de Blair House avait été appliqué.

On m'objectera qu'en fin de compte nous parviendrons à une diminution de 21 p. 100 en 2001. C'est vrai pour les exportations de céréales qui bénéficient de restitutions. Désormais, nous devons faire en sorte que du côté tant des Etats-Unis que de l'Europe, nous puissions progresser vers une vérité des prix, vers un allègement des coûts en Europe afin que, progressivement, le marché mondial puisse être un véritable marché.

Par ailleurs, au-delà de l'accroissement de capacité, qui se traduira par une augmentation, sur une période de six ans, de 8,8 millions de tonnes de céréales, nous avons obtenu une clause annuelle de suivi des marchés mondiaux. Cette clause est indispensable, car nous ne savons pas comment vont évoluer les marchés mondiaux, compte tenu de la double interrogation des pays de l'Est. Je pense profondément que ces derniers, libérés du système collectiviste, vont reprendre leur vocation de production céréalière. La nature le leur permet, même si leur héritage historique et culturel freine ce mouvement.

M. Philippe François. Ce n'est pas demain la veille !

M. Gérard Longuet, *ministre de l'industrie, des postes et télécommunications et du commerce extérieur.* On ne peut pas le savoir, monsieur François ; une discussion est d'ailleurs ouverte à ce sujet.

Nous avons donc obtenu la possibilité de faire le point, chaque année, sur l'évolution du marché mondial. Par conséquent, nous n'aurons pas à faire face à la situation où la Communauté européenne assisterait impuissante au développement des marchés mondiaux de céréales sans être en mesure d'y participer. En effet, nous est reconnu le droit, sinon de remettre en cause, tout au moins d'adapter régulièrement l'équilibre des deux grandes puissances, américaine et européenne, sur les marchés mondiaux agricoles.

Mais, d'un autre côté, sans entrer dans le détail, je voudrais dire que, sur le deuxième front - sans doute le plus important - à savoir celui des importations, nous avons obtenu la mise en place de dispositions fortes qui interdisent de penser que le marché communautaire sera saturé par des importations nord-américaines.

Il s'agit de l'encadrement du *corn gluten feed*, au niveau actuel de 5,7 millions de tonnes.

Il s'agit aussi de l'obtention de l'agrégation à l'importation pour l'ouverture du marché. Les « moins » équilibrent les « plus », nous ne sommes plus dans la situation où nous étions encore voilà quelques jours et aux termes de laquelle, à tout moment, les Américains, au nom de l'accès au marché, pouvaient espérer exporter jusqu'à 7,7 millions de tonnes de céréales par an sur le marché communautaire. L'agrégation permettant une neutralisation des moins par les plus, nous sommes à l'abri de ce type de situation.

Nous avons, avec la tarification, le maintien d'une protection, dès lors, bien sûr - c'est un devoir absolu - que les parités monétaires entre les Etats-Unis et l'Europe ne subissent pas des variations spectaculaires de 100 p. 100 comme celles que l'on a connues dans le passé.

Nous avons, me semble-t-il, les éléments d'une compatibilité. Toutefois, comme nous n'en avons pas la certitude, nous nous sommes effectivement tournés, nous Français, vers le Conseil des ministres. Nous lui avons

demandé, pour cette période de paix internationale de neuf ans, un engagement communautaire de compatibilité de cet effort de discipline internationale avec les objectifs de la politique agricole commune.

Cet engagement se traduit par des formules simples : pas un hectare de jachère supplémentaire pour les productions de grandes cultures ; soutien au revenu des productions bovines, en particulier les productions bovines extensives ; adoption des dispositions budgétaires correspondantes, au titre de la production agricole commune.

Dans cette bataille, nos arguments sont bons. En effet, contrairement à ce que l'on croit, ce ne sont pas les Français qui sont le plus demandeur, car ils ont confiance dans leurs capacités et dans leur productivité. En 1993, les céréales européennes ont regagné des parts de marché. En effet, avec la politique agricole commune et grâce à la diminution des prix, nous aurons regagné 5 millions de tonnes de céréales consommées sur le marché intérieur européen entre 1992 et 1993.

C'est le début d'une politique de reconquête de marchés que nous appelons de nos vœux. La meilleure façon de garantir des débouchés à notre agriculture est certainement d'être maîtres et en position dominante chez nous. En effet, je vous rappelle que l'alimentation du bétail en Europe dépend à 30 p. 100 d'importations nord-américaines.

Les Allemands demandent des mesures agri-monnaies immédiates, dont le coût en année pleine ferait immédiatement sauter les limites budgétaires que la Communauté s'était fixées lors du sommet d'Edimbourg.

Dans ce contexte, la France est un pays sérieux, confiant en lui-même, mais qui n'entend pas s'en laisser compter. Nous avons suivi pas à pas le négociateur européen. Nous avons obtenu du Conseil des ministres, unanime, le 20 septembre dernier, un mandat précis en matière agricole, doublé d'un autre mandat précis, le 4 octobre, sur les autres sujets.

Je puis vous assurer que Sir Leon Brittan connaît désormais bien les ministres français et leurs collaborateurs. En effet, nous ne lui laissons aucun répit afin de ne pas devoir faire face à une situation tragique, analogue à celle que nous avons connue au lendemain du préaccord de Blair House.

L'opinion publique avait alors été placée devant le fait accompli et elle avait eu le sentiment que la paralysie du Conseil des ministres de la Communauté européenne avait empêché les gouvernements de prendre leurs responsabilités.

Je me suis sans doute un peu écarté de mes responsabilités de ministre de l'industrie et de mon objectif de réflexion sur le projet de budget de mon ministère...

MM. Philippe de Bourgoing et Christian Poncelet, président de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation. Merci, monsieur le ministre !

M. Gérard Longuet, ministre de l'industrie, des postes et télécommunications et du commerce extérieur. ... mais l'actualité méritait, me semble-t-il, un certain nombre de précisions ; je vous les ai apportées bien volontiers.

A présent, je reviens plus modestement au projet de budget que j'ai l'honneur de vous présenter.

Il a une caractéristique simple : la fusion permet une rigueur de gestion. Les 162 suppressions d'emplois seront pour partie compensées par des créations dans le domaine des écoles des mines et de la sécurité nucléaire, à concurrence d'environ la moitié des effectifs.

En année pleine, cette fusion va permettre d'obtenir une économie sur les moyens de fonctionnement du ministère de l'ordre de 40 millions à 50 millions de francs, ce qui représente une part substantielle des crédits de fonctionnement, dont le montant est légèrement supérieur à 350 millions de francs.

L'effort en faveur de la sûreté nucléaire est d'une évidence telle que je n'ai pas besoin de le développer devant vous. Je souhaiterais simplement que la Communauté européenne soit aussi efficace à l'extérieur et dans les pays de l'Est dans ses programmes ambitieux PHARE et TACIS, que nous le sommes nous-mêmes dans la maîtrise de la sûreté nucléaire, en particulier dans le renforcement de la direction de la sûreté des installations nucléaires qui se concrétise par des moyens financiers et par des effectifs supplémentaires, dans la suite logique de la création d'une direction de la sûreté des installations nucléaires.

Cette politique de contraction des frais de fonctionnement doit naturellement se doubler d'un effort dans les dépenses d'intervention gérées par ce ministère.

A cet égard, permettez-moi d'énumérer quelques idées-force.

Une priorité doit d'abord être accordée au développement technologique et à l'innovation dans l'industrie. Le premier point concerne le soutien des grands programmes stratégiques ou de grands projets dans les secteurs clés. C'est le cas des procédures européennes EURÉKA et JESSI. C'est surtout le cas des projets dont nous avons la responsabilité nationale, tels les grands projets innovants, en particulier les projets électroniques pluriannuels.

Je tiens à indiquer que la perspective de la privatisation de Bull ou de Thomson, qui figure également sur la liste des entreprises privatisables, ne remet nullement en cause les contrats pluriannuels de soutien de ces entreprises. Ces contrats sont d'ailleurs complétés par le programme au bénéfice de SGS-Thomson. Il s'agit de faire en sorte que la France reste « dans le coup », si vous me permettez cette expression un peu triviale, en ce qui concerne la recherche et le développement de haute technologie dans ces secteurs de l'électronique. L'automobile et les biotechnologies bénéficieront également de ces grands programmes nationaux.

Ce que nous avons prévu cette année, c'est un soutien plus particulier à la petite et moyenne industrie au travers de l'action de l'APROSI et les DRIRE, qui gèrent la procédure ATOUT. En 1994, l'ensemble de ces projets consacrés au développement de la recherche et de l'innovation atteindront 3 290 millions de francs. Il s'agit d'équilibrer de manière plus substantielle qu'aujourd'hui les crédits accordés aux PMI et les crédits accordés aux très grandes entreprises.

La deuxième direction de notre action est précisément le soutien aux PMI.

A cet égard, nous avons tout d'abord décidé de fusionner cinq lignes de crédits pour mettre en place un fonds d'investissements aux petites et moyennes industries. Ce dernier est doté de 800 millions de francs en autorisations de programme, ce qui représente une augmentation de 40 p. 100 par rapport au total des autorisations de programmes qui étaient dispersées sur les différentes lignes.

Par ailleurs - cette mesure est plus importante encore - nous avons supprimé les barrières des procédures géographiques ou techniques qui étaient particulièrement décourageantes pour les petites et moyennes entreprises ; ces dernières, en effet, étaient toujours situées du mauvais côté de la barrière ! Nous avons donc pris le risque d'ins-

tituer un système général visant à aider toutes les petites et moyennes industries à financer leurs équipements de production. L'expérience prouve que 30 000 francs de subventions à la charge de l'Etat génèrent en moyenne un emploi. Cette mesure vise donc non pas à aider des entreprises en difficulté ou des entreprises qui créent des emplois, mais à aider des entreprises à améliorer leur outil de production industrielle, ce qui entraînera, pour elles, de meilleurs résultats, et donc la création d'emplois.

Après l'aide à la recherche et le soutien aux PMI, notre troisième devoir est l'accompagnement des mutations en cours.

Là encore, je pense profondément qu'une nation n'est pas seulement un marché ; nous avons un devoir de solidarité et un devoir de péréquation dans le temps : il nous faut faire en sorte que les industries modernes apportent un soutien aux industries en restructuration.

Ce budget consacra donc une augmentation importante pour les restructurations et les entreprises en difficulté. C'est ainsi que le comité interministériel des restructurations industrielles, le célèbre CORI, bénéficiera d'un doublement de ses moyens pour couvrir des besoins qui n'ont, hélas ! pas cessé de progresser.

Cette politique de restructurations consacra des efforts particuliers en faveur des secteurs du charbon et au textile.

M. Christian Poncelet, *président de la commission des finances*. Très bien !

M. Gérard Longuet, *ministre de l'industrie, des postes et télécommunications et du commerce extérieur*. L'action en faveur du charbon doit être soutenue à la fois avec rigueur - tout dérapage menacerait en effet de compromettre l'effort de reconversion - et avec la générosité nécessaire pour éviter toute perte de confiance. Ainsi, aucun mineur, aucune région minière ne doit avoir le sentiment de pouvoir être abandonné à un moment ou à un autre.

La contrepartie est inévitable : dans la triste perspective d'une fermeture, en 2005, de l'ensemble des activités d'extraction, il nous est interdit de jouer avec les espérances des mineurs et de donner à ces derniers le sentiment que tout est possible à tout moment.

L'un de mes prédécesseurs - M. Fauroux, je crois - avait pu annoncer, une année, pour des raisons particulières et parce qu'il percevait une opportunité sur le plan politique, une moindre réduction des effectifs. Mais l'année suivante, son successeur, qui appartenait à la même tendance politique, a été obligé de rattraper la marche et de prévoir, en une année, une diminution importante de ces effectifs.

En conséquence, si nous soutiendrons naturellement les efforts charbonniers de reconversion, par le biais de FINORPA, la société financière Nord-Pas-de-Calais, de SOFIREM, la société financière pour favoriser l'industrialisation des régions minières, ou de l'action bassin par bassin, en particulier pour les bassins isolés dont la reconversion est difficile - je pense à cet égard à Carmaux - nous avons cependant le devoir absolu de nous battre pour que chaque année soit utile à cette action.

En revanche, j'ai demandé au président de Charbonnages de France d'engager une réflexion sur les perspectives, à terme, de cette entreprise dans des activités de production énergétique, d'ingénierie minière ou de savoir-faire du traitement du charbon, afin d'assurer une présence industrielle dans les secteurs géographiques qui se sont consacrés au charbon et d'éviter ainsi la disparition de la culture charbonnière.

Je ne reviendrai pas sur l'ensemble des mesures prises en faveur du secteur du textile. En effet, nous avons déjà eu l'occasion d'évoquer ensemble ce point au sein de la Haute Assemblée et nous en reparlerons dans quelques jours, lors de l'examen du projet de loi relatif aux contre-façons.

J'indiquerai simplement qu'il s'agit d'un domaine où, manifestement, les négociations sur l'accès au marché dans le cadre du GATT sont insuffisantes. Ce secteur emploie, dans notre pays, plus de 350 000 salariés répartis sur l'ensemble du territoire.

Outre des protections juridiques dont nous débattons, outre la lutte contre le travail clandestin et l'action en faveur d'une maîtrise des délocalisations, une action structurelle énergique de la Communauté européenne sera nécessaire pour favoriser les reconversions et pour améliorer les outils de production.

Au-delà de ces activités sectorielles, nous allons mener une action en faveur de l'aménagement du territoire industriel. En effet, l'industrie, La Poste, les télécommunications sont des acteurs de l'aménagement du territoire. L'industrie peut être localisée sur l'ensemble du territoire, et le rôle du Fonds d'investissements aux petites et moyennes industries est donc de soutenir cette répartition géographique, en particulier dans les zones les plus exposées.

La mobilisation de La Poste et des télécommunications et de EDF-GDF en faveur d'une présence du service public en milieu rural est assurée, mais sous une double réserve : d'une part, les règles du jeu avec l'Etat doivent être clarifiées - j'y reviendrai tout à l'heure en traitant plus particulièrement de La Poste - et, d'autre part, les réalités économiques doivent être effectivement prises en compte ; lorsqu'elles ne peuvent pas être satisfaites, nous devons pouvoir nous associer avec d'autres partenaires, notamment dans le cadre de la polyvalence en milieu rural.

J'évoquerai maintenant un autre effort : celui de la qualité. En effet, la qualité dans les entreprises est certainement le gisement de productivité le plus rentable immédiatement, puisque son absence entraîne la perte de 10 p. 100 du chiffre d'affaires de l'industrie.

Nous avons donc engagé une action d'ensemble pour mobiliser, pour soutenir et pour regrouper l'ensemble des partenaires liés à la qualité. Cette action doit naturellement être engagée au niveau régional. D'ailleurs, l'action du mouvement français pour la qualité mobilise plusieurs milliers d'entreprises dans un effort de certification.

L'action en faveur de la qualité, au travers d'un réseau de références et de labels, est également une façon de se protéger contre les délocalisations industrielles, en écartant naturellement les entreprises qui ont pour seule arme commerciale les bas salaires, au mépris de l'exigence de qualité et de l'exigence d'environnement qui, je l'espère, sera bientôt prise en compte.

Pour compléter ce balayage sectoriel, j'évoquerai rapidement l'activité industrielle de l'espace ; cette dernière ressortit à mon autorité, alors que l'aspect militaire de l'espace relève de M. François Léotard, ministre de la défense, et que l'aspect lié à la recherche dépend de M. François Fillon, ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Nous soutenons le projet Ariane V, dont le financement est consolidé. Cette fusée sera le futur lanceur européen. Sa vocation commerciale est confirmée par le succès d'Ariane IV.

Au-delà de cette activité de lanceur, il nous faut développer les filières d'application commerciale de l'activité spatiale. A cet égard, je pense en particulier aux activités de météorologie et aux activités d'observation ; ces dernières sont assurées grâce au satellite SPOT, le satellite pour l'observation de la terre, dont l'équilibre commercial – je parle du petit et non pas du grand – est désormais établi.

De la même façon, je m'efforce d'accélérer le lancement du satellite Télécom 2 D, qui pourrait avoir lieu en 1996. Ce satellite conforte la vocation française en matière de satellites de télécommunications et de télédiffusion directe.

J'en viens à la situation de La Poste, qui pose le problème majeur de la clarification des règles du jeu qui la relie à l'Etat.

Nous avons hérité d'une situation extraordinairement difficile puisque le déficit prévisible pour l'année 1993 était d'un peu plus de 3 milliards de francs. Un rattrapage tarifaire indispensable a été réalisé l'été dernier et des efforts de rigueur ont été faits par l'entreprise. Par conséquent, en 1993, le déficit prévisible de La Poste devrait être diminué de moitié et s'établir, en définitive, à 1,5 milliard, ce qui est déjà considérable.

Je dois reconnaître l'ambiguïté des relations entre La Poste et le Trésor, au regard, d'une part, de la collecte par La Poste de la trésorerie pour le compte de l'Etat, et, d'autre part, de la prise en charge par La Poste de la part de l'Etat pour le transport de presse. En effet, La Poste supporte des charges extrêmement lourdes sans contrepartie.

M. Louis Perrein. Tout à fait !

M. Gérard Longuet, ministre de l'industrie, des postes et télécommunications et du commerce extérieur. « Il faut changer cette situation », allez-vous me dire ! C'est justement ce que j'essaie de faire en évitant de « charger la bête ». A cet égard, je tiens à remercier les parlementaires qui ont déposé un amendement visant à reporter l'harmonisation du taux de taxe sur les salaires du 1^{er} janvier prochain au 1^{er} septembre 1994 ; cela donnera à La Poste un répit qui devra être mis à profit pour établir un contrat de plan et, par conséquent, pour clarifier de façon durable les relations financières de La Poste et de l'Etat.

M. Louis Perrein. Très bien !

M. Gérard Longuet, ministre de l'industrie, des postes et télécommunications et du commerce extérieur. Je pense profondément que La Poste correspond à un beau métier,...

M. Louis Perrein. Parfaitement !

M. Gérard Longuet, ministre de l'industrie, des postes et télécommunications et du commerce extérieur. ... et qu'elle a du travail devant elle.

M. Emmanuel Hamel. Elle a des serviteurs remarquables et un personnel exceptionnel !

M. Gérard Longuet, ministre de l'industrie, des postes et télécommunications et du commerce extérieur. Vous avez mille fois raison, monsieur Hamel ! Les hommes et les femmes qui travaillent à La Poste, sont en effet pleins de dévouement. Leurs efforts de productivité sont découragés lorsqu'ils ont le sentiment que ces efforts peuvent être compromis ou gâchés par une décision unilatérale contraire au respect de l'entreprise, et, au-delà, au respect des 300 000 postiers qui vivent quotidiennement les efforts de La Poste.

En ce qui concerne le commerce extérieur, nous pourrions estimer que la situation est formidable dans la mesure où nous nous acheminons vers 70 milliards de francs d'excédents, et que rien ne reste donc à faire.

Pas du tout ! Nous avons à soutenir l'effort du groupe « commerce extérieur », c'est-à-dire l'effort des services de la DREE, la Direction des relations économiques extérieures, de la COFACE, la Compagnie française d'assurance pour le commerce extérieur, du CFME, le Comité français des manifestations économiques à l'étranger, présidé par M. Pierre Sudreau, du CFCE, le Centre français du commerce extérieur, et de l'ACTIM, l'Agence pour la coopération technique industrielle et économique, qui a la responsabilité de la coopération technique. En effet, au-delà des grandes entreprises, nous devons entraîner un plus grand nombre de PME vers l'exportation.

C'est la raison pour laquelle ce projet de budget comporte des dispositions plus généreuses en ce qui concerne les contrats de plan Etat-région. Ces mesures visent à mettre à la disposition des régions des moyens financiers, leur permettant, en liaison avec l'Etat, de mener des actions plus immédiates, plus proches, plus localisées avec les PME qu'elles connaissent et qui sont leurs interlocuteurs, afin d'encourager ces entreprises à exporter.

« Les crédits des organismes évoqués ne progressent pas, voire, dans certains cas, régressent », me ferez-vous remarquer. Précisément, nous souhaitons pour les PME et les PMI que l'effort soit décentralisé et qu'il y ait un vrai partenariat avec les collectivités locales.

Changeant de casquette et me souvenant que je suis le président du conseil régional de Lorraine, je dois reconnaître que je souhaite pouvoir bâtir un vrai partenariat avec des grands organismes compétents, tels ceux que j'ai cités précédemment, et qu'il m'appartient, au plan régional, non pas de constituer une administration du commerce extérieur, mais, au contraire, d'utiliser ce qui existe, en liaison avec l'Etat et avec le savoir-faire de vrais professionnels.

Dans ces conditions, je demande à l'Etat d'ouvrir ses services, la DREE, les postes de l'expansion économique aux démarches propres des régions. La contractualisation dans le cadre des contrats de plan Etat-région devrait représenter un facteur de réussite.

Naturellement, nous pourrions traiter d'autres questions, en particulier des crédits mis à la disposition de la COFACE. J'indiquerai simplement que, en la matière, nous sommes contraints de faire preuve d'une extrême prudence, puisque les risques considérables sont supportés, pour moitié, par deux pays : l'Iran et l'Algérie. Chacun mesure que ces crédits ne peuvent donc qu'être évaluatifs : ils varient en fonction des événements, dont l'actualité nous rappelle la tragique brutalité, en particulier pour l'Algérie.

C'est la raison pour laquelle le système COFACE est présenté dans ce projet de budget d'une façon approximative ; il s'agit d'un ordre de grandeur. Je sais très bien que nous aurons à en reparler tout au long de l'année 1994.

J'ai le sentiment, mesdames, messieurs les sénateurs, de vous avoir quelque peu inondés de considérations dispersées. Je voudrais revenir à l'essentiel, car l'excellent travail des commissions, en particulier de MM. les rapporteurs, nous permettra d'entrer dans le détail du dispositif ministériel et de revenir sur cette idée simple : en France, il existe un avenir pour le travail industriel. Cet avenir passe, naturellement, par les investissements, la recherche, le développement, la formation et la confiance dans l'entreprise.

La volonté du Gouvernement est de faire en sorte que les entreprises françaises bénéficient des conditions les plus favorables, celles qu'offrent les pays de niveau social et salarial comparable. C'est notre seul objectif. Nous avons abandonné la prétention d'être nous-mêmes industriels.

A cet égard, je voudrais citer un exemple sur lequel la presse s'est interrogée. Comme elle, vous avez le droit de vous poser la question : était-il normal que le ministre de l'industrie soit directement associé à la perspective de la fusion Renault-Volvo ?

A cette question, je voudrais apporter une réponse très simple : c'est à la demande du partenaire suédois et parce que M. Gyllenhammar - dont la volonté de fusion était connue et dont la démarche a été soutenue par deux votes unanimes de son conseil d'administration - en avait exprimé le désir que je me suis engagé dans cette démarche. En effet, les Suédois craignaient que, à l'image de ce qu'ils avaient connu avec les majorités précédentes, le Gouvernement français n'accepte pas un partenariat Renault-Volvo qui, inéluctablement, aurait entraîné l'entreprise française vers un statut de droit privé.

Je respecte toutes les convictions. Naturellement, on peut penser que Renault doit rester une entreprise publique. Tel n'est pas notre sentiment.

C'est donc à la demande du partenaire suédois que l'actionnaire public a exprimé très clairement l'acceptation d'une évolution qui, de toute façon, fera de Renault une entreprise responsable, comme les autres, devant son marché.

Il s'agit d'un projet d'entreprise qui a été voulu, réfléchi, conçu par les états majors des deux firmes. Si l'on constate aujourd'hui un sentiment d'amertume et de frustration, il procède non pas - une fois n'est pas coutume ! - d'un interventionnisme de l'Etat, qui se serait heurté à des intérêts privés, mais, hélas ! - la vérité historique nous oblige à le dire publiquement - du sentiment de tromperie qu'éprouvent la totalité des dirigeants de Renault à l'égard de l'attitude de certains de leurs partenaires suédois qui n'ont pas eu la franchise d'exprimer leur réticence ou leur refus à l'égard d'une telle fusion, ce qui aurait été parfaitement compréhensible. L'Etat a été d'une très grande clarté ; il a joué cartes sur table.

M. Claude Estier. Cela veut dire quoi ?

M. Charles Metzinger. Rien du tout !

M. Gérard Longuet, *ministre de l'industrie, des postes et télécommunications et du commerce extérieur.* Il a soutenu les projets de son entreprise et il s'est trouvé, comme les cadres et la direction de Renault, pris dans le traquenard d'un règlement de comptes interne d'une entreprise étrangère. Nous déplorons cette situation !

Ces vingt dernières années, vingt-cinq groupes automobiles ont disparu en Europe et dans le monde. Renault ne court pas ce risque. J'ai confiance en cette entreprise qui, par ses capacités techniques et commerciales, est en mesure d'affronter le marché, seul juge qui compte.

Je ne peux en dire autant de groupes plus petits, pour lesquels le partenariat sera une nécessité, mais, chacun le comprendra, dans des conditions plus difficiles, parce que lorsqu'on a été incertain une fois, on peut en supporter les conséquences longtemps.

Tel est le témoignage d'un ministre libéral, qui entend non pas se substituer aux entreprises, mais contribuer à leur donner un cadre d'activité favorable. Le reste leur sera accordé de surcroît par leur propre talent. (*Très bien !*)

et applaudissements sur les travées du RPR, des Républicains et Indépendants, de l'Union centriste, ainsi que sur certaines travées du RDE.)

M. le président. La parole est à M. Barbier, rapporteur spécial.

M. Bernard Barbier, *rapporteur spécial de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation, pour l'industrie.* Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, le budget que nous examinons aujourd'hui est très différent de celui de l'année dernière. Il s'élève, en effet, à 30,4 milliards de francs, au lieu de 19,4 milliards de francs en 1993, soit une augmentation de près de 57 p. 100.

Ce très fort gonflement des crédits résulte de deux modifications importantes dans la structure du budget, qui émanent, d'une part, de la fusion des ministères de l'industrie et des postes et télécommunications, qui représente l'apport de 2,5 milliards de francs, d'autre part, du transfert des crédits du Centre national d'études spatiales, soit 8,1 milliards de francs, précédemment inscrits au budget de la recherche et de l'espace.

A structures constantes, l'ensemble des crédits affectés à l'industrie, aux postes et télécommunications et à l'espace progresse de 1,4 p. 100 entre la loi de finances initiale de 1993 et le projet de loi de finances pour 1994.

Cette nouvelle architecture du budget de l'industrie a un double effet, qu'il me semble important de souligner d'emblée.

En premier lieu, la rigidité traditionnelle du budget, qui était organisé, pour plus des deux tiers, autour de trois subventions - Commissariat à l'énergie atomique, Charbonnages de France et équipement naval - disparaît, enfin, cette année, puisque ces trois postes de dépenses ne représentent plus que 36 p. 100 du budget.

En second lieu, on assiste à un recentrage des crédits sur les actions industrielles, qui, de 30 p. 100 du budget précédemment, passent à 50 p. 100 des crédits de l'industrie cette année.

Cela traduit la priorité accordée par le Gouvernement à la politique industrielle, ce qui, dans la conjoncture actuelle, est une véritable nécessité.

Pour vous exposer les principales évolutions du budget de l'industrie en 1994, j'aborderai successivement les trois catégories de dépenses inscrites dans le « bleu budgétaire » : moyens de l'administration, crédits de politique énergétique et crédits de politique industrielle.

Les moyens de l'administration regroupent les crédits de personnel et de fonctionnement du ministère, ceux des services déconcentrés et ceux des écoles des Mines. Ils représentent 14 p. 100 du budget de l'industrie cette année.

Leur progression importante résulte essentiellement du transfert des moyens du ministère de La Poste et de ses 668 emplois, ainsi que de l'inscription au budget de l'industrie des aides de l'Etat au transport de la presse, qui s'élèvent à 2 milliards de francs.

Toutefois, d'importantes économies sont réalisées grâce à la fusion des deux ministères, dont certains services sont regroupés, ce qui permet la suppression de 162 emplois et une réduction de près de 8 p. 100 des moyens de fonctionnement des services.

Ce rapprochement, qui traduit bien la volonté du Gouvernement de rationaliser les structures de l'Etat et de réaliser des économies, est tout à fait heureux, et je m'en félicite.

Par ailleurs, la priorité accordée aux dépenses de formation est accrue : 70 emplois sont créés dans les écoles des Mines, dont les moyens progressent globalement de 9 p. 100 et atteignent, au total, en 1994, 530 millions de francs.

On ne peut que soutenir ce mouvement,...

M. Pierre Laffitte. C'est vrai !

M. Bernard Barbier, rapporteur spécial. ... qui doit permettre à notre pays de former des ingénieurs plus nombreux pour demain.

S'agissant des crédits de politique énergétique, trois grandes séries de dépenses figurent dans le budget : la subvention à Charbonnages de France, la subvention au Commissariat à l'énergie atomique, le CEA, et les dépenses en faveur de la maîtrise de l'énergie.

Globalement, les subventions à Charbonnages de France diminuent en raison de l'incidence de cessions d'actifs prévues pour environ 338 millions de francs et hélas ! de la poursuite du déclin de la production. Vous y avez fait allusion tout à l'heure, monsieur le ministre, dans un sens plutôt optimiste.

La subvention au Commissariat à l'énergie atomique augmente de 1 p. 100, soit du même montant que l'ensemble des dépenses du budget général, mais légèrement moins que la hausse des prix, ce qui permet au CEA de reconduire son budget de 1993.

La maîtrise de l'énergie, enfin, voit ses crédits diminuer, notamment la subvention à l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie, l'ADEME, est réduite de près de 40 p. 100.

Il est apparu, en effet, utile et nécessaire de revoir le rôle de l'ADEME et de clarifier ses missions.

Mais il semble aussi très important que notre pays poursuive sa recherche en matière de maîtrise de l'énergie, afin de permettre le desserrement de la contrainte énergétique qui pèse sur l'économie française.

L'action d'évaluation de la politique de maîtrise de l'énergie que va entreprendre le Gouvernement me paraît donc tout à fait opportune.

En outre, dans ce contexte, on ne peut que redire l'importance de l'atout que représente, pour la France, son programme électronucléaire. Mais, aujourd'hui, ce programme est parvenu à maturité et le problème de son évolution et de son renouvellement se pose de façon plus précise. S'y ajoute la question du démantèlement des installations existantes, une opération à la fois coûteuse et complexe en terme de sûreté nucléaire.

C'est pourquoi les propositions communautaires en matière de déréglementation du marché de l'énergie sont inquiétantes. Avec la volonté d'instituer l'accès des tiers aux réseaux, l'ATR, Bruxelles remet en cause, non seulement les monopoles d'EDF et de GDF, mais aussi la sécurité de nos approvisionnements, l'organisation du service public électrique et gazier et les intérêts des consommateurs.

Toutefois, la menace bruxelloise, qui apparaissait de plus en plus insistante, semble aujourd'hui quelque peu en retrait. Le rapport Desama, récemment adopté par le Parlement européen, en est une preuve, de même que la mobilisation des gouvernements de plusieurs Etats membres.

Il serait, en effet, dommageable de remettre en cause les statuts d'EDF et de GDF, alors que leur situation financière continue de s'améliorer avec des résultats en hausse et que EDF s'engage dans des programmes de coopération de grande ampleur avec les pays d'Europe de l'Est.

Je sais que le Gouvernement envisage de rester ferme sur ce dossier ; vous l'avez indiqué, monsieur le ministre, lors du débat sur l'énergie qui s'est tenu devant l'Assemblée nationale le 25 novembre dernier. Nous devons, en effet, faire preuve d'une très grande vigilance, car il s'agit là d'une question dont les implications nous concernent tous : consommateurs, industriels et élus locaux.

J'en viens maintenant aux crédits de politique industrielle. Ils représentent, en 1994, la première action du budget de l'industrie, avec 50 p. 100 des crédits. Ils sont orientés autour de trois priorités : les petites et moyennes industries, les grands programmes technologiques et l'espace, pour la première fois cette année.

L'effort en faveur des PMI prend diverses formes. Ainsi, l'Agence nationale pour la valorisation de la recherche, l'ANVAR, dont l'action a été réorientée vers les PMI, voit ses crédits augmenter de 16 p. 100, et les actions d'amélioration de la compétitivité des PMI, menées dans le cadre des contrats de plan Etat-région, sont développées.

De même, la création d'un fonds d'aide à l'investissement des PMI, doté de 600 millions de francs en crédits de paiement et de 800 millions de francs en autorisations de programme, permettra de soutenir l'investissement des PMI tout en unifiant et simplifiant les procédures d'attribution des aides publiques, qui seront orientées vers un objectif d'aménagement du territoire.

En outre, il faut souligner que ces crédits s'ajoutent aux différentes mesures fiscales prises par le Gouvernement en faveur des entreprises ; je pense notamment à la suppression de la règle du décalage d'un mois en matière de TVA.

Je crois que nous devons nous féliciter de l'ensemble de ces mesures, qui représentent un effort important dans un contexte économique et budgétaire particulièrement dégradé. Il faudra néanmoins poursuivre dans cette voie, notamment pour favoriser le renforcement des fonds propres de ces entreprises et améliorer leur transmission.

Les grands programmes voient leurs crédits augmenter de 4,2 p. 100.

Parmi ceux-ci, on doit citer les deux grands programmes du secteur électronique que sont JESSI pour les composants et le programme de télévision à haute définition. Ces programmes sont menés dans un cadre européen, la part française s'élevant à plus de 1,2 milliard de francs.

Les autres grands projets innovants soutenus par le ministère de l'industrie, également pour environ 1,2 milliard de francs, concernent les matériaux avancés, les nouveaux produits de base, l'usine du futur, le véhicule automobile propre, le TGV du futur.

Ils doivent avoir des implications industrielles importantes, comme le montrent nombre d'études sur le rôle des avancées technologiques dans la croissance industrielle. C'est pourquoi je tiens à souligner la nécessité qu'il y a à renforcer les relations entre la recherche et l'industrie et à faciliter la diffusion technologique en direction des PMI.

M. Jacques Sourdille. Absolument !

M. Bernard Barbier, rapporteur spécial. Enfin, les crédits de l'espace, en nette progression - plus 6,6 p. 100 - sont inscrits, cette année, au budget de l'industrie, ce qui me paraît tout à fait opportun car cela permettra d'amplifier les synergies entre l'industrie spatiale et d'autres branches industrielles.

Je ne voudrais pas terminer mon exposé sans faire quelques remarques sur les entreprises publiques du secteur industriel.

En effet, vous savez combien certaines d'entre elles se trouvent en situation difficile aujourd'hui. Les carences de l'Etat dans son rôle d'actionnaire, au cours des dernières années, en sont largement la cause.

Le cas de Bull est exemplaire à cet égard, avec plus de 15 milliards de francs de pertes au cours des trois derniers exercices. Mais d'autres entreprises sont aussi « dans le rouge » : Thomson, Usinor et EMC.

C'est pourquoi je me félicite de la décision prise par le Gouvernement de recapitaliser Bull à hauteur de 9 milliards de francs et d'apporter 21 milliards de francs de dotations en capital aux entreprises du secteur public en 1993 et en 1994, ce qui représente un effort considérable dans le contexte budgétaire actuel.

Il n'est d'ailleurs pas impossible que ce montant se révèle insuffisant, hélas ! pour faire face à l'ensemble des besoins, il faut toutefois observer qu'il s'agit là d'un véritable progrès par rapport aux dernières années.

La commission des finances a considéré que le budget de l'industrie pour 1994 était un bon budget.

Elle a estimé que sa nouvelle architecture le rendait plus cohérent et permettait d'effectuer de réelles économies.

Ses priorités - les PMI, la formation, les grands programmes, la recherche industrielle et l'espace - justifient donc que l'on adopte le budget de l'industrie pour 1994. *(Applaudissements.)*

M. le président. La parole est à M. Collomb, rapporteur pour avis.

M. Francisque Collomb, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques et du Plan, pour l'industrie. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, ce n'est pas encore à l'occasion de la présente discussion budgétaire que l'on peut annoncer la reprise de l'activité économique.

Quel que soit l'optimisme de la présentation que le rapport économique et financier, associé au projet de loi de finances pour 1994, fait de l'évolution de la croissance, tous les conjoncturistes s'accordent pour penser que la reprise ne surviendra pas, en France, avant le dernier trimestre de 1994.

J'insiste sur le fait que, si la crise est européenne, la croissance existe dans d'autres parties du monde, comme le Sud-Est asiatique.

Notre appareil industriel est, en particulier, confronté au problème des délocalisations, que note collègue Jean Arthuis a récemment et excellentement étudié.

M. Jacques Sourdille. Très bien !

M. Francisque Collomb, rapporteur pour avis. Face à ces défis, quels sont les moyens du ministère de l'industrie pour 1994 ?

Ses crédits atteignent 30,9 milliards de francs, soit une progression apparente de 39,2 p. 100 - ce qui est énorme ! - d'une année sur l'autre. Mais cette progression n'est liée, pour l'essentiel, qu'à l'inscription au budget de l'industrie des crédits du Centre national d'études spatiales, qui figuraient, jusqu'à cette année, au budget de la recherche.

En fait, à structure constante, les crédits restent stables : ils augmentent de 0,9 p. 100 par rapport à 1993.

Je passe sur les crédits de l'administration centrale - 3,5 milliards de francs - et sur ceux des services extérieurs, les fameuses DRIRE, qui ne reçoivent que 641 millions de francs.

Plus consistants sont les crédits de politique industrielle et d'innovation, avec 14,7 milliards de francs.

Leur progression est, là aussi, due essentiellement à la reventilation des dotations du Centre national d'études spatiales.

On doit enregistrer, pour 1994, le développement des activités de l'Ecole nationale supérieure de création industrielle, dont la réforme est désormais effective ; le renforcement des actions de l'ANVAR autour des transferts de technologie et de la formation des jeunes à l'innovation ; la poursuite d'EUREKA autour de programmes comme la télévision haute définition et les composants électroniques JESSI.

Je rappelle que la onzième conférence ministérielle EUREKA s'est réunie à Paris, en juin dernier.

Je signale aussi la mise en évaluation et la poursuite des projets innovants comme PRÉDIT, pour les transports terrestres, BIOAVENIR, IMOVAX ou l'usine agroalimentaire ultrapropre.

L'activité d'amélioration de l'environnement et de la compétitivité des entreprises va continuer, avec la légère progression de la subvention à l'Agence pour le développement de la productique appliquée à l'industrie, l'ADEPA, et avec la poursuite des actions dites « environnement compétitivité » en faveur de l'international, de la formation, des opérations régionales, du *design*.

Je suis, chaque année, un peu réservé sur l'activité du comité interministériel de restructuration industrielle, que je trouve technocratique car c'est un service du ministère des finances qui l'anime. Pour 1994, le CIRI reçoit 145 millions de francs.

Quant aux actions de restructuration dites « hors CIRI », elles ne reçoivent guère que 50 millions de francs, alors que le fonds de redéveloppement industriel, le FRI, disparaît.

En revanche, il faut souligner l'apparition de crédits - 600 millions de francs, ce qui n'est pas rien - en faveur des petites et moyennes entreprises et industries.

Je dirai un mot de l'exécution des contrats de plan. Près de 130 millions leur sont consacrés en 1993. Pour 1994, les actions à inscrire dans la nouvelle génération de contrats ne sont pas encore définies.

J'en termine avec les actions du ministère pour la normalisation, la qualification, la métrologie et la sécurité de l'appareil productif.

Je vous signale ainsi que l'AFNOR a réformé ses structures, que les moyens consacrés à la métrologie sont encore insuffisants par rapport à ce qu'y consacrent nos voisins, que les actions des directions régionales en matière de risque industriel, de déchets et de lutte contre le bruit seront renforcées.

J'en viens à la deuxième partie de mon propos, que je consacrerai aux perspectives sectorielles pour 1994.

L'industrie automobile est en difficulté. Les ventes de voitures ont fléchi de 18 p. 100 sur les sept premiers mois de 1993. PSA a accusé une perte nette de plus d'un milliard de francs au premier semestre.

La commission des affaires économiques et du Plan interroge le Gouvernement sur les conditions dans lesquelles il entend veiller à une application rigoureuse de l'arrangement de 1991 entre la Communauté européenne et le Japon.

Comment, à ce stade du débat, ne pas évoquer l'échec de l'accord de fusion Renault-Volvo, pourtant conclu le 6 septembre dernier ? Comment ne pas le déplorer ?

Mais il ne sert à rien de se lamenter sur le défaut de communication des uns, sur la trop grande implication des autres. C'est une occasion manquée, il faut la surmonter. Et, pour en faire la preuve, il faut redynamiser Renault Véhicules Industriels. En tant qu'élu de la région lyonnaise, je connais bien le problème et je vous demande, monsieur le ministre, de veiller attentivement à ce que des solutions soient trouvées dans ce domaine.

Les équipementiers de l'automobile - notamment Michelin, où 2 950 emplois seront supprimés en 1994 - connaissent les mêmes difficultés que l'automobile.

La sidérurgie se trouve confrontée aux pressions américaines. Il est ainsi à craindre qu'Usinor-Sacilor ne se dégage du marché américain en raison des taxes.

Les constructions ferroviaires sont très sensibles aux commandes étrangères, comme le TGV coréen, mais aussi aux chantages qu'elles suscitent, comme pour le métro de Canton, que je connais bien pour avoir assisté à sa mise en chantier lorsque j'étais maire de Lyon.

Les constructions navales fonctionnent assez mal, sauf en Bretagne ; or elles sont subventionnées pour près de 30 p. 100 par l'Etat. Les exceptions de Saint-Malo et de Saint-Nazaire ne doivent pas faire oublier les difficultés de Marseille et de La Ciotat.

Le secteur de la machine-outil, malgré des progrès à l'exportation, marque un fléchissement de 18 p. 100 des commandes en 1993.

Enfin, pour la métallurgie, Pechiney est frappé de plein fouet par le dumping de la Russie sur l'aluminium. Actuellement, l'offre mondiale d'aluminium dépasse la demande de plus d'un million et demi de tonnes.

Pour la chimie comme pour la pharmacie, aucun retournement des tendances négatives de 1993 ne peut être attendu en 1994. Mais ce qui est grave, c'est qu'à la crise de consommation répond la mise en place d'unités de productions nouvelles un peu partout dans le monde.

Que dire du textile ? Restera-t-il encore longtemps des tissages français ?

La concurrence du Sud-Est asiatique et de la Chine est très vive. Il convient donc de proroger l'accord multifibres, mais aussi de lutter contre la contrefaçon, de s'assurer des conditions d'entrée dans la zone CEE, et d'améliorer les connaissances statistiques.

La commission des affaires économiques et du Plan ne peut que former le vœu que le GATT soit le lieu où l'on pourra organiser, notamment, la concurrence sur le textile.

L'électronique ne va guère mieux. Bull va recevoir - pour solde de tout compte, assure le ministère - 7 milliards de francs, et est invité à se préparer à une privatisation à terme.

J'en termine par le secteur du bois et du meuble, qui est, lui aussi, dans une situation critique. Il serait souhaitable que l'on débloque des fonds pour soutenir la trésorerie des scieries, que l'on prenne des clauses de sauvegarde et que l'on allège la fiscalité sur les produits forestiers.

La concurrence des bois scandinaves et est-européens est, en effet, impitoyable.

Quant au meuble, il a reculé de 17 p. 100 en volume en deux ans et, malgré quelques frémissements en 1993, la consommation ne devrait pas reprendre en 1994.

Mes chers collègues, le tableau que je viens de dresser est donc préoccupant. Dans cette mauvaise conjoncture, le projet de budget de l'industrie n'est, paradoxalement, pas mauvais. Nous avons un ministre sérieux et appliqué. Il faut l'aider dans ce contexte actuel très difficile. La commission des affaires économiques et du Plan donne donc un avis favorable à l'adoption des crédits du projet de budget de l'industrie.

M. le président. La parole est à M. Laucournet, rapporteur pour avis.

M. Robert Laucournet, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques et du Plan, pour l'énergie. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, le secteur énergétique se trouve au cœur de deux débats, l'un européen, l'autre national.

Le débat communautaire est marqué par la volonté de la Commission européenne de libéraliser ce secteur, en proposant notamment l'abolition des droits exclusifs de production d'électricité et de gaz, la séparation de la gestion et de la comptabilité des diverses activités des entreprises intégrées ainsi que l'accès des tiers au réseau, qui imposerait aux compagnies de transport et de distribution d'offrir, contre une rémunération raisonnable, l'accès à leur réseau aux gros consommateurs ou distributeurs.

Je rappelle que ces propositions de directives ont été repoussées à deux reprises par le Conseil des ministres européen, la plupart des Etats membres, dont la France, y étant hostiles.

Dans ce contexte, vous avez, monsieur le ministre, demandé à une commission, présidée par M. Claude Mandil, de vous faire des propositions de nature à assurer la cohérence du régime juridique français de production, d'importation et d'exportation de gaz et d'électricité avec le droit communautaire.

Ce rapport devait être rendu public le 9 novembre dernier. Vous avez, en définitive, décidé d'en repousser la publicité à l'issue de la réunion du conseil des ministres chargés de l'énergie à Bruxelles, en décembre.

Dans cette perspective, vous avez organisé, à l'Assemblée nationale, le 25 novembre dernier, un débat d'orientation sur l'organisation électrique et gazière dans le contexte européen.

On peut se féliciter du fait que ce débat ait montré le souci des députés français de ne pas modifier sensiblement l'organisation et les missions des grands opérateurs nationaux, dont la compétitivité doit être préservée pour l'avenir. J'aurais cependant apprécié, monsieur le ministre, qu'un tel débat soit également organisé devant notre assemblée. Il le sera peut-être. (*M. le ministre fait un signe d'acquiescement.*)

L'accès des tiers au réseau a été clairement dénoncé.

Il apparaît, en effet, particulièrement critiquable, au regard notamment de l'impératif que constitue notre sécurité d'approvisionnement.

En outre, il remet en cause les obligations de service public, l'obligation de fourniture et de péréquation des tarifs, un traitement égal des petits et des gros consommateurs.

Vous avez indiqué que le Gouvernement envisageait d'aménager les monopoles d'importation et d'exportation. Ne craignez-vous pas qu'il en résulte un accroissement de la demande étrangère d'une électricité française particulièrement compétitive, et donc une pression renforcée pour la construction de nouvelles centrales et de nouvelles lignes de transport en France ? Cela ne paraît pas supportable au regard des questions d'environnement et d'une bonne gestion de la rareté des sites.

Je crois qu'il faut veiller à ce que la France ne devienne pas le « château d'eau nucléaire » de l'Europe.

Par ailleurs, monsieur le ministre, vous êtes favorable à l'ouverture du monopole de production d'électricité, de façon, notamment, à permettre le développement des énergies renouvelables et de la cogénération.

Une telle ouverture pourrait se révéler positive, à condition, cependant, qu'elle reste prudente et limitée.

Il importe, en effet, de prendre toutes les précautions de nature à garantir la satisfaction d'exigences de service public.

Il serait également nécessaire que EDF continue à réaliser la planification des moyens de production en fonction de la demande globale et à programmer l'ensemble des investissements.

Ainsi, certains aménagements pourraient être apportés au système énergétique français. Mais, j'insiste sur le fait qu'ils ne doivent remettre en cause ni la sécurité et la qualité de nos services publics, ni leur présence sur l'ensemble du territoire.

Cela m'amène maintenant à évoquer nos préoccupations en matière d'aménagement du territoire. C'est le volet national de mon rapport.

A cet égard, la commission des affaires économiques et du Plan souhaite que des efforts significatifs soit effectués pour développer les énergies renouvelables, qu'il s'agisse des biocarburants, d'hydro-électricité, de l'utilisation du bois, de la valorisation énergétique des déchets, notamment.

Il s'agit là pour la commission d'un enjeu essentiel en termes énergétiques, économiques, industriels et agricoles ainsi qu'en matière d'emploi.

S'agissant des biocarburants, je rappelle que le rapport Lévy souligne que l'effort de recherche doit être impérativement poursuivi et qu'il nécessite des encouragements financiers dispensés dans un cadre contractuel.

C'est pourquoi je m'inquiète de la chute de la subvention d'investissement destinée à l'ADEME pour 1994, et nous avons pris certaines initiatives dont nous parlerons plus tard. Il ne m'apparaît pas souhaitable de diminuer aussi considérablement les crédits consacrés à la politique de développement des énergies renouvelables et d'économies d'énergie.

L'évolution de la distribution des carburants constitue un autre point inquiétant pour l'aménagement du territoire.

Je rappelle en effet qu'en 1992 le nombre de points de vente de carburants a diminué de 8,4 p. 100. La restructuration du réseau de distribution s'est traduite par un solde net de 2 000 fermetures, ce qui réduit à 21 700 le nombre de points de vente contre plus de 40 000 en 1980.

Certaines régions ne sont plus desservies en carburant que par quelques grandes surfaces. Il est urgent de remédier à ce problème.

Pourquoi, par exemple, ne pas étendre une expérience, actuellement menée dans le centre de la France, qui consiste à ouvrir au public l'accès à une pompe à essence installée initialement pour les besoins des services publics locaux, le paiement s'effectuant par le biais d'une carte de téléphone ?

Par ailleurs, je tiens à souligner le caractère positif du contrat de plan signé entre l'Etat et EDF pour la période 1993-1996. Outre les objectifs de désendettement, de qualité du service, d'investissement, il faut se féliciter de l'effort accru que EDF s'est engagée à réaliser en faveur de l'environnement.

Ainsi, 4,5 milliards de francs supplémentaires seront consacrés pour l'enfouissement des lignes électriques d'ici à 1996. Outre un approfondissement des études de l'impact des ouvrages sur leur environnement et un effort renouvelé pour améliorer leur esthétique, EDF s'engage ainsi à mettre en souterrain 55 000 kilomètres de lignes d'ici à la fin de l'année 1996, soit une augmentation de 40 p. 100 du nombre de kilomètres de lignes enfouies annuellement, par rapport à la situation actuelle.

Cette politique doit être poursuivie activement, et ce d'autant plus que son impact sur l'aménagement du territoire français est évident.

Dans ce domaine, l'extension de la desserte en gaz naturel est également essentielle. Pouvez-vous, monsieur le ministre, nous exposer votre opinion sur ce point ?

On peut, en outre, se féliciter de l'élaboration d'un nouveau cahier des charges concernant la distribution de gaz naturel, qui devrait permettre l'amélioration des relations entre Gaz de France et les collectivités territoriales.

S'agissant de la diversification des activités des opérateurs publics, souvent critiquée par les entreprises du secteur privé, je sais, monsieur le ministre, que vous avez confié à l'inspection générale la mission d'étudier les conditions dans lesquelles un monopole peut étendre ses activités dans des secteurs concurrentiels.

Pouvez-vous nous dire quelle est votre position dans ce domaine ?

Enfin, le Gouvernement poursuit la politique charbonnière mise en œuvre depuis plusieurs années, qui vise à organiser la décroissance inéluctable de l'activité de Charbonnages de France, tendant à la disparition de l'extraction en France, tout en assurant la reconversion des mineurs et celle des régions intéressées dans les conditions économiques et sociales les meilleures possible.

Dans ce contexte, il est certain qu'une aide budgétaire importante à Charbonnages de France reste indispensable.

Je conclurai, monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, en vous indiquant que la commission des affaires économiques et du Plan a donné un avis favorable à l'adoption des crédits en faveur de l'énergie inscrits dans le projet de budget de l'industrie pour 1994. (*Applaudissements.*)

M. le président. La parole est à M. Barbier, rapporteur spécial.

M. Bernard Barbier, en remplacement de M. Henri Torre, rapporteur spécial de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation, pour les postes et télécommunications. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, j'interviens ici en lieu et place de mon collègue M. Henri Torre, qui n'a pu être présent parmi nous et m'a demandé de le remplacer.

S'agissant du budget des postes et télécommunications, l'exercice budgétaire de 1994 sera marqué par trois éléments.

Le premier est l'achèvement de la réorganisation du service public de La Poste et des télécommunications, telle qu'elle est définie par la loi du 2 juillet 1990. Celle-ci se traduit notamment par l'entrée définitive dans le droit commun fiscal des deux exploitants, après une période transitoire de trois ans.

Le deuxième est la fusion des administrations de tutelle de La Poste et des télécommunications avec celles de l'industrie. De fait, le budget spécifique des postes et télécommunications disparaît.

Le troisième est le dépôt annoncé d'un projet de loi portant transformation du statut de France Télécom.

L'ensemble des activités horizontales liées au fonctionnement ministériel général qui existaient jusqu'à présent à la fois au ministère de l'industrie et au ministère des postes et télécommunications seront donc désormais fusionnées.

Une direction de La Poste et des télécommunications est créée au sein du nouveau ministère. Elle assurera les missions de réglementation du secteur des postes et télécommunications, de négociation internationale et de tutelle des deux opérateurs.

De fait, s'il existe bien encore un bleu budgétaire « Postes et télécommunications », il ne retrace que les crédits votés pour 1993 et les mesures acquises, mais il ne comporte aucun crédit pour l'exercice 1994.

Tous les crédits de l'administration centrale seront donc désormais « fusionnés » au sein du budget de l'industrie.

En revanche, les crédits de trois organismes demeurent « individualisés » au sein de ce même budget. Il s'agit du Service national des radiocommunications, de la Commission supérieure du service public et du Comité de coordination des télécommunications.

De fait, pour 1994, l'ensemble des moyens liés à la seule administration des postes et télécommunications, tels qu'ils sont désormais inscrits au budget de l'industrie, s'élèvent à 295,20 millions de francs. Cela représente plus du tiers des moyens de l'administration du nouveau ministère ; cela correspond à une simple reconduction en francs constants des moyens accordés en 1993 à l'administration des postes et télécommunications.

Permettez-moi de vous féliciter, monsieur le ministre, pour l'économie que vous avez ainsi réalisée.

Mais permettez-moi aussi de déplorer que les mesures de régulation de crédits qui ont sévèrement frappé, au mois de juin dernier, le Service national des télécommunications, la Commission supérieure du service public et le Comité de coordination des télécommunications n'aient pas été, au moins partiellement, corrigées par le présent projet de budget. La baisse de 12 p. 100 à 15 p. 100 des crédits risque de nuire à l'efficacité de leur action, qui demeure essentielle.

J'en viens maintenant aux relations financières étroites et souvent complexes, qui lient l'Etat et les deux exploitants.

Le versement au budget général par les deux exploitants d'une contribution destinée à couvrir les dépenses de fonctionnement du ministère de tutelle est supprimée.

La commission des finances s'en réjouit. Elle s'était toujours interrogée sur le paradoxe qui consistait à faire financer le fonctionnement d'un organisme tutélaire par des organismes placés sous sa tutelle. En 1993 cette contribution s'élevait à 461,2 millions de francs, soit l'exact montant des dépenses du ministère, diminué de la contribution au transport de la presse.

Je traiterai, tout d'abord, des relations financières entre l'Etat et France Télécom.

Premièrement, le « prélèvement au profit du budget général » instauré de 1990 à 1994 afin de préserver la « neutralité budgétaire et fiscale » de la réforme est désormais supprimé. En 1993, ce prélèvement représente la somme non négligeable de 15,4 millions de francs de recettes non fiscales.

Deuxièmement, parallèlement à la suppression de ce prélèvement, France Télécom est désormais assujettie au droit commun fiscal, et ce sans aucune des dérogations

encore applicables à La Poste. Monsieur le ministre, je souhaiterais connaître le montant du produit fiscal attendu - espéré ! - pour l'exercice 1994.

Troisièmement, pour compléter ce produit fiscal, France Télécom sera désormais tenue de verser à l'Etat un « acompte sur dividende », au même titre que les établissements publics non financiers de l'Etat.

Là encore, monsieur le ministre, nous ne connaissons pas le montant de cet acompte, « noyé » en quelque sorte dans une ligne de recettes non fiscales qui atteint 6,6 milliards de francs, mais qui comprend également le produit de la privatisation de Rhône-Poulenc et de Elf-Aquitaine.

Quatrièmement, enfin, la souscription de France Télécom aux augmentations de capital des sociétés publiques dont elle est actionnaire représente des sommes non négligeables. Le cas de Bull est, à cet égard, remarquable.

Ainsi, de 1991 à 1993, France Télécom aura souscrit ou versé près de 1,5 milliard de francs au profit de Bull. Selon les décisions arrêtées au mois d'octobre 1993, elle devrait apporter à nouveau 1,6 milliard de francs, sur les 8,6 milliards de francs consentis par l'Etat, soit 3,1 milliards de francs, dont rien ne permet de dire qu'ils n'auraient pas été mieux utilisés par France Télécom pour poursuivre son nécessaire désendettement.

Monsieur le ministre, la commission des finances a toujours déploré que France Télécom soit ainsi amenée à pallier les insuffisances de l'Etat actionnaire, soit au détriment de sa capacité à investir ou à se désendetter, soit au prix d'un report de charges sur l'utilisateur. Nous serions heureux que vous puissiez nous rassurer sur les perspectives de France Télécom à cet égard.

Avant de conclure sur France Télécom, je rappelle que le dépôt annoncé du projet de loi portant transformation du statut de France Télécom répond à un besoin réel.

Au mois de juin 1993, le Conseil européen des ministres a en effet pris la décision d'ouvrir à la concurrence l'ensemble des services de télécommunications au 1^{er} janvier 1998.

Cette décision impose que France Télécom soit être en mesure de faire face à cette situation dans les meilleures conditions. A cet égard, l'ouverture de son capital et le renforcement de son autonomie à l'égard de l'Etat sont fondamentaux. J'espère que le report « de quelques mois » de cette réforme ne correspond pas à son ajournement.

Je traiterai maintenant des liens financiers entre La Poste et l'Etat, qui sont manifestement encore loin d'être définitivement arrêtés.

Tout d'abord, l'assujettissement au droit commun fiscal se fait dans des conditions largement dérogatoires. Ainsi, La Poste sera assujettie aux taxes foncières et à la taxe professionnelle. Mais, compte tenu d'un abattement de 85 p. 100 sur les bases en raison des contraintes de desserte du territoire qui sont les siennes, l'impôt sur les sociétés ne sera versé qu'en 1995.

Je tiens à insister maintenant sur la taxe sur les salaires.

L'article 20 de la loi du 2 juillet 1990 prévoit que, à compter du 1^{er} janvier 1994, le taux de la taxe sur les salaires à laquelle La Poste est assujettie est maintenu à 4,25 p. 100. Or l'article 16 du projet de loi de finances pour 1994 prévoyait d'harmoniser le taux de cette taxe sur les conditions de droit commun.

Si la soumission de La Poste au régime de droit commun de la taxe sur les salaires n'est pas incontestable sur le fond, notamment au regard des contraintes communautaires, son introduction brutale par l'article 15

du projet de loi de finances pour 1994 ne peut qu'ajouter aux incertitudes, voire aux incohérences qui marquent un régime financier et fiscal déjà fragile à l'origine.

En tout état de cause, la justification énoncée dans l'exposé des motifs de l'article 15, selon laquelle il s'agit de « compenser le versement de la contribution forfaitaire de 1,125 milliard de francs versée depuis 1992 », n'est pas acceptable. Cette contribution, destinée à rémunérer un « concours de trésorerie » consenti par le Trésor, n'avait déjà plus été inscrite au budget de 1993, cet « écart de trésorerie » n'ayant pas été retenu dans le bilan d'ouverture arrêté le 12 octobre 1992.

C'est la raison pour laquelle la Haute Assemblée, suivant la proposition de la commission des finances, et avec l'accord du Gouvernement, a repoussé au 1^{er} septembre 1994 la date d'entrée en vigueur du nouveau régime de la taxe sur les salaires.

J'en viens aux paramètres financiers régissant les relations, complexes et étroites, entre l'Etat et La Poste.

Mes chers collègues, la définition de ces paramètres devrait faire l'objet d'un avenant au contrat de plan du mois de janvier 1992. Les discussions se sont poursuivies depuis sans aboutir. En d'autres termes, plus de trois ans après la réforme de 1990, les « paramètres » fondamentaux pour la définition et les perspectives d'équilibre de La Poste ne sont toujours pas arrêtés.

Il en va de même pour les conditions de rémunération des comptes chèques postaux, dont la charge, qui figure au budget des charges communes, est reconduite « pour mémoire » en quelque sorte, pour la deuxième année. De plus, ni les conditions de la gestion des fonds recueillis au titre des livrets A et B, ni celles d'une éventuelle extension des services financiers de La Poste ne sont définies à ce jour.

Monsieur le ministre, peut-être pourrez-vous nous apporter quelques confirmations sur ces points.

Pour conclure sur les relations entre La Poste et l'Etat, j'évoquerai la contribution du budget général au transport de la presse.

Cette contribution, désormais inscrite au budget de l'industrie, elle s'élèvera à 1 900 millions de francs pour 1994. Elle diminuera donc de 100 millions de francs par rapport à la dotation initiale de 1993.

La poursuite de la réduction des crédits prévus pour l'exercice 1994 au titre de la prise en charge partielle du transport postal de la presse n'est pas admissible. Cette situation est peu conforme au respect de l'esprit des accords Laurent. Elle ne l'est pas davantage à la lettre de la loi du 2 juillet 1990, qui prévoyait, dans son article 6, la « juste rémunération des missions de service public » rendues par La Poste. Elle risque d'avoir des conséquences graves tant pour l'équilibre de La Poste que pour celui de la presse.

En tout état de cause, si la situation de France Télécom, notamment compte tenu de l'annonce du dépôt d'un projet de réforme, s'avère globalement satisfaisante, celle de La Poste soulève quelques inquiétudes.

A cet égard, la persistance des incertitudes concernant la définition des paramètres qui devraient déterminer les relations financières entre La Poste et l'Etat est particulièrement regrettable.

A l'évidence, la conclusion rapide du contrat de plan qui précisera le rôle exact de La Poste dans le cadre du service public, de l'aménagement du territoire, de la gestion des services sociaux et qui clarifiera l'ensemble des relations économiques, juridiques et fiscales de l'Etat et de La Poste s'impose de toute urgence.

Voilà, monsieur le ministre, mes chers collègues, les principales observations que je souhaitais faire à l'occasion de l'examen des crédits afférents à La Poste et aux télécommunications, tels qu'ils sont désormais inscrits au budget de l'industrie et que la commission des finances vous propose d'adopter. (*Applaudissements.*)

M. le président. La parole est à M. Fosset, rapporteur pour avis.

M. André Fosset, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques et du Plan, pour les postes et télécommunications. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, le budget des postes et télécommunications n'inspire, par lui-même, que fort peu de commentaires.

Si l'on en soustrait, en effet, la dotation de 1,9 milliard de francs correspondant à la contribution de l'Etat au coût du transport de la presse, les dépenses de fonctionnement et d'équipement du ministère s'élèvent à moins de 400 millions de francs. La commission des affaires économiques et du Plan a enregistré avec satisfaction les efforts d'économie accomplis, tant au niveau des charges financières qu'au niveau des effectifs.

Mais, depuis l'entrée en application de la loi du 2 juillet 1990, la situation des deux opérateurs publics, La Poste et France Télécom, paraît devoir retenir notre attention.

Avec un chiffre d'affaires de près de 200 milliards de francs en 1992, l'ensemble constitué par ces deux entités représente en effet plus de 450 000 emplois et demeure le premier investisseur public français.

C'est pourquoi il m'a paru nécessaire d'évoquer plus longuement la situation de ces deux entreprises publiques.

Liées par un passé administratif commun, unies par une même tutelle et conservant des liens sociaux, elles connaissent aujourd'hui des évolutions différentes.

France Télécom enregistre de bons résultats. Ses comptes sont largement excédentaires. En 1992, elle a comptabilisé un résultat net de 3,3 milliards de francs. Son excellence technique est largement reconnue à l'échelon international.

Numéris, son réseau numérique à intégration de services, est le premier réseau de ce type en Europe devant ceux de l'Allemagne et de la Grande-Bretagne.

On y découvre, toutefois, quelques points faibles. Il s'agit, notamment, du poids persistant de son endettement - il s'élève à plus de 110 milliards de francs - de son enlisement dans le plan câble, d'investissements qui lui ont été imposés dans des entreprises auxquelles elle n'avait que peu de raisons de s'intéresser et, ce qui ne manque pas de surprendre, de l'absence de percée internationale du minitel. Celui-ci a bénéficié de très gros investissements au cours des douze dernières années, mais il ne rencontre un franc succès qu'à l'intérieur de nos frontières.

Au sein même de cette aire française, certaines utilisations du minitel suscitent, de la part de plusieurs membres de la commission des affaires économiques, de vives critiques. Il s'agit d'informations de caractère pornographique ou d'incitations à la haine raciale.

Certaines mesures restrictives avaient été prises précédemment mais la commission des affaires économiques les a jugées très insuffisantes. Aussi m'a-t-elle invité à vous demander, monsieur le ministre, de prendre rapidement des dispositions pour les rendre plus efficaces.

La commission des affaires économiques s'est également inquiétée de l'ampleur des sommes dues par l'Etat à France Télécom au titre des consommations téléphoniques des ministères.

A la fin de l'année 1992, le montant total des factures téléphoniques impayées de l'Etat s'élevait à 2 320 000 000 de francs. Cette somme est considérable. Elle fait partie des dégâts laissés par les précédentes gestions. Il n'en appartient pas moins aux « héritiers » de s'efforcer de les réparer. C'est pourquoi la commission des affaires économiques m'a chargé de déposer un amendement qui nous donnera, tout à l'heure, l'occasion de débattre au fond de ce problème.

Toutefois, monsieur le ministre, je souhaiterais d'ores et déjà connaître la position qui pourrait être la vôtre à l'égard de la proposition que, à titre personnel, je formule dans mon rapport, pour permettre un apurement de la situation dans des délais satisfaisants.

Il s'agirait d'organiser une prise en charge par l'Etat d'une fraction de la dette de France Télécom équivalant au montant des impayés ministériels à l'opérateur public.

En effet, selon les décisions annoncées à l'échelon communautaire au mois de juin dernier, c'est en 1998, c'est-à-dire dans quatre ans seulement, que France Télécom se trouvera dépourvue de la quasi-totalité de ses avantages monopolistiques sur le marché français.

L'entreprise, qui ne bénéficiera plus de ses protections réglementaires, devra alors affronter une concurrence internationale de plus en plus vive avec ses seuls moyens.

Il incombe donc aux pouvoirs publics de la préparer au mieux à cette échéance inéluctable. En contribuant, de manière équitable et tout à fait supportable, à l'allègement de la charge de sa dette par le remboursement progressif de ses factures impayées, ils porteraient témoignage de leur détermination en ce domaine.

Convenons, toutefois, que les dettes des ministères ne constituent pas son principal handicap face au choc concurrentiel qu'elle est appelée à connaître.

La structure actuelle de sa grille tarifaire constitue un handicap bien plus grand. Actuellement, les prix pratiqués se trouvent largement déconnectés de ses coûts de production. Les communications locales sont, en quelque sorte, sous-facturées tandis que les communications interurbaines et internationales se révèlent surfacturées.

Si rien ne changeait, des compétiteurs dynamiques pourraient lui ravir une bonne partie de la clientèle des entreprises dont la consommation téléphonique ne s'effectue pas majoritairement à l'échelon local.

Il est donc nécessaire qu'un rééquilibrage complet soit effectué avant 1998. Les décisions prises à Mende en juillet dernier constituent un pas sérieux dans la bonne direction. Il conviendra de poursuivre dans cette voie dans les quatre années à venir. Le futur contrat de plan entre l'Etat et France Télécom pourrait servir de cadre.

Il n'en demeure pas moins que, pour la commission des affaires économiques, le plus lourd handicap de France Télécom dans la nouvelle situation mondiale de l'économie des télécommunications, est son statut, similaire à celui d'un établissement public.

Il entrave sa capacité à nouer des alliances internationales alors que celles-ci sont devenues un impératif vital. Il la soumet entièrement aux dérives de la politique industrielle ou fiscale de l'Etat. En bref, il se révèle un frein à son adaptation commerciale au moment où celle-ci devient urgente.

Aussi la commission des affaires économiques est-elle favorable à la transformation de France Télécom en société anonyme dont l'Etat contrôlerait la majorité du capital alors que ses actuels salariés conserveraient leur statut de fonctionnaire.

Il s'agit aujourd'hui d'engager la plus large concertation avec ces personnels qui sont très attachés à leur entreprise pour les convaincre du bien-fondé de cette orientation qui vise non pas à les desservir mais, bien au contraire, à leur garantir leur emploi et leur niveau de salaire pour les quinze prochaines années.

Vous avez chargé le président de France Télécom d'engager la concertation qui s'impose, et c'est bien. Mais il faudra, lors de la conclusion, que vous souscriviez, au nom du Gouvernement, aux engagements qui seront pris.

La situation de La Poste est à la fois similaire et profondément différente.

Elle est similaire puisque l'exploitant postal va, lui aussi, dans quelques années, compte tenu de l'évolution du droit communautaire, se trouver confronté à une concurrence accrue sur une large part de ses activités actuellement soumises à monopole.

Elle est profondément différente quant aux résultats. Quoiqu'elle enregistre une progression très nette de ses activités, tant dans le domaine du courrier que dans le domaine des prestations financières, La Poste s'enfoncé aujourd'hui dans le déficit.

En 1992, son résultat net n'était que de 60 millions de francs, ce qui traduisait une baisse de 240 millions de francs par rapport à 1991. Cette année, elle devrait afficher un déficit oscillant, selon les arbitrages comptables qui seront retenus, entre 650 millions de francs et 1,5 milliard de francs.

On pourrait disserter longuement sur ces résultats quelque peu paradoxaux. Pour ma part, je les résumerai d'une phrase : La Poste est en train de succomber sous le poids des charges de service public peu ou mal compensées, au moment même où elle aurait besoin de marges de manœuvre pour se préparer à une concurrence renforcée.

L'importance de sa contribution à l'aménagement du territoire est connue. On ne peut que se féliciter de la décision prise à Mende au mois de juillet et tendant à maintenir en service les bureaux de poste ruraux. Mais cette heureuse décision est de la responsabilité de l'Etat. On comprend mal pour quelle raison la charge financière qui en résulte continuerait à être assumée par l'opérateur public.

L'aide que La Poste apporte à la presse est moins connue. Mais, là encore, il est anormal que l'Etat continue de laisser à sa charge une partie de la contribution que, selon les accords Laurent, il devrait lui-même acquitter.

Les facilités financières qu'elle accorde aux organismes sociaux et à nos concitoyens les plus démunis ne sont sans doute pas encore appréciées à leur juste valeur. Mais, dans tous les cas, ces « charges citoyennes » pèsent lourd sur ses comptes. Le coût des seules facilités financières consenties au titre du « service social » avoisine 2 milliards de francs par an.

Or, la compensation par l'Etat de toutes ces obligations coûteuses se révèle pour le moins incertaine.

L'article 16 du présent projet de loi de finances tend à supprimer, à compter du mois de septembre prochain, et non en janvier, grâce à un amendement adopté par le Sénat - mais c'est France Télécom qui va supporter les charges de ce report - les avantages dont bénéficiait La Poste en matière de taxe sur les salaires. Dans le même temps, le projet de loi quinquennale pour l'emploi l'assujettit à de nouvelles obligations.

La collecte des fonds « CCP » qu'elle dépose au Trésor n'est pas rémunérée à son coût réel. Le contrat de plan qui la lie à l'Etat depuis 1992 ne contient aucun paramètre financier pour 1993 et 1994. Ce sont ceux d'il y a deux ans qui, jusqu'à maintenant, ont été reconduits sans aucun ajustement.

Aussi, trois ans après la mise en œuvre de son nouveau statut, La Poste ne dispose toujours pas d'une visibilité pluriannuelle suffisante sur des éléments essentiels de recettes, alors même qu'elle doit faire face à une situation difficile.

C'est pourquoi la commission des affaires économiques estime indispensable qu'un nouveau contrat de plan entre l'Etat et La Poste soit conclu dans les meilleurs délais afin de donner à cette dernière les moyens d'assumer ses missions de service public tout en développant les efforts de productivité qui lui sont demandés par ailleurs.

La commission des affaires économiques est persuadée que le Gouvernement partage les préoccupations qu'elle m'a chargé d'exprimer. C'est pourquoi, sous réserve de l'amendement qu'elle a déposé, elle m'a confié le soin de donner un avis favorable à l'adoption des crédits relatifs aux postes et télécommunications inscrits dans le projet de loi de finances pour 1994. (*Applaudissements.*)

M. le président. La parole est à Mme Bergé-Lavigne, rapporteur spécial.

Mme Maryse Bergé-Lavigne, rapporteur spécial de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation, pour le commerce extérieur. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, l'examen des crédits du commerce extérieur reste un exercice complexe tant sont nombreux les domaines, les problèmes et les procédures susceptibles d'être abordés à cette occasion.

Rassurez-vous, je ne les évoquerai pas tous, mais, en tant que rapporteur spécial de la commission des finances, je centrerai mon propos sur trois points : les composantes actuelles de notre commerce extérieur, les crédits pour 1994, bien évidemment et, enfin, une brève réflexion sur le GATT.

En termes d'échanges extérieurs, vous l'avez souligné, monsieur le ministre, nos résultats récents sont impressionnants. En 1992, notre balance commerciale aura dégagé un excédent de 31 milliards de francs, alors qu'elle avait enregistré un déficit de 30 milliards de francs l'année précédente. En l'espace de douze mois, le retournement représente donc plus de 60 milliards de francs.

L'interprétation des premiers chiffres de 1993 est encore sujette à caution, compte tenu du changement du mode de collecte des informations statistiques.

En effet, la disparition des frontières intracommunautaires a conduit à mettre en place un nouveau système de déclaration qui, manifestement, nécessite une période de rodage. Les chiffres publiés depuis le début de l'année doivent donc être maniés avec prudence.

Prenons un exemple. Entre le dernier trimestre de 1992 et le premier trimestre de 1993, les chiffres douaniers relatifs à nos échanges avec la CEE font apparaître une baisse de 14,9 p. 100 de nos importations et de 9,2 p. 100 de nos exportations.

Ces données retracent certes une tendance qui n'est pas contestable, mais le recul est trop marqué pour s'expliquer uniquement par des facteurs économiques.

Malgré tout, le mouvement de fond semble bien se confirmer, comme en témoigne l'excédent record de 50 milliards de francs constaté à la fin du mois d'août.

Cette amélioration - cette envolée, devrais-je dire - est d'ailleurs générale. Ainsi, en 1992, notre excédent agroalimentaire a atteint un niveau record de 51 milliards de francs, notamment grâce au dynamisme de nos exportations de céréales : plus 12 p. 100 en volume. Ce secteur représentait, la même année, le premier excédent de l'ensemble de notre commerce extérieur.

L'effritement des prix pétroliers et la dépréciation du dollar ont permis d'alléger notre facture énergétique de plus de 14 milliards de francs.

Enfin, le solde de nos échanges industriels s'est amélioré de 40 milliards de francs pour redevenir légèrement excédentaire. Le rétablissement le plus sensible est enregistré dans le secteur des biens d'équipement professionnel, tandis que le déficit des biens de consommation se réduit de 10 milliards de francs. Pour 1994, la tendance s'accélère, du moins pour les biens d'équipement, et nous dégageons désormais un excédent plus que confortable.

Ces résultats ont bien évidemment eu un effet très positif sur notre balance des transactions courantes. L'an dernier, et pour la première fois depuis 1986, celle-ci a été excédentaire de 19,3 milliards de francs.

Je ne m'engagerai pas dans une analyse plus détaillée de nos échanges avec l'étranger, ces informations figurant dans mon rapport écrit. En revanche, je voudrais rappeler les réalités économiques qui sous-tendent nos performances récentes.

En premier lieu, et cela est très satisfaisant, elles traduisent la résistance de nos exportations dans un environnement international déprimé. Aussi, en 1992, notre pays a-t-il gagné des parts de marché et consolidé sa place de quatrième exportateur mondial, avec 6,4 p. 100 du marché mondial. Ces gains sont particulièrement affirmés dans la CEE, mais ils se vérifient également sur d'autres marchés, en particulier en Autriche, en Suède et même aux Etats-Unis.

De telles performances sont d'abord le fruit d'une compétitivité retrouvée grâce à une bonne maîtrise des coûts de production. C'est le résultat d'une politique de lutte contre l'inflation et d'incitation à l'investissement conduite avec constance depuis 1985.

Ces résultats retracent également une légère ouverture de notre appareil exportateur, notamment en direction des PME. Alors que la demande intérieure stagnait, l'exportation est apparue comme le seul facteur de dynamisme.

Enfin, ces performances s'appuient sans doute sur des phénomènes monétaires. De ce point de vue, les dévaluations opérées en septembre 1992 par cinq de nos partenaires européens constituent un enjeu de taille. Cependant, j'observe que leur impact n'a pas encore pu être mesuré avec certitude.

Mais, et cela, en revanche, est très inquiétant, nos résultats récents trouvent également leur origine dans la chute de l'investissement productif en France.

En fait, le constat est clair : nos entreprises ont plus réduit leurs investissements que leurs concurrentes. Déjà très sensible l'an dernier, ce phénomène semble malheureusement se confirmer aujourd'hui. L'accélération des importations industrielles constatée au mois d'août est restée éphémère.

Or, si cette situation permet à notre solde extérieur de se rétablir, elle obère gravement l'avenir. Faute d'un effort d'investissement et d'innovation suffisant, nos entreprises ne seront plus en mesure de répondre correctement à une reprise de l'activité mondiale, lorsque celle-ci se manifestera.

L'excédent commercial un peu trop confortable que dégager aujourd'hui notre pays pourrait donc être le prélude de déficits de demain.

J'en viens maintenant rapidement à l'analyse des crédits du commerce extérieur. Comme les années passées, ceux-ci restent répartis entre trois fascicules budgétaires : services financiers, charges communes et comptes spéciaux. Toutes les données chiffrées figurent dans le rapport écrit qui vous a été distribué. Aussi me contenterai-je de faire quelques observations.

D'une manière générale, le budget du service de l'expansion économique à l'étranger reste strict. Il progresse de 0,7 p. 100 par rapport au budget initial de l'année en cours.

Sur le fond, ce service poursuivra l'an prochain le processus de modernisation et de redéploiement géographique qu'il a engagé voilà trois ans et qui, à ce jour, se traduit tout à la fois par la fermeture de trente et un postes, notamment dans les pays de l'OCDE, en Afrique et en Amérique latine, par l'ouverture de vingt et une structures nouvelles, largement concentrées sur les pays d'Europe centrale et le Sud-Est asiatique, par la suppression de 10 p. 100 des effectifs en place dans les postes et, enfin, par une majoration significative des moyens matériels et informatiques.

Le nouveau programme 1994-1996 s'appuie sur des principes comparables. Sur le fond, c'est une bonne démarche et nous devons continuer à la soutenir.

Toutefois, elle comporte des limites sur lesquelles je souhaite attirer votre attention, monsieur le ministre. Il ne faudrait pas que la volonté de renforcer nos implantations dans les pays de l'Est ou en Asie nous conduise à sacrifier d'autres zones disposant d'un fort potentiel. Je pense, notamment, à l'Amérique latine et, plus particulièrement, à l'Argentine, au Chili et au Mexique, pays qui connaissent aujourd'hui un développement rapide et qui ne comptent que pour 1 p. 100 dans nos exportations.

Le deuxième aspect du projet de budget concerne les subventions aux organismes de promotion de nos échanges que sont le Centre français du commerce extérieur, le Comité français des manifestations économiques et l'ACTIM. Pour 1994, vous en êtes convenu, monsieur le ministre, la rigueur se concentre essentiellement sur ces deux dernières structures.

Par rapport à la dotation réellement disponible pour l'année en cours, la chute est de 13 p. 100 pour l'ACTIM et de 1,4 p. 100 pour le CFME. En conséquence, ces organismes vont être conduits à réduire leurs interventions. Est-ce très opportun au moment où il faut soutenir les PME qui souhaitent se faire connaître à l'étranger ?

L'économie qui affecte l'ACTIM pourrait d'ailleurs conduire à redéfinir le rôle de cette agence. J'ai cru comprendre qu'une réflexion était en cours. Qu'en est-il effectivement, monsieur le ministre ?

Le troisième bloc des crédits du commerce extérieur retrace l'aide aux grands contrats. Il est naturellement le plus important en termes financiers, mais la plupart des évolutions constatées reflètent le poids des événements ou celui de procédures dont le coût est plus subi que souhaité.

Je voudrais toutefois m'attarder un instant sur le régime d'assurance crédit public, dont l'entière responsabilité relève de l'Etat, même s'il est mis en place par l'intermédiaire d'un écran : la COFACE. Ne jugeons donc pas cette entreprise pour des décisions qui ne relèvent pas de sa compétence.

Sous cette réserve, un constat s'impose : l'année 1992 a été marquée par une nette diminution de la charge budgétaire, suscitée par ce régime d'assurance : 4,9 milliards de francs au lieu de 5,8 milliards de francs un an plus tôt et de 9 milliards en 1990.

Mais ce résultat reste éminemment fragile en raison de la montée de nouveaux risques : je pense en particulier à la Russie, à l'Iran, et, bien évidemment aux incertitudes qui planent sur la malheureuse Algérie.

J'observe d'ailleurs qu'en dépit de la défaillance pratiquement généralisée de la Russie le collectif ne propose aucun ajustement de la dotation de la COFACE pour 1993. Pouvez-vous nous fournir quelques éléments d'information sur ce point, monsieur le ministre ?

Pour 1994, le projet de budget retient à nouveau une dotation de 4 milliards de francs. Mais il est évident que, si l'Algérie cesse ses paiements, il faudra alors changer d'ordre de grandeur.

Enfin, et pour achever cette présentation budgétaire, je voudrais évoquer les dotations destinées à soutenir notre commerce courant.

Certes, les moyens mobilisés au titre de l'assurance prospection progressent de 60 millions de francs, soit de 17 p. 100, mais il s'agit là essentiellement des effets mécaniques d'un régime d'assurance.

En revanche, la très forte réduction des crédits destinés au CODEX m'inquiète vivement. Cette procédure permet d'aider les PME à réunir des fonds propres pour financer une implantation commerciale à l'étranger. La diminution de cette aide ne restera donc pas sans impact.

En outre, je m'étonne de la réforme opérée en 1992, c'est-à-dire de l'exclusion des dossiers concernant la seule CEE. Une PME qui souhaite s'installer sur un marché extérieur ne commencera-t-elle pas par les pays les plus proches, avec lesquels nous avons de nombreux points communs, notamment culturel ?

Enfin, pour conclure, je formulerai une brève réflexion sur le GATT.

Je ferai, tout d'abord, une remarque préliminaire. Il me semble paradoxal de rechercher un accord sur les règles du commerce mondial des marchandises sans s'intéresser simultanément aux normes sociales, et donc aux conditions de production en vigueur chez les différents pays qui participent à ces négociations.

Tels sont malheureusement les faits, et ils sont têtus.

Après une période de tension, voire de blocage, la situation a considérablement évolué au cours des tout derniers jours.

Hier, le Gouvernement – vous en avez parlé, monsieur le ministre – a accepté une solution de compromis dans le domaine agricole. Mais tous les obstacles ne sont pas pour autant levés et, dans cette difficile négociation, l'effort consenti par les Américains sur le volet strictement agricole n'exigera-t-il pas des contreparties substantielles dans d'autres domaines ?

Compte tenu de l'urgence, les dossiers commencent à se dénouer. Il subsiste cependant plusieurs gros points d'achoppement que vous avez rappelés, monsieur le ministre : le textile, les services et le secteur culturel.

Permettez, monsieur le président, mes chers collègues, à la Toulousaine que je suis d'insister sur la nécessité d'un bon accord protégeant l'aéronautique européenne

M. Robert Laucournet, rapporteur pour avis. Très bien !

Mme Maryse Bergé-Lavigne, rapporteur spécial. L'enjeu est de taille pour ma région, bien sûr, mais aussi pour notre pays.

M. Gérard Larcher. Bien sûr !

Mme Maryse Bergé-Lavigne, rapporteur spécial. Rappelez-vous, chers collègues, que les excédents substantiels de notre commerce extérieur sont en grande partie dégagés par la vente des Airbus.

M. Claude Estier. Très bien !

Mme Maryse Bergé-Lavigne, rapporteur spécial. Or, dans cette phase ultime de la négociation, je crains que la solidité des positions défendues de part et d'autre ne dépende d'un élément décisif et quelque peu paradoxal : la capacité de défense de chacun dans ce qui pourrait devenir une guerre commerciale en cas d'échec.

M. Robert Laucournet, rapporteur pour avis. Très bien !

Mme Maryse Bergé-Lavigne, rapporteur spécial. Dans un environnement immédiat aussi mouvant, mais dont les enjeux sont énormes, renforcer notre présence dans les zones les plus dynamiques est une évidence prioritaire, quelle que soit l'issue des négociations. La modernisation du service de l'expansion économique s'inscrit clairement dans cette perspective. Pour ces raisons, la commission des finances a adopté les crédits du commerce extérieur pour 1994. (*Applaudissements.*)

M. le président. La parole est à M. Daunay, rapporteur pour avis,

M. Marcel Daunay, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques et du Plan, pour le commerce extérieur. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, le commerce extérieur a un rôle essentiel à jouer dans la relance de l'activité économique.

On peut se féliciter de la progression de notre excédent commercial, qui a atteint un record, en 1992, avec 30,6 milliards de francs. Il faut souligner, en outre, que tous les soldes sectoriels - agroalimentaire, industrie et énergie - ont contribué à l'amélioration de la balance commerciale.

L'excédent agroalimentaire s'est ainsi élevé au niveau record de 53,1 milliards de francs. Le déficit industriel civil a été ramené de 48,6 milliards de francs en 1991 à 11,6 milliards de francs en 1992 et la facture énergétique a sensiblement diminué.

L'année 1993 a permis la poursuite de cette croissance de notre excédent commercial, qui s'est élevé à 50,5 milliards de francs au premier semestre 1993 contre 21,9 milliards de francs au cours de la même période de l'année précédente.

Cette amélioration provient surtout des échanges industriels. Votre rapporteur pour avis s'inquiète, en revanche, du tassement de l'excédent agroalimentaire et de la baisse de 15 p. 100 de l'excédent réalisé sur les échanges de produits agricoles.

Cette évolution, globalement favorable de notre commerce extérieur, est certes liée à l'atonie de l'activité économique française, mais aussi, il faut le souligner, à l'amélioration de la compétitivité - prix de la France, qui lui a permis de conforter sa place de quatrième exportateur mondial en 1992.

Les perspectives d'avenir du commerce extérieur français sont, bien entendu, liées à l'évolution de la structure du commerce mondial.

L'une des manifestations de cette dernière tient à la délocalisation d'activités, qui pose de graves problèmes aux économies développées.

Monsieur le ministre, vous savez que le Sénat, avec notre collègue M. Jean Arthuis, rapporteur général, a très sérieusement étudié ce problème et élaboré des propositions pour tenter d'y remédier.

Quelle est votre position dans ce domaine ?

Les négociations du GATT comportent, par ailleurs, des enjeux essentiels.

Je ne peux ici en évoquer tous les aspects, mais j'en rappellerai brièvement quelques points essentiels.

S'agissant du volet agricole, tant les parlementaires que le Gouvernement français ont jugé que le pré-accord de Blair House était inacceptable en l'état. Il impliquerait, en effet, des mesures restrictives nouvelles allant bien au-delà de celles qu'entraîne déjà la réforme de la politique agricole commune, comme cela a d'ailleurs été reconnu, en définitive, par le conseil des ministres des affaires étrangères et de l'agriculture, le 20 novembre dernier, qui a incité sir Leon Brittan à demander aux Etats-Unis des « interprétations, clarifications et adjonctions » au sujet de ce pré-accord.

Il semble, que des progrès aient été réalisés dans ce domaine. Voilà environ une heure, j'ai rencontré votre collègue de l'agriculture, M. Puech, qui partage mon interprétation. Aussi, et bien que constatant certains progrès, nous avons besoin d'obtenir des clarifications de votre part, ne serait-ce que pour mettre un terme aux rumeurs les plus contradictoires qui circulent actuellement.

L'effort de relance des négociations sur les sujets non agricoles s'est concentré, au cours des derniers mois, sur la question de l'accès au marché.

Un accord-cadre a ainsi été conclu lors de la réunion quadrilatérale de Tokyo, en juillet 1993, dans le but d'aboutir à un accord en matière tarifaire sur les produits industriels.

Cependant, depuis le mois de juillet, cet accord a été malmené par les pays tiers qui ne participaient pas à la quadrilatérale et par les Etats-Unis. Une grande partie du chemin reste donc à faire.

S'agissant de la libéralisation des échanges de services, le blocage semble encore total en ce qui concerne la clause d'exception culturelle revendiquée, à juste titre, par la France. Il en va de même pour l'aéronautique.

Les Etats-Unis continuent également de rejeter le projet de création d'une Organisation mondiale du commerce, et repoussent la perspective de devoir renoncer à l'unilatéralisme en matière de règles de défense commerciale.

Il faut espérer que la solidarité européenne, manifestée par les Etats membres le jeudi 2 décembre dernier, s'exercera réellement jusqu'à l'issue des négociations.

J'en viens maintenant à l'examen du budget du commerce extérieur proprement dit.

Pour 1994, les moyens attribués aux différentes structures du réseau public d'appui aux exportateurs s'élèvent à 1 274 millions de francs, en baisse de 2,6 p. 100 par rapport à la loi de finances pour 1993 et de 1,07 p. 100 par rapport au budget 1993, après régulation.

La réduction des effectifs des postes d'expansion économique s'est inscrite dans le cadre du plan triennal pour 1991-1993 de diminution de 10 p. 100 des effectifs de la direction des relations économiques extérieures. Un nouveau plan de réduction de soixante emplois sur trois ans est envisagé.

En outre, un programme de redéploiement des implantations des postes d'expansion économique a été mené de 1989 à 1993. Il est vrai qu'une telle stratégie s'avère nécessaire pour tenir compte de l'évolution de la structure du commerce international, notamment du poids croissant des pays de l'Est et de l'Asie.

J'attire cependant votre attention, monsieur le ministre, mes chers collègues, sur les limites de cette politique. Nous devons en effet veiller à ne pas compromettre l'efficacité des services, dont le rôle est essentiel pour celles de nos entreprises qui exportent.

Par ailleurs, les dotations correspondant au coût des procédures publiques d'aide à l'exportation s'élèvent à 21 milliards de francs, en baisse de 6,8 p. 100 par rapport à la loi de finances pour 1993.

Plus du tiers du total de ces dotations, soit 8 milliards de francs, est consacré à la consolidation des dettes commerciales des pays rencontrant des difficultés de solvabilité ; 4,8 milliards de francs sont affectés aux prêts du Trésor aux Etats étrangers et 4,6 milliards de francs aux garanties à l'export.

Les crédits destinés au commerce courant pour 1994 s'élèvent à 460 millions de francs au total.

Cependant, les crédits destinés au comité de développement extérieur, le CODEX, diminuent. Cette réduction est, certes, liée au fait que la procédure exclut, depuis 1992, les dossiers présentés exclusivement sur la Communauté européenne.

Permettez-moi de regretter cependant cette baisse des crédits, au moment où nos petites et moyennes entreprises connaissent des difficultés qui justifient un soutien appuyé de l'Etat pour les aider dans leur effort à l'exportation.

Les PME sont de plus en plus présentes sur l'échiquier mondial. Il faut les aider à poursuivre dans cette voie, monsieur le ministre.

Je me félicite, en revanche, des résultats satisfaisants obtenus au premier semestre 1993 dans le domaine des grands contrats qui sont, avec succès, réorientés vers des clientèles plus solvables que par le passé.

Je dirai un mot de l'activité d'assurance-crédit réalisée par la COFACE pour le compte de l'Etat.

Dans ce domaine, les perspectives pour 1993 et pour 1994 sont encore teintées de fortes incertitudes, tenant, notamment, au comportement de certains débiteurs tels que l'ex-URSS, le Nigeria et le Venezuela, mais aussi à l'évolution de la situation politique et économique de pays particulièrement sensibles comme l'Inde, l'Algérie, l'Iran et la Russie.

On peut néanmoins penser que le besoin de financement de l'assurance-crédit ne devrait pas se situer en dessous de celui qui a été constaté en 1993.

Il est donc raisonnable d'avoir maintenu les crédits inscrits à ce titre, soit 4 milliards de francs, au niveau de 1993.

J'aimerais aborder maintenant un dossier plus spécifique.

Je vous rappelle, monsieur le ministre, que, dans le cadre de l'agrément franco-iranien qui portait sur un montant de 1,2 milliard de francs, le Commissariat à l'énergie atomique avait apporté 1 milliard de francs, au début de l'année 1993, montant couvert pour moitié par un prêt relais de CEA-industrie au CEA, l'Etat devant compenser cette charge au terme d'une année, soit au début de 1994.

J'aimerais que vous nous précisiez, monsieur le ministre, dans quel délai et selon quelles modalités cette opération sera réglée.

Je conclurai, monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, en vous précisant que, suivant son rapporteur, la commission des affaires écono-

miques et du Plan a donné un avis favorable à l'adoption des crédits du commerce extérieur inscrits dans le projet de loi de finances pour 1994. (*Applaudissements.*)

M. le président. J'indique au Sénat que, compte tenu de l'organisation du débat décidée par la conférence des présidents, les temps de parole dont disposent les groupes pour cette discussion sont les suivants :

Groupe du Rassemblement pour la République, 62 minutes ;

Groupe socialiste, 38 minutes ;

Groupe de l'Union centriste, 41 minutes ;

Groupe des Républicains et Indépendants, 34 minutes ;

Groupe du Rassemblement démocratique et européen, 25 minutes ;

Groupe communiste, 21 minutes ;

Réunion administrative des sénateurs ne figurant sur la liste d'aucun groupe, 19 minutes.

La parole est à Mme Heinis.

Mme Anne Heinis. Monsieur le ministre, au terme de votre intervention, vous vous êtes inquiété d'avoir retenu trop longtemps l'attention du Sénat.

Permettez-moi, avant toute chose, de vous dire que, tout au contraire, nous vous avons écouté avec un immense intérêt. Je vous remercie de nous avoir donné des informations de la plus brûlante actualité et qui nous concernent tous. Non, monsieur le ministre, le temps n'a pas été trop long !

M. Emmanuel Hamel. Très bien !

Mme Anne Heinis. L'examen des crédits du vaste département ministériel de l'industrie, des postes et télécommunications et du commerce extérieur se trouve, cette année, marqué par la réorganisation de son administration centrale. Cette situation touche tout particulièrement les deux secteurs de La Poste et des télécommunications, auxquels je souhaite consacrer mon propos.

La nouvelle structure administrative est le résultat de votre volonté propre, monsieur le ministre. Elle a d'ailleurs été formalisée, après que le décret du 8 avril dernier a précisé vos attributions, par le récent décret du 1^{er} décembre, qui précise les compétences des sept nouvelles directions.

S'agissant, tout d'abord, de la direction générale des postes et télécommunications, ses missions correspondent logiquement au statut juridique spécifique des deux exploitants publics tel qu'il a été fixé par la loi du 2 juillet 1990, tout en réunissant les activités tant de réglementation du secteur que de tutelle. On peut en espérer une meilleure cohérence.

La réorganisation générale que je viens de rappeler brièvement, et que vous connaissez mieux que personne, monsieur le ministre, rend difficile la comparaison des crédits budgétaires entre 1993 et 1994. Notre rapporteur spécial a analysé la situation ; je n'y reviendrai donc pas.

Il convient cependant de relever que, en francs constants, les moyens des services, soit 295,2 millions de francs, sont simplement reconduits. Cette stagnation n'est pas pleinement satisfaisante si l'on considère certains autres éléments budgétaires et financiers.

Ainsi, l'aide de l'Etat au transport de la presse, inscrite au budget général depuis 1991, s'élève, pour 1994, à 1,9 milliard de francs. Ce chiffre est inférieur aux prévisions du contrat de plan 1991-1994 conclu entre l'Etat et La Poste, qui étaient de 2 milliards de francs, mais il est supérieur aux versements effectifs de 1,7 milliard de francs en 1993.

Remarquons cependant que la part de l'Etat ne représente pas le tiers prévu par les accords Laurent de 1980, les deux tiers restants étant assumés par la presse et par La Poste. La loi du 2 juillet 1990 a qualifié l'acheminement et la distribution de la presse de « mission de service public », devant donc faire l'objet, à ce titre d'une « juste compensation financière ».

Il semblerait donc légitime que ces principes soient appliqués dans les faits. Il n'apparaît pas, en effet, normal que le coût du transport de la presse soit supporté par les usagers de La Poste, ni que la part de la charge nette incombant à La Poste, de 39,8 p. 100, soit supérieure aux parts respectivement assumées en 1993 par la presse elle-même, 33,3 p. 100, et par l'Etat, 27,2 p. 100. Il faut espérer une avancée sur ce point dans le futur contrat de plan. Le *statu quo* serait d'autant moins acceptable que la situation financière de La Poste risque d'être difficile en 1994.

En effet, l'année 1994 met fin à la période transitoire de trois ans instaurée par la loi de 1990, qui a fixé le régime fiscal de La Poste. De ce fait, ses charges fiscales vont, en raison de l'application mécanique de la réforme, s'alourdir de 1 429 millions de francs.

C'est dans ce contexte que le présent projet de loi de finances a prévu, dans son article 15, de revenir sur le taux privilégié accordé à La Poste pour la taxe sur les salaires, et de l'assujettir au taux de droit commun.

Je dois souligner, à cet égard, que l'amendement adopté par le Sénat est tout à fait opportun. En effet, il atténue l'effet brutal de la mesure en repoussant son application au 1^{er} septembre 1994. L'équilibre financier de La Poste demeure précaire et l'Etat lui demande beaucoup, non seulement en matière d'aide au transport de la presse, on l'a vu, mais également en matière d'aménagement du territoire.

Précisément, l'aménagement du territoire est, de l'avis général, l'une des missions essentielles de La Poste, mission sur laquelle on ne saurait effectivement transiger. Cette dimension devrait se traduire autrement que, sur le papier, par la simple indication d'un objectif.

Vous me permettez, monsieur le ministre, de vous livrer quelques remarques concernant plus spécifiquement les territoires ruraux, auxquels je suis très attachée.

M. le Premier ministre, en décidant un moratoire pour la fermeture des services publics en milieu rural dès sa prise de fonctions, dans sa déclaration de politique générale, a donné une orientation nouvelle à la politique en faveur des territoires ruraux. La Haute Assemblée, lors du dépôt d'un précédent rapport sur l'aménagement du territoire, avait appelé de ses vœux une telle temporisation, seule susceptible de redonner pour l'heure espoir et courage aux élus des campagnes, qui se battent pour la revitalisation économique et humaine de leur territoire.

Ce moratoire a permis la mise en œuvre de procédures différentes, mieux concertées et tendant à assurer la continuité de la plupart des services publics. Les grands axes de cette méthode avaient d'ailleurs été dégagés à l'occasion du comité interministériel d'aménagement du territoire de Mende.

A vrai dire, cela n'entraîne pas de véritable innovation pour La Poste, car elle a, dans les faits, une certaine pratique de la concertation, notamment entre les receveurs et les maires de petites communes.

Cette pratique se trouve cependant mieux organisée et élargie à travers les commissions départementales de concertation - dont on me dit toutefois qu'elles ne se

réunissent pas toujours aussi régulièrement qu'il le faudrait - et les 400 conseils postaux locaux, qui couvrent un peu plus du quart du territoire national.

Au demeurant, il me semble que leur rôle s'est trouvé renforcé par les conclusions du CIAT de Mende.

On a d'ailleurs pu constater dans les faits que les responsables de La Poste invitaient de plus en plus des représentants de la vie économique - chambres de commerce, chambres de métiers, etc. - et que le moratoire annoncé par le Gouvernement avait permis d'éviter une focalisation permanente sur le problème des fermetures. Il ne faudrait cependant pas que ce moratoire ait pour seul résultat de retarder les échéances ou d'avaliser, à terme, les décisions incontournables de retrait, renforçant ainsi le déclin.

La Poste, conduite à supporter l'environnement d'une situation concurrentielle accrue - que n'atténueront pas les futures mesures de libéralisation européenne - subit, on peut le comprendre, le moratoire comme une véritable contrainte de gestion.

Incontestablement, la solution de fermeture est, dans certains cas d'activité très faible, la seule effectivement envisageable, pour des raisons de rentabilité.

Cependant, il est non moins vrai, sur un plan général, qu'il y a incompatibilité apparente entre les critères de rentabilité, la notion de service public et les objectifs d'aménagement du territoire. Sur le plan local, on constate que, chaque fois, s'exacerbe le sentiment d'un injuste abandon de la commune par l'un de ses services essentiels. Constater que, au cours de la dernière décennie, le solde des fermetures par rapport aux ouvertures a représenté 2,3 p. 100 de l'ensemble du réseau postal rural sur la dernière décennie - chiffre d'ailleurs plutôt faible - n'offre qu'une maigre consolation ; même 1 p. 100 aurait été trop aux yeux des intéressés.

Par ailleurs, il faut reconnaître qu'il s'agit là d'une vision statistique éloignée du souci d'équilibre territorial réel. C'est pourquoi, à mon sens, l'incompatibilité apparente que je viens d'évoquer devrait être résolue par la fixation d'objectifs à atteindre et la définition de moyens permettant de les atteindre.

Avec ses 16 855 points de contacts postaux - bureaux, recettes, agences - La Poste possède un potentiel exceptionnel au regard de l'aménagement du territoire ; en effet, 74 p. 100 de ces points - 12 546 bureaux - se situent en zone rurale.

Il s'agit, par ailleurs, d'une institution extrêmement populaire si l'on prend en compte, d'une part, les 9 500 000 clients titulaires d'un compte chèque postal et, d'autre part, la dimension sociale des diverses prestations qu'elle assure. On peut citer, à cet égard, le versement de la pension des personnes âgées ou le maintien, malgré son coût, du livret A, ouvert sans condition de ressources et utile, en particulier, pour les économiquement faibles.

En zone rurale, la tendance récente de La Poste a été d'assurer une certaine polyvalence administrative, fondamentale pour que soient assurées certaines missions de service public : vente de billets de train, vente de la vignette automobile.

Des expériences de prestations de services privés ont également été lancées dans un certain nombre de communes telles que la livraison de courses ou de repas à domicile pour les personnes à mobilité réduite, dans le cadre d'un service dénommé opportunément « Allô Facteur ».

Je tiens à souligner ici que de très nombreuses expériences de ce type sont réalisées dans les communes rurales. On n'en parle malheureusement pas assez. C'est dommage, car elles pourraient servir d'exemple. Je précise qu'elles reposent toujours sur l'esprit d'initiative, la bonne volonté et la concertation.

La Poste peut donc fournir bien des prestations, rendre bien des services. Ce sont des pistes qu'il conviendrait sans doute d'explorer davantage. Cela permettrait très probablement d'améliorer de façon intéressante la gestion de proximité des besoins des usagers, d'autant que le « facteur », ou le préposé, comme l'on veut - mais, dans les campagnes, c'est toujours « le facteur » - demeure un personnage et même une figure irremplaçable de l'environnement familial dans le monde rural.

J'espère, en conséquence, que les nouvelles orientations retenues par le Gouvernement garantiront le respect de ce réseau exceptionnel du service public, en particulier en zone rurale.

Pour autant, bien sûr, nous ne devons pas négliger le rôle que peuvent jouer les techniques modernes de communication, en particulier le câble. N'oublions pas que le téléphone est déjà, incontestablement, le moyen de communication le plus populaire et le plus répandu, car on le trouve partout, même dans les campagnes les plus isolées.

Telles sont, monsieur le ministre, les quelques remarques que je voulais formuler à l'occasion de l'examen du budget de votre ministère, que je voterai car il s'engage, ainsi que votre politique, dans la bonne direction. (*Applaudissements sur les travées des Républicains et Indépendants, du RPR et de l'Union centriste.*)

M. le président. La parole est à M. Gérard Larcher.

M. Gérard Larcher. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, plus que jamais l'avenir de La Poste et de France Télécom doit retenir toute notre attention. C'est sur ce sujet que je souhaite m'exprimer.

M. Bernard Barbier, s'exprimant au nom de M. Henri Torre, rapporteur spécial, et M. André Fosset, rapporteur pour avis, ont tous deux fort bien résumé tant les évolutions budgétaires que les orientations pour le futur.

Je n'aurai, pour ma part, que trois séries d'observations à formuler.

La première, qui est d'ordre budgétaire, concerne plus particulièrement la commission supérieure du service public des postes et télécommunications.

Cette commission travaille sous l'autorité du président M. Jean Bosson et conforte son image de garante du service public. Pour lui permettre de remplir sa mission, encore faut-il lui conserver des moyens financiers au moins égaux à ceux que lui a consentis le budget de 1993, soit 2 millions de francs, mais aussi - pardonnez-moi ce côté un peu « cuisine » ! - que le contrôleur financier autorise la commission à se loger décemment. Vous n'ignorez pas, monsieur le ministre, que les difficultés que rencontre cette commission dans sa vie quotidienne pourraient, à terme, en entraver le fonctionnement.

Pour vous faire part de ma deuxième préoccupation, je quitterai la tour de Maine-Montparnasse et m'élèverai vers les cieux des télécommunications. (*Sourires.*)

Les défis que va devoir affronter France Télécom sont en partie conditionnés par l'évolution des négociations internationales menées dans ce secteur et par les décisions communautaires restant à intervenir.

Aussi souhaiterais-je vivement, monsieur le ministre, que vous puissiez, dès maintenant, nous fournir quelques indications, dans la mesure, bien sûr, où cela n'affaiblirait

pas notre position dans la négociation sur les solutions qui se dessinent, dans le cadre du GATT, en matière de services et d'équipements de télécommunication.

Je voudrais d'ailleurs, en toute objectivité et sans flagornerie, vous rendre un hommage tout particulier, monsieur le ministre, pour la manière dont, aux côtés de M. le Premier ministre, de MM. Alain Juppé et Jean Puech, vous conduisez ces difficiles discussions.

Par ailleurs, je suis persuadé que notre assemblée apprécierait de connaître vos commentaires sur les conclusions du Conseil « télécommunications » qui s'est tenu, voilà deux jours, à Bruxelles. La politique que la France va avoir à mener dans le domaine des télécommunications, tant sur le plan national que sur le plan communautaire, ne pourrait, à mon avis, qu'être confortée par une très large explication publique.

Les enjeux et les implications de cette politique sont, en effet, à la fois nombreux et complexes. Ils doivent être compris d'abord, bien sûr, par les personnels de l'opérateur public, mais aussi par l'ensemble des Français. N'oublions pas qu'il s'agit d'un secteur majeur : il représente déjà aujourd'hui 4,5 p. 100 de notre produit intérieur brut, soit autant que l'agriculture.

C'est aussi, pour nous, un secteur stratégique parce que nous sommes les meilleurs en ce qui concerne les équipements et que France Télécom est le quatrième opérateur mondial.

Il y a donc là un enjeu national : c'est la place de la France et, demain, de l'Europe, dans ce domaine porteur d'avenir qui est en cause.

Dans le rapport sur l'avenir des télécommunications en Europe, que j'ai récemment présenté, au nom de la commission des affaires économiques et du Plan, j'ai tenté de dégager quelques axes.

Ne serait-il pas judicieux, notamment, de réfléchir à l'intérêt qu'il y aurait de favoriser, dans notre pays et en Europe, à l'instar de ce qui se produit aux États-Unis, l'émergence d'entreprises ou de groupes multimédias intervenant à la fois dans le domaine des télécommunications, de l'audiovisuel et de l'informatique ? Souvenons-nous que des compagnies comme la Warner, Paramount, Columbia, MCA-Universal sont aujourd'hui associées à des *majors* américains ou japonais des télécommunications ou de l'électronique, voire contrôlées par eux. Il y a là matière à réflexion pour le futur.

Ne conviendrait-il pas d'envisager dès à présent pour répondre à ce défi, une adaptation du droit communautaire de la concurrence à la mondialisation de l'économie ? Cela permettrait d'éviter que ne se produisent, dans le domaine des télécommunications, des affaires comme nous en avons connu avec De Havilland dans le domaine de l'aéronautique.

Pour conserver sa place au XXI^e siècle, France Télécom doit agir et s'engager dès maintenant dans la voie d'alliances. On l'a dit en d'autres lieux, le célibat est un risque mortel pour le futur !

MM. Bernard Barbier, rapporteur spécial et Xavier de Villepin. Très bien !

M. Gérard Larcher. Dans la même perspective, France Télécom doit investir au niveau mondial. Cela exige qu'elle devienne une société anonyme, à capitaux majoritairement publics, sous réserve que soient fixées un certain nombre de garanties.

Ces garanties concernent, au premier chef, le statut des personnels de l'opérateur public. Sur ce point, la réponse du Conseil d'Etat est claire. Mais elles doivent également porter sur la préservation du principe du service public.

Comment les élus de la nation que nous sommes ne seraient-ils pas attachés à cette traduction de l'intérêt général ? Le principe du service public doit donc être réaffirmé, voire renforcé par la définition d'une notion de service universel en Europe, service de haut niveau, et non service de médiocrité générale.

Il faut aussi, monsieur le ministre, que la reclassification du personnel de l'opérateur public soit achevée dans les six mois qui viennent. J'attends de votre part une action dans ce sens auprès de France Télécom. En effet, comment pourrions-nous aujourd'hui sensibiliser le personnel à ces défis si nous ne respectons pas les engagements qui ont été pris à son égard sous le précédent gouvernement mais aussi plus récemment ?

Oui, monsieur le ministre, je crois à la nécessité d'un débat sur les enjeux des télécommunications. Mais, en attendant, pourquoi ne pas entreprendre une réflexion sur une dotation en capital, même si cette idée heurte Bercy ?

Nous savons bien que ce problème de la dotation en capital a été l'une des raisons du choix de MCI, le deuxième opérateur américain, en faveur de British Télécom, au détriment d'un accord avec France Télécom et Bundestelecom, les deux grands opérateurs continentaux. Voilà, mes chers collègues, un exemple de ce à quoi peut conduire la peur des évolutions !

A partir du moment où, les uns et les autres, nous nous portons garants de l'évolution du service public dans la qualité et du maintien du statut des personnels pour préserver la place de France-Télécom dans le futur, et aussi pour préserver l'emploi, il nous faut avancer sans crainte, en nouant les alliances nécessaires.

Ma troisième série de remarques concerne La Poste.

Sur ce point, il faut être clair : La Poste se trouve menacée d'un lent étranglement financier. L'un des brins du lacet est budgétaire, l'autre est réglementaire.

Il convient aujourd'hui de se demander comment La Poste pourrait raisonnablement continuer à assumer, sans moyen suffisants, ses lourdes obligations de service public.

Voilà quelques instants, notre collègue Anne Heins nous disait son attachement à ce dernier maillon de vie qu'est souvent le bureau de poste en milieu rural, même dans des secteurs où la désertification est déjà bien avancée. Je partage son sentiment.

J'ajouterai qu'un bureau de poste est aussi, souvent, le dernier maillon du service public dans un certain nombre de banlieues en grande difficulté. D'ailleurs, dans les deux cas, le rôle des personnels de La Poste est, d'une certaine façon, le même : il s'agit d'hommes et de femmes au service d'autres hommes et d'autres femmes qui ont le sentiment d'être un peu abandonnés par la collectivité.

Oui, pour que cette mission de service public soit assurée, pour que La Poste contribue à l'aménagement du territoire, pour qu'elle participe à l'exercice de la démocratie, à travers le transport de la presse à prix réduit, pour qu'elle demeure le dernier guichet bancaire des exclus - ce qui coûte à La Poste près d'un milliard de francs par an - pour tout cela, il va falloir trouver les moyens soit par le biais de mesures budgétaires ou fiscales, soit à travers d'une extension modulée et réfléchie des compétences commerciales de La Poste dans le domaine financier.

Nous conduirons une réflexion qui devra respecter deux impératifs : ne pas affaiblir le secteur bancaire dans des milieux peu denses ; donner à La Poste un certain nombre de moyens et, dans ce domaine également, cesser d'avoir peur.

Personnellement, je suis convaincu que, si on persévérerait dans l'attitude actuelle, il ne nous resterait plus qu'à poser des questions écrites ou orales sur les fermetures successives des bureaux de poste tant dans les banlieues qu'en milieu rural, mais nous aurions nous-mêmes refusé à l'opérateur public les moyens d'assurer sa mission d'aménagement du territoire : si cette responsabilité est celle du Gouvernement, c'est aussi la nôtre, mes chers collègues !

Par ailleurs, n'oublions pas que La Poste représente 300 000 agents, à un moment où le chômage est la préoccupation quotidienne des Français. La Poste est un des plus gros employeurs du territoire. Si nous devons jouer sur cette variable d'ajustement, parce que nous n'aurions pas suffisamment pris en compte le rôle et les besoins de La Poste, nous en porterions, nous aussi, demain la responsabilité.

Voilà pourquoi un vrai contrat de plan est nécessaire. Monsieur le ministre, je sais que vous êtes conscient du problème posé par l'avenir de notre opérateur public France Télécom, grande entreprise moderne ouverte vers un avenir qui, nous ne l'ignorons pas, sera pleinement concurrentiel. Vous comptez aussi donner à La Poste les moyens de relever un certain nombre de défis.

On nous reproche parfois, à nous, hommes politiques de manquer d'objectifs à donner à la nation. Eh bien, moi, j'en vois deux : garantir la place de La Poste, grand opérateur international et maillon essentiel de l'aménagement du territoire ; garantir le rôle de France Télécom, opérateur mondial, major de télécommunication, vecteur de notre technologie et de notre culture car, demain, sans moyens de communication, l'exception culturelle n'aura aucun sens.

Voilà, mes chers collègues, des enjeux que nous devons partager, par-delà les clivages politiques, car il s'agit de l'intérêt de la France, de l'intérêt de notre culture et de l'intérêt de l'Europe, (*Applaudissements sur les travées du RPR, des Républicains et Indépendants, de l'Union centriste, ainsi que sur certaines travées du RDE*).

M. le président. La parole est à M. Minetti.

M. Louis Minetti. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, vous vous souvenez sans doute du fameux mercredi noir du mois de septembre dernier, jour où 20 000 suppressions d'emploi ont été annoncées par Air France, Thomson, la SNECMA, Aérospatiale, Bull et Rhône-Poulenc.

Depuis, d'autres annonces du même type ont été faites par Alcatel, Chausson, Michelin et PSA, et j'en passe. Tel est le résultat de votre politique. Nous pourrions arrêter la discussion, cela éviterait un discours laborieux, car la facture est très lourde.

En 1993, le chômage a entraîné une réduction de la consommation des Françaises et des Français de 129 milliards de francs. La sécurité sociale accusera, en 1994, selon les chiffres du Gouvernement, un déficit de 40 milliards de francs.

Le budget prévoit d'affecter 20 milliards de francs à l'UNEDIC pour financer les dispositions de la loi quinquennale, 13 milliards de francs pour les contrats précaires et 1,5 milliard de francs pour le chômage partiel. Je pourrais allonger cette kyrielle de petits plans sociaux pris en faveur des PMI et des PME. Je rappelle seulement que, dans les derniers mois, 200 000 suppressions d'emploi effectives ont été annoncées.

L'aggravation par votre gouvernement, en quelques mois, d'une politique menée depuis des années, conduit notre société au bord de la rupture. Engagé dans la

logique des privatisations, le Gouvernement abandonne ses responsabilités, celles que le pays lui a confiées pour la défense de ses intérêts économiques. Il laisse aux financiers internationaux le soin d'appliquer, à partir de notre territoire, leur propre politique de rentabilité financière.

Tous les secteurs concernés par votre budget, monsieur le ministre, sont victimes de la récession : l'automobile et ses équipementiers, la sidérurgie, la machine-outil, le secteur ferroviaire, le secteur naval, la mécanique, l'industrie chimique, le textile, l'habillement, l'électronique, le bois. Toutes ces industries périssent.

Spirale suicidaire, telle est l'accusation portée par notre collègue M. Arthuis, dans un rapport documenté sur les délocalisations de nos activités industrielles et de service hors de notre territoire.

D'aucuns prétendent aider les pays concernés, souvent dans la misère, mais je livre à votre réflexion la constatation du rapporteur : « La délocalisation est une immense duperie ; elle appauvrit l'Europe sans enrichir le tiers-monde. »

Permettez-moi d'observer que le rapport de la mission sénatoriale d'information « fruits, légumes et fleurs », que j'avais l'honneur de présider, a abouti aux mêmes conclusions.

Mais l'ignoble est atteint quand l'exploitation à outrance touche le monde de l'enfance. C'est le cas dans les pays d'Asie, en Inde notamment, où 44 millions d'enfants sont au travail ; je pourrais citer le Pakistan et bien d'autres pays.

Tirons un exemple du rapport sur les délocalisations.

La sous-traitance à l'île Maurice effectuée en 1992, de 90 000 survêtements, destinés à l'armée de terre, par la société MPH-Diffusion sur les 300 000 commandés, est révélatrice des coûts de ces opérations pour notre collectivité.

Certes, vous me direz qu'en 1992 vous n'étiez pas encore ministre ; mais il s'agit toujours de la France.

Autre forme de délocalisation, dans le cas de la marine marchande cette fois : l'immatriculation Kerguelen, qui autorise la constitution d'équipages composés jusqu'à 65 p. 100 de marins étrangers ne disposant d'aucune protection sociale.

Toutefois, la France n'est pas seule concernée. Puisque j'ai de bonnes lectures – vous en avez certainement aussi – permettez-moi de citer les propos tenus lors du récent débat sur l'ALENA aux Etats-Unis, par M. David Bonior :

« Les travailleurs américains qui s'opposent à ce traité ne sont pas diplômés de Harvard. Ils n'ont pas étudié les modèles économiques. La plupart d'entre eux n'ont jamais entendu parler d'Adam Smith. Mais ils savent que les cartes sont biaisées. Ils savent qu'il n'est pas juste de leur demander de concurrencer des travailleurs mexicains qui gagnent un dollar l'heure. »

M. Jesse Jackson, ancien candidat démocrate à l'élection présidentielle, a posé le problème en ces termes : « Ce ne sont pas les travailleurs mexicains qui nous prennent nos emplois. Ce sont les grosses sociétés rêvant de profits rapides qui les leur apportent. »

Certes, l'Amérique est loin, comme, sans doute, la philosophie de ces deux personnalités l'est de la mienne. Je pourrais reprendre ces propos et les adapter à la France. Ce qui nous réunit, c'est la constatation à laquelle nous nous livrons : le coupable, c'est le veau d'or.

Tels sont les problèmes qui nous sont posés. Permettez-moi maintenant, sans abuser du temps de parole qui est imparti à notre groupe pour que mon ami Félix Ley-

zour puisse s'exprimer, de vous poser trois questions qui concernent mon département et auxquelles j'aimerais obtenir des réponses au cours de ce débat.

Ma première question concerne le chantier naval de La Ciotat.

Le rapport Jourdan-Bany, puis celui de la banque mondiale annoncent, pour les années 1995 à 2000, une reprise de la construction navale lourde ou des travaux de modifications profondes de la flotte existante dite double-coque.

Les principaux chantiers européens mettent en commun leurs connaissances pour concevoir et réaliser un grand pétrolier de type nouveau, dit écologique, spécialement conçu pour réduire les risques de pollution. Ce projet est celui du chantier naval de La Ciotat.

Allez-vous le laisser réaliser ailleurs ?

Des chantiers étrangers, tel le chantier allemand de Rostock, se développent dans la perspective d'une reprise de l'activité mondiale.

Les élus de la région Provence vous ont proposé de prendre une initiative concrète. Il s'agit de convoquer une table ronde réunissant tous les intéressés. Ma question est donc toute simple : quand et où se tiendra cette table ronde ?

Son corollaire est aussi simple : pouvez-vous annoncer ici-même que vous renoncez définitivement à la désaffectation du site de La Ciotat ?

Ma deuxième question intéresse Sud-Marine de Marseille.

Le Gouvernement français refuse d'aider à combler l'écart de prix qui existe avec les chantiers navals allemands pour remettre à neuf le navire algérien Hassi R'mel, ce qui représentait presque trois mois de travail. Ainsi, le Gouvernement français a refusé d'accorder aux chantiers navals de La Ciotat des subventions égales à celles que le Gouvernement allemand alloue aux chantiers navals allemands.

Pourtant Sud-Marine est la dernière grande entreprise de Marseille. C'est une entreprise performante dans le domaine de l'offshore et de la réparation navale. Elle doit donc être privilégiée dans le choix des sociétés nationales.

A ce sujet aussi, vous êtes saisi d'une proposition de table ronde. D'où ma question : quand et où se tiendra-t-elle ? En attendant, quand annoncerez-vous que Elf va faire construire par Sud-Marine les quatre plates-formes offshore qu'elle a programmées ?

Parmi les personnalités – dont je suis, mais cela est secondaire – qui souhaitent cette table ronde, figure notre collègue M. Gaudin, président du conseil régional de la région Provence – Alpes-Côte d'Azur.

M. Emmanuel Hamel. Notre très éminent collègue !

M. Louis Minetti. Je ne conteste pas vos dires, mon cher collègue, mais cela ne fait que renforcer ma demande.

J'en viens à ma troisième question, qui a trait aux mines de Gardanne.

Au cours des années 1985-1990, nous avons emporté la décision de construire une nouvelle chaudière dite à « lit fluidisé » pour la centrale thermique. Je dis nous, car j'ai participé à cette action. Nous nous sommes montrés, à cette occasion, utiles, créateurs, assembleurs. Ainsi, les mineurs et leurs syndicats, toutes les municipalités, les associations de la région ont gagné la construction de cette nouvelle centrale.

Or voilà que vous prétendez en faire non plus un outil de Charbonnages de France mais une filiale d'EDF !

Ainsi, dans le bassin minier de Gardanne, on pourrait faire fonctionner une centrale ultra-moderne avec du charbon importé !

Cela est inacceptable, d'autant que vous annoncez, pour 2005, l'arrêt de l'extraction dans un bassin qui a encore cinquante ans de réserve de charbon, dans les conditions actuelles d'exploitation. Les pétitions, les grèves, les manifestations se développent. Ne croyez pas que, agissant ainsi, vous commettrez le crime parfait !

J'attends de votre part, aujourd'hui, l'annonce que la centrale restera bien à Charbonnages de France et que l'extraction au fond sera maintenue jusqu'à l'épuisement des veines de charbon.

Vous avez indiqué tout à l'heure qu'il faudra fermer les bassins d'extraction en 2005. Accepteriez-vous une confrontation entre nos experts respectifs ? Les miens trouvent beaucoup plus de charbon que les vôtres ; alors, examinons le problème ! Je vous signale que, depuis 1960, des experts gouvernementaux se sont ridiculisés à trois reprises. On a toujours trouvé du charbon. Ne soyez pas, vous aussi, le ministre d'experts ridicules !

Je viens d'apprendre que samedi prochain, le 11 décembre, toute la région va manifester pour défendre l'emploi. Du haut de cette tribune je tiens à saluer cette action.

J'avais prévu de parler du GATT, mais il en a déjà été question au début de cette séance, et j'espère que nous aurons l'occasion de revenir sur le sujet. Par avance, monsieur le ministre, je vous remercie de bien vouloir répondre à mes questions. (*Applaudissements sur les traversées communistes. - M. Laucournet applaudit également.*)

M. le président. La parole est à M. Delga.

M. François Delga. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, la conjoncture dans laquelle nous nous trouvons, la mondialisation de l'économie et des échanges, les délocalisations sont autant de facteurs qui ont entraîné la fragilisation, voire la destruction d'industries traditionnelles en France.

Vous connaissez la détresse dans laquelle se trouvent l'industrie charbonnière, les industries de main-d'œuvre telles que la mégisserie, la filière de la peau, dans la région Midi-Pyrénées, notamment dans le Tarn.

Sur ce dernier point, le bassin de Graulhet voit ses établissements fondre quotidiennement. Ces jours-ci, trois petites entreprises regroupant au total quatre-vingts emplois arrêtent totalement et définitivement leur activité, sans dépôt de bilan. Il s'agit de fermetures immédiates.

La cause ultime de ces disparitions réside dans les accords entre la Communauté européenne et la Turquie, qui permettent aux industriels turcs d'acheter, en France, les peaux de pays à un prix double du prix habituel, soit quarante francs au lieu de vingt francs.

Par ailleurs, les dépôts de bilan sont accélérés du fait que ce secteur d'activités a besoin d'une importante trésorerie et doit s'adresser aux banques pour passer les moments difficiles. Seules les banques locales, tels le Crédit agricole et la Banque populaire du Tarn-Aveyron, où les décisions sont prises localement, s'efforcent d'apporter leur écot, alors que les grandes banques, dont les décideurs se trouvent à Paris, sont défaillantes ou tergiversent.

Dans ces conditions, il semble souhaitable, comme le réclament les élus et la profession, que l'Etat intervienne dans l'apport de prêts bonifiés et le cautionnement des prêts relais.

Je souhaite, monsieur le ministre, que vous apportiez des assurances précises sur ces demandes, qui vous ont déjà été faites.

Aujourd'hui, je voudrais encore attirer votre attention sur l'état catastrophique de l'industrie textile dans la région Midi-Pyrénées et tout particulièrement dans le sud du Tarn.

J'ai déjà alerté les pouvoirs publics au mois d'avril 1993. Après les dévaluations de la lire, de la livre et de la peseta, monnaies de nos principaux pays concurrents, les carnets de commandes de nos entreprises ont été asséchés. Et la chute continue de la lire ne peut que porter le coup de grâce.

C'est dans ce contexte qu'interviennent les négociations du GATT, notamment sur le volet de l'industrie textile, dont nous ne connaissons pas, à l'heure actuelle, le résultat. D'ailleurs, il vaudrait mieux qu'il n'y ait pas d'accord, plutôt qu'un mauvais accord.

Monsieur le ministre, d'après nos informations, des pays tels que l'Italie et l'Espagne ont été aux avant-postes pour défendre les industries textiles. Les industriels locaux ne sont pas hostiles à un accord, dans la mesure où il apporte plusieurs garanties.

La première, c'est l'ouverture réciproque et progressive de tous les marchés mondiaux. Ainsi, à titre d'exemple, le marché américain, très important pour nos tissus de laine, nous impose des droits de douane de 40 p. 100, sans réciprocité. Il n'est pas admissible que, à défaut d'un accord de rapprochement des tarifs douaniers des pays tiers sur ceux de l'Europe, nous baissions tous les droits de douane de 33 p. 100, voire de 50 p. 100. Dès lors, les droits de douane seraient ramenés à 6 p. 100 ou 7 p. 100 en moyenne pour pénétrer le marché européen, alors que les pays tiers resteraient protégés par des barrières douanières de 50 p. 100.

La deuxième garantie, c'est le respect, par les pays tiers, de notre propriété intellectuelle et industrielle. Nos entreprises consacrent en effet 6 p. 100 de leur chiffre d'affaires à la création.

La troisième garantie, c'est l'existence d'un système multilatéral crédible de contrôle des engagements et de sanctions dissuasives.

Enfin, la quatrième garantie, ce sont des moyens efficaces - tels les moyens américains - de défense commerciale contre toutes les formes de concurrence illégale et de piraterie.

La fédération des industries textiles Sud Midi-Pyrénées regroupe 135 entreprises parfaitement installées et modernes, qui emploient 8 000 salariés au savoir-faire incomparable. Or la plupart de ces entreprises sont au bord de la faillite. Des dépôts de bilan sont prévus pour la fin de l'année.

Des délégations d'industriels, je le sais, rencontrent régulièrement vos collaborateurs, monsieur le ministre.

Vous savez parfaitement que, pour rétablir la compétitivité des entreprises textiles françaises face aux opportunités que présente le marché, il est absolument nécessaire : d'adapter le régime de travail aux variations de la demande par l'introduction d'une réelle flexibilité ; de protéger, je le répète, efficacement la propriété artistique des dessins et modèles ; de combattre sévèrement le travail clandestin et le commerce sans facture ; enfin, de diminuer les charges sociales. Pourquoi ne pas en transférer une partie dans la TVA, pour rééquilibrer les charges des entreprises par rapport aux produits importés ?

Monsieur le ministre, nous vivons une période cruciale, les mesures et les garanties évoquées impliquent une volonté politique, d'une part, dans la négociation du volet textile du GATT et, d'autre part, dans les mesures que le Gouvernement ne peut plus ne pas prendre à l'échelon national. C'est une question de survie immédiate pour nos entreprises. Tout à l'heure, j'ai entendu vos propos, monsieur le ministre. Aussi, tout me porte à croire que vous vous y employez. (*Applaudissements sur les travées de l'Union centriste, du RPR, des Républicains et Indépendants, ainsi que sur certaines travées du RDE.*)

M. le président. La parole est à M. de Villepin.

M. Xavier de Villepin. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, l'industrie française est confrontée, depuis un certain nombre d'années, à une très grande mutation économique, conjuguée, hélas ! depuis environ trois ans, à une grave crise conjoncturelle.

En 1993, tous les secteurs industriels ont été touchés par la crise. Les achats d'automobiles ont reculé de 18 p. 100, ceux d'électroménager de 4 à 5 p. 100, la consommation de produits sidérurgiques diminuant de plus de 10 p. 100.

L'investissement des entreprises devrait baisser de 30 p. 100 en 1993 par rapport à 1992. Les commandes de machines-outils ont diminué de 60 p. 100 en deux ans.

Pourtant, si tous les indicateurs semblent être au rouge, des lueurs d'espoir paraissent poindre à l'horizon.

D'abord, nos entreprises ont, au cours des dernières années, considérablement amélioré leur compétitivité, grâce aux conséquences de la désinflation et de la rigueur salariale. Nos coûts salariaux sont désormais inférieurs de 25 p. 100 à ceux de l'Allemagne et sont équivalents, semble-t-il, aux coûts japonais, voire américains.

Si les risques de délocalisation existent, notamment pour les industries de main d'œuvre les plus concurrencées par les pays du tiers monde, notre pays demeure attractif, d'abord pour nos propres entreprises, qui ne fuient pas massivement, et ensuite pour les entreprises étrangères, y compris européennes, le coût du travail y étant moins élevé qu'en Allemagne, en Suisse ou dans les pays d'Europe du Nord.

Nous ne pouvons que nous féliciter des efforts consentis en faveur de l'investissement des petites et moyennes entreprises avec la création d'un fonds unique doté de 800 millions de francs, qui mériterait, au demeurant, d'être abondé, monsieur le ministre.

Vous accordez également priorité – et vous avez raison – à la recherche industrielle, sans doute encore trop insuffisante et trop concentrée.

Nous partageons également les objectifs visant à améliorer la productivité des entreprises françaises, seule capable d'augmenter leurs bénéfices, ainsi que le pouvoir d'achat de leurs salariés, et de favoriser, du même coup, la croissance et l'emploi.

Je voudrais, monsieur le ministre, vous interroger sur l'annulation du mariage Volvo-Renault, une mauvaise nouvelle pour la Suède, la France et la politique industrielle européenne.

Le projet de fusion était raisonnable et permettait la création d'un groupe compétitif. Les actionnaires scandinaves en ont décidé autrement, pour des raisons nationalistes. Nous avons assisté à un « coup d'Etat » et à une fronde non exempte de chauvinisme et de protectionnisme.

Certes, on ne peut rien sur le fait qu'un président, n'ait pas la confiance de ses actionnaires. Cependant, il faut objectivement s'interroger sur nos propres erreurs. Nos certitudes, nos retards à fournir des informations précises sur l'action spécifique et sur la privatisation de Renault, nos approches arrogantes et technocratiques n'ont-elles pas déçu notre partenaire ?

En désignant, en France, des présidents de sociétés publiques plus proches des cabinets ministériels – auxquels je rends, bien entendu, hommage – que des réalités industrielles, ne courons-nous pas des risques ? L'industrie – j'en parle avec conviction – est un métier qui exige une longue expérience et une grande connaissance de la vie internationale.

Après cet échec, c'est l'avenir qui est important, pour Renault comme pour Volvo. Les économies d'échelle ne pourront pas être réalisées. Volvo ne risque-t-elle pas – là est le point important – de s'allier avec un constructeur japonais ? Si tel était le cas, ce serait alors un coup de poignard pour Renault, mais aussi pour toute l'industrie automobile européenne. Dans les discussions qui sont en cours sur l'entrée de la Suède dans l'Union, pouvons-nous nous prémunir contre un tel risque ? En ce domaine comme en d'autres, nous devons défendre l'Europe. Si nous n'évitons pas le cheval de Troie et les loups dans la bergerie, nous n'aurons plus d'espace européen.

Enfin, sur le GATT, je voudrais vous demander, monsieur le ministre, de nous faire le point de vos efforts incontestables dans le domaine industriel. Selon la presse, les résultats dans le domaine industriel seraient mitigés. Mais les Etats-Unis refuseraient toujours de confirmer les engagements pris et visant à réduire de 50 p. 100 la quasi-totalité de leurs pics tarifaires, c'est-à-dire des droits de douane supérieurs à 30 p. 100. Qu'en est-il en ce qui concerne la sidérurgie, le textile, le secteur si important de l'aéronautique, les aides pour la recherche et le développement accordées par les pouvoirs publics aux constructeurs d'avions ? On sait que d'autres utilisent largement le secteur de la défense pour aider leur industrie aéronautique. Enfin, pouvons-nous espérer que l'Europe se dotera d'un arsenal de protection unilatéral à l'image des Américains ?

En ce qui concerne le commerce extérieur, on peut se demander où sont passés nos déficits ? Voilà la question que tout Français pourrait se poser en considérant les résultats positifs, particulièrement pour cette année. Sur cent ans, nous n'avons connu que vingt-deux excédents. Pouvons-nous considérer, maintenant, que nos progrès sont tels que nous pouvons oublier la ligne rouge de nos mauvaises habitudes ? Il faut tenter de répondre objectivement à ces questions.

La France a fait d'indéniables progrès, mais on ne peut pas les considérer comme définitifs. Il y a, d'abord, un doute sur les chiffres, par suite du changement de système de comptabilisation des flux, consécutif à l'entrée en vigueur du Marché unique le 1^{er} janvier 1993. Quand aurons-nous, monsieur le ministre, des statistiques définitives ?

La contraction de nos importations peut expliquer l'amélioration de notre solde commercial en 1992 et 1993. Plus grave encore pour l'avenir – on ne le dira jamais assez – est la chute de nos investissements, supérieure à celle des autres pays de l'Union européenne. Il semble bien que sur une longue durée nous fassions moins d'efforts que nos concurrents pour moderniser notre outil de production. Il faut donc faire attention, à

l'heure de la reprise, à l'entrée en scène des installations de l'Allemagne de l'Est et des autres pays de l'Europe centrale et orientale.

Enfin, si les PMI sont de plus en plus sensibilisées aux marchés extérieurs, il n'en reste pas moins que les entreprises françaises, dans leur immense majorité, n'interviennent que de façon ponctuelle hors d'Europe. La moitié des quelque 1200 milliards de francs qui sont exportés chaque année est assurée par seulement deux cent cinquante grandes entreprises tandis que les dix premiers groupes industriels continuent à voir leur part progresser, dans les exportations totales, de 15 p. 100 en 1985 à 18 p. 100 en 1992.

La volonté de vendre à l'étranger n'est pas encore assez répandue dans notre pays. On oublie trop que le commerce extérieur, soit 23 p. 100 du PIB, a permis de créer plus de 300 000 emplois en cinq ans. Nous sommes insuffisamment présents en Asie du Sud-Est et en Amérique latine, deux zones du monde qui devraient connaître un important développement économique.

Après ce bilan, au demeurant favorable, je voudrais, à l'occasion de l'examen du projet de budget sur le commerce extérieur, vous poser quatre questions, monsieur le ministre.

Premièrement, le Gouvernement a-t-il pris une position sur le débat entre la Chine continentale et Taïwan ? Du fait des sanctions qui nous sont appliquées à la suite des ventes militaires à Taïwan, nous aurions perdu, en 1993, pour environ 6 milliards de francs de contrats en République populaire de Chine. La récente visite du Chancelier Kohl à Pékin souligne que nous, Français, demeurons en situation difficile sur un marché qui connaît un taux de croissance de 13 p. 100. Quel est votre avis sur cet héritage du passé ? Comment peut-on revenir à des relations normales, simples et équilibrées avec les deux pays ?

Deuxièmement, quel est l'avis de votre ministère sur les coopérants du service national effectuant leur service militaire en entreprise ou dans des organismes du commerce extérieur ? Pour notre part, nous considérons que l'expérience acquise par ces jeunes est très utile pour leur formation et la présence française à l'étranger. Pensez-vous que la formule pourra être développée, ou bien sera-t-elle limitée en fonction des impératifs militaires de l'armée française ?

Troisièmement, pour aider au développement du commerce extérieur, j'aimerais savoir si vous êtes favorable à l'exonération des taxes annexes assises sur les salaires des Français qui sont envoyés à l'étranger par leur entreprise. La circulaire de 1950, texte de base en la matière, n'a toujours pas été modifiée par l'administration fiscale. Une lettre avait été envoyée le 3 septembre 1991 par M. Strauss-Kahn au ministère de l'économie, des finances et du budget, mais le problème reste en suspens. Je vous serais très reconnaissant si vous pouviez l'examiner à nouveau, afin d'éviter de pénaliser nos entreprises exportant ou implantées à l'étranger.

Enfin, j'aimerais vous interroger, monsieur le ministre, sur l'avenir de la charte à l'exportation. Créée en 1989, elle avait pour objet de mieux faire travailler, ensemble, les différents acteurs du commerce extérieur, notamment les postes d'expansion économique, administration de l'Etat, et les chambres de commerce à l'étranger, émanation des entreprises, que vous connaissez bien, monsieur le ministre, pour les avoir souvent visitées.

Si des améliorations, limitées, ont été obtenues par la charte à l'exportation, on constate encore une concurrence entre les réseaux, peu favorable à l'intérêt général, surtout lorsqu'elle s'effectue avec l'argent public.

Tout récemment, j'ai lu vos déclarations sur le commerce extérieur, monsieur le ministre, mais elles vont plus dans le sens d'une organisation en métropole que d'une réorganisation à l'étranger, que je considère absolument nécessaire.

Dans la concurrence internationale, la compétitivité des entreprises repose aussi sur l'efficacité économe de l'appareil collectif dans son ensemble. Notre dispositif économique et commercial à l'extérieur devrait donc être organisé selon une complémentarité naturelle entre postes d'expansion et chambres de commerce servant les entreprises à l'étranger.

Le progrès viendra non pas d'une croissance globale des moyens budgétaires - nous le savons tous - mais d'une organisation collective libérale, plus moderne et efficace, tenant compte des exigences des pays à économie de marché.

Le groupe de l'Union centriste est très conscient des progrès réalisés par la France dans le domaine de l'industrie et des échanges extérieurs.

Je tiens à remercier tout particulièrement nos excellents rapporteurs. Notre groupe, monsieur le ministre, approuve tout particulièrement l'attitude de fermeté du Gouvernement sur le dossier du GATT, en espérant que la continuité de vos efforts aboutira à un accord global et équilibré.

En conséquence, nous voterons l'ensemble des budgets relatifs à l'industrie, aux postes et télécommunications et au commerce extérieur. (*Applaudissements sur les travées de l'Union centriste, du RPR, des Républicains et Indépendants, ainsi que sur certaines travées du RDE.*)

M. le président. La parole est à M. Metzinger.

M. Charles Metzinger. Monsieur le ministre, alors que le Gouvernement dit faire de la lutte contre le chômage et de l'aménagement du territoire l'une des priorités de son action, tant les crédits alloués au ministère de l'industrie, des postes et télécommunications et du commerce extérieur que les choix effectués en matière de politique industrielle ne répondent pas aux ambitions affichées par le Gouvernement.

Pour justifier ce fait, vous dites tout simplement que vous êtes un ministre très libéral, qui engage les autres à entreprendre et qui ne souhaite pas que l'Etat mène une politique industrielle à la place des industriels. C'est un peu bref !

Je constate un désengagement de l'Etat, alors que le secteur industriel est durement frappé par la récession : cette année, 70 000 petites et moyennes entreprises et industries devraient déposer leur bilan. Or, malgré cette conjoncture défavorable, les crédits du budget du ministère de l'industrie sont, en francs constants, en recul par rapport au budget pour 1993. A structures constantes, ils n'atteignent que 19,4 milliards de francs, soit une légère augmentation de 0,9 p. 100. On retrouve ici le même réflexe qui, en 1987, a conduit le Gouvernement d'alors à faire baisser de 20 p. 100 les crédits du ministère, afin de « libérer les forces du marché et de laisser s'exprimer la libre initiative privée ».

Enfin, je m'interroge également sur la cohérence de votre politique industrielle. Depuis l'adoption, le 5 juillet dernier, de la loi de privatisation, il n'existe ni secteur public industriel ni secteur bancaire d'ailleurs, ou d'assurance.

L'Etat renonce, de son propre chef, aux principaux leviers dont il dispose pour insuffler une politique économique à notre pays. Alors que la France compte 3,3 millions de chômeurs, vous créez les conditions pour accroître ce nombre. Vous récapitalisez nos entreprises publiques, non pas pour éviter les licenciements et les rendre encore plus performantes, mais pour les vendre et utiliser les recettes exceptionnelles qu'elles procurent pour combler – mais seulement momentanément – le déficit budgétaire.

Enfin, vous nous annoncez la création d'un fonds en faveur de l'investissement des PME-PMI de 800 millions de francs qui, en fait, ne fait que reprendre des financements déjà existants.

Partant d'une fausse analyse de la situation et fidèle en cela aux politiques traditionnelles des libéraux, vous multipliez les cadeaux fiscaux – allègement des charges, exonération de la part patronale des cotisations familiales pour les bas salaires, règlement du décalage d'un mois de la TVA – sans contrepartie. Pour quelle raison ? Pour un redressement de la situation financière des entreprises dont les trésoreries sont les plus en difficulté, soit ! Mais pas pour une reprise de l'emploi.

Dans ces conditions, le groupe socialiste ne peut que s'opposer à votre projet de budget.

Il suffit d'examiner la politique énergétique que vous prônez.

Alors qu'en 1993 la ligne budgétaire réservée à la politique énergétique représentait près de 40 p. 100 des crédits budgétaires – ce qui faisait de cette action la première – elle n'est plus, en 1994, que la deuxième, avec seulement 23 p. 100 des crédits. Les dépenses ordinaires et les crédits de paiement diminuent de 5,5 p. 100 et les autorisations de programme de 18,8 p. 100. La subvention d'investissement à l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie diminue de 37,5 p. 100.

Ce faisant, vous condamnez l'incitation publique à la recherche et à l'investissement dans le domaine de l'environnement.

Et que dire, monsieur le ministre, de vos prises de position sur la déréglementation du secteur de l'énergie ?

Si je m'en tiens aux propos que vous avez tenus lors du débat à l'Assemblée nationale, le 25 novembre dernier, sur l'évolution du monopole gazier et électrique, vous faites soudain preuve de sagesse.

En effet, lors de ce débat, vous avez condamné les positions « maximalistes » de la commission, notamment celle qui est relative à l'accès des tiers au réseau, qui donnerait le droit à tout consommateur industriel d'énergie de passer un contrat de fourniture d'électricité ou de gaz naturel avec le producteur de son choix et d'exiger du réseau de transport l'acheminement de l'énergie commandée contre un droit de péage. Vous avez dénoncé « cette approche intellectuelle réduisant les enjeux d'ensemble à la satisfaction d'une concurrence théorique ».

Je suis heureux que vous fassiez ainsi preuve de plus de pragmatisme et que vous ayez renoncé à céder aux sirènes de l'ultralibéralisme. En effet, la plate-forme de l'UPF pour les élections législatives ne me disait rien qui vaille. Elle m'inquiétait puisqu'elle prévoyait que « les entreprises à caractère monopolistique seraient ouvertes à la concurrence ».

Certes, M. Alphanéry, ministre de l'économie, nous avait quelque peu rassurés lorsque, dans cette enceinte même, il avait affirmé, lors du débat, sur les privatisations qu'étaient exclues du champ des privatisations « les entreprises à caractère monopolistique du secteur des trans-

ports, de l'énergie et des télécommunications ». Mais cette promesse ne fut pas tenue. On connaît le sort que votre Gouvernement voulait réserver à Air France et votre volonté de transformer France Télécom en société anonyme. Il a fallu la grève des agents du fret, le 12 octobre dernier, pour que le Gouvernement retire le plan de licenciement d'Air France, qu'il avait pourtant déclaré « irrévocable ». Il a fallu aussi la grève de 75 p. 100 des 155 000 agents de France Télécom pour que, monsieur le ministre, vous retiriez de l'ordre du jour de la session du printemps prochain le projet de transformation de France Télécom en société anonyme.

Je vous reproche, non pas d'avoir fait marche arrière, mais d'avoir fait fi des inquiétudes des personnels des entreprises publiques, de la conjoncture économique et de la situation de l'emploi. Votre ton a changé : vous plaidez davantage pour une concertation. Nous en prenons acte ! Néanmoins, certains de vos propos nous inquiètent encore. Lors du débat à l'Assemblée nationale, vous vous êtes opposé à l'accès des tiers au réseau. Cependant, dans le même temps, vous avez considéré que « l'on pouvait voir de nombreux avantages à ouvrir le monopole de production ».

Demain se tient le conseil de l'énergie. Quelle sera votre position sur la déréglementation du marché énergétique européen ?

Les propositions de la Commission ont été largement revues par le Parlement européen le 17 novembre dernier. Celui-ci a, notamment proposé, l'instauration d'une période transitoire s'achevant en 1998, durant laquelle les Etats membres prendraient des mesures d'harmonisation.

L'accès des tiers au réseau pourrait être envisagé pour les Etats qui le souhaitent, selon une procédure négociée entre producteurs de courant et gros consommateurs industriels, avec l'accord des gestionnaires et dans la mesure où il ne remet pas en cause les missions d'intérêt général. C'est là un progrès indéniable. Mais que se passera-t-il lorsque cette période transitoire arrivera à son terme ?

Certes, avec l'entrée en vigueur du traité de Maastricht, c'est la procédure de codécision qui s'appliquera, procédure plus démocratique puisqu'elle oblige la Commission à prendre en compte les amendements du Parlement européen, à moins qu'elle ne s'y oppose à l'unanimité. Néanmoins, il me paraît souhaitable que vous défendiez, lors du prochain conseil des ministres de l'énergie, une position ferme.

Dans une interview au *Figaro*, le 18 juin dernier, vous faisiez remarquer que « nos prix de l'électricité sont bas et que nous avons des entreprises puissantes ». Dès lors, monsieur le ministre, pourquoi ouvrir à la concurrence le marché de l'énergie ? Pourquoi ne pas plutôt travailler à améliorer la qualité des services rendus ?

Le libre jeu des forces du marché ne peut pas tenir lieu de politique de l'énergie. Nous sommes favorables à l'édification de l'Europe de l'énergie, mais pas à n'importe quel prix.

Monsieur le ministre, nous allons suivre avec le plus grand soin les positions que vous allez défendre à Bruxelles. Le groupe socialiste souhaite que vous agissiez uniquement en fonction de l'intérêt général de notre pays, afin de ne pas remettre en cause la sécurité de nos approvisionnements et notre système de péréquation des tarifs, ce qui irait à l'encontre d'un aménagement équilibré de notre territoire. Nous ne pourrions l'accepter.

Je ne puis accepter non plus la manière dont est présentée la subvention accordée annuellement à Charbonnages de France.

Au total, avec 6,5 milliards de francs en 1994, contre 6,8 milliards de francs en 1993, cette subvention diminue de 4,2 p. 100. On constate que cette diminution porte sur les charges spécifiques de Charbonnages de France et non sur les charges d'exploitation qui, elles, restent inchangées.

Ce constat appelle plusieurs remarques de ma part.

Tout d'abord, la présentation dans le seul budget de l'industrie des charges liées purement à la production et de celles qui ne sont pas liées à la production provoque un amalgame malheureux, voire dangereux, parce qu'il fustige les mineurs d'aujourd'hui - qui, pourtant, battent des records mondiaux de productivité - en leur faisant porter le poids de charges qui ne leur incombent pas.

Je n'aimerais pas croire que vous entretenez cet amalgame quand vous déclarez - vos propos ont été repris dans un journal économique en juillet 1993 - que les bassins houillers coûtent plus de 7 milliards de francs par an au contribuable et qu'il est temps de prévoir une échéance.

A ce sujet, et pour rétablir la vérité, je demande depuis fort longtemps - et pas uniquement aujourd'hui, monsieur le ministre - que soit établie budgétairement la distinction entre les charges d'exploitation, qui ne représentent que 20 p. 100 de la subvention, et les charges non liées à la production.

Cette distinction existe, certes, au sein de votre budget, mais il me semble que les charges non liées à la production, qui sont de nature sociale, ne devraient y figurer en aucune manière.

Le deuxième point que j'aborderai concerne les Houillères du bassin de Lorraine qui, avec 12 900 salariés, occupent près de 70 p. 100 des effectifs français.

Les inquiétudes qui ont été exprimées dernièrement portent surtout sur les conditions dans lesquelles on s'oriente vers l'an 2005. Le Gouvernement peut-il répondre à l'attente des mineurs, qui souhaitent le retrait de l'état prévisionnel des dépenses et des recettes pour 1994 ?

Nous aimerions connaître votre point de vue sur la démission de M. Loiseau, président des Houillères du bassin de Lorraine : nous serions curieux de savoir pourquoi il a été remplacé par un homme que l'on dit appartenir à votre entourage, M. Klinger. Vous savez que votre décision à l'égard de M. Loiseau a fait des vagues en Lorraine. Loin de calmer le jeu, vous jetez de l'huile sur le feu !

A ce moment de mon intervention, je me tourne vers vous, monsieur le président, pour vous rappeler que j'ai présenté, voilà exactement un an, une proposition de résolution tendant à créer une commission d'enquête sur l'avenir du bassin houiller. Le sujet est d'actualité et présente une gravité réelle. Je souhaite donc savoir quand le bureau du Sénat compte y donner suite.

Enfin, monsieur le ministre, des réflexions sont actuellement en cours au sein de la Commission européenne à propos du régime communautaire d'aide des Etats-membres à l'industrie minière. Une réunion du conseil des ministres européen se tiendra prochainement à ce sujet. Elle sera déterminante, car elle doit fixer les principes des aides nationales pour une durée de dix ans.

S'agissant de la subvention de Charbonnages de France, nous devons constater avec réalisme que cette entreprise ne pourra pas couvrir ses charges sans l'aide de l'Etat.

Selon les informations dont je dispose, il semblerait que le Gouvernement français se range à l'idée d'une diminution des aides au charbon national, rejoignant ainsi la position ultralibérale du gouvernement britannique et s'éloignant de celle des gouvernements allemand et espagnol, tout en s'opposant à l'avis du Parlement européen.

Pouvez-vous me donner des précisions sur la position que vous défendrez à Bruxelles et me dire si nos craintes d'une diminution de la subvention enregistrée pour 1994 sont justifiées ?

Monsieur le ministre, dans une interview que vous avez accordée au journal *le Nouvel Economiste*, le 23 juillet 1993, vous nous avez prévenu : « la fermeture des dernières mines va s'accélérer ». Est-ce oui ou non votre appréciation ? Est-il vrai que l'Etat est prêt à débloquer 1 milliard de francs pour la reconversion anticipée des derniers bassins houillers ? Si c'était le cas, vous feriez, à mon sens l'erreur d'aller trop vite en besogne.

Mais, puisque vous nous avez habitués à des valse hésitations - un pas en avant, deux pas en arrière - je garde l'espoir que vous vous êtes ravisé depuis et que vous allez nous le confirmer.

Quand le Gouvernement prétend lutter contre le chômage et faire de l'aménagement du territoire une de ses priorités, il se doit aussi d'afficher des situations claires et les moyens qu'il compte mettre en œuvre pour y parvenir.

Il a, au contraire, la fâcheuse habitude de prendre fréquemment des virages qui rendent ses messages illisibles : comment voulez-vous, dans ces conditions, que les Français s'y retrouvent et que l'industrie de notre pays ait confiance en vous ?

Monsieur le très libéral ministre, comment pouvez-vous laisser entendre, comme ce fut le cas à la fin de votre intervention, que vos prédécesseurs étaient responsables de l'échec de la fusion Renault-Volvo, alors que c'est un gouvernement socialiste qui a permis la modernisation de Renault en ouvrant son capital ?

Vous vous êtes opposé à la privatisation de Renault tant que la fusion avec Volvo n'était pas réalisée ! Je vous renvoie au journal *Les Echos*, du 29 octobre 1993. Le gâchis, dans cette affaire, est le résultat de toute une série d'erreurs d'appréciation.

Oui, monsieur le ministre, je suis au regret de vous le dire, vous vous êtes révélé incapable de prendre la mesure du dossier. Ne vous défaussez pas sur d'autres ! Vous avez été omniprésent, mais vous avez été trop sûr de vous. La responsabilité de l'échec vous incombe en grande partie ; personne n'était dupe, et les socialistes vous le disent ouvertement. (*Applaudissements sur les travées socialistes.*)

M. le président. Monsieur Metzinger, puisque vous m'avez interpellé au sujet de la proposition de résolution que vous avez déposée, permettez-moi de vous rappeler que, lorsque la présidence reçoit une telle proposition, elle la transmet à la commission compétente ; or, en l'occurrence, il m'a été indiqué que votre proposition serait examinée la semaine prochaine par ladite commission.

M. Charles Metzinger. Je vous remercie, monsieur le président !

M. Emmanuel Hamel. Quel succès !

M. le président. La parole est à M. Brives.

M. Louis Brives. Monsieur le ministre, beaucoup d'orateurs l'ont dit avant moi : le budget dont vous avez la charge est à l'évidence relativement modeste à l'aube de ce nouveau siècle, alors que se met en place l'aménagement du territoire.

Les premiers sondages qui ont été effectués dans le cadre du débat en cours sur l'aménagement du territoire sont révélateurs des préférences en grande partie insatisfaites des populations. En effet, 60 p. 100 des personnes interrogées estiment que, pour maintenir la vie dans le tissu rural, il faut absolument privilégier les entreprises qui ont le courage d'y travailler. C'est donc un véritable choix de société.

Voilà qui nous conduit tout naturellement aux problèmes que connaît mon département.

Dans le Tarn, avec 6 000 salariés pour une centaine d'entreprises environ, mais aussi en Ariège, dans la région de Lavelanet, l'industrie textile représente encore un potentiel important en matière d'emploi et d'activité, notamment à l'exportation. Son incidence sur l'aménagement du territoire est d'autant plus marquée que cette industrie est géographiquement concentrée sur le bassin de Castres-Mazamet, dont elle est le principal employeur industriel, sur un bassin qui, soit dit en passant, n'est pas encore éligible à l'objectif 2.

Il convient également de souligner - on a trop tendance à l'oublier - qu'un nombre important d'entreprises sont implantées dans les communes moyennes. On retrouve ici les aspirations qui ressortent des premiers sondages effectués pour dessiner la France de 2005 ! Oui, si l'industrie textile a un passé, elle a aussi un avenir, je partage tout à fait, à cet égard, les propos de M. Delga.

Son passé, elle l'a assumé grâce à un effort continu de créativité et d'investissement, en engageant des dépenses particulièrement lourdes dans les ateliers, les filatures et les tissages. Toutefois, malgré cet effort, elle a perdu plus de la moitié de ses effectifs salariés.

L'ampleur du problème est alarmante. La profession, avec l'appui des pouvoirs publics, est toujours tournée vers la productivité, la valeur ajoutée, l'innovation, mais elle va rencontrer des difficultés très graves si les négociations internationales ne lui apportent pas des garanties suffisantes sur deux problèmes essentiels pour son avenir : tout d'abord, la définition de quotas d'importation limités en provenance des pays externes à la Communauté - c'est-à-dire la révision de l'accord multifibres - avec des garanties sur la composition des produits d'importation et sur leur véritable origine ; ensuite, l'inclusion dans les négociations de la clause sociale visant à harmoniser - avec, éventuellement, un échelonnement dans le temps - les charges sociales pesant sur les entreprises textiles pour tous les pays adhérant au GATT.

Sur ces deux points, monsieur le ministre, je reconnais vos mérites, mais je souhaiterais recevoir certaines assurances, tout en vous demandant de faire preuve de la plus grande vigilance.

Cela n'exclut pas que des mesures nationales soient prises pour aider les entreprises à surmonter leurs difficultés afin qu'elles puissent reconquérir des parts de marché : accroissement des aides à l'exportation tant que les problèmes internationaux n'auront pas été réglés dans le bon sens, soutien de l'investissement en termes d'amélioration de la productivité, de conditions de travail, d'efforts, de recherche appliquée, car les conditions ont changé.

Certes, l'industrie textile emploie encore des effectifs salariés importants. Mais, d'industrie de main-d'œuvre, elle est devenue, progressivement, une industrie capitaliste qui, même au niveau des PME, représente, dans le Tarn, la quasi-totalité du potentiel et qui a besoin d'un concours accru de financements bancaires à des taux acceptables pour couvrir les fonds de roulement.

Le problème n'est pas simple, puisque l'industrie textile est un secteur encadré par la CEE, qui estime que les capacités productives de l'Europe sont excédentaires. Mais comment expliquer, alors, le paradoxe de l'implosion, depuis dix ans, des importations en provenance des pays tiers ?

En ce qui concerne la mégisserie, à laquelle vous avez fait allusion, monsieur le ministre, je n'ignore pas certains efforts faits par vos services au profit des industries tarnaises. Il a été, notamment, prélevé des fonds sur la « réserve parlementaire » pour mener une étude stratégique concernant son devenir. Ces efforts me semblent cependant trop frileux et, connaissant votre esprit de dialogue et d'ouverture, je crois qu'une table ronde avec les responsables de la profession permettrait d'étudier une passerelle pour faire traverser le gué à des industries pour la plupart le dos au mur de la plus profonde anxiété.

Vous êtes également en charge, monsieur le ministre, des services postaux. Ils suscitent quelques appréhensions, spécialement en ce qui concerne leur devenir en milieu rural.

Certes, sous l'effet du moratoire instauré par M. le Premier ministre, la fermeture de services publics en milieu rural a été suspendue.

J'applaudis des deux mains, mais leur pérennité passe aussi par leurs performances, c'est-à-dire que leurs résultats commerciaux vont souvent de pair avec le maintien des services eux-mêmes.

En effet, les services postaux sont confrontés à de réelles difficultés financières. Je pense, notamment, aux 17 000 bureaux pour la plupart ruraux.

Or, les innombrables services que rendent les facteurs qui sont souvent de véritables traits d'union entre les personnes âgées, les résidences reculées et les nécessités quotidiennes justifient un contrat de plan actualisé avec l'Etat.

Certes, un contrat de plan 1991-1994 a été signé par votre ministère, mais je ne crois pas qu'il l'ait été par celui du budget. Il devrait donc être complété par des dispositions financières prévoyant la recherche du caractère social attractif dans une optique commerciale, complémentaire du service traditionnel indissociable du devenir de l'espace rural.

En fait, le point d'orgue de mon propos demeure cette formule lapidaire : le chômage, voilà l'ennemi ! Il me vient à l'esprit un exemple entre mille qui fait ressurgir le vieil adage qu'on peut entendre dans les prétoires : *Suaviter in modo, graviter in re.*

Je pense à une petite commune-canton de quelques six cents habitants, qui sont, pour la plupart, des exploitants familiaux gardant jalousement le culte des productions fermières. L'un des principaux employeurs est un atelier de fabrication de prêt-à-porter, qui emploie une quarantaine d'employés, assurant ainsi le maintien sur place de quarante familles.

Or, quelle que soit la qualité de la direction et des employés, cet atelier, vital pour l'équilibre économique local, se trouve confronté aux conséquences des importations sauvages et son avenir devient incertain. Mais il est tellement lié à l'équilibre social de cette commune-canton que je vous adresserai, par un prochain courrier, les suggestions nécessaires à son maintien. Je ne puis en effet les développer dans le temps de parole qui m'est imparti.

Le Tarn compte, entre autres activités, qui ne vous sont pas étrangères, celle des bassins miniers. Certes, vous avez déjà précisé, en d'autres lieux, que vous aviez augmenté les dotations affectées au bassin de Carmaux. Elles s'élèvent ainsi à 22 millions de francs. Je crois savoir que

notre collègue M. Oudin, notait que la France dispose, en matière de télécommunications, d'un service public efficace et d'un opérateur de pointe ?

vous éminent collègue M. Hoeffel, à la demande d'élus des communes minières, s'efforce d'augmenter les moyens mis à leur disposition par des interventions de la Communauté européenne dans le cadre du programme RECHAR.

J'approuve totalement ces initiatives mais elles ne sont malheureusement pas de nature à inverser la situation dramatique du Carmausin.

Or, je me permets de le rappeler, le plan triennal de développement du Tarn, arrêté lors d'une réunion interministérielle à Matignon, le 19 avril 1991, prévoyait des crédits de 24 millions de francs en faveur des sites miniers, sur lesquels 6,6 millions de francs seulement auraient été versés.

Puisque j'ai parlé de Carmaux, j'évoquerai le mot célèbre de l'un de ses fils les plus prestigieux : « Le véritable courage est de rechercher la vérité et de la dire en arrêtant le mensonge triomphant qui passe ».

La vérité, je le dis de cette tribune, est que les problèmes prennent désormais des dimensions planétaires et que le monde ne connaîtra la paix que s'il abandonne un comportement égoïste pour cultiver une communauté de destin.

Vous pouvez être sûr, monsieur le ministre, que les forces vives de ce pays resteront l'arme au pied pour demeurer les gardiens de l'espace et aussi - pourquoi pas ? - d'une espèce et d'une civilisation. *(Très bien ! et applaudissements sur certaines travées du RDE, ainsi que sur les travées de l'Union centriste, du RPR et des Républicains et Indépendants.)*

M. le président. La parole est à M. Leyzour.

M. Félix Leyzour. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, les télécommunications sont un élément essentiel en matière industrielle, compte tenu de la place de l'information dans toutes les économies développées.

Elles sont aussi un élément moderne dans le secteur de la haute technologie et de cohérence sociale dans l'aménagement du territoire, à partir du principe fondamental d'égalité d'accès des usagers.

Enfin, elles sont un élément stratégique de l'exercice de la souveraineté en raison de la place qu'elles occupent dans les missions de défense nationale.

Ce sont bien tous ces principes que la privatisation rampante de France Télécom dynamiserait.

Le rapport Larcher recommande ainsi, comme principale disposition, « la transformation de France Télécom en SA, autrement dit l'ouverture du capital de l'opérateur public aux intérêts privés ».

Si la recommandation en question répond à l'article 129 B du traité de Maastricht sur l'ouverture à la concurrence du secteur des télécommunications, elle ne répond pas, en revanche, à la conception de service public que les personnels de France Télécom ont notamment défendue massivement le 12 octobre dernier en débrayant à 75 p. 100.

En réalité, les enjeux financiers sont considérables.

Le marché mondial des télécommunications était évalué, en 1992, à 2 212 milliards de francs. Ce secteur représente en France une part relativement importante de l'économie nationale, à savoir 4,4 p. 100 du PIB marchand.

Au nom de quoi peut-on indiquer que l'avenir de France Télécom dépend de son ouverture à la concurrence, alors qu'un précédent rapport sénatorial, celui de

notre collègue M. Oudin, notait que la France dispose, en matière de télécommunications, d'un service public efficace et d'un opérateur de pointe ?

C'est effectivement bien pour répondre aux objectifs stratégiques et financiers du capital : bénéficier des services rentables, obtenir la maîtrise directe des réseaux pour accompagner l'internationalisation des grands groupes et contrôler les circuits d'échanges de l'information et de la finance.

Mais déjà, en 1990, la libéralisation des services de télécommunications, impulsée, à la suite des Etats-Unis, par la CEE, avait conduit à une modification du statut de France Télécom et de la réglementation nationale de ce secteur.

C'est ainsi que France Télécom est devenu un exploitant autonome de droit public intervenant sur un marché en partie ouvert à la concurrence.

Les lois de 1990 ont eu pour principal effet de briser l'entité des PTT et de priver le Parlement de tout réel contrôle de ce secteur puisque le budget annexe des postes et télécommunications ne contient pratiquement plus rien.

Les lois de 1990, en brisant l'entité des PTT et en faisant de France Télécom un exploitant autonome de droit public, ont ouvert la brèche.

Vous voulez vous engager plus loin dans la voie ouverte en transformant France Télécom en société anonyme. Monsieur le ministre, vous aviez prévu de soumettre votre plan au Parlement lors de la prochaine session de printemps. Vous avez dû repousser l'examen de ce projet de réforme.

Vous n'avez pas, dites-vous, le fétichisme des dates. En réalité, vous avez dû tenir compte du fait que, le 12 octobre dernier, comme je viens de le rappeler, les salariés de France Télécom ont, à une très forte majorité, fait grève pour protester contre votre projet.

Tout laisse à penser que vous ne renoncez pas à votre objectif de privatisation. Vous espérez sans doute y parvenir en gagnant un peu de temps et en choisissant de nouvelles voies.

Si plus rien ne figure dans le budget qui nous est soumis, il n'en demeure pas moins que La Poste et les postiers existent et qu'ils sont confrontés à des problèmes.

Tout à l'heure, j'ai été étonné par le discours de notre collègue M. Gérard Larcher, qui avait été le rapporteur de la loi scindant l'entité PTT. Non seulement il était favorable au texte présenté à l'époque mais, sur de nombreux points, il voulait s'engouffrer davantage dans la brèche. Les difficultés de La Poste en milieu rural, qu'il évoque aujourd'hui, étaient inscrites dans les dispositions de la loi.

En dépit des concertations organisées dans les zones rurales et des affirmations sur le maintien des services publics dans celles-ci, on continue de réduire les emplois et les services et on dégarnit des zones de plus en plus vastes.

On invite, ici et là, les élus à participer à la concertation, mais on sait déjà que les décisions sont prises avant même qu'elle soit commencée.

Pour justifier les réductions de services et d'effectifs, on avance les difficultés financières de La Poste. Il est évident que le changement de statut a permis de segmenter la clientèle et de développer les filiales qui s'intéressent aux activités les plus rentables.

Quand le courrier le plus rentable est confié à Chronopost, il est aisé de demander la réduction du service public postal compte tenu de ses difficultés à parvenir à l'équilibre.

Vous n'êtes pas sans savoir, monsieur le ministre, que, là aussi, comme dans les télécommunications, un mouvement de protestation des personnels et des élus locaux s'élève dans le pays.

Vous comprendrez, monsieur le ministre, mes chers collègues, qu'après ces observations et celles qui ont été présentées tout à l'heure sur les autres aspects de ce projet de budget par mon collègue Louis Minetti le groupe communiste votera contre celui-ci. (*Applaudissements sur les travées communistes.*)

M. le président. Mes chers collègues, nous allons maintenant interrompre nos travaux ; nous les reprendrons à vingt-deux heures.

6

NOMINATION D'UN MEMBRE D'UN ORGANISME EXTRAPARLEMENTAIRE

M. le président. Je rappelle au Sénat que la commission des finances a présenté une candidature pour un organisme extraparlementaire.

La présidence n'a reçu aucune opposition dans le délai prévu par l'article 9 du règlement. En conséquence, cette candidature est ratifiée et je proclame M. Auguste Cazalot, membre de la commission centrale de classement des débits de tabac.

La séance est suspendue.

(La séance, suspendue à dix-neuf heures quarante, est reprise à vingt-deux heures, sous la présidence de M. Yves Guéna.)

PRÉSIDENT DE M. YVES GUÉNA vice-président

M. le président. La séance est reprise.

7

LOI DE FINANCES POUR 1994

Suite de la discussion d'un projet de loi

M. le président. Nous reprenons la discussion du projet de loi de finances pour 1994, adopté par l'Assemblée nationale. [N^{os} 100 et 101 (1993-1994).]

Industrie, postes et télécommunications et commerce extérieur *(suite)*

M. le président. Nous poursuivons l'examen des dispositions du projet de loi concernant l'industrie, les postes et télécommunications et le commerce extérieur.

La parole est à M. Durand-Chastel.

M. Hubert Durand-Chastel. Le commerce extérieur de la France est passé en 1992 d'une situation traditionnellement déficitaire à une situation excédentaire, que confirment les premiers chiffres de 1993.

Parmi les causes qui ont contribué à ce changement important, il faut citer la politique du franc fort qui, avec la stabilité monétaire, a ramené la confiance et encouragé les investissements ; si changements de parités et dévaluations apportent en effet des soulagements temporaires à des balances négatives, ils favorisent la consommation au détriment de la productivité et de l'amélioration des coûts.

Il y a eu également le ralentissement des importations dû à la récession économique, qui sévit actuellement.

Enfin, nos entreprises, surtout les grands groupes, ont fait des efforts pour accroître leur compétitivité et gagner des parts de marché. Ainsi, en 1992, la France a retrouvé son plus haut niveau mondial d'exportations en pourcentage depuis vingt ans, soit 6,4 p. 100. De la même façon, les encouragements aux exportations ont permis à l'indice de nos exportations, base 100 en 1982, de s'élever à 198 en 1992, alors que celui des importations ne passait qu'à 165 sur la même base.

Notre pays possède d'ailleurs de nombreux atouts commerciaux. La qualité technologique des produits français est, en général, fort appréciée à l'étranger et se situe au-dessus de celle des articles standard type américain. Dans les domaines de l'agroalimentaire, des travaux publics, des télécommunications, de l'espace, des transports aériens, ferroviaires et terrestres, des banques, des assurances, nos sociétés se classent parmi les plus efficaces et les plus dynamiques.

L'importante action culturelle de la France à l'étranger constitue un appui au commerce extérieur. En effet, plus les pays sont proches culturellement, plus leurs échanges s'intensifient, et c'est par suite d'un blocage de type culturel que le Japon est si difficilement pénétrable, nos importations y étant le double de nos exportations.

Je regrette à ce propos, monsieur le ministre, que, lors de la constitution du Gouvernement en avril dernier, il n'ait pas été créé un grand ministère du commerce extérieur destiné à se dédier exclusivement à cette tâche si vitale.

Déjà, nos échanges extérieurs représentent environ le quart de notre activité et, dans certains secteurs, les pourcentages sont nettement supérieurs : 35 p. 100 pour l'automobile, 40 p. 100 pour la chimie, 50 p. 100 pour l'aéronautique, 75 p. 100 pour la maroquinerie.

De plus, la croissance du commerce extérieur dépasse sensiblement celle de la production, tendance qui va en s'amplifiant en même temps que s'accroît la mondialisation.

Enfin, l'intensification des investissements étrangers en France et des investissements français à l'étranger, l'effacement progressif des frontières économiques nationales et la perte de souveraineté qui en résulte constituent, pour notre pays, au quatrième rang du commerce mondial et de ce fait directement engagé dans l'économie mondiale, des enjeux incontournables pour son avenir.

Par ailleurs, les échanges ont été, jusqu'ici, surtout considérés en termes monétaires d'excédent ou de déficit. Des études récentes élargissent cet aspect sur le plan de l'emploi, qui est aujourd'hui notre préoccupation essentielle : les exportations et les importations contribuent-elles ou non à créer ou à supprimer des emplois ? Pour y répondre, il faut procéder au calcul des équivalents-emploi en France des exportations et des importations avec, pour base, la valeur ajoutée créée par le travail pour fabriquer les produits échangés et le coût correspondant des salaires intégrés.

Les premières conclusions font ressortir pour les échanges extérieurs des produits industriels et des services, durant les dix dernières années, un impact limité avec une perte de 350 000 emplois, soit le dixième seulement du nombre officiel des chômeurs. L'ouverture des marchés sur le monde n'est donc pas la cause primordiale de la grave augmentation du chômage que nous connaissons.

Pourtant, la perspective d'évolution des pertes d'emplois pendant les prochaines années est préoccupante, car notre pays exporte des produits à forte valeur ajoutée, correspondant à peu d'emplois, et importe surtout des produits moins élaborés, absorbant beaucoup de main-d'œuvre. Les nouveaux pays industrialisés à bas salaires déplacent de plus en plus nos exportations vers les produits haut de gamme.

Il faudrait, pour parer à cette tendance, que nos entreprises et nos collectivités locales coopèrent pour relocaliser des activités sur notre territoire. Le département de la Mayenne en montre l'exemple : 200 emplois vont y être créés par l'installation d'une entreprise coréenne de fabrication de téléviseurs. La relocalisation est donc possible, si l'on accepte avec intelligence la logique de la mondialisation.

Notre pays a d'ailleurs déjà dû s'adapter au changement structurel des échanges, les marchés « captifs » que représentaient nos colonies ayant disparu, et notre marché principal étant maintenant axé sur la Communauté européenne, plus stable et plus solvable. Mais, en même temps, nous devons ne pas être absents des pays les plus dynamiques, l'Extrême-Orient et l'Amérique latine, qui conquièrent des parts de marché mondial de plus en plus importantes.

On doit également rechercher un élargissement de notre commerce extérieur aux PME et aux PMI, moins bien armées que les grands groupes, en les aidant davantage et en développant la culture de l'internationalisation de l'économie, aux antipodes d'un protectionnisme frileux tout à fait dépassé. Lorsqu'on a vécu et travaillé à l'étranger, on comprend ce que la « culture de l'ouverture au monde » signifie véritablement et ce que le repliement sur soi peut représenter de danger pour l'avenir.

L'apprentissage des langues étrangères dans l'enseignement doit être accentué, avec comme objectif le trilinguisme, et plus axé sur la conversation et les aspects techniques que sur la littérature. Nos excellents établissements d'enseignement français à l'étranger qui préparent aux baccalauréats G devraient tous être dotés de sections de commerce, incluant naturellement le commerce extérieur, de préférence aux sections de comptabilité ou de secrétariat. Le ministre de l'éducation nationale appuierait volontiers une telle demande, qui ne requiert que des enseignants spécialisés sans investissement lourd. Ainsi, nous formerions à l'étranger des techniciens bien préparés et orientés vers notre pays.

M. Emmanuel Hamel. Excellente suggestion !

M. Hubert Durand-Chastel. Enfin, du nombre de coopérants du service national envoyés à l'étranger dépend le plus grand nombre de vocations pour l'étranger. Combien de jeunes coopérants, en entreprise ou dans l'administration, y ont pris goût durant leur période de service national et combien sont-ils restés dans leur pays d'accueil ou ont recherché un emploi à l'étranger après cette première expérience ? Je vous demande, monsieur le ministre, de ne pas négliger cette forme d'incitation, qui ne coûte pas beaucoup à l'Etat et qui peut profiter à notre commerce extérieur tout en apportant une aide technique de très bon niveau à des pays ou à des entreprises qui en ont besoin.

Je voudrais aussi rappeler le rôle important de nos compatriotes de l'étranger, dont la présence contribue économiquement et culturellement au rayonnement de la France, en ouvrant des portes commerciales sur leurs pays d'accueil, et cela dans des circonstances parfois difficiles, comme c'est actuellement le cas en Algérie.

Mais l'avenir de notre commerce extérieur se joue, à notre époque, en grande partie dans les négociations du GATT, dont on a beaucoup parlé à la suite des âpres discussions de ces dernières semaines. La difficulté est que nous devons y faire valoir nos intérêts tout en recherchant un équilibre général des échanges qui profite équitablement à l'ensemble des 116 pays adhérents au GATT. Une bonne organisation du commerce mondial est, en effet, la voie du développement pour tous, à condition que ce soit véritablement l'objectif visé.

Ne conviendrait-il pas, monsieur le ministre, après la clôture de l'Uruguay Round, de procéder à une nouvelle réflexion prospective sur ce sujet complexe des échanges internationaux ?

Je serai attentif à vos réponses et, avec la majorité de mes collègues non inscrits, je voterai le projet de budget du commerce extérieur pour 1994. (*Très bien ! et applaudissements sur les travées du RPR et de l'Union centriste.*)

M. le président. La parole est à M. Lagourgue.

M. Pierre Lagourgue. Monsieur le ministre, lorsque nous examinons le budget de France Télécom, organisme dont vous assurez la tutelle, on ne peut s'empêcher de penser, peut-être à tort, que vous êtes un ministre heureux.

L'opérateur public France Télécom a dégagé, en 1992, un résultat net de 3,3 milliards de francs, une fois et demie supérieur à celui de 1991. Certes, cette appréciation doit toutefois - d'autres orateurs l'ont dit - être tempérée par l'existence d'éléments défavorables sur le plan financier, tels que le poids de la dette dû aux prélèvements en faveur du budget général, l'échec commercial du plan câble et les impayés de l'Etat d'un montant de 2,3 milliards de francs.

Cependant, en raison, sans doute, d'un très bon ratio de productivité et d'une vitalité technique certaine, la situation de France Télécom peut être considérée comme globalement positive, ce qui permet à l'opérateur de poursuivre sa réforme tarifaire. Ce sera l'objet de mon propos.

La restructuration des tarifs est présentée comme la conséquence de l'effacement progressif du facteur distance dans la fixation des prix de la communication, qui est dû aux incessants progrès technologiques. Cette meilleure prise en compte de la réalité des coûts de communication est une orientation excellente, mais elle le serait encore davantage si tout le territoire français faisait l'objet de la même sollicitude.

Or, on constate que les régions d'outre-mer sont laissées sur le quai ou, pour le moins, sont dans l'obligation de prendre un train dont la vitesse est loin d'être celle d'un TGV ! (*Sourires.*)

Quelques exemples suffiraient, je crois, à vous en convaincre, mais convaincu, vous l'êtes déjà, monsieur le ministre, puisque vous avez incité France Télécom à revenir sur une décision qui devait entrer en vigueur le 1^{er} janvier 1994 et qui avait suscité de véhémentes protestations de la part des élus et des usagers de la Réunion, je veux parler du glissement de la grille des modulations horaires. Je vous en remercie, au nom de la population.

Il reste, néanmoins, de nombreuses disparités ; permettez-moi d'en citer les plus importantes.

Tout d'abord, concernant la réforme applicable au 1^{er} janvier prochain, c'est-à-dire dans quelques jours, la baisse de 10,53 p. 100 qui doit affecter les tarifs de toutes les grilles horaires en métropole se traduira, dans les départements d'outre-mer, si France Télécom confirme ses intentions, par une modulation allant de 2,8 p. 100 à 12,5 p. 100, soit une baisse moyenne de 8 p. 100 seulement.

Cette différenciation, pour ne pas dire cette discrimination, se fera aux dépens des tarifs les moins chers, le tarif « bleu nuit » ne bénéficiant même que de la baisse la plus faible, 3 p. 100 au lieu, je le rappelle, de 10,5 p. 100. Or, le téléphone représente, pour les Réunionnais et leurs familles en métropole, un lien indispensable, supplantant en partie les transports, d'un coût prohibitif.

Il s'agit donc là d'une disparité inacceptable entre les départements d'outre-mer et la métropole.

Nous ne pouvons admettre que la Réunion fasse l'objet de mesures spécifiques - car il s'agit bien de mesures spécifiques, et pénalisantes - alors qu'il est reconnu que les départements d'outre-mer souffrent déjà, en ce domaine, d'un handicap important parce que le coût des communications téléphoniques avec la métropole est trois fois plus élevé qu'entre deux villes les plus éloignées du territoire métropolitain.

J'en arrive ainsi à la deuxième inégalité que je me dois de dénoncer.

Comment se fait-il, en effet, que, dans l'Hexagone, un appel téléphonique entre deux correspondants éloignés de plus de 100 kilomètres ne coûte que 2,18 francs la minute, mais qu'entre la Réunion et Paris l'utilisateur doit payer, toujours pour une minute, 7,59 francs ? La région a réalisé une étude très précise, très documentée, qui démontre que le prix de la communication par satellite ne dépasserait pas 0,15 franc la minute. Certes, il y a les frais de personnel et les frais de siège, mais ils existent également en métropole.

Il y a là une pénalisation du fait de la distance qui remet en cause l'orientation des tarifs vers une meilleure prise en compte de la réalité des coûts, pourtant prônée par France Télécom.

En dépit des arguments subtiles avancés par cet établissement, le principe de continuité territoriale doit s'appliquer à la Réunion puisqu'il est réalisable tant sur le plan technique - 10 p. 100 seulement de la capacité du satellite sont utilisés - que sur le plan économique, comme je viens de le démontrer.

J'évoquerai, pour terminer, le télétravail, secteur qui se développe mais auquel, à mon sens, on n'accorde qu'un intérêt modéré.

En effet, dans nos économies en voie de tertiarisation avancée, la production de richesses repose aussi sur l'échange d'informations. De cette évolution naît un nouveau type d'organisation du travail, exécuté à distance. Il s'agit là, pour France Télécom, d'une magnifique opportunité, car le taux de croissance de son marché naturel s'en trouve potentiellement démultiplié.

Cette délocalisation du travail devrait pouvoir profiter aux départements d'outre-mer, plus durement frappés par la crise économique et sociale. Je le rappelle, le taux de chômage à la Réunion est trois fois plus élevé qu'en métropole.

Monsieur le ministre, en matière de lutte contre le chômage, aucune piste ne peut être négligée. Je suis persuadé que le télétravail en est une ; mais il faudrait l'encourager.

Or, comment favoriser le télétravail, donc la création d'emplois, dans les départements d'outre-mer, si le tarif appliqué à partir de l'outre-mer est plus du triple de celui qui est pratiqué pour une communication entre deux usagers métropolitains ?

J'en reviens donc à la revendication, légitime, de l'égalité de traitement, qui est justifiée, en outre, d'un point de vue technique, par le coût des communications téléphoniques entre nos départements et la métropole.

Il est, en conséquence, indispensable que France Télécom mette enfin en œuvre la politique d'alignement des tarifs téléphoniques à laquelle nous avons le droit d'aspirer. Toutes les améliorations apportées aux communications en métropole devraient être automatiquement appliquées à nos départements, ne serait-ce que pour rompre notre isolement.

Il faut abandonner l'esprit de malthusianisme qui fait considérer les départements d'outre-mer comme des départements à part, auxquels on peut, dans un but purement mercantile, imposer des mesures régaliennes. Il faut que soit reconnu notre droit à la solidarité nationale, laquelle s'exprime sur tout le territoire, Corse comprise.

Je vous fais entièrement confiance, monsieur le ministre, pour examiner les problèmes que je viens de vous exposer et exiger que nous soyons traités comme l'ensemble des Français et non comme des colonisés, que nous avons été, mais que nous ne sommes plus depuis 1946.

Fort de cette certitude, monsieur le ministre, nous voterons les crédits que vous soumettez à notre approbation. (*Applaudissements sur les travées de l'Union centriste et du RPR.*)

M. le président. La parole est à M. Huguet.

M. Roland Huguet. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, une première lecture de ce projet de budget permet de confirmer un fait important : la politique des précédents gouvernements n'a pas été préjudiciable aux entreprises françaises comme certains l'ont soutenu pourtant pendant toutes ces années.

Il est indéniable que, structurellement, les entreprises ont investi et se sont développées. Cependant, la conjoncture de ces deux dernières années a été désastreuse, et toute l'Europe est aujourd'hui touchée.

Un deuxième fait est aussi patent : l'idéologie ultralibérale est maintenant tempérée. Il est vrai qu'entre 1986 et 1993 beaucoup de certitudes ont évolué et que le pragmatisme a gagné du terrain.

Certes, les privatisations continuent, mais elles ne sont plus présentées comme une manière de rationaliser l'économie française. Il ne reste plus de ces privatisations que leur aspect financier : un moyen pratique de remplir les caisses de l'Etat !

Ce budget est donc l'expression d'une volonté plus ou moins avouée d'intervenir pour orienter le développement industriel de la France, mais, malheureusement, la lisibilité des crédits ouverts au titre de l'industrie est rendue particulièrement difficile puisque les fortes augmentations ne sont dues en fait qu'à un changement de la nomenclature.

Il semble, selon M. le rapporteur spécial, qu'à structures constantes les crédits de l'industrie augmenteraient de 0,9 p. 100 par rapport à 1993 et même de 3,19 p. 100 pour les dépenses ordinaires par rapport au budget de 1993. Cela peut permettre de gérer le quotidien, mais est-ce suffisant pour impulser une dynamique, monsieur le ministre ? D'autant plus que, à en juger les perspectives moroses de la conjoncture internationale, des crises

risquent de se produire dans de nombreux secteurs. La sidérurgie, l'automobile, la construction navale et l'informatique sont des secteurs d'activité qui traverseront sans doute des moments difficiles encore en 1994 et l'Etat devra intervenir pour les soutenir. Je crains fort que les moyens disponibles ne soient pas suffisants.

Au-delà de cet aspect conjoncturel, on ne sent pas de réelle ligne directrice dans ce budget. Certes, on constate une certaine rationalisation des aides, mais elle devra être mise au service d'un appui plus efficace aux PME et aux PMI.

La recherche devrait être au centre d'une politique industrielle. Comme chacun le sait, la recherche d'aujourd'hui crée les produits de demain, qui créeront eux-mêmes les marchés et les emplois d'après-demain.

Il n'y a que l'Etat qui puisse orienter et organiser cette recherche, car, en termes de marché, la finalité de la recherche est souvent trop imprécise pour mobiliser des intérêts privés. Une hausse de 4 p. 100 des crédits inscrits à ce titre peut-elle permettre de peser de manière significative sur le développement de la recherche en France ?

Les premiers éléments d'information disponibles sur les prochains contrats de plan ne font que confirmer ce sentiment. Les budgets consacrés à la recherche sont revus à la baisse, sauf, avez-vous indiqué, monsieur le ministre, si les régions s'engagent. Or, certaines d'entre elles pourront peut-être le faire, la vôtre, notamment, d'autres n'en ont absolument pas les moyens. Il y a là un indéniable transfert de charges.

Au-delà de ces préoccupations d'ordre général, je suis préoccupé par plusieurs branches d'activité, et tout d'abord par le textile, avec ses 350 000 salariés.

Dans ma région, ce secteur est largement représenté et de lourdes menaces pèsent sur les emplois. La restructuration de cette branche d'activité, la concurrence déloyale des pays qui exploitent des enfants sont des réalités bien connues.

Il est vrai que, devant cette situation, les Etats semblent démunis. Cependant, on observe que ce sont toujours des salariés délibérément peu qualifiés par un mode de gestion d'entreprise qui n'a pas su évoluer qui sont les vraies victimes de cette guerre économique.

Sans vouloir sembler détenir la solution miracle, il me paraît que deux directions mériteraient d'être explorées.

D'abord, un aspect réglementaire : il ne serait pas choquant que des mesures de taxation soient prises contre des pays qui tolèrent le travail des enfants. Ensuite, à l'échelon de la grande Europe, c'est-à-dire en incluant les pays de l'Est, il serait possible de jouer sur la distance et sur les écarts relatifs de salaires pour essayer de bâtir une filière européenne du textile.

La sidérurgie, quant à elle, est dans une situation un peu similaire et les négociations qui sont menées cette semaine dans le cadre du GATT sont fondamentales.

Pour le second semestre de 1993, la situation du marché de l'acier s'est détériorée, en dépit d'une certaine augmentation des prix et d'une commande inattendue, mais bienvenue, de la Chine. Aucune perspective d'amélioration à bref délai n'est cependant envisageable.

A l'échelon européen, plus de 60 000 travailleurs pourraient être exclus du marché du travail au cours des deux années à venir. Seule une vraie stratégie communautaire est susceptible d'éviter la confrontation explosive d'intérêts opposés.

Il est prioritaire qu'une action communautaire, rapide et déterminée, soit mise en œuvre sur le plan social et que soit élaboré, à brève échéance, un plan de reconver-

sion de la production pour permettre de réembaucher les travailleurs de la sidérurgie qui perdent leur emploi en mobilisant, à cette fin, les ressources existantes sur la base du traité qui a institué la CECA, ainsi que les fonds structurels.

Monsieur le ministre, pourriez-vous nous apporter des éclaircissements sur le bilan de la CECA ainsi que sur la possibilité réelle de concrétiser ces actions ?

Par ailleurs, j'ai cru le comprendre en vous écoutant, vous considérez, comme nous, que les droits d'entrée imposés par les autorités américaines sont arbitraires et pénalisent injustement la sidérurgie communautaire.

Vous avez précisé que l'on se dirigeait, dans les négociations du GATT, vers des droits « zéro » de part et d'autre. Acceptons-en l'augure !

Enfin, pouvez-vous nous donner des précisions au sujet de la privatisation d'Usinor-Sacilor ? Dans quel délai et à quelles conditions interviendra-t-elle ?

Quittant la sidérurgie pour ouvrir une parenthèse, j'indiquerai que je trouve excessives les observations du rapporteur à propos du CIRI, qu'il qualifie ainsi : « la technocratie au secours des canards boiteux ». Ayant été le témoin actif des efforts déployés par le CIRI dans le sauvetage réussi de plusieurs entreprises en difficulté et qui ont, depuis, retrouvé vigueur et santé, je crois qu'il faut éviter les jugements hâtifs et lapidaires.

Je veux aussi évoquer la restructuration industrielle des zones minières, notamment dans le Nord - Pas-de-Calais. Il a fallu vingt années pour arrêter totalement l'activité d'extraction de la houille et, s'il n'y a pas eu de licenciements dans ce secteur d'activité, la perte des emplois est bien réelle.

Combien faudra-t-il encore d'années pour que l'ensemble du tissu industriel détruit se reconstruit sur des bases nouvelles ? Malheureusement, le type d'industries qu'on trouve habituellement dans cette région est facilement délocalisable et souffre donc beaucoup en cette période d'internationalisation à outrance.

Dans ce contexte, il paraît indispensable de maintenir les outils mis en place, voilà dix ans, pour revitaliser le bassin minier, ce qui est le cas dans le projet de budget qui nous est présenté. Cette pérennité doit aussi s'inscrire dans le temps ; les stratégies industrielles s'affirment sur la période d'une génération, et non pas sur la durée d'un contrat de plan.

A ce propos, FINORPA semble être l'enjeu d'attitudes contradictoires.

La participation des collectivités locales au capital de FINORPA pourrait être sollicitée.

Sur le principe, tout est possible, même si les contraintes qui pèsent sur nos budgets rendent l'opération difficile.

En revanche, deux conditions seraient impératives.

Il faudrait que nous ayons un réel pouvoir de décision, qui passerait par une répartition équitable du capital.

Il faudrait aussi que nous ayons une influence réelle sur la stratégie d'intervention de FINORPA, qui doit obéir à une logique de développement économique et non pas à une pure logique de placement financier.

Toujours à propos du bassin minier et puisque Charbonnages de France dépend du ministère de l'Industrie, laissez-moi évoquer ici les difficultés que les élus locaux rencontrent dans les relations avec Charbonnages de France et ses différentes filières.

Il n'y a pas encore eu de « révolution culturelle » au sein de ces grandes entreprises. Toutes les structures locales, que ce soit la SACOMI ou l'établissement public foncier, ont de gros problèmes de communication et de relation avec les filières de Charbonnages de France.

Tout semble se passer comme si ces structures étaient indépendantes alors qu'elles n'existent que par les 6 milliards de francs prélevés sur tous les Français à travers l'impôt.

Je ne demande pas que Charbonnages de France soient dépendants des élus locaux, mais il serait bon que l'Etat contrôle et oriente les activités de cette entreprise dans le sens de l'intérêt général.

Monsieur le ministre, je conclurai en posant deux questions.

Premièrement, nous évoquons souvent la concurrence extérieure déloyale. Je viens encore de le faire moi-même, mais que pensez-vous des collectivités locales qui pratiqueraient un véritable *dumping* pour attirer les entreprises en leur proposant gratuitement des locaux pendant plusieurs années ? Il est certain que les plus pauvres ou simplement les plus sérieuses risquent de voir leurs zones rester vides ! (*M. le ministre acquiesce.*)

Deuxièmement, j'ai entendu dans mon département, et à plusieurs reprises, le directeur de La Poste exprimer des craintes devant l'implantation d'une entreprise américaine ayant les mêmes domaines de compétence.

Au début de ce débat, monsieur le ministre, nous étions unanimes à congratuler La Poste et les postiers pour leurs efforts. Dans ma région, ils ne pourront faire face que si l'entreprise à laquelle j'ai fait allusion se trouve placée dans des conditions rigoureusement identiques.

J'espère, monsieur le ministre, pouvoir compter sur votre action dans les domaines que j'ai évoqués. Je vous remercie à l'avance de l'attention que vous réserverez aux questions que j'ai posées. (*Applaudissements sur les travées socialistes.*)

M. le président. La parole est à M. Laffitte.

M. Pierre Laffitte. Monsieur le ministre, c'était un grand plaisir que d'écouter vos propos à cette tribune sur la stratégie industrielle de la France. Ces propos étaient empreints d'un libéralisme colbertien, où l'intérêt national et la dynamique industrielle s'associaient au désir de voir se mettre en place un capitalisme créatif et dynamique. Votre discours m'a d'autant plus touché que, souvent, l'intérêt national paraît à nos collègues, soit de droite soit de gauche, peu lié au libéralisme.

Il est exact qu'un capitalisme frileux est incompatible avec l'état de compétition forte qui règne désormais entre les grandes industries dans le nouveau village planétaire de Mac Luhan. Il est non moins vrai que le capitalisme d'Etat n'a nulle part fait preuve de ses capacités, c'est le moins que l'on puisse dire.

Vous avez eu, en particulier, le mérite d'évoquer la nécessité de disposer en France de structures du style des fonds de pension, bien connues dans les pays anglo-saxons.

Nous voulons tous que les sociétés de capital-risque françaises soient au moins aussi actives en France qu'en Californie, ce qui n'est évidemment pas le cas, puisqu'elles évoluent chez nous dans un monde où les structures financières, dont certains disent qu'elles sont trop prudentes à l'égard des petits risques et parfois vis-à-vis des gros, ne sont pas celles d'un capitalisme créatif.

Il faudrait que l'on puisse animer notre deuxième marché, qui est un peu atone ; il nous faudrait l'équivalent du NASDAQ. J'espère que M. le ministre, qui, en France, a les compétences dévolues au MITI japonais, pourra œuvrer dans ce sens.

Vous avez parlé aussi, de façon très judicieuse, nous a-t-il semblé à tous, d'un appui aux innovations et aux PME. Votre budget prouve qu'il ne s'agissait pas de vaines paroles, ce dont nous devons nous réjouir. Nous espérons d'ailleurs que, dans le futur, le budget de l'ANVAR et le fonds d'investissements faisant l'objet d'un regroupement pour les PMI, ainsi que l'aide et l'incitation technique à l'exportation augmenteront encore, et vigoureusement.

Tout ce que je viens d'exprimer concerne en fait un sujet qui m'est cher, les technopoles, et qui doit être cher au ministre de l'industrie, car c'est là que se développent les industries innovantes créatrices d'emplois et de richesses et surtout créatrices d'enthousiasme.

Monsieur le ministre, je formulerai, puisque c'est la loi du genre, quelques interrogations.

En ce qui concerne les délocalisations de votre ministère, sur lesquelles je sais que vous travaillez, je me permettrai d'évoquer la création, prévue à Paris, du 3^e cycle du mastère de l'Ecole nationale supérieure de création industrielle. Je signale qu'initialement cette école devait avoir deux localisations : Paris et Sophia Antipolis. Une option de l'école des Mines de Paris, qui dépend de vous, et qui est basée à Sophia Antipolis est affectée à la conception de produits. Ne pourrait-on envisager de localiser ce mastère dans ce même lieu, là où le design méditerranéen est à l'honneur ?

Ma deuxième interrogation concerne le secteur clé de l'informatique et des télécommunications.

Nous discuterons tout à l'heure de l'amendement déposé par M. Fosset. Il concerne le paiement des dettes de divers services de l'Etat à France Télécom. Bien entendu, pour ma part, je trouve logique que lorsqu'on a des dettes, on les paie, d'autant que France Télécom pourrait probablement utiliser avec profit les 2,3 milliards de francs qu'on lui doit pour améliorer sa compétitivité en renforçant son activité de recherche, qui est bonne, mais qui doit être encore développée, car le feu de la concurrence n'est pas encore déclenché et il risque de l'être très bientôt.

France Télécom peut consacrer 8 p. 100 ou 10 p. 100 de ses recettes à la recherche et augmenter certains investissements. Je pense, en particulier, aux réseaux à grand débit.

Certes, dans notre pays, nous sommes en avance, grâce à l'action de l'Etat et de France Télécom, sur le réseau Numéris à 64 kilobits. Mais qu'en est-il de la réalité et des projets en matière d'autoroutes électroniques ? Qu'en est-il du système ATM, de la disponibilité à prix raisonnable de ces réseaux à gros débit à deux mégabits pour les petites et moyennes entreprises ?

Pour le moment, que je sache, fort peu de PMI sont raccordées au réseau RENATER. Or ce serait pourtant essentiel pour qu'elles soient compétitives sur le plan mondial.

Je viens d'être chargé d'une étude pour l'office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques sur ce thème. Je consulterai bien entendu vos conseillers, monsieur le ministre, ainsi que l'ensemble des personnalités françaises ou étrangères compétentes. Il s'agit d'un problème important ; ce n'est pas par hasard

que M. le président Clinton et ses conseillers en ont fait une priorité en matière de stratégie d'infrastructures modernes aux Etats-Unis.

J'en viens à ma troisième question. Quelle stratégie le puissant ministre de l'industrie, des télécommunications et du commerce extérieur pourra-t-il mettre en place pour le mariage de la télévision, de l'informatique et des télécommunications ?

La recapitalisation de Bull pourrait être l'occasion de créer une industrie puissante, pourquoi pas européenne, en tout cas française, de terminaux modernes : téléviseurs, stations de travail interactives.

Ce mariage de la télévision, du téléphone et de l'ordinateur, que la numérisation et la compaction d'images rendent non seulement possible mais sans doute très proche, est essentiel.

Développer une industrie moderne, c'est évidemment prévoir et agir en fonction des capacités que l'on a. Lorsque l'on est amené à recapitaliser au niveau de 10 milliards de francs, l'actionnaire unique peut indiquer une direction. Celle-ci mérite d'être considérée, d'autant qu'il s'agit d'une industrie en grand progrès ; j'y reviendrai.

Ma quatrième question a trait au véhicule électrique. D'après les calculs des spécialistes américains de Détroit, la compétitivité électricité-pétrole s'établit à un prix équivalent au prix du pétrole en France avant les dernières augmentations. Les industriels de l'automobile s'activent. Ils sont, dans ce domaine, très dynamiques. Un démarrage effectif de grandes séries est possible. Je rappelle qu'il s'agit d'un nouveau marché formidable qui s'ouvre en Europe, mais aussi en Californie. On peut penser que, d'ici à un petit nombre d'années, il atteindra le niveau de l'industrie aéronautique mondiale.

Je disais qu'il s'agissait d'un nouveau marché car près de 70 p. 100 des composants d'un véhicule électrique sont différents de ceux des véhicules traditionnels ; 40 p. 100 d'entre eux sont même très différents.

Nos équipementiers sont d'un bon niveau sur le plan international. Vous savez très bien que la SAFT, la SAGEM et les multiples petites et moyennes entreprises concernées sont très compétitives ; elles sont d'ailleurs en partie financées par les programmes lancés par les Américains. Nos producteurs automobiles, au premier rang desquels Peugeot et Matra, en liaison avec Renault, sont très actifs. Il s'agit d'un problème majeur en termes de création d'emplois.

Le comité de technologie des véhicules routiers s'inquiète fortement car, pour des raisons que je ne parviens pas à comprendre, nous sommes conduits, en 1994, à abandonner la recherche technologique sur certaines filières d'avenir, par manque de crédits PREDIT, semble-t-il, au moment même où les Américains « mettent le paquet », si j'ose dire. Au même moment, l'ADEME n'a pas les moyens de compléter certains crédits dégagés par Bruxelles pour augmenter les moyens des centres d'évaluation et de test de la Rochelle et de Sophia Antipolis. Nous avons actuellement le sentiment d'un certain flottement. Je me permets de vous le signaler, comme je l'ai fait à votre collègue ministre de la recherche. Il s'agit là d'un grand projet, auquel on ne réserve pas l'attention qu'il mérite.

A ces quatre interrogations, j'en ajoute une autre concernant les groupes multimédia et l'industrie des programmes audiovisuels et de communication. Nous en avons longuement parlé la nuit dernière. Monsieur le ministre, vous êtes cotuteur, avec le ministre de la culture et celui de la communication, de cette industrie qui sem-

blait orpheline jusqu'à ce qu'on s'aperçoive, en raison des grandes manœuvres qui se déroulent outre-Atlantique entre les géants américains - ATT, Warner Bros, Bell Atlantic, TCI, Microsoft et d'autres - qu'il s'agit sans doute de l'industrie numéro un de l'avenir, qui dépassera en importance l'industrie automobile et l'industrie chimique réunies.

Peut-on avoir votre appui en ce qui concerne la demande qui a été formulée hier par la commission des finances et la commission des affaires culturelles du Sénat auprès du ministre de la communication pour instituer une loi-programme quinquennale afin que l'industrie multimédia et l'ensemble des marchés correspondants puissent être dynamisés par l'Etat. C'est toujours au « MITI » français que je m'adresse.

J'en arrive à ma conclusion. Aux remarques laudatives initiales que j'ai formulées je voudrais ajouter la qualité unanimement reconnue des grandes écoles qui dépendent de votre ministère et l'efficacité non moins reconnue des services extérieurs de votre département ministériel, les DRIRE.

Proches des entreprises, elles sont l'une des rares organisations que je connaisse qui, étant chargées d'une mission de contrôle - on n'aime pas toujours les contrôleurs - et d'une mission d'animation technologique, sont bien perçues par ceux qu'elles doivent aider. Aussi, vous l'avez compris, monsieur le ministre, mon groupe votera, dans sa très grande majorité, le projet de budget de votre ministère. (*Applaudissements sur certaines travées du RDE et sur les travées de l'Union centriste.*)

M. le président. La parole est à M. Hamel.

M. Emmanuel Hamel. Monsieur le ministre, après votre longue présentation du projet de budget de votre ministère, sept rapporteurs et treize orateurs se sont déjà exprimés. Aussi, vous comprendrez que mon devoir est d'être très bref, car je ne puis prétendre vous apporter beaucoup. Je vous ferai simplement part de ce qui se dit non pas dans les cabinets ministériels, que j'ai fréquentés au temps de ma jeunesse, mais dans les cours de ferme, à l'entrée des usines ou dans les couloirs d'immeuble.

A plusieurs reprises, et cela m'a frappé car je me souvenais que, ayant été vous-même député de la Meuse, vous ne pouviez pas ne pas être marqué par le souvenir du courage et de la gloire de nos pères à Verdun, vous avez employé des termes quasi militaires.

Vous avez parlé de dévaluation de combat, de bataille de troisième front. Vous avez aussi parlé de nos combats nécessaires dans la conjoncture communautaire. Enfin, comme après les combats il faut penser à la victoire, vous avez alors évoqué la nécessaire reconquête.

Au risque de vous apparaître comme un sentimental, comme un homme attardé restant fidèle à des forces morales qui ont fait la grandeur de notre pays mais dont aujourd'hui on dit qu'elles sont antiques, sans reconnaître qu'elles sont encore solennelles, je vous demande, monsieur le ministre - et je sais que, ce faisant, je ne choque pas vos convictions profondes -, de ressusciter un patriotisme économique français.

Certains de mes collègues, beaucoup plus éminents que je ne le suis et ayant plus que je ne l'ai l'expérience de l'étranger, savent que, dans nombre de pays européens, notamment en Allemagne, en Grande-Bretagne et en Suède, on continue, en particulier à l'école et dans la famille, à apprendre aux jeunes que les productions nationales, c'est l'emploi.

Or, en France, aux motifs qu'il nous faut nous ouvrir au monde extérieur et que la concurrence est un élément du progrès économique, on ne cultive plus ce nécessaire patriotisme économique. Il faut réapprendre à donner la préférence à l'achat de produits français afin de favoriser le développement de la production nationale. Nous approchons des fêtes de Noël. Or combien de nos compatriotes vont avoir le réflexe, avant d'acheter un jouet pour leurs enfants, de chercher à savoir si ce jouet a été fabriqué en France ou si c'est un produit importé ?

Bien entendu, en tant que ministre, vous ne pouvez pas, dans les négociations internationales, apparaître comme celui qui va à contre-courant. Mais vous êtes membre d'un gouvernement au sein duquel peut exister une distribution des rôles. Vous êtes un homme important dans la société française et il y a là, pour vous, une mission à accomplir : faire en sorte que se développe un patriotisme économique français, réapprendre à donner la priorité à l'achat de produits français.

N'est-il pas étonnant pour les étrangers qui nous font l'honneur de visiter le Sénat, lorsqu'ils vont se laver les mains, de les sécher sous une machine allemande ? On pourrait citer d'autres exemples dans cette enceinte et ailleurs.

Ainsi, combien d'entreprises publiques qui pourraient, à des prix équivalents, acheter des produits français, sont équipées en produits étrangers ? Nous avons tous présents à l'esprit un certain nombre d'exemples.

Je sais bien que nous devons éviter d'apparaître, aux yeux des pays étrangers, comme une nation qui défend son territoire au point de favoriser ses exportations. Néanmoins nous devons faire revivre un patriotisme économique français.

M. Hubert Durand-Chastel. Très bien !

M. Emmanuel Hamel. Il faut l'apprendre à l'école ; il faut que les administrations le mettent en pratique.

Par ailleurs - mes collègues sénateurs représentant les Français de l'étranger le diraient mieux que moi - il me semble que devraient être manifestées plus de considération et de gratitude à ceux de nos compatriotes qui, à l'étranger, développent la vente des produits français. Il doit en aller de même pour les cadres qui, dans les entreprises françaises, acceptent, à la différence de certains qui préfèrent leur stabilité, de passer chaque année des semaines, voire des mois à l'étranger pour la promotion et la vente de produits français !

Je vais vous faire sourire. Dans notre pays, nous avons l'habitude des décorations. Je peux en parler ce soir puisque je ne porte pas les miennes. Si les cadres supérieurs de l'industrie et du commerce savaient qu'il n'y aurait plus ni ruban bleu ni ruban rouge pour ceux qui ne favorisent pas l'exportation, leur zèle en serait stimulé.

Monsieur le ministre, c'est une force - et nous savons que vous la possédez - que de se dire tel qu'on est. A plusieurs reprises et sans provocation, vous vous êtes présenté comme un ministre libéral.

M. Pierre Laffitte. Très bien !

M. Emmanuel Hamel. Vous vous êtes interrogé sur le rôle d'un ministre libéral.

Monsieur le ministre, je salue vos convictions, je les respecte, mais je crois devoir vous dire que, de plus en plus, parmi les salariés des entreprises susceptibles d'être privatisées, l'inquiétude se répand, une inquiétude dont l'ampleur est telle que nous pourrions bientôt connaître un climat social, par certains aspects, explosif.

S'il vous est arrivé d'écouter un postier - mais il est difficile pour un simple citoyen de parler à un ministre - vous savez qu'il n'est pas rassuré sur son avenir,...

M. Gérard Delfau. Et il a raison !

M. Emmanuel Hamel. ... si dévoué qu'il soit au service qu'il accomplit.

Si vous parlez avec un agent de France Télécom, il osera peut-être vous dire son inquiétude pour son avenir, car dès qu'on s'évade du statut public, on entre dans le monde de la concurrence. Nous savons, nous, qu'elle est nécessaire, et que la France ne peut pas définitivement conserver des structures qui furent les siennes à une certaine époque.

Mais dans ce progrès vers le libéralisme - s'il y a progrès - il faut aller avec une extrême prudence et éviter de se heurter aux conséquences de l'inquiétude que répand parmi les salariés des entreprises concernées la perspective de la privatisation.

Ainsi, à Toulouse - renseignez-vous - l'inquiétude règne sur l'ensemble de la ville en raison de la menace d'un éventuel changement de statut d'Aérospatiale.

Dans le Rhône, je peux en porter témoignage, les salariés de Rhône-Poulenc se demandent ce qu'ils vont devenir dans quelques années.

C'est l'un des éléments très importants de la conjoncture économique générale. Je connais des cadres bien rémunérés, dans des entreprises encore prospères, et qui, aujourd'hui, n'achètent plus, ne renouvellent pas leur véhicule, ne font pas repeindre leur appartement - cela réduit l'activité générale - car ils ont peur de l'avenir.

Sur le plan psychologique, vous avez la lourde responsabilité de faire en sorte que les perspectives en matière de privatisation - la liste des entreprises privatisables est très longue - ne créent pas dans l'opinion publique une inquiétude grave pour la paix sociale et pour le comportement des consommateurs.

M. le Premier ministre a rappelé récemment aux présidents des entreprises publiques qu'ils devaient intégrer la dimension sociale dans la stratégie de leur entreprise. Je ne vous demande pas de rendre public un secret d'Etat et de me préciser comment vous veillez à ce que ce rappel du Premier ministre soit appliqué. Cependant, j'ai le devoir de vous dire qu'il s'agit là d'une mission. En effet, vous devez faire en sorte que ce que M. le Premier ministre a souhaité soit respecté.

Je voudrais maintenant attirer votre attention sur un petit fait, mais, souvent, la vie publique est constituée de tels faits. Vous est-il arrivé, lors d'un moment de détente - si tant est qu'un ministre puisse en avoir - de lire, en oubliant que vous êtes ministre de l'industrie, les publicités des entreprises publiques lorsqu'elles émettent un emprunt ? Ils y est question de l'augmentation du chiffre d'affaires, de l'amélioration des ratios, des bénéfiques qui sont maintenus et qui, très rapidement, sont susceptibles, la crise surmontée, de croître de nouveau, mais jamais des salariés !

M. Gérard Delfau. Très bien !

M. Emmanuel Hamel. En effet, ne sont jamais indiqués, parallèlement à l'accroissement du profit, l'augmentation de la masse salariale ou les avantages pour les salariés. Tout cela donne l'impression, sans doute fautive, que les dirigeants des entreprises publiques oublient ou, en tout cas, n'attribuent pas assez d'importance à l'aspect social et aux salariés. Or c'est un élément très important !

Monsieur le ministre, vous avez également indiqué quel devait être le rôle du ministre de l'industrie : il doit, notamment, défendre l'industrie dans les enceintes internationales.

Je veux espérer, comme d'autres de mes collègues, que, dans les quelques jours qui viennent, les membres du Gouvernement ne feront aucune déclaration laissant croire à l'étranger que nous ne sommes pas prêts, éventuellement, à aller jusqu'à la rupture, quelles qu'en soient les conséquences, si, dans le cadre des négociations du GATT, nos intérêts fondamentaux ne sont pas respectés.

En effet, au cours de ces dernières semaines, en tant que simple citoyen, en tant que simple parlementaire, j'ai entendu certains membres du Gouvernement prononcer des phrases qui auraient pu faire croire à l'étranger qu'il n'y avait pas unanimité au sein du Gouvernement sur ce point.

Même si nous n'avons pas été assez éclairés par les gouvernements sur les attitudes nouvelles qu'il faudrait adopter ou sur les conséquences qu'il faudrait accepter en cas de rupture des négociations du GATT, l'opinion française est prête... (*M. le ministre fait un signe de dénégation*) Monsieur le ministre, je veux croire que le signe que vous venez de faire et qui peut se comprendre comme une dénégation n'était dû qu'à la fatigue.

M. Gérard Longuet, ministre de l'industrie, des postes et télécommunications et du commerce extérieur. Me permettez-vous de vous interrompre, monsieur Hamel ?

M. Emmanuel Hamel. Je vous en prie, monsieur le ministre.

M. le président. La parole est à M. le ministre, avec l'autorisation de l'orateur.

M. Gérard Longuet, ministre de l'industrie, des postes et télécommunications et du commerce extérieur. Monsieur Hamel, ce n'était pas la fatigue, c'était bel et bien un signe de dénégation. Je pense profondément le contraire de ce que vous venez de dire. Mais je vous répondrai tout à l'heure.

M. le président. Veuillez poursuivre, monsieur Hamel.

M. Emmanuel Hamel. C'est avec tristesse que j'enregistre vos propos ; ils me paraissent contraires - mais je respecte vos convictions personnelles - à l'intérêt national.

Les Français sont prêts à la rupture ! Il ne s'agit pas uniquement de l'agriculture, monsieur le ministre ! En effet, si nous cédonons sur l'agriculture, c'est la preuve que nous sommes également enclins à céder bientôt dans d'autres domaines où nos intérêts vitaux sont en cause.

Ce pays dispose de suffisamment de ressources pour tenir, s'il le fallait !

Par ailleurs, lors des négociations internationales, il faut faire en sorte - depuis quelque temps, le Gouvernement s'y emploie - que nos partenaires européens, même si, au départ, leurs conceptions des relations internationales étaient différentes, comprennent que le point de vue de la France est le bon et qu'on n'a pas le droit, au motif que le libéralisme peut parfois procurer un certain nombre de bienfaits, de sacrifier des intérêts fondamentaux.

Etant donné que je suis en désaccord avec vous sur ce point, monsieur le ministre, je crois devoir interrompre mon propos. En effet, il s'agit d'un problème si grave qu'il est inutile que je poursuive plus avant mon intervention. Je vous adresserai par écrit les autres questions que je souhaitais vous poser.

M. le président. La parole est à M. Delfau.

M. Gérard Delfau. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, une phrase résumera mon propos : avec ce projet de loi de finances pour 1994 et compte tenu de la prochaine ouverture du marché européen en matière de courrier, c'est l'existence même de La Poste, en tant que service public, qui est menacée d'ici à quelques années.

Soyons plus précis : le poids conjugué des promesses non tenues depuis 1991, des arbitrages non rendus depuis avril 1993, des prélèvements effectués par votre projet de budget pour 1994 dans un contexte de concurrence européenne conduit inéluctablement à la quasi-disparition de la présence postale en milieu rural, si ce n'est des agences postales, c'est-à-dire des structures de type privé, ainsi qu'à l'abandon des implantations dans les banlieues et les quartiers difficiles au profit des centres villes et des zones de chalandise.

Tel est le dénouement prévisible de la politique que vous nous demandez d'approuver, monsieur le ministre.

Mais reprenons d'assez loin et tentons d'expliquer comment nous en sommes arrivés là.

J'ai assisté, impuissant, mais non muet, à la dégradation progressive de la situation de La Poste, dès le départ de M. Paul Quilès, à peine la loi réformant son statut était-elle votée.

Disons-le tout net : l'Etat n'a pas tenu, et ne tient toujours pas, les engagements que lui a fixés le Parlement à l'égard du nouvel exploitant autonome qu'est devenu La Poste.

Le contrat de Plan pour la période 1991-1994, signé au mois de janvier 1992, faisait silence sur les « paramètres financiers » - c'est ainsi que l'on parle à Bercy - c'est-à-dire sur les ressources que pouvait attendre La Poste pour l'exercice de ses missions, notamment dans les quartiers sensibles et dans les zones rurales en difficulté.

Aujourd'hui, neuf mois après la constitution du nouveau gouvernement, l'interminable marchandage a recommencé, sans qu'un calendrier et des objectifs précis n'aient été fixés, comme le soulignent, à juste titre, et en le déplorant, les deux éminents rapporteurs MM. Fosset et Torre.

L'asphyxie guette La Poste, d'autant que l'Etat continue ses prélèvements, en exerçant une ponction de 1,125 milliard de francs au profit du Trésor, tout en mettant en place l'assujettissement à la taxe sur les salaires, même si le Sénat a, heureusement, reporté l'échéance de six mois.

On ne peut pas, sans dommage, mettre en place une partie de la réforme Quilès, continuer à taxer La Poste à la façon d'une entreprise publique dont l'exercice serait bénéficiaire, lui imposer le surcoût, d'ailleurs non évalué, de ses missions de service public et, dans le même temps, faire de la présence postale en milieu rural l'un des principes de la politique affichée d'aménagement du territoire. Cela est incohérent et mène tout droit à la catastrophe.

Enfin, pour mémoire, j'ajouterai que La Poste se voit toujours refuser toute consolidation de ses services financiers pour la délivrance de prêts aux particuliers, alors que le réseau bancaire, ainsi que nous avons été nombreux, ici-même, à le prédire, effectue un double mouvement de repli : repli géographique, d'abord, qui était alors nié, repli de sélection de sa clientèle, ensuite, qui n'affleure, dans les organes de presse, qu'épisodiquement.

D'ailleurs, à ce titre où est l'égalité des citoyens devant l'accès au crédit ?

La situation que je décris n'est pas nouvelle, me direz-vous, monsieur le ministre. Même si c'était vrai, votre argument ne serait guère recevable, puisque vous avez sollicité la confiance des Français pour « redresser » une politique que vous estimiez erronée sur un certain nombre de domaines vitaux.

Toutefois, en raison de l'accumulation des charges nouvelles qui pèseront sur La Poste à partir de la loi de finances pour 1994 et de l'impact négatif des engagements non tenus, nous assistons à un changement de nature dans les relations entre la collectivité nationale et l'exploitant autonome.

Dès aujourd'hui se pose vraiment la question de la survie de La Poste en tant que service public présent dans les quartiers difficiles des grandes villes et dans les quatre cents cantons en voie de désertification.

Demain, au train où vont les choses, La Poste devra se désengager des bourgs et des villes moyennes ou, comme on commence à le constater, n'y assurer qu'un service minimum en termes de distribution du courrier.

A partir de là, ainsi que l'a constaté voilà un instant mon collègue M. Roland Huguier, une voie royale est ouverte à toutes les firmes privées qui assurent cette prestation selon des tarifs incompatibles avec la notion d'égalité des citoyens dans l'accès aux services publics de base, dont fait partie, justement, La Poste.

Pour l'instant, cette évolution est partiellement et artificiellement masquée par la décision d'établir un moratoire des fermetures d'équipements postaux en milieu rural. Ce choix effectué par M. le Premier ministre, et qui vient d'être prolongé jusqu'en 1995, est présenté comme l'une des mesures significatives de la politique d'aménagement du territoire.

Fort bien ! bien que la même mesure ait été prise par Mme Edith Cresson à son arrivée au poste de Premier ministre, mais c'est ajouter encore au déséquilibre financier de La Poste et cela rend plus aléatoire la mise en place de la réforme.

Cette attitude crée un climat de crise morale chez les agents qui se sentent floués. Elle oblige la hiérarchie à jongler avec des impératifs totalement contradictoires, au point que l'on observe, sur le terrain, et malgré les consignes du Gouvernement, une accélération des suppressions d'emplois, voire des fermetures d'établissements.

Qu'en sera-t-il au sortir du moratoire, alors que tant de décisions jugées nécessaires au nom du strict critère de rentabilité auront été gelées pendant deux ans ?

La direction de La Poste, sans oser le dire publiquement, se pose déjà cette question et elle avance l'idée d'une poste à l'anglaise, par la généralisation des agences postales dans les quelque vingt-six mille communes de moins de mille habitants.

A l'heure actuelle – sans doute nombre de nos collègues ne le savent-ils pas – des discussions sont même engagées entre la hiérarchie de La Poste et la commission des communes rurales de l'Association des maires de France sur le thème de la rénovation et de la généralisation des agences postales. Les sénateurs devraient se préoccuper, me semble-t-il, de l'issue de cette discussion, car, le jour où une telle décision serait prise, ils seraient assaillis de récriminations fondées.

En effet, cela signifierait – j'emploie volontairement le conditionnel – que l'on envisage la disparition de tout agent de la fonction publique sur 80 p. 100 du territoire national.

Si tel est l'objectif que vous vous êtes fixé au nom d'une doctrine libérale, monsieur le ministre, il faut l'énoncer et l'assumer.

Si vous voulez privatiser, de façon indirecte, La Poste en milieu rural, ayez le courage de nous le dire, à nous, membres de la Haute Assemblée, d'autant que votre politique doit se lire en fonction du rendez-vous européen de 1994, qui fixera les règles de l'ouverture à la concurrence des services postaux. Qu'advient-il alors du monopole du courrier traditionnel ?

Sur ce sujet, l'un de vos prédécesseurs M. Zuccarelli, avait engagé, en 1992, un débat fort passionnant autour du Livre vert. Sa position, en tant que ministre, était sans équivoque : maintenir les conditions d'une desserte uniforme et à tarif égal du courrier sur l'ensemble du territoire, de façon à ne pas pénaliser les habitants des zones rurales.

Quel mandat a donné votre Gouvernement à nos négociateurs auprès de la Commission européenne ? Jusqu'ici, vous n'avez guère été loquace sur ce sujet ! Vous comprendrez que l'actualité des négociations sur le GATT nous incite à faire preuve de la plus grande vigilance.

Je ne voudrais pas achever cette série de questions, ayant encore présent à l'esprit ce que vient de dire avec la force qui est la sienne notre collègue M. Hamel, sans vous interpellier sur un sujet plus préoccupant, à savoir le gâchis qui a été fait aujourd'hui du très beau chantier social ouvert par la réforme Quilès.

Promesses non tenues, rigidité des procédures, blocage de l'accord paritaire sur des points cruciaux tels que les « reclassifications », tous les éléments d'une grave crise de confiance se mettent en place ; et l'on a pu observer, lors de récentes journées d'actions, l'amertume et la frustration des salariés de La Poste. Attendez-vous – attendons-nous – à d'autres mouvements et sachez, en tout cas, monsieur le ministre, que nous les soutiendrons.

Observez, monsieur le ministre, que se joue là beaucoup plus que le seul avenir de La Poste : le succès ou l'échec de la réforme de 1990 sera le test de notre capacité collective à moderniser profondément le service public, tout en entraînant l'adhésion des agents concernés.

Notre société a besoin, plus que jamais, de faire la démonstration que cela est possible.

De son issue dépend en partie le sort des organisations syndicales représentatives qui ont eu le courage d'assumer cette responsabilité.

Le hasard du calendrier gouvernemental fait que je me trouvais aujourd'hui même à Montpellier, pour participer au lancement du débat national sur l'aménagement du territoire. Je ne pouvais manquer de m'interroger sur le décalage constaté entre les orientations affichées pour la France de 2015 et les décisions prises en matière budgétaire, s'agissant de La Poste, pour la France de 1994.

Sous-évaluation des risques encourus par ce service public parvenu à un moment charnière de son histoire, ou volonté délibérée d'un double langage, comme s'il fallait à tout prix gagner dix-huit mois ? Je laisse à chacun le soin de répondre !

Quoi qu'il en soit, le groupe socialiste ne se contentera pas de rejeter votre projet de budget. A partir d'aujourd'hui, et sauf réorientation de la politique gouvernementale, nous allons sonner l'alarme ! (*Applaudissements sur les travées socialistes.*)

M. Gérard Longuet, *ministre de l'industrie, des postes et télécommunications et du commerce extérieur*. Je demande la parole.

M. le président. la parole est à M. le ministre.

M. Gérard Longuet, *ministre de l'industrie, des postes et télécommunications et du commerce extérieur*. Monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, je tiens tout d'abord à remercier MM. les rapporteurs pour la qualité de leur réflexion, mais aussi l'ensemble des orateurs qui ont accepté de participer à ce débat.

Je ne partage pas toutes les convictions - j'aurai l'occasion d'y revenir - mais je voudrais exprimer, au nom du secteur dont j'ai la responsabilité, la gratitude des personnels concernés au regard de l'intérêt que vous avez bien voulu porter à l'examen de certains des aspects de leurs épreuves et de leurs difficultés.

Je suivrai, dans ma réponse, un ordre chronologique inverse, qui sera d'ailleurs un peu injuste puisque les premiers seront les derniers (*Sourires*), mais je pourrai ainsi répondre rapidement à M. Delfau que les difficultés et les épreuves de La Poste sont suffisamment grandes pour qu'il n'en invente pas de nouvelles qui n'existent pas. Il faut tenir compte, monsieur Delfau, de ce qui est nouveau et qui peut sécuriser ce grand secteur au service du public, qui est également un service public.

Nous n'avons pas l'intention de privatiser La Poste, monsieur Hamel, et la familiarité que j'ai avec les électeurs me conduit à discuter avec de nombreux postiers. Je mesure ainsi ce que peut représenter, pour un postier - pour un facteur, comme on dit souvent - la crainte d'une évolution statutaire brutale. Mais, si son revenu n'est pas exceptionnel, du moins bénéficie-t-il de la sécurité et de règles statutaires qui lui permettent de gérer sa carrière.

C'est la raison pour laquelle, avant même de réfléchir à une évolution inéluctable des télécommunications - M. Gérard Larcher l'a évoquée avec force - j'ai demandé au Conseil d'Etat son avis sur la possibilité d'une évolution garantissant aux personnels actuels et à venir le maintien d'un statut d'Etat.

L'avis du Conseil d'Etat est formel : cette évolution est possible en maintenant le statut d'Etat des personnels. C'est une réponse très forte et très claire, une réponse qui s'adresse à l'ensemble du personnel des télécommunications et, naturellement, à celui de La Poste, dont l'évolution statutaire n'a aujourd'hui pour seul objet que d'appliquer complètement la réforme proposée par mon prédécesseur, qui fut d'ailleurs également mon successeur, M. Quilès.

Mercredi dernier, au conseil des ministres réuni à Bruxelles sur les questions postales, nous avons fait adopter une directive communautaire fixant le niveau du service universel à un degré élevé pour que nous exportions, en dehors de nos frontières et dans la Communauté, les principes de service public de qualité auxquels adhère, je le reconnais volontiers, l'immense majorité de nos compatriotes.

Je reste convaincu, comme vous l'êtes et comme l'ont été de nombreux orateurs avec vous, que la régularisation des relations entre La Poste et l'Etat est un devoir absolu. C'est un chantier que nous avons à mener dans les semaines à venir pour offrir à La Poste le cadre d'exercice contractuel dont elle a besoin pour pouvoir bâtir son avenir.

Monsieur Hamel, en tant qu'ancien député de la Meuse, j'ai naturellement la passion de l'histoire, le sens de mes racines et le respect pour le courage de nos aînés.

Le patriotisme sous toutes ses formes, notamment lorsqu'il s'exprime au travers de la passion des entreprises et des produits français, me convient parfaitement. Je partage, sur ce point, votre sentiment et votre conviction.

Il faut lutter contre le penchant traditionnel de nos compatriotes à l'autodénigrement. Encore faut-il, lorsque l'on évoque, dans une négociation internationale, les enjeux les plus importants, être certain d'aller à l'essentiel et ne pas compromettre des positions fortes par des batailles équivoques ou subalternes.

Voilà pourquoi, monsieur Hamel, j'étais tout à l'heure en désaccord avec vous sur un point : il s'agissait simplement pour moi de marquer l'expression de mon scepticisme quant à la mobilisation de l'ensemble des Français sur un problème catégoriel, car on ne peut faire « épouser » à 57 millions de nos compatriotes les problèmes spécifiques d'un secteur, qui doit accepter d'évoluer.

Je vais prendre un exemple très concret, qui est d'actualité : nous vivons une tragédie dans l'industrie du bois, de la pâte à papier et du papier. Simultanément, comme ministre du commerce extérieur, je suis sollicité par l'ensemble de la profession de la presse et de l'imprimerie. Tous me disent cependant que c'est une providence absolue, dans la situation difficile qui est la leur, de pouvoir accéder à une matière première à bon marché.

Devons-nous mobiliser l'ensemble des Français pour ceux qui utilisent la pâte, pour ceux qui utilisent le papier, pour ceux qui l'exportent ? Dans le domaine économique, nous ne devons nous engager collectivement que sur des points qui sont effectivement essentiels. Ils ne sont pas aussi nombreux, et il ne faut pas transformer des situations particulières en prétextant des crises absolues que nous ne saurions pas toujours gérer, même s'il est toujours plus facile d'ouvrir un conflit que de le régler dans un climat heureux et, en définitive, judicieux et équilibré.

Vous avez, en tout cas, raison sur un point : dans les négociations communautaires, il faut placer la barre au bon niveau, il faut que avoir la volonté d'aboutir pour ne pas décourager ceux qui nous tendent la main et qui sont prêts à des concessions, mais rappeler que nous ne sommes pas prêts à aboutir à n'importe quel prix pour ne pas accepter n'importe quelle condition.

La semaine dernière, à l'Assemblée nationale, M. le Premier ministre rappelait cette évidence à la majorité : dans une négociation internationale, nous n'avons intérêt à faire connaître ni nos limites supérieures ni nos limites inférieures si nous ne voulons pas nous affaiblir.

M. Xavier de Villepin et Gérard Larcher. Très bien !

M. Gérard Longuet, *ministre de l'industrie, des postes et télécommunications et du commerce extérieur*. Après une période de flottement, c'est cette attitude qui a été adoptée par notre majorité parlementaire, et je voudrais l'en remercier, car elle nous a permis de mener la négociation avec cette équivoque propre à tout joueur, mais qui, en l'occurrence, était au service de notre pays.

Je voudrais terminer par une dernière remarque d'actualité, relative au compromis de Luxembourg et au veto.

Naturellement, nous pourrions pratiquer la politique de la chaise vide, mais permettez-moi de vous rappeler que, lorsque le général de Gaulle a choisi de le faire, la France n'était pas dans une situation d'ouverture et de mondialisation de son économie ; sa monnaie, en particulier, n'avait pas accepté le défi de la liberté des changes, elle n'était pas cotée quotidiennement, d'heure en heure, sur tous les marchés mondiaux, et sa défense ne nécessi-

tait pas à tout moment l'intervention éventuelle, par le jeu des taux d'intérêts, de la Banque centrale. Nous avons, ainsi, une marge de manœuvre.

Reconnaissons aujourd'hui que toute décision politique ayant une dimension économique ou sociale est immédiatement appréciée non pas seulement par l'opinion ou par les parlementaires français, mais aussi par tous ceux qui observent et jugent l'économie française et qui en tirent des conclusions en termes d'investissements, ce qui peut, à tout moment, se retourner contre notre pays.

Tous ceux qui acceptent de gaieté de cœur l'idée d'une France rompant tous ses accords et construisant elle-même son propre isolement doivent savoir qu'ils sont pris au sérieux à l'extérieur de nos frontières et qu'ils prennent ainsi le risque, avec les meilleures intentions du monde, d'affaiblir notre image extérieure et notre défense économique et monétaire.

Lorsque l'on a la passion de son pays – et nous l'avons tous – lorsque l'on a, chevillé au corps, un patriotisme sincère, il faut accepter les conditions du combat auquel nous sommes confrontés aujourd'hui. Ce n'est plus l'équation « un homme, une baïonnette », c'est un combat plus complexe, fait d'information et, parfois, de désinformation, dans lequel l'une des vertus nouvelles est la maîtrise de la parole, la modération du propos, pour ne pas déstabiliser nos partenaires internationaux qui nous observent et nous jugent plus rapidement que nous ne le faisons nous-mêmes.

C'est d'ailleurs exactement ce que nous dit M. Laffitte lorsqu'il évoque les multimédias et les « autoroutes électroniques », c'est-à-dire l'offre nouvelle de capacité d'information. Dans le « village mondial », vous avez raison, monsieur le sénateur, nous devons tenir notre place.

S'agissant du multimédias, je vous rassure : les entreprises françaises concernées – France Télécom, Bull et Thomson – travaillent sur ce sujet et, sans que cela soit formalisé dans un programme d'Etat, la perspective du terminal multimédias associant informatique, audiovisuel et télécommunications est au cœur de nos préoccupations. Les moyens financiers existent, les entreprises sont solides et ont la compétence technique ; le Gouvernement, naturellement, les soutient.

En ce qui concerne le véhicule électrique, j'apporterai une simple information. L'ADEME, qui est en cours de réorganisation, doit pouvoir reprendre l'initiative en la matière. Cela étant, je puis dès maintenant vous indiquer que plus de 100 millions de francs ont été engagés sur ce programme, tant par le secteur automobile que par le secteur des industries électriques, ce qui représente, en réalité, un investissement de plus de 400 millions de francs.

Nous avons la volonté, en liaison avec les collectivités locales et avec les industriels qui nous le demandent, de soutenir cette orientation.

Vous avez également évoqué, monsieur Laffitte, le maître de dessin industriel. Je ne suis pas en mesure de vous apporter une réponse aujourd'hui, car cette délocalisation n'était pas prévue lorsque j'ai pris mes fonctions. A la suite de votre intervention, monsieur le sénateur, cette délocalisation est désormais en chantier. La réponse ne sera pas nécessairement positive, mais toutes les conditions d'un examen objectif sont réunies.

S'agissant des « autoroutes électroniques », je vous remercie de votre proposition de collaboration avec l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques et je vous indique que j'ai demandé, au mois de mai dernier, à M. Gérard Théry, dont vous connaissez l'autorité, de mener une réflexion à long terme

en ce qui concerne les prochaines étapes technologiques, ne serait-ce que pour évaluer l'importance des investissements que France Télécom devra réaliser.

A M. Huguet, qui a participé à l'ensemble du débat, ce dont je le remercie, je dirai que je suis effectivement libéral, très pragmatique et très enraciné dans la réalité française. Si j'ai des comptes à rendre, c'est non pas à un aréopage d'intellectuels, mais à des électeurs en chair et en os soumis aux épreuves quotidiennes.

Si je partage vos convictions, monsieur Huguet, en matière d'initiative et de responsabilité, je ne les isole pas de leur contexte. Telle est la raison pour laquelle la maîtrise du commerce extérieur que vous avez évoquée est au cœur de nos préoccupations. J'y reviendrai.

S'agissant de la FINORPA, je tiens à dire que nous devons, avec les élus concernés, mieux intégrer cette société dans le bassin houillier du Nord-Pas-de-Calais. Certes, des conflits ont surgi. Vous les connaissez. Mais nous devons aller au-delà. Nous devons gérer, au mieux des intérêts des collectivités locales et des familles concernées, le formidable patrimoine immobilier existant. L'action de reconversion industrielle qui avait commencé tôt doit être poursuivie. En tant qu'élu local concerné par la reconversion charbonnière, je ne vois que des avantages à nouer un dialogue beaucoup plus étroit entre les autorités de Charbonnages de France, leurs outils de reconversion et les élus locaux.

S'agissant de La Poste, la concurrence s'inscrira dans le cadre des directives communautaires. Nous avons défini un service universel à un niveau tel que l'essentiel du noyau dur actuel de La Poste ne sera pas soumis à cette concurrence.

S'agissant de l'entreprise américaine que vous avez évoquée, nous avons choisi la voie – d'ailleurs contestée par l'un d'entre vous – de la filialisation. C'était le seul moyen de garder des parts de marché à une entreprise française. Je ne suis d'ailleurs pas à l'origine de ce choix. Je n'ai fait que le conforter de 1986 à 1988. Je constate que tous mes successeurs ont adopté la même attitude parce qu'elle va dans le bon sens.

Quant à la sidérurgie qui est importante dans le Nord-Pas-de-Calais, en Lorraine et à Fos, nous envisageons un accord multilatéral sur l'acier. Pour l'instant, je ne puis vous donner des assurances. J'attends dimanche prochain pour le faire.

S'agissant de la privatisation d'Usinor-Sacilor, il n'y a pas urgence. Cette entreprise a d'abord surtout besoin d'un assainissement des capacités de production sidérurgique européenne. Le 17 décembre prochain, se tiendra à Bruxelles un conseil des ministres de l'industrie qui aura pour objet de conclure un accord définitif sur la réduction des capacités de production des entreprises sidérurgiques subventionnées et déficitaires. La France n'est pas concernée car elle a entrepris un sérieux effort de redressement depuis plus de dix ans. Par conséquent, elle attend de ses partenaires qu'ils en fassent de même.

Permettez-moi de vous dire que nous n'avons de leçon de libéralisme à recevoir de personne. Or un grand pays libéral comme l'Allemagne, qui subventionne son industrie sidérurgique, nous demande, pour des raisons liées à l'aménagement du territoire et à l'héritage politique – je pense aux Länder de l'Est – d'accepter aujourd'hui l'idée d'une industrie sidérurgique subventionnée.

Peut-être serons-nous amenés à accepter une solution partielle. Je souhaite que, pour l'essentiel, nous puissions assainir la production sidérurgique européenne afin que

les efforts des Français, en particulier en faveur d'Usinor-Sacilor, ne soient pas remis en cause par un dumping au sein même de la Communauté européenne.

Monsieur Lagourgue, vous avez parlé avec toute l'expérience, l'autorité et la chaleur qu'on vous connaît de votre département de la Réunion. Vous avez mille fois raison. Nous devons accélérer la redéfinition des tarifs des communications avec les départements d'outre-mer. Vous avez avancé un argument technique incontestable : le faible coût, au regard de la distance, des communications qui transitent par satellite.

Certes, France Télécom expliquera qu'il n'est pas possible, du jour au lendemain, de réduire le coût de ces communications. Il faut amortir, par exemple, les câbles sous-marins. Je prends ici l'engagement de vous transmettre, ainsi qu'à l'ensemble des parlementaires concernés, une note sur l'accélération de cette redéfinition des tarifs à l'instar de celle que nous avons entreprise pour la France métropolitaine.

Il serait parfaitement anormal de ne pas fournir le même effort pour les départements d'outre-mer. Le télétravail pourrait ainsi être développé, ce qui serait très intéressant pour ces départements compte tenu du décalage horaire. Un service continu en matière de télécommunications pourrait ainsi être offert tout en respectant les conditions de vie des salariés. Telle est la raison pour laquelle je vais demander à France Télécom d'accélérer la réflexion en ce domaine.

Monsieur Durand-Chastel, vous avez souhaité un grand ministère du commerce extérieur. Nous avons déjà une belle organisation en la matière par le biais de la DREE, qui en est la colonne vertébrale, ses partenaires, le CFCE, le CFME et l'ACTIM, et surtout les partenaires privés, qu'ils soient d'origine patronale, telle l'organisation professionnelle du CNPF international, ou consulaire, à travers les chambres de commerce mixtes.

Cette préoccupation rejoint d'ailleurs celle qu'a exprimée M. de Villepin à propos de l'avenir de la charte nationale d'exportation que j'ai abordé, vous avez eu raison de le souligner, au plan interne.

En effet, le rapport que m'a remis Mme Douvin a été traité rapidement. Il s'agissait d'intégrer, dans les contrats de plan Etat-région, des propositions nouvelles.

J'ai demandé à Mme de Gastines un rapport sur l'avenir des postes à l'expansion économique. Une solidarité est nécessaire en ce domaine.

Nous aurons un grand ministère, monsieur le sénateur, lorsque celui qui en aura la charge pourra faire travailler tous les partenaires dans ce domaine, car ils sont tous animés par le patriotisme, cher à M. Hamel.

Puisque nous parlons de référence militaire, le front se situe à l'extérieur. Ceux qui prennent des bastions ou qui gagnent des points stratégiques sont ceux qui ouvrent des marchés et qui imposent les produits français non seulement en vendant ceux-ci, mais aussi en investissant et, parfois même, dans certaines conditions, en produisant à l'étranger et en diffusant nos techniques.

Je pense notamment - vous l'avez évoqué, monsieur Durand-Chastel - à la formation au sein des instituts d'ingénieurs.

Un institut implanté à Singapour forme des cadres dans le domaine des télécommunications et de l'électronique. Il est placé sous le contrôle de responsables français. C'est sans doute l'un des meilleurs investissements que nous ayons réalisé. En effet, les jeunes ingénieurs

ainsi formés se tournent vers la France lorsqu'ils ont besoin, par la suite, de trouver une aide technique pour développer des solutions industrielles.

S'agissant de l'Uruguay Round, vous avez mille fois raison. Le 15 décembre, quelle que soit la décision qui sera prise, il faudra rester à la table des négociations et continuer de traiter de deux sujets, qui ont d'ailleurs été évoqués mais qui n'ont pas pu être résolus dans le cadre de l'Uruguay Round. Je veux parler, d'une part, du dumping social et donc de la nécessité d'une convergence sociale et, d'autre part, de l'accession des pays plus pauvres aux échanges afin de les aider à se développer. En revanche, nous souhaitons que les pays qui ont été salariés les avantages sociaux que leur technologie leur permet d'accorder.

Certains pays d'Asie, tels le Japon, Taiwan, et certains micro-Etats, comme Hong Kong et Singapour, ont atteint des niveaux de salaire et de technologie qui justifieraient peut-être une certaine convergence sociale. Tel est en tout cas l'objectif ambitieux que se sont assigné les pays européens. Il n'est pas à exclure, à l'échelon mondial, à très long terme.

A contrario, lorsqu'on est lié par des sentiments fraternels, comment peut-on rejeter, de ce « grand banquet du développement », des pays qui ne bénéficient pas, comme nous, de traditions industrielles, d'une solidarité financière, de technologies maîtrisées et qui se battent avec les seuls arguments dont ils disposent ?

Si nous ne leur offrons pas une chance de démarrer, ils ne seront jamais nos clients et ils ne se développeront jamais. A cet égard, il faut accepter une certaine réciprocité et une maîtrise des échanges. Telle est la raison pour laquelle, au-delà de l'Uruguay Round, il faut encore participer aux négociations pour essayer d'aboutir à une convergence sociale et tenir compte des problèmes liés à l'environnement. Ceux-ci n'ont, en effet, pas été traités. Or, ils se poseront avec beaucoup d'acuité à l'avenir.

Nous ne devons pas nous livrer à des assauts commerciaux au mépris de ce patrimoine, dont nous avons certes hérité, mais que nous avons le devoir de transmettre. Je veux parler de la qualité de vie dans le monde entier, tant il est vrai que les pollutions ne connaissent pas de frontières.

Je pense, en particulier, au nucléaire. Un désastre qui surviendrait dans un pays de l'Est concernerait immédiatement l'Europe de l'Ouest. Nous serions avisés de réfléchir à la mise en œuvre d'une solidarité en ce domaine au lieu de nous contenter d'exclure ceux qui ne bénéficient pas du même niveau de développement que nous.

Je tiens à dire à M. Daunay que le contentieux franco-iranien est en cours de règlement. Je lui adresserai une note à ce sujet afin de ne pas allonger les débats.

Il m'a également interrogé sur la clarification agricole. N'ayant pas assisté au début de ce débat, il n'a pas entendu les informations, certes modestes, que je me suis efforcé de porter à la connaissance de la Haute Assemblée. Je les lui communiquerai donc par écrit.

Madame Bergé-Lavigne, vous avez, avec juste raison, défendu l'implantation des postes de la DREE. Nous nous efforçons de les gérer dans un souci, je le reconnais, d'efficacité commerciale. Je ne suis pas un précurseur en la matière. Mais cette attitude est judicieuse. Autant je pense que la France, aux plans politique et culturel, ne doit pas faire preuve, dans ses implantations extérieures, de considérations d'ordre économique et commerciale, autant j'estime que, dans une situation budgétaire extra-

ordinairement difficile, il n'est pas anormal de nous implanter sur les marchés offrant les meilleures perspectives.

Vous avez reconnu l'effort accompli en faveur de l'Asie. Vous vous êtes inquiétée, avec juste raison, de notre présence en Argentine, au Chili et au Mexique. Ce sont des pays qui, manifestement, ont des perspectives de développement. L'Argentine et le Chili sont stabilisés sur les plans politique et économique. Le Mexique est associé au marché nord-américain.

Naturellement, en dépit de nos moyens parcimonieux, ces pays en développement seront pris en considération.

Si le CODEX n'est plus applicable dans la Communauté européenne, c'est parce que celle-ci a estimé qu'il s'agissait, dans le cadre du marché unique, d'une forme de subvention qui n'avait plus de raison d'être.

Monsieur Fosset, je suis honteux d'être un aussi grand débiteur de France Télécom. Grâce à vous, je le sais maintenant. En effet, pour vous dire la vérité, les fonctionnaires de mon ministère n'avaient pas immédiatement attiré mon attention sur cet impayé du ministère de l'industrie, qui s'élève à plus de 90 millions de francs. Mais nous ne sommes pas les plus mauvais payeurs, puisque nous ne représentons qu'un vingt-cinquième des dettes de l'Etat à l'égard de France Télécom.

Puisque vous avez présenté un amendement à ce sujet, nous y reviendrons. Vous avez eu raison de rappeler que l'Etat se devait de montrer l'exemple. J'ajoute que, hélas ! les relations difficiles entre La Poste et le ministère du budget montrent que l'Etat n'est pas toujours exemplaire. Nous le savons tous, et nous avons géré cette situation au mieux. Il faut faire preuve d'un peu de modestie.

En tout cas, je bats ma coulpe et, grâce à votre sagacité, des instructions très précises pourront être données.

L'ensemble de vos réflexions trouveront leurs réponses dans la mise en place du contrat de plan entre La Poste et l'Etat qui pourrait être élaboré au cours du premier trimestre de l'année 1994.

Monsieur de Villepin, j'ai traité l'affaire Volvo au début de cette séance. J'ajouterai simplement que, parfois, certains hauts fonctionnaires sont, c'est vrai, extrêmement brillants et éprouvent une certaine satisfaction à exprimer leur brio.

Dans cette mésaventure Renault-Volvo, je crois très honnêtement que le partenaire suédois porte une responsabilité décisive car il lui était possible, à tout moment, de faire valoir ses objections, notamment avant les votes renouvelés du conseil d'administration et, en tout cas, entre les deux votes du conseil d'administration acceptant la fusion à l'unanimité.

Cette fusion est une construction de Volvo et de Renault. En effet, ces entreprises se sont rapprochées dès 1970. Elles ont eu des participations croisées. En 1979, Renault était actionnaire de Volvo et, en 1985, seules les difficultés financières de Renault avaient amené cette entreprise à céder sa participation dans Volvo. En 1990, l'accord de coopération industrielle s'était doublé d'un accord de participation croisée qui préparait la fusion.

Je n'ai nullement l'intention d'ouvrir une polémique à ce sujet avec M. Metzinger. Je lui dirai seulement que je comprends tout à fait le souhait du gouvernement précédent de ne pas privatiser Renault. Tout le monde sait que les convictions libérales sont différentes des convictions socialistes, lesquelles sont contraires aux privatisations.

Si la fusion envisagée dès 1990 n'a pas eu lieu avant 1993, c'est justement parce que Volvo posait comme préalable la perspective d'une privatisation de Renault, ce que le Gouvernement précédent - c'était son droit le plus strict - refusait. La fusion ne pouvait donc pas se faire. En revanche, dès que le nouveau gouvernement a fixé une telle perspective dans la loi de juillet 1993, les négociations se sont accélérées et ont abouti, au terme d'échanges très soutenus tout au long du mois d'août 1993.

Il est tout à fait normal, monsieur de Villepin, que l'Etat affiche clairement ses intentions face au partenaire suédois quant au dispositif fondé sur le respect mutuel et sur le fait que l'Etat français renonçait au privilège d'exercer son autorité. Le partenaire suédois a compris que l'action spécifique ne pouvait être utilisée par un tiers souhaitant arbitrer la fusion et tirer des deux partenaires un profit en les opposant. Elle n'avait comme seul but que de protéger l'entreprise tant qu'un actionariat stable ne s'était pas mis en place.

Nous avons été victimes d'un contentieux sourd et ancien né au sein de l'entreprise et résultant sans doute d'un besoin de renouvellement dû au fait que le président emblématique avait peut-être perdu le contact quotidien avec ses cadres, ses dirigeants et ses directeurs.

L'histoire portera un jugement sur cette déstabilisation intérieure. L'actualité quant à elle, retiendra l'humiliation non seulement des cadres de Renault, mais du ministre que je suis pour avoir été proprement « menés en bateau » par des interlocuteurs qui, au moment même où ils construisaient avec nous les conditions d'un accord - je parle de certains d'entre eux, ce n'était, heureusement, pas le cas de tous - organisaient une résistance à partir de l'entreprise et non pas, comme cela a été dit, à partir des actionnaires.

Renault est une entreprise suffisamment forte pour surmonter ce type de mésaventures. Si, au cours des vingt dernières années, vingt-cinq groupes automobiles ont disparu, ce n'est pas celui qui dispose d'une position mondiale forte qui doit être le plus inquiet au lendemain de cette rupture. (*M. Jean Chérioux applaudit.*)

Vous avez évoqué les instruments de politique commerciale qui sont effectivement fondamentaux.

Dans l'esprit des négociateurs français, l'accord de GATT ne sera possible qu'en complétant l'organisation mondiale du commerce, dont on mesure bien qu'elle sera insuffisante, par la mise en place, au niveau communautaire, d'instruments de politique commerciale extérieure dont l'architecture a été définie par la Commission. Nous demandons simplement au Conseil des ministres d'accepter les propositions raisonnables de la Commission, propositions dont nous avons eu l'occasion de débattre ici même, au Sénat, devant une commission spécialisée dans les questions européennes.

Vous avez, par ailleurs, évoqué trois problèmes précis relatifs à l'aéronautique, à l'acier et au textile.

La situation du textile n'est pas satisfaisante ; nous nous efforçons de l'améliorer. J'attends de connaître les dispositions précises que le négociateur européen a obtenues à l'instant où je vous parle pour pouvoir vous en entretenir plus longuement.

En revanche, la situation de l'acier évolue convenablement.

S'agissant de l'aéronautique, je pense honnêtement que la multilatéralisation de l'accord de juin 1992 signé entre les Etats-Unis et la Communauté européenne et portant sur Airbus pourra être obtenue. Le climat d'ensemble est donc favorable.

Monsieur Minetti, je vous remercie de votre assiduité, mais je crains de vous décevoir en répondant négativement à vos trois questions ! Vous aurez néanmoins l'avantage d'être informé directement et vous pourrez me reconnaître le bénéfice de la franchise.

Depuis quatre ans, non seulement il n'y a aucune activité à la Ciotat, mais toutes les tentatives ont échoué parce que, en dépit, c'est vrai, d'un frémissement dans la construction navale dû au renouvellement nécessaire d'une flotte vieillissante, force est de constater que, même pour les bateaux à double coque que vous avez évoqués, les chantiers d'Asie sont plus compétitifs. Ils bénéficient en effet d'une main-d'œuvre bon marché et surtout d'équipements extraordinairement performants. Compte tenu du coût de notre main-d'œuvre et de nos équipements, nous ne pouvons pas être concurrentiels. Les chantiers ne se maintiennent que pour des créneaux extraordinairement pointus. Mais le paquebot de tourisme et les méthaniers ne se maintiennent pas dans des conditions de compétitivité absolue !

Nous nous efforçons de trouver une solution durable pour l'entreprise Sud-Marine, ce qui n'était pas le cas depuis trois ans. Toutefois, le dépôt de bilan et la prise de conscience de la gravité de la situation incitent les uns et les autres à mieux se comprendre et à accepter l'organisation et les méthodes que seul un grand groupe peut apporter – en l'occurrence Bouygues Off Shore – à un chantier qui n'a pas été suffisamment organisé, dirigé et soutenu. L'activité de réparation se poursuivra donc, mais dans un contexte de concurrence que vous connaissez et qui n'assure pas le plein emploi des salariés de la branche « entretien, réparation navale ».

S'agissant de Gardanne, nous serons d'accord au moins sur un point qui n'est peut-être pas essentiel, mais qui est important ! Je souhaite que les houillères de bassin du Centre et du Midi restent propriétaires de la centrale thermique à lit fluidisé circulant. Je pense vraiment qu'elles auront vocation à être des exploitants et des producteurs d'énergie.

Même s'il peut y avoir un partenariat avec EDF, il ne faut pas qu'elles abandonnent un outil compte tenu des dérégulations que d'autres craignent par ailleurs, peut être extrêmement utile pour maintenir une activité à partir des techniques charbonnières. Je le dis même si – sur ce point nous serons en désaccord – je partage plutôt le sentiment des professionnels, à savoir que, hélas ! les capacités de la mine de Gardanne et la qualité du minerai extrait ne permettent pas d'envisager un prolongement de l'exploitation au-delà de 2005.

Reconnaissez-moi au moins, monsieur Minetti, le mérite de la franchise alors que tant de mes prédécesseurs ont fui leurs responsabilités !

M. Delga a parlé du Tarn et des problèmes de la mégisserie. C'est un sujet qui est au cœur de mes préoccupations, ne serait-ce que parce que M. le rapporteur du budget du ministère de l'industrie à l'Assemblée nationale, M. Bernard Carayon, est lui-même député du Tarn et que je suis en dialogue en permanence avec lui. Si vous le permettez, monsieur le sénateur, je vous répondrai sur ce point par écrit.

Monsieur Gérard Larcher, compte tenu de votre compétence et de votre enthousiasme, vous devriez prendre ma place ! (Sourires.)

M. Emmanuel Hamel Cela viendra peut-être un jour !

M. Gérard Longuet, ministre de l'industrie, des postes et télécommunications et du commerce extérieur. C'est tout le mal que je lui souhaite et c'est tout le bien que je pour-

rais souhaiter à La Poste et à France Télécom ! Nous sommes en harmonie complète, aussi bien sur l'analyse que sur les solutions !

Vous avez la sagesse sénatoriale de reconnaître que, s'il faut aller dans cette direction, il faut y aller, comme l'ont dit de nombreux intervenants, au rythme de la compréhension et de la perception des évolutions nécessaires par l'ensemble du personnel, tant il est vrai que, aujourd'hui, l'autorité se fonde sur la persuasion et non plus sur le simple pouvoir hiérarchique.

Votre suggestion sur la dotation en capital de France Télécom est très pertinente. En effet, au moment même où, à l'étranger, des parts de marchés sont offertes à la concurrence, il faut que France Télécom puisse les saisir.

S'agissant du contrat de plan, si nous ne le mettons pas en application, votre formule « un lent étranglement financier » trouvera toute sa justification.

En ce qui concerne le GATT, les équipements de télécommunications ont été exclus de l'offre européenne – cela a d'ailleurs été l'une des premières décisions que j'ai eu à prendre en tant que ministre, à Bruxelles – car nous avons estimé qu'il n'y avait pas de réciprocité de la part des Etats-Unis.

S'agissant des services, l'offre présentée par la Communauté européenne s'inscrit parfaitement dans la ligne de la directive « Télécommunication ». Elle ne l'aggrave en rien. Nous ne risquons donc pas, au titre du GATT, d'être déstabilisés au regard de la construction communautaire, qui avance avec méthode et mesure. La directive prise au mois de juin a fixé des règles réalistes et raisonnables. Dès lors que nous ne perdons pas de temps, nous sommes en mesure d'en affronter les contraintes et également d'en tirer les avantages, car l'ensemble de cette dérégulation suppose non seulement des efforts, mais également des perspectives. En tant que quatrième opérateur mondial des télécommunications – vous avez rappelé le chiffre – on peut envisager l'expansion à l'extérieur comme un devoir absolu.

Cette conception répond d'ailleurs, permettez-moi de le dire, à des demandes fortes – demandes qui ont été évoquées par MM. Durand-Chastel, Hamel et de Villepin – de présence à l'étranger de jeunes Français, notamment au titre de la coopération. Je veux parler des nouveaux VSNE.

J'y suis favorable malgré une petite difficulté : nous ne parvenons pas à trouver suffisamment d'entreprises pour les accueillir. Sur un contingent de 3 000 VSNE et alors que le ministre de la défense craint, évidemment, de voir partir les meilleurs éléments pour des activités civiles désertant ainsi les EOR, nous ne parvenons à trouver des entreprises que pour 2 400 d'entre eux. Il nous faudra examiner ce problème lié aux entreprises.

Madame Heinis, votre intervention a été un véritable soutien et un vrai réconfort, car s'impose un devoir absolu de présence en milieu rural. Ayant été, pendant longtemps, conseiller général d'un canton de douze habitants au kilomètre carré, je mesure ce que représente, en termes de service quotidien, La Poste. Outre l'acheminement du courrier et les services financiers, elle est souvent, pour bien des familles et des personnes âgées isolées, le seul contact quotidien avec la vie.

C'est la raison pour laquelle je n'ai pas eu de mal à mettre en œuvre la politique du Premier ministre, mais je reconnais – M. Delfau l'a dit avec raison – que cette politique ne sera durable que si le contrat de plan entre l'Etat et La Poste prévoit les moyens nécessaires. Nous sommes dans une situation d'attente, et je reconnais volontiers que celle-ci doit déboucher sur une prise en

charge des missions de service public ou, en tout cas, sur l'allègement de ce que l'on appelle, à juste titre, les charges indues.

M. Barbier, s'exprimant au nom de M. Torre, m'a demandé quelles étaient les recettes fiscales attendues pour 1994 au titre de France Télécom.

Par définition, nous ne le savons pas exactement mais je puis vous indiquer que le principe d'un acompte de 8 milliards de francs au titre de l'impôt sur les sociétés a été fixé. Ce n'est qu'un ordre de grandeur.

Vous avez parlé de la participation de France Télécom à des augmentations de capital, notamment de Bull. Je reconnais que France Télécom a agi à la demande du ministre, mais cette augmentation de capital a été souscrite par l'Etat et par France Télécom. Une autre part vient d'être souscrite par un partenaire privé éminent, la société japonaise NEC, qui souhaite renforcer son partenariat avec Bull.

Parallèlement, Bull a vu arriver à sa tête un nouveau président. Le précédent président n'avait pas démerité, mais il était important, en choisissant un homme qui a l'expérience du secteur privé plus qu'un autre, de marquer une orientation nouvelle.

IBM ne participera sans doute pas à l'augmentation de capital, mais pour des raisons largement liées à sa situation financière, qui n'est pas aujourd'hui florissante.

Si nous voulons bâtir ce système multimédia, il n'est pas déraisonnable de permettre à Bull et à France Télécom de cheminer ensemble, alors que les placements financiers de France Télécom avaient, jusqu'ici, un caractère tout à fait exceptionnel et, au fond, ne pouvaient s'apparenter qu'à une forme de gestion de trésorerie.

Sur la réforme de France Télécom, M. Gérard Larcher a répondu à ses propres questions aussi bien que je pouvais le faire moi-même. Il faut faire mouvement, mais à un rythme qui permette le dialogue social, non seulement avec les organisations syndicales, mais aussi avec l'ensemble du personnel.

Or, je le reconnais, la réforme de 1990 n'est pas achevée. Si la reclassification est chose faite à France Télécom pour les cadres, elle n'a pas encore été engagée pour le personnel dans sa totalité. Elle devrait l'être à la fin du premier semestre de 1994. De même, cette reclassification n'a pas été engagée à La Poste.

Mesdames, messieurs les sénateurs, les meilleures réformes sont celles qui sont conduites avec obstination, mais au rythme des femmes et des hommes qui font ces grandes sociétés, singulièrement, au rythme des 300 000 salariés concernés à La Poste et des 150 000 salariés concernés à France Télécom.

Je dirai juste un mot à propos du transport de la presse. Nous avons rattrapé légèrement, dans ce qui était prévu dans le projet de budget pour 1994, la loi de finances rectificative de 1993, mais nous restons en deçà pour environ une centaine de millions de francs, de ce que l'Etat devait apporter au titre des accords Laurent.

C'est une bataille de tous les instants. Reconnaissons que la situation économique de notre pays n'est pas propice à la générosité budgétaire et, si je suis un ministre dépensier, je suis naturellement solidaire de M. le ministre du budget, dont la tâche n'est pas facile compte tenu de l'endettement dont nous avons hérité et de la décre des rentrées fiscales, en particulier des rentrées de TVA.

M. Laucournet a eu raison de parler d'énergie. C'est un problème d'une grande actualité. Au sortir du conseil des ministres qui doit se tenir aujourd'hui, 10 novembre,

je rassemblerai dans un document les éléments les plus forts du débat parlementaire et les décisions prises demain, s'il y en a, ainsi que les conclusions du rapport Mandil, qui mérite d'être diffusé. En la matière, chacun, je crois, en est bien d'accord, il faut réfléchir avant d'engager toute réforme, car, comme le disent les postiers que je rencontre : On sait ce qu'on perd, on ne sait pas ce qu'on gagne ! (*Sourires.*)

S'agissant maintenant des biocarburants, le nouveau groupement d'intérêt scientifique, qui associe, sous l'autorité de l'ADEME, l'INRA et l'Institut français du pétrole, bénéficiera d'une dotation importante, d'un montant de 40 millions de francs par an, afin de développer les recherches dans trois directions, l'éthanol, le diester et la lignocellulose. Son action devra évidemment s'intégrer dans une réflexion plus générale sur l'environnement, car il ne faudrait pas, pour régler un problème, en créer un nouveau ! Or, vous le savez, les cultures à évolution rapide peuvent ne pas être sans inconvénients en termes d'environnement.

A ces trois directions de recherche sur les biocarburants s'ajoutera donc cette réflexion environnementale.

Le rapport sur la diversification d'EDF sera très prochainement rendu public. Je ressens effectivement un très fort besoin de clarification car, dans une situation économique très difficile, quand la bataille pour les parts de marché est particulièrement sévère dans notre pays, je pense profondément que les grandes entreprises publiques doivent avoir la sagesse de ne pas aller concurrencer sur leur terrain des petits artisans, au demeurant très compétents, même s'il est bien naturel qu'elles souhaitent compléter leurs activités en s'assurant la maîtrise de certaines prestations. Elles doivent se concentrer sur des projets plus ambitieux et prendre en particulier des positions à l'étranger, ce qui me paraît hors de portée des petits artisans, qui, eux, ont besoin du marché national pour vivre et pour maintenir leurs activités.

M. Collomb, parlant du CIRI, m'a fait part d'un sentiment qu'en tant que contribuable je partage parfois : l'Etat, lorsqu'il intervient trop massivement en faveur d'une industrie, oublie toutes celles qui ne demandent rien à personne et qui font face à leurs échéances. J'indique simplement à M. Collomb que Renault Véhicules industriels est une de mes préoccupations majeures. Je m'engage à lui communiquer, comme je l'ai fait pour tous les élus de la région Rhône-Alpes dont j'ai reçu une délégation, les perspectives de cette entreprise, qui est confrontée, il est vrai, à un marché tant national qu'international en complète régression.

Monsieur Barbier, votre rapport plus que mon intervention liminaire a permis au Sénat de prendre d'emblée la mesure de ce nouveau budget.

Je fais miennes les observations critiques que vous avez formulées sur les crédits de l'ADEME. Nous avons été amenés à décider une diminution de ces crédits, qui doit avoir valeur d'avertissement. J'indique, cependant, que les ressources propres de l'ADEME, d'origine parafiscale, permettront à l'Agence de faire face à ses obligations.

La réforme statutaire, notamment la fin de la dyarchie qui avait littéralement paralysé l'Agence, ainsi que la nomination de M. Vernier, homme de grande compétence - c'est un ingénieur des Mines - mais aussi homme de terrain, puisque c'est un élu, devraient remettre l'Agence sur les rails et lui donner l'autorité nécessaire pour reconquérir des ressources budgétaires que le flottement et les incertitudes passés avaient quelque peu dispersées.

Vous êtes intervenu avec conviction sur le devoir de prudence qui s'impose en matière de dérégulation de l'énergie. Vous aurez compris dans mon propos que je partage complètement votre sentiment, même si je pense que nous pouvons envisager d'accepter ces règles d'importation et d'exportation. En définitive, en effet, la France, grâce au choix de l'électronucléaire, maîtrise aujourd'hui l'essentiel de sa production électrique fondamentale. Sa technique est bonne, ses prix sont compétitifs et seul l'obstacle technique du transport d'énergie nous interdit exporter plus.

Notre solde énergétique électrique est considérable. Nos exportations doivent, en effet, représenter environ 12 milliards de francs ; nous pourrions largement les augmenter, nous en avons la capacité, si nous trouvions des solutions techniques acceptables pour transporter l'énergie. Malheureusement, pour l'instant, on ne la transporte que par des lignes à haute tension qui, notamment en Espagne et en Italie, posent des problèmes environnementaux évidents.

C'est la raison pour laquelle je souhaite que cette dérégulation soit l'occasion pour Electricité de France, mais aussi pour d'autres entreprises françaises, de prendre des initiatives. J'ai appris qu'une entreprise privée de service public assurait la construction et l'exploitation d'une centrale thermique en Australie après l'avoir fait aux Etats-Unis.

Je souhaite que nos entreprises, dans ces services publics d'environnement, d'énergie et de consommation, qu'elles soient privées ou d'Etat, trouvent le vent favorable et prennent le large pour porter à l'extérieur de nos frontières le savoir-faire de nos équipementiers et de nos exploitants.

Mesdames, messieurs les sénateurs, dans une économie mondialisée, la meilleure façon de résister aux attaques extérieures, c'est encore et toujours – comparaison militaire oblige ! – d'avoir le sens de l'offensive.

Je forme le vœu, pour les entreprises françaises, qu'elles trouvent dans notre pays les conditions financières nécessaires à leur développement et un environnement législatif propre à les conforter dans leur mission, qui est de créer des richesses, fortes du sens de l'initiative et du sens des responsabilités de leurs dirigeants. (*Applaudissements sur les travées des Républicains et Indépendants, du RPR et de l'Union centriste.*)

M. Emmanuel Hamel. A l'attaque !

M. le président. Nous allons procéder à l'examen et au vote des crédits concernant l'industrie, les postes et télécommunications.

Je vous rappelle que le Sénat a examiné avant-hier, mercredi 8 décembre, les crédits d'aide à la presse inscrits au budget de l'industrie.

Je rappelle également au Sénat que les crédits du commerce extérieur sont inscrits au budget des charges communes et au budget des services financiers.

En conséquence, le vote sur ces crédits doit être réservé jusqu'à l'examen, aujourd'hui, vendredi 10 décembre, du budget des charges communes, d'une part, et des services financiers, d'autre part.

INDUSTRIE, POSTES ET TÉLÉCOMMUNICATIONS

ÉTAT B

M. le président. « Titre III : 905 693 127 francs. »

Par amendement n° II-6 rectifié, M. Fosset, au nom de la commission des affaires économiques, propose de réduire ces crédits de 96 700 000 francs.

La parole est à M. Fosset, rapporteur pour avis.

M. André Fosset, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques et du Plan. Mes chers collègues, au moment de soutenir cet amendement, comme la commission des affaires économiques et du Plan m'en a donné mission, j'éprouve un certain sentiment de gêne, voire de remords. (*Exclamations amusées sur les travées de l'Union centriste.*)

S'il est vrai que la dette globale actuelle de l'Etat envers France Télécom à raison des consommations téléphoniques des ministères s'élève à 2,380 milliards de francs, s'il est vrai que le ministère de l'industrie compte pour 96,7 millions de francs dans cette dette, il faut bien convenir que, pour une très grande part, la dette ainsi constatée est un héritage de la période 1990-1992.

Il ne paraît pas très juste, dans ces conditions, de réduire les crédits du ministère de l'industrie actuel, ce qui revient à lui infliger une punition qu'il n'a pas méritée.

Hélas ! ma bienveillance se heurte à la rigueur des articles 40 de la Constitution et 42 de l'ordonnance portant loi organique relative aux lois de finances. S'ils n'avaient pas existé, j'aurais proposé une augmentation des crédits de l'industrie pour lui permettre de s'acquitter de cette dette, mais cela m'est impossible.

Nous avons donc inscrit en quelque sorte « en creux » ce que nous aurions souhaité inscrire « en relief ».

En vérité, cet amendement a pour objet d'ouvrir la discussion sur ce problème, qui est d'importance.

Il n'est pas convenable que l'Etat, débiteur, fasse preuve d'une telle désinvolture alors que lui-même est si rigoureux à l'égard de ses propres débiteurs. Ne l'oublions pas, l'Etat doit 2,380 milliards de francs à France Télécom. Il faut qu'il s'acquitte de cette dette. Comment ?

Je sais bien qu'il est difficile, dans les circonstances actuelles, d'exiger de l'Etat le règlement immédiat d'une telle somme. C'est la raison pour laquelle j'ai proposé, à titre personnel, une formule qui consisterait à étaler ce remboursement sur un certain temps. Je n'ai pas de mérite, la formule a déjà été expérimentée à la SNCF ; elle est donc applicable.

Il s'agirait de prendre en charge une partie de la dette de France Télécom, qui s'élève, tout de même, à 110 milliards de francs, ce qui n'est pas une moindre charge, et d'assumer sur quelques années, à sa place, les remboursements annuels et la charge d'intérêts, bien entendu. Ce procédé n'amoincirait pas sa dette, mais diminuerait la charge des annuités de remboursement et d'intérêts.

La commission a fait sienne cette suggestion. Je souhaiterais que M. le ministre nous fasse part de ses intentions tant à l'égard de la dette propre du ministère de l'industrie, qu'il dirige, que de la dette, plus générale, de l'Etat auprès de France Télécom.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Bernard Barbier, rapporteur spécial de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation. M. Fosset a soulevé indiscutablement un vrai problème.

La commission des finances, qui s'est réunie avant-hier, a examiné cet amendement, a réfléchi et a pensé qu'il convenait de poser le problème au Gouvernement.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Gérard Longuet, ministre de l'industrie, des postes et télécommunications et du commerce extérieur. Monsieur Fosset, je vous remercie d'avoir déposé cet amendement et, à cette occasion, d'avoir attiré l'attention de l'ensemble du

Gouvernement sur cette situation qui, si elle était plus largement connue du grand public, affaiblirait l'image de l'Etat quant au sérieux de sa gestion.

M. Gérard Larcher. Et celle du ministère des finances !

M. Gérard Longuet, *ministre de l'industrie, des postes et télécommunications et du commerce extérieur.* Nous sommes tous coupables, les ministères dépensiers, eux aussi, qui ont à provisionner leurs crédits de fonctionnement à concurrence de ce qu'ils pensent devoir dépenser.

Monsieur le sénateur, je ne suis, hélas ! qu'une victime dans cette affaire. En effet, si je dois 96 millions de francs, on me doit 2,2 milliards de francs. Ma satisfaction de ne pas payer ma dette n'a d'égale que mon indignation à me savoir victime de ces non-paiements de l'Etat.

Il serait bon de saisir cette occasion pour élaborer assez rapidement une ébauche de solution.

Je voudrais indiquer que 96 millions de francs, ce n'est pas une petite somme pour le ministère de l'industrie. Hors dépenses de personnels, qui doivent être de l'ordre de 350 millions de francs, cela correspond à près d'une année de fonctionnement.

Comme tous les mauvais payeurs, nous allons essayer de négocier un étalement. Cela me sera d'autant plus facile que je négocierai avec moi-même.

Je me propose de vous transmettre rapidement, monsieur le sénateur, les éléments d'un contentieux, qui sera d'ailleurs, à bien des égards, passionnant, entre le ministère du budget, d'une part, et France Télécom, représentée par sa tutelle, le ministère de l'industrie, des postes et télécommunications et du commerce extérieur, d'autre part.

Au bénéfice de cet engagement, je vous serais donc très reconnaissant de bien vouloir retirer votre amendement. En effet, je suis persuadé qu'il serait voté par le Sénat, ce qui aurait pour seul effet de punir le ministère, qui est, en définitive, la principale victime de cette négligence de l'Etat dont il hérite les conséquences – ainsi le veut la continuité républicaine – mais dont il n'est pas responsable.

Implorant donc la clémence de César ou, plus exactement, celle de M. Fosset, je lui demande de faire confiance pour cette fois.

M. le président. Monsieur le rapporteur pour avis, maintenez-vous votre amendement ?

M. André Fosset, *rapporteur pour avis.* Ainsi que je l'ai déjà dit au début de mon propos, je suis très gêné de présenter cet amendement.

J'ai écouté M. le ministre ; il peut être assuré que ma confiance à son égard est complète. J'ai pris acte de sa déclaration et de son engagement de nous présenter dans un délai bref une solution. J'en ai proposé une ; il en est peut-être d'autres. L'important, je le répète, c'est que la désinvolture dont fait preuve l'Etat dans cette affaire ne mette pas en cause son crédit aux yeux de l'opinion.

Sous réserve de ces observations, profitant de l'autorisation que m'a donnée la commission des affaires économiques, je retire cet amendement.

M. le président. L'amendement n° II-6 rectifié est retiré.

Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix les crédits figurant au titre III.

(Ces crédits sont adoptés.)

M. le président. « Titre IV : moins 385 313 750 francs. » – *(Adopté.)*

ÉTAT C

M. le président. « Titre V. – Autorisations de programme : 120 400 000 francs ;

« Crédits de paiement : 44 676 000 francs. » – *(Adopté.)*

« Titre VI. – Autorisations de programme : 15 330 600 000 francs ;

« Crédits de paiement : 10 238 459 000 francs. » – *(Adopté.)*

CHARGES COMMUNES

ÉTAT B

M. le président. « Titre I^{er} : 25 229 397 000 francs. »

Le vote sur le titre I est réservé.

« Titre II : 47 609 000 francs. »

Le vote sur le titre II est réservé.

« Titre III : 2 121 120 494 francs. »

Le vote sur le titre III est réservé.

« Titre IV : 2 929 630 000 francs. »

Le vote sur le titre IV est réservé.

ÉTAT C

M. le président. « Titre V. – Autorisations de programme : 685 000 000 francs ;

« Crédits de paiement : 157 000 000 francs. »

Le vote sur le titre V est réservé.

« Titre VI. – Autorisations de programme : 30 119 444 000 francs ;

« Crédits de paiement : 7 038 944 000 francs. »

Le vote sur le titre VI est réservé.

SERVICES FINANCIERS

ÉTAT B

M. le président. « Titre III : 977 317 301 francs. »

Le vote sur le titre III est réservé.

« Titre IV : 21 398 000 francs. »

Le vote sur le titre IV est réservé.

ÉTAT C

M. le président. « Titre V. – Autorisations de programme : 514 760 000 francs ;

« Crédits de paiement : 200 090 000 francs. »

Le vote sur le titre V est réservé.

J'appelle en discussion l'article 61, qui est rattaché pour son examen au budget de l'industrie.

Article 61

M. le président. « Art. 61. – Le montant des redevances d'exploitation auxquelles sont assujettis les exploitants d'installations nucléaires de base en application de l'article 17 de la loi de finances rectificative pour 1975 (n° 75-1242 du 27 décembre 1975), qui a été fixé en dernier lieu par l'article 144 de la loi de finances pour 1993 (n° 92-1376 du 30 décembre 1992), est revalorisé de 14 p. 100 à compter du 1^{er} janvier 1994. »

Par amendement n° II-44, M. Barbier, au nom de la commission des finances, propose, dans cet article, de remplacer la référence : « 144 » par la référence : « 114 ».

La parole est à M. Barbier, rapporteur spécial.

M. Bernard Barbier, rapporteur spécial. Il s'agit, par cet amendement, de corriger une simple erreur matérielle.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Gérard Longuet, ministre de l'industrie, des postes et télécommunications et du commerce extérieur. Favorable.

M. le président. Personne ne demande plus la parole ?...

Je mets aux voix l'amendement n° II-44, accepté par le Gouvernement.

(L'amendement est adopté.)

M. le président. Personne ne demande plus la parole ?...

Je mets aux voix l'article 61, ainsi modifié.

(L'article 61 est adopté.)

M. le président. Nous avons achevé l'examen des dispositions du projet de loi concernant l'industrie, les postes et télécommunications et le commerce extérieur.

8

TRANSMISSION DE PROJETS DE LOI

M. le président. J'ai reçu, transmis par M. le Premier ministre, un projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, autorisant l'approbation de la convention d'entraide judiciaire en matière pénale entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de l'Australie.

Le projet de loi sera imprimé sous le numéro 163, distribué et renvoyé à la commission des affaires étrangères de la défense et des forces armées, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement.

J'ai reçu, transmis par M. le Premier ministre, un projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, autorisant l'approbation de la convention entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République de l'Inde en vue d'éviter les doubles impositions et de prévenir l'évasion et la fraude fiscales en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune (ensemble un protocole).

Le projet de loi sera imprimé sous le numéro 164, distribué et renvoyé à la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement.

J'ai reçu, transmis par M. le Premier ministre, un projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, autorisant la ratification de la convention portant loi uniforme sous la forme d'un testament international (ensemble une annexe), faite à Washington le 26 octobre 1973.

Le projet de loi sera imprimé sous le numéro 165, distribué et renvoyé à la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement.

J'ai reçu, transmis par M. le Premier ministre, un projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, désignant les personnes habilitées à instrumenter en matière de testament international.

Le projet de loi sera imprimé sous le numéro 166, distribué et renvoyé à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement.

J'ai reçu, transmis par M. le Premier ministre, un projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, autorisant l'approbation de la convention entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République socialiste du Viêt-nam en vue d'éviter les doubles impositions et de prévenir l'évasion et la fraude fiscales en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune (ensemble un protocole).

Le projet de loi sera imprimé sous le numéro 167, distribué et renvoyé à la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement.

J'ai reçu, transmis par M. le Premier ministre, un projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, autorisant la ratification de l'acte modifiant le protocole sur les statuts de la Banque européenne d'investissement habilitant le conseil des gouverneurs à créer un Fonds européen d'investissement.

Le projet de loi sera imprimé sous le numéro 168, distribué et renvoyé à la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement.

9

DÉPÔT DE PROPOSITIONS D'ACTES COMMUNAUTAIRES

M. le président. J'ai reçu de M. le Premier ministre la proposition d'acte communautaire suivante, soumise au Sénat par le Gouvernement, en application de l'article 88-4 de la Constitution :

Corrigendum à la proposition de décision du Conseil relative au système des ressources propres des Communautés.

Cette proposition d'acte communautaire sera imprimée sous le numéro E-165 et distribuée.

J'ai reçu de M. le Premier ministre la proposition d'acte communautaire suivante, soumise au Sénat par le Gouvernement, en application de l'article 88-4 de la Constitution :

Communication de la commission relative au programme d'action pour encourager le développement de l'industrie audiovisuelle européenne (MEDIA) (1991-1995) ;

Proposition de décision du conseil modifiant la décision 90/685/CEE concernant la mise en œuvre d'un programme d'action pour encourager le développement de l'industrie audiovisuelle européenne (MEDIA) (1991-1995).

Cette proposition d'acte communautaire sera imprimée sous le numéro E-166 et distribuée.

J'ai reçu de M. le Premier ministre la proposition d'acte communautaire suivante, soumise au Sénat par le Gouvernement, en application de l'article 88-4 de la Constitution :

Communication de la commission au conseil : demande d'avis conforme pour l'octroi d'un prêt global n° 646, au titre des dispositions de l'article 56-2 a) du traité CECA.

Cette proposition d'acte communautaire sera imprimée sous le numéro E-167 et distribuée.

J'ai reçu de M. le Premier ministre la proposition d'acte communautaire suivante, soumise au Sénat par le Gouvernement, en application de l'article 88-4 de la Constitution :

Lettre rectificative n° 1 à l'avant-projet de budget 1994 (Section III-Commission).

Cette proposition d'acte communautaire sera imprimée sous le numéro E-168 et distribuée.

J'ai reçu de M. le Premier ministre la proposition d'acte communautaire suivante, soumise au Sénat par le Gouvernement, en application de l'article 88-4 de la Constitution :

Lettre rectificative n°1 à l'avant-projet de budget pour l'exercice 1994 - Annexe technique - (Section III-Commission).

Cette proposition d'acte communautaire sera imprimée sous le numéro E-169 et distribuée.

J'ai reçu de M. le Premier ministre la proposition d'acte communautaire suivante, soumise au Sénat par le Gouvernement, en application de l'article 88-4 de la Constitution :

Lettre rectificative n° 3 à l'avant-projet de budget rectificatif et supplémentaire n° 1 pour l'exercice 1993 (Section III-Commission).

Cette proposition d'acte communautaire sera imprimée sous le numéro E-170 et distribuée.

10

DÉPÔT DE RAPPORTS

M. le président. J'ai reçu de M. Paul Masson, rapporteur pour le Sénat, un rapport fait au nom de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant diverses dispositions relatives à la maîtrise de l'immigration et modifiant le code civil.

Le rapport sera imprimé sous le numéro 161 et distribué.

J'ai reçu de M. Adrien Gouteyron un rapport fait au nom de la commission des affaires culturelles sur le projet de loi adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, modifiant la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 modifiée relative à la liberté de communication (n° 143, 1993-1994).

Le rapport sera imprimé sous le numéro 162 et distribué.

J'ai reçu de M. Gérard Gaud un rapport, fait au nom de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, sur le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, autorisant l'approbation de la convention d'entraide judiciaire en matière pénale entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de l'Australie (n° 163, 1993-1994).

Le rapport sera imprimé sous le numéro 169 et distribué.

J'ai reçu de M. Michel Caldaguès un rapport, fait au nom de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, sur le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, autorisant la ratification de l'acte modifiant le protocole sur les statuts de la Banque européenne d'investissement habilitant le conseil des gouverneurs à créer un Fonds européen d'investissement (n° 168, 1993-1994).

Le rapport sera imprimé sous le numéro 170 et distribué.

11

ORDRE DU JOUR

M. le président. Voici quel sera l'ordre du jour de la prochaine séance publique, précédemment fixée à aujourd'hui, vendredi 10 décembre 1993, à neuf heures quarante-cinq, quinze heures et le soir :

Suite de la discussion du projet de loi de finances pour 1994, adopté par l'Assemblée nationale (n° 100 et 101, 1993-1994).

M. Jean Arthuis, rapporteur général de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation.

Deuxième partie. - Moyens des services et dispositions spéciales.

Charges communes et articles 55, 56 et 56 *bis*.

Services financiers (et consommation).

M. Claude Belot, rapporteur spécial (charges communes, rapport n° 101, annexe n° 12) ; M. Michel Manet, rapporteur spécial (services financiers, rapport n° 101, annexe n° 13) ; M. Louis Minetti, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques et du Plan (consommation et concurrence, avis n° 103, tome VIII).

Comptes spéciaux du Trésor (articles 34, 35, 35 *bis* et 36 à 39).

M. Philippe Marini, rapporteur spécial (rapport n° 101, annexe n° 48).

Enseignement supérieur et recherche :

I. - Enseignement supérieur.

II. - Recherche.

M. Jean Clouet, rapporteur spécial (enseignement supérieur, rapport n° 101, annexe n° 15) ; M. Jean-Pierre Camoin, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles (enseignement supérieur, avis n° 102, tome VI).

M. Jacques Valade, rapporteur spécial (recherche, rapport n° 101, annexe n° 16) ; M. Pierre Laffitte, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles (recherche scientifique et technique, avis n° 102, tome VIII) ; M. Jean-Marie Rausch, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques et du Plan (recherche, avis n° 103, tome VI).

Délai limite pour le dépôt des amendements aux articles de la deuxième partie, non joints à l'examen des crédits, du projet de loi de finances pour 1994

Conformément à la décision prise par la conférence des présidents, en application de l'article 50 du règlement, le délai limite pour le dépôt des amendements aux articles de la deuxième partie, non joints à l'examen des crédits, du projet de loi de finances pour 1994 est fixé au vendredi 10 décembre 1993, à seize heures.

Scrutin public à la tribune

En application de l'article 60 *bis*, troisième alinéa, du règlement, le vote sur l'ensemble du projet de loi de finances pour 1994 aura lieu, de droit, par scrutin public à la tribune, à la fin de la séance du samedi 11 décembre 1993.

Délai limite général pour le dépôt des amendements

Conformément à la décision prise le mercredi 8 décembre 1993 par la conférence des présidents, en application de l'article 50 du règlement, le délai limite pour le dépôt des amendements à tous les projets de loi et proposition de loi ou de résolution prévus jusqu'à la fin de la session ordinaire, à l'exception des textes des commissions mixtes paritaires et de ceux pour lesquels est déterminé un délai limite spécifique, est fixé, dans chaque cas, à dix-sept heures, la veille du jour où commence la discussion.

Délai limite pour le dépôt des amendements à un projet de loi

Conformément à la décision prise par la conférence des présidents, en application de l'article 50 du règlement, le délai limite pour le dépôt des amendements au projet de loi, modifié par l'Assemblée nationale, relatif à la santé publique et à la protection sociale (n° 137, 1993-1994) est fixé au lundi 13 décembre 1993, à onze heures.

Délai limite pour les inscriptions de parole dans un débat

Conformément à la décision prise par la conférence des présidents, en application de l'alinéa 3 de l'article 29 *bis* du règlement, les inscriptions de parole dans la discussion générale du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, modifiant la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication (n° 143, 1993-1994) devront être faites au service de la séance avant le lundi 13 décembre 1993, à dix-sept heures.

Personne ne demande la parole ?...

La séance est levée.

(La séance est levée le vendredi 10 décembre 1993, à zéro heure vingt-cinq.)

*Le Directeur
du service du compte rendu intégral,
DOMINIQUE PLANCHON*

NOMINATION DE RAPPORTEURS

COMMISSION DES AFFAIRES CULTURELLES

M. Jean-Paul Hugot a été nommé rapporteur du projet de loi n° 127 (1993-1994), adopté par l'Assemblée nationale en première lecture, relatif au patrimoine monumental.

COMMISSION DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
DE LA DÉFENSE ET DES FORCES ARMÉES

M. Gérard Gaud a été nommé rapporteur du projet de loi n° 163 (1993-1994), adopté par l'Assemblée nationale, autorisant l'approbation de la convention d'entraide judiciaire en matière pénale entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de l'Australie.

M. Jacques Habert a été nommé rapporteur du projet de loi n° 165 (1993-1994), adopté par l'Assemblée nationale, autorisant la ratification de la convention portant loi uniforme sur la forme d'un testament international (ensemble une annexe), faite à Washington le 26 octobre 1973.

M. Michel Caldaguès a été nommé rapporteur du projet de loi n° 168 (1993-1994) autorisant la ratification de l'acte modifiant le protocole sur les statuts de la Banque européenne d'investissement habilitant le conseil des gouverneurs à créer un fonds européen d'investissement.

COMMISSION DES LOIS CONSTITUTIONNELLES, DE LÉGIS-
LATION, DU SUFFRAGE UNIVERSEL, DU RÈGLEMENT ET
D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE

M. Charles Jolibois a été nommé rapporteur du projet de loi n° 126 (1993-1994) portant mise en œuvre de la directive (C.E.E) n° 91-250 du Conseil des communautés européennes en date du 14 mai 1991 concernant la protection juridique des programmes d'ordinateur et modifiant le code de la propriété intellectuelle.

M. Michel Rufin a été nommé rapporteur du projet de loi n° 166 (1993-1994), adopté par l'Assemblée nationale, désignant les personnes habilitées à instrumenter en matière de testament international.

M. Germain Authié a été nommé rapporteur de la proposition de loi n° 66 (1993-1994) de M. Charles Ginésy relative à la démission d'office d'un conseiller général.

M. François Collet a été nommé rapporteur de la proposition de résolution n° 123 (1993-1994) de M. Jacques Genton, présentée en application de l'article 73 *bis* du règlement, sur la proposition de directive du conseil établissant les principes fondamentaux régissant les enquêtes sur les accidents et les incidents dans l'aviation civile (n° E 126).

ORGANISME EXTRAPARLEMENTAIRE

Lors de la séance du jeudi 9 décembre 1993, le Sénat a renouvelé M. Auguste Cazalet dans ses fonctions de membre de la commission centrale de classement des débits de tabac.